هكذا من الأصل

RENTE-QUATRIÈME ANNÉE — N° 10 233 — 28 PAGES — SAMEDI 24 DÉCEMBRE 1977

Le gouvernement japonais prévoit une croissance très élevée

LIRE PAGE 28

Le Monde

Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

1.60 F

Algérie, 1,30 DA; Maroc, 1,60 dir.; Tunisie, 130 m.; Allemagne, 1 DM; Autriche, 11 sch.; Belgique, 13 fr.; Canada, $ 0,75; Danemark, 3,50 kr.; Espagne, 35 pes.; Grande-Bretagne, 20 p.; Grèce, 20 dr.; Iran, 50 rls; Italie, 350 L; Liban, 175 p.; Luxembourg, 13 fr.; Norvège, 3 kr.; Pays-Bas, 1,25 fl.; Portugal, 17 esc.; Suède, 2,80 kr.; Suisse, 1 fr.; U.S.A., 65 cts; Yougoslavie, 10 n. din.

Tarif des abonnements page 24

5, RUE DES ITALIENS 75427 PARIS - CEDEX 09

C.C.P. 4207-23 Paris

Télex Paris n° 650572

Tél. : 246-72-23

ULLETIN DE L'ÉTRANGER

Entracte à Belgrade

Les trente-cinq délégations des rs participant à la conférence Belgrade se sont séparées le di 22 décembre, après deux is et demi de travaux. Elles se rouveront le 17 janvier pour iever la tâche entreprise à itomne : rédiger deux docu-nts de synthèse, le premier isacré aux « suites » à donner la conférence, le second — le s important — destiné à npléter l'Acte final signé en '5 à Helsinki et à dresser un mier bilan de la détente eu rope.

La deuxième partie de la confé-ice de Belgrade ne sera sans ute pas plus sereine que la mière, et il est fort probable e la rédaction des deux docu-nts ne sera pas terminée le février, comme le prévoit le gramme officiel : cent neuf ipositions, souvent parfaite-nt contradictoires, ont été iosées par les pays participants, les affrontements seront ères, chacun cherchant à limi-au minimum les concessions idues necessaires par l'adoption principe d'unanimité. Comme it déjà montré les discussions Belgrade, les problèmes du pect des droits de l'homme it se retrouver une fois de s au premier plan.

Depuis le début de la confé-ice, les Soviétiques et leurs iés les plus fidèles ont tout fait ir limiter la discussion de ces estions. Dans une certaine sure, ils y sont parvenus. Mais ont, en fin de compte, enre-tré un sérieux échec, les Occi-itaux et la majorité des pays itres ayant fait preuve de meté. Tel a encore été le cas semaine dernière, lorsque le résentant de Moscou a tenté clore définitivement la dis-sion sur les violations de te d'Helsinki. M. Vorontsov dû, finalement, faire marche ère, quitte à s'en prendre un plus tard aux Etats-Unis, qui aient pourtant pas été les s à s'opposer vigoureusement ı manœuvre.

a controverse ne manquerait de rebondir si l'Union sovié-e déférait rapidement devant tribunaux Anatole Chtcha-sky, ce jeune militant juif droits de l'homme arrêté le mars et maintenu au secret iis plus de neuf mois. Il est létant de noter que, quelques res après la suspension de la érence de Belgrade, l'agence reprenait les accusations pionnage au profit des Etats-portées contre Chtcha-ky et concluait à sa culpa-é. C'est au même moment se développe dans plusieurs de l'Est une campagne contre esty International, qui est sée « de calomnier le socia-e, de le mettre sur le même que le fascisme en s'abritant ère l'auréole de la lutte pour roits de l'homme ».

graves ombres vont donc e peser sur la conférence de ade. Il faut espérer qu'elles lissiperont, même au prix erminables négociations. En ques semaines, ce forum a rté la preuve de son utilité : nstitue un véritable baro-e de la détente, un test des es intentions affichées. Il évident que, pour remplir fonction, la conférence de ade ne doit considérer, « a i », aucun sujet comme . De même, la controverse s droits de l'homme ne doit aire oublier les autres têtes hapitre de la conférence. s'agisse des mesures desti-à renforcer la confiance les pays européens ou à ettre un plus grand déve-ment de la coopération in-ielle et commerciale. D'ores jà, le grand mérite de ce de réunion aura été de mer que la détente ne peut être limitée aux rapports Etats, mais qu'elle doit concerner les peuples et des conséquences pratiques eur vie quotidienne.

nos informations page 4.)

Espoirs de paix avant la rencontre Sadate-Begin

• Le cabinet israélien a approuvé à l'unanimité les propositions du premier ministre
• Washington attend des entretiens d'Ismaïlia une déclaration sur les « principes d'un règlement »

Le gouvernement israélien a approuvé, jeudi 22 décembre, à l'unanimité, après sept heures de délibérations, le « plan de paix » que le premier ministre Begin devait soumettre dimanche, à Ismaïlia, au président Sadate. A l'issue de la réunion, le vice-président du conseil, M. Ygael Yadin, a indiqué que, sur la proposition de plusieurs ministres, quelques modifications avaient été apportées au plan initial. Il a cependant précisé qu'il ne s'agissait que de changements « mineurs ».

A Washington, un haut responsable de l'administration Carter, qui a tenu à garder l'anonymat, a rappelé jeudi qu'il ne fallait pas s'attendre à une solution immédiate du différend israélo-égyptien. « Ce que l'on peut raisonnablement espérer de la réunion d'Ismaïlia, c'est que des progrès seront réalisés permettant la publication d'une déclaration énumérant les principes d'un règlement global du conflit. » *Il a ajouté que sur la base de cette déclaration,* « une conférence élargie pourrait se réunir avec peut-être la participation de la Jordanie ». *Sur la participation éventuelle de la Syrie, le haut fonctionnaire américain s'est montré moins optimiste, tout en relevant que Damas n'avait pas complètement fermé la porte à des pourparlers de paix avec Israël.*

Selon le quotidien israélien Yediot Aharonot, *les propositions de M. Begin en ce qui concerne la Cisjordanie prévoiraient l'abolition du gouvernement militaire israélien et le déroulement d'élections en vue de la désignation d'un* « conseil exécutif ».

De notre envoyé spécial

Le Caire. — A moins d'un accident de parcours, un accord portant sur le règlement du conflit du Proche-Orient serait rendu public à *l'issue des conversations qui s'engageront* dimanche à Ismaïlia. Les deux parties étant décidées de parvenir à une entente, le séjour en Egypte de la délégation israélienne pourrait se prolonger au-delà des huit heures prévues. Si M. Begin devait consentir des concessions considérées ici comme particulièrement satisfaisantes, le premier ministre et sa suite seraient invités en *guise d'apothéose à se rendre dans* la capitale égyptienne avant de rentrer en Israël. Telles sont les informations que l'on pouvait recueillir dans la nuit de jeudi à vendredi auprès des sources autorisées égyptiennes.

M. Begin, qui sera accompagné de son épouse, avait indiqué, il y a quelques jours au président Sadate, qu'il souhaitait passer une nuit à Ismaïlia, sans doute pour des raisons de prestige. Le chef de l'Etat égyptien lui a aussitôt répondu qu'il lui *laissait pleine liberté de fixer la date* de son retour en Israël, ajoutant qu'aucune limite de temps ne devrait gêner l'aboutissement des négociations.

Ces dernières paraissent être suffisamment avancées pour avoir justifié la durée exceptionnellement longue, jeudi, du conseil des ministres israélien et la réunion, samedi, du conseil national de sécurité égyptien que *le chef de l'Etat consulte habituellement* avant de prendre des décisions engageant l'avenir du pays. De même, la composition des deux *délégations* donne la mesure de l'importance de la rencontre. Les détenteurs de tous les postes-clés à Jérusalem et au Caire seront, en effet, présents à « l'île des Chevaliers ». Ils pourront donc élaborer des formules de compromis et sur*tout de garantir la mise en œuvre des* décisions qui seraient prises dans les domaines politiques, militaire et économique.

Divers indices pourraient laisser croire qu'un accord serait déjà intervenu et que le « sommet d'Ismaïlia » n'est rien d'autre qu'une mise en scène d'un grand spectacle auquel aurait été conviée l'opinion publique *mondiale, les premières loges ayant* été réservées aux peuples concernés du Proche-Orient.

Cependant, on continue à assurer, de part et d'autre, que des « divergences fondamentales » restent à résorber malgré les progrès indéniables qu'auraient favorisés les tractations engagées mardi et mercredi avec le général Ezer Weizman. La position égyptienne, qui consiste à *revendiquer l'évacuation de tous les* territoires occupés et la création d'un Etat palestinien indépendant, répète-t-on ici avec insistance, demeure inchangée. On relève cependant depuis vingt-quatre heures, dans les propos tenus en privé par des *personnalités égyptiennes de premier* plan, de légères modifications de langage qui reflètent peut-être un assouplissement, voire une nouvelle orientation. L'un de nos interlocuteurs nous disait qu'il suffirait qu'Israël admette « *le retrait sur des frontières acceptables, de part et d'autre* » ; un autre, sans aller jusqu'à affirmer que l'Egypte donnerait son aval à la souveraineté israélienne sur l'ensemble de Jérusalem, estimait, pour sa part, que l'essentiel est de sauvegarder le caractère arabe de la *partie orientale de la ville. Le qualificatif* d' « indépendant » a pratiquement disparu du vocabulaire quand on évoque l'Etat palestinien que l'Egypte souhaite voir naître en Cisjordanie et à Gaza. L'essentiel, pour M. Sadate, est que ces deux territoires soient restitués par Israël à un autre pouvoir et, de préférence, à celui du roi Hussein. L'évacuation de l'ensemble du Sinaï, bien que ne présentant pas d' « obstacles insurmontables », ne paraît pas encore acquise, compte tenu de la volonté d'Israël de conserver au moins une présence à Charm-El-Cheikh et surtout dans la trouée de Rafah, où ont *été implantées une dizaine de colonies juives.*

Depuis la visite du général Weizman, il est question d'un arrangement intérimaire qui instaurerait un « *état de non belligérance sans implications politiques et juridiques* » : en d'autres termes, qui ne donnerait pas à l'accord le caractère d'une paix séparée.

Toujours est-il que les négociateurs égyptiens, en accord peut-être avec leurs partenaires israéliens, ne paraissent pas exagérément soucieux d'entraîner à la table des négociations les autres belligérants arabes qui contestent leur démarche (la Syrie et l'O.L.P.) et souhaitent apparemment plus que jamais exclure l'U.R.S.S. du processus engagé.

ÉRIC ROULEAU.

(Lire la suite page 6.)

La libération des otages du Polisario

M. Waldheim les reconduit d'Alger à Paris

Remis à M. Waldheim, ce vendredi 23 décembre, vers 15 heures, à la résidence du délégué de l'ONU à Alger, les huit Français libérés par le Polisario étaient attendus en fin d'après-midi à Orly, où ils devaient être accueillis par M. de Guiringaud.

Par ailleurs, le Front a assuré *jeudi qu*'il avait abattu deux Jaguar français. Cette information a été aussitôt *démentie* par le ministère de la défense.

Enfin, on annonce à Alger l'arrivée du chef d'état-major de l'armée soviétique.

(Voir nos informations p. 3.)

LIRE PAGE 3 :

« L'ÉLÉPHANT ET LE SCORPION »

Un *témoignage* de l'ancien directeur des mines de Zouérate M. P. H. SANSELME

Plaidoyer pour le nucléaire

par ANDREI SAKHAROV (*)

L'importance vitale d'un développement accéléré de l'énergie nucléaire est évidente : c'est, dans les décennies à venir, le seul produit de *remplacement* du pétrole, qui, selon la plupart des avis, deviendra peu probable dès la fin de ce siècle en raison de son renchérissement et du tarissement des gisements faciles à atteindre.

Il est important non seulement de construire des centrales nucléaires « ordinaires » (c'est-à-dire celles qui fonctionnent à l'uranium enrichi, et dans lesquelles on utilise un isotope rare de l'uranium, l'U-235), mais aussi *de résoudre* les problèmes de la production des matériaux fissiles à par*tir de l'isotope de base de l'uranium* et, dans l'avenir, du thorium. Cela donnera la possibilité d'utiliser de manière économiquement valable les gisements de minerai d'uranium pauvres qui sont nombreux dans la croûte terrestre et, ultérieurement, *ceux de minerais* de thorium qui sont encore plus abondants.

On sait que les réacteurs à neutrons rapides (les *surrégénérateurs*) représentent *l'une des solutions possibles à ce problème.* Ils sont déjà fort avancés sur le plan technique et sur le plan de la sécurité. *Apparemment,* il sera indispensable *d'aborder dans les prochaines an*nées la construction de réacteurs industriels à neutrons rapides tout en accordant le maximum d'attention *à leur sécurité.*

Une autre question technique est souvent discutée : celle de la pos*sibilité des vols de matières fissiles* dans les centrales nucléaires ou dans les usines métallurgiques et chimiques, et de leur utilisation pour la fabrication de bombes atomiques *primitives.* Pour ce qui concerne les vols, je pense que leur probabilité peut être réduite au *minimum* en prenant les mesures techniques et d'organisation nécessaires. De surcroît, je n'envie guère le voleur qui décidera de s'emparer d'une barre de combustible irradié d'un réacteur nucléaire ; il est probable *que lui-même périra,* alors que le plutonium contenu dans une seule barre ne suffira en aucun cas pour *fabriquer* une charge de bombe *atomique.*

Pour ce qui est de la fabrication « artisanale » d'une bombe atomique, je suis tenu au secret. Mais je puis assurer qu'il s'agit là d'une entreprise très difficile, pas plus facile, par exemple, que la construction « artisanale » d'une *fusée* spatiale.

(*) Prix Nobel de la paix, défenseur des droits civiques et humains.

(Lire la suite page 26.)

La France dans la crise

par ROBERT MARJOLIN (*)

Appelé à voyager beaucoup et ayant la possibilité d'observer ce qui se passe dans les autres pays d'Europe occidentale, aux Etats-Unis, au Japon ou en Europe de l'Est, je suis toujours frappé, au retour, par le *caractère souvent irréel* de la discussion économique, et par conséquent politique, en France.

On dirait, à entendre les voix qui s'élèvent de la gauche, et parfois aussi d'autres horizons politiques, que les difficultés que connaît notre pays, il les doit soit à son régime économique, soit à l'aveuglement de ses dirigeants, *soit à un degré exceptionnel* d'injustice dans la distribution des revenus et de la richesse, soit encore à une combinaison de ces différentes tares. Il suffirait de nationaliser de larges secteurs de l'économie, d'accroître les revenus par une augmentation massive des salaires, de relancer la consommation, de réduire l'inégalité des conditions sociales par l'impôt ou par d'autres moyens, pour que la production augmente, le chômage *diminue, l'inflation se ralentisse,* l'équilibre de la balance des paiements se rétablisse.

Pour éviter tout malentendu, je tiens à préciser qu'à mon sentiment, la situation économique française est loin d'être bonne et *risque de s'aggraver. Le chômage* est sérieux et je ne crois pas qu'il baisse au cours de l'année qui vient ; l'inflation semble s'être stabilisée à un niveau beaucoup trop élevé ; le déficit de la balance des paiements s'est réduit cette année en raison du bon comportement des exportations, *mais aussi parce que l'activité* économique stagne : le franc se maintient dans sa relation avec le dollar, mais fléchit par rapport aux monnaies fortes.

Il devrait être inutile de dire que la France n'est pas seule dans son *malheur. Le chômage* est proportionnellement aussi grave, ou plus grave encore, aux Etats-Unis, en Angleterre, en Italie, en Allemagne (si l'on tient compte des ouvriers étrangers qui ont dû partir), pour ne pas parler de l'Espagne et du Portugal.

(*) Ancien vice-président de la Communauté économique européenne.

(Lire la suite page 24.)

AU JOUR LE JOUR

A TROP ASEPTISER...

La mésaventure américaine du foie gras français est pleine d'enseignements. Il ne faut pas y voir une de ces opérations mi-politiques, mi-commerciales dont fut victime le Concorde, mais l'expression d'une philosophie dont il est nécessaire de tenir compte si l'on ne veut pas perdre un marché.

Diététique et gourmandise ont rarement fait bon ménage. Céder aux tentations de celle-ci est suicidaire, obéir aux exigences de celle-là est triste.

Les Américains ont choisi la sécurité de la tristesse alimentaire. C'est leur droit, ce n'est pas une raison pour choisir les joies du suicide gastronomique, mais on a le droit d'essayer de trouver un compromis.

Quand on y songe, il y a une profonde leçon politique : à trop aseptiser la liberté, on finit par la rendre immangeable.

ROBERT ESCARPIT.

«ROBIN DES BOIS», AVEC ERROL FLYNN

La plus belle histoire du monde

En ce temps-là, le cinéma américain était tout imprégné d'un idéalisme qu'avait fait naître le redressement économique dû à Franklin Roosevelt, président des Etats-Unis. 1938 : la crise était déjà loin, et ce n'était pas encore la guerre en Europe. Dans les comédies hollywoodiennes, tous les rêves d'or étaient permis, les films *« sociaux » cultivaient l'optimisme,* John Ford allait bientôt faire de Henry Fonda le jeune Abraham Lincoln, modèle de la démocratie, les westerns et les films d'aventures célébraient le culte du héros sans peur et sans reproche.

En ce temps-là, la toute-puissante firme Warner Bros entreprit un « remake » des aventures de Robin des Bois, où s'était illustré, jadis, *Douglas Fairbanks. Elle avait sous* contrat un acteur à la mâle prestance, déjà célèbre pour ses rôles dans « Capitaine Blood » et « la Charge de la brigade légère ». Il s'appelait Errol Flynn. Il allait devenir Robin des Bois, le rester à jamais. Car Douglas Fairbanks, si grand qu'ait été son magnétisme de star, n'est plus qu'une ombre au pays lointain du cinéma muet. Errol Flynn, lui, demeure vivant dans ce film de 1938, *commencé par William Keighley, terminé par Michaël* Curtiz, et qui, souvent repris à la télévision, revient actuellement sur les écrans de cinéma.

Quarante ans, c'est beaucoup pour un film. Celui-ci ne les porte pas. Quelque *chose,* en lui, défie le temps, et c'est ce qu'on appelle la perfection. On ne voit pas qu'aujourd'hui le scénario puisse *être mieux écrit,* la mise en scène plus spectaculaire, les couleurs mieux adaptées à l'imagerie ni l'interprétation plus conforme aux *personnages. La Warner n'eut pas* à regretter les 1 600 000 dollars dépensés dans l'entreprise. D'abord, ils furent bien employés, ensuite ils ont beaucoup rapporté. Mais enfin, laissons l'argent de côté, bien que le cinéma soit aussi une industrie. « Robin des Bois » est resté l'archétype du film populaire par sa réussite artistique.

JACQUES SICLIER.

(Lire la suite page 18.)

idées

HISTOIRE

L'ÉGLISE ET VICHY

par RENÉ RÉMOND

S'IL fallait encore démontrer que la recherche sur le passé, surtout s'il est proche, apporte à l'intelligence des courants et des tensions qui traversent notre société une contribution des plus utiles, la preuve en aurait été administrée par le colloque qui s'est récemment tenu à Lille sur les Eglises et les chrétiens dans le Nord-Pas-de-Calais pendant la seconde guerre mondiale. Né du travail accompli depuis plusieurs années par le Centre interdisciplinaire pour l'étude des religions et l'U.E.R. d'histoire de l'Université de Lille-III, il prenait le relais d'une rencontre analogue organisée un an plus tôt à Grenoble pour la région Rhône-Alpes, dont André Mandouze a rendu compte dans *le Monde* du 27 octobre 1976, et préparait un colloque national prévu pour janvier prochain : bel exemple des progrès récents de la concertation entre universités et de l'initiative décentralisée.

Selon une méthode qui a cessé d'être insolite depuis que la pratiquent plusieurs institutions, le colloque conjuguait la recherche des historiens de métier et le témoignage des auteurs. Sous l'impulsion d'Yves-Marie Hilaire une équipe nombreuse avait préparé un ensemble de rapports dont la masse représentait six cent cinquante pages, réunissant une somme d'informations sans précédent et proposant toutes sortes de réflexions, d'interrogations, d'hypothèses. De la confrontation durant deux journées de la mémoire des contemporains et du regard distancié jaillit la restitution chaleureuse, souvent passionnée, parfois bouleversante, d'un passé dont les cendres demeurent encore brûlantes.

Le thème de la rencontre s'inscrivait à l'intersection de l'histoire générale de la guerre et de l'histoire régionale : de ces deux composantes, laquelle allait l'emporter ? Confirmé par diverses interventions, le rapport d'Etienne Dejonghe mit en pleine lumière l'originalité de la zone réservée. Rappel indispensable : on n'est que trop tenté de réduire à un même dénominateur la diversité des situations. Or s'il y eut un moment de notre histoire récente où la France ne connut pas l'uniformité, c'est bien le temps de l'occupation : il y a plusieurs Frances, séparées les unes des autres.

Nord et Pas-de-Calais forment à eux deux une zone à part que tout concourt à isoler. Et d'abord leur position géographique, qui les laisse en première ligne dans les opérations militaires entre Allemagne et Angleterre : si les régions plus méridionales ont pu, un temps, s'imaginer la guerre finie, l'illusion a été épargnée à la région du Nord : base de départ d'un éventuel débarquement en Angleterre, elle subit de plein fouet les bombardements alliés. Un régime administratif spécial la détache de Vichy et la rattache à Bruxelles, faisant craindre une annexion à quelque grand ensemble flamand. Le fait justifiait la présence au colloque d'historiens belges et la présentation de rapports sur le comportement de la hiérarchie belge ou sur les contacts entre collaborateurs flamands et flamingants, de part et d'autre de la frontière. Le passé aussi a concouru à l'originalité des attitudes et des comportements, avec les souvenirs encore vivaces de la première occupation allemande et de la présence des soldats britanniques : y persiste une anglophilie spontanée qui prémunit contre les tentations de la collaboration. Séparées de Vichy par deux lignes de démarcation successives, les populations ont le sentiment d'être abandonnées, et la révolution nationale n'y trouve guère de connivences.

Fidèle au maréchal

Or les études sur la position de l'épiscopat, en particulier le rigoureux rapport d'Henri Claude, montrèrent que cette région si peu disposée à faire crédit au régime de Vichy fut paradoxalement une de celles où les évêques restèrent le plus longtemps fidèles au Maréchal. Autre paradoxe que celui du contraste entre les comportements et les réputations. Ainsi le cardinal Liénart laisse le souvenir d'un évêque résistant, alors que, selon la formule d'André Latreille, il est l'exemple même du grand prélat de sympathies vichyssoises. Il doit en grande partie sa réputation de résistant à sa position sur le service du travail obligatoire en mars 1944. Une analyse minutieuse de ses déclarations successives apporta un éclairage décisif à cet égard : si une première allocution parut ambiguë, la seconde prononcée deux jours plus tard, devant quelque sept mille jeunes catholiques, était sans équivoque : ils n'étaient pas tenus d'obéir à la loi. Cette déclaration libératrice, qui tranchait un débat de conscience, était la première qui engageât un évêque : elle eut un retentissement dans la France entière et accrédita l'image d'un évêque courageux, sachant prendre ses responsabilités, qui s'accordait du reste avec ses actes antérieurs.

La hiérarchie n'est pas toute l'Eglise et la participation à la Résistance caractérise tout autant l'attitude des chrétiens au cours de la période. La présence au colloque de plusieurs d'entre eux, le témoignage d'un Jules Catoire ou d'un Jean Catrice rappelleront la part souvent décisive qu'ils prirent à la naissance et à l'organisation de la Résistance. D'où vint qu'ils s'engagèrent ainsi dans une voie déconseillée par les pasteurs ? C'est le mystère des déterminations individuelles en temps de crise que d'échapper au conformisme des ensembles sociaux : elles n'obéissent pas aux déterminismes habituels. Elles ne sont pas pour autant entièrement imprévisibles : elles obéissent à une logique plus secrète et peut-être plus essentielle.

L'éducation reçue, l'adhésion à des familles de pensée, certaines traditions, constituent autant de prédispositions. Il est remarquable que, de part et d'autre, chacun était persuadé de rester fidèle à ses convictions. Si les évêques pratiquent envers et contre tout le loyalisme à l'égard du pouvoir établi, n'est-ce pas parce que leur génération a dû dans l'avant-guerre rompre avec une attitude d'émigration et adopter une politique de présence qui leur a demandé du courage ? Ils omettent simplement de prendre garde que, la situation ayant changé du tout au tout, les circonstances confèrent à la présence une signification toute différente. Quant aux chrétiens qui s'engagent dans la Résistance, eux aussi le font au nom de leur foi : ils ont pris conscience de la nécessité de l'engagement et le combat contre le national-socialisme a tout autant pour eux la signification d'une croisade contre une idéologie païenne que celle d'une lutte pour la libération du sol de la patrie.

Cette épreuve a eu des conséquences indéfinies sur la vie de l'Eglise. Conséquences proprement religieuses dont le rapport très neuf de Serge Laury suggérait quelques aspects à propos de la vie spirituelle pendant la guerre. Conséquences aussi sur l'organisation de l'Eglise. Le trouble des consciences, le désarroi des esprits, l'obligation où nombre de chrétiens se trouvèrent, devant le silence de la hiérarchie ou du fait de ses prises de position, de se faire une opinion par soi-même, ébranlèrent la cohésion de la communauté et portèrent à l'autorité un coup dont elle ne s'est pas relevée. A la lecture des rapports comme à l'audition des témoignages, le sentiment s'imposait que ces années ont joué un rôle décisif dans les prodromes de la crise qui secoue l'Eglise, comme tant d'institutions. Bien loin d'être une sorte de parenthèse, la seconde guerre a été un moment capital de l'histoire de la conscience nationale : c'est bien la matrice de notre temps.

Un colloque sur le concept d'Empire

DE SARGON A BOKASSA

par JEAN TULARD

BOKASSA I[er] se fait sacrer empereur à la manière de Napoléon, mais il invoque le précédent des anciens empires noirs du continent africain, tout en rappelant qu'il fut aussi un fidèle serviteur de l'empire colonial français. Chinois, il eût parlé du Céleste Empire. Allemand, du Saint Empire romain germanique. Quels points communs entre ces anciennes dominations ? C'est la question à laquelle entendait répondre le colloque organisé les 9 et 10 décembre par le Centre d'analyse comparative des systèmes politiques qu'animent Maurice Duverger, Georges Duby et Emmanuel Le Roy Ladurie. Le thème ? Le concept d'empire. Non pas une rêverie, style Volney, sur la naissance et la ruine des empires, mais une réflexion approfondie sur leur nature. Tous, ou peu s'en faut, étaient donc représentés par une vingtaine de spécialistes, venus du Collège de France, de l'Ecole pratique des hautes études, des universités parisiennes et provinciales.

Au départ : la confusion. Le terme d'empereur semble inconnu dans les temps anciens. Le Proche-Orient l'ignore, rappelle M. Garelli ; Alexandre n'est que *basileus*, souligne M. Levêque. Le mot n'apparaît qu'avec Rome, et sa fortune sera surtout occidentale, de Charlemagne à Napoléon en passant par Charles Quint.

Si la distinction entre monarchie et empire n'est pas toujours claire, il est encore plus difficile de se mettre d'accord sur des caractères communs aux empires reconnus. M. Gernet montre un empire sans impérialisme : la Chine ancienne ; M. Grimal un impérialisme sans empereur (exception faite de l'éphémère impératrice des Indes inventée par Disraeli) : l'empire britannique ; M. Besançon, un empire et u[n] impérialisme qui se refusen[t] comme tels : l'U.R.S.S. Quan[t] à Rome, M. Veyne fit sensatio[n] en affirmant que son empir[e] serait non d'un impérialism[e] mais d'un « *isolationnisme ar[chaïque] visant à régner sur tou[t] l'horizon humain pour être seul être* ».

Les références au passé so[nt] souvent trompeuses. Après Bru[maire], Napoléon se dit César, lo[rs] du sacre Charlemagne, après 181[?] Dioclétien. N'a-t-il pas tout sim[plement] choisi le titre d'empe[reur] pour éviter celui de roi a[u] sortir d'une révolution qui vena[it] de guillotiner Louis XVI ?

Quel est le rôle de la religion[?] Analysant l'empire arabo-musu[lman] des huitième-treizième siè[cles], M. Miquel indique qu[e] l'islam distingue alors le terr[i]toire régi par la loi musulman[e] et le territoire de la guerre, ap[pelé] à être converti au besoin pa[r] les armes. Maître de Constant[i]nople en 1453, le sultan turc pou[r]rait se poser en successeur de c[es] empereurs byzantins évoqués pa[r] Mme Ahrweiler, il se comport[e] au contraire, note M. Mantran, e[n] premier chef musulman à conqu[é]rir la ville. Ici le facteur religie[ux] est décisif. Mais que reste-t-il e[n] revanche, hormis le sacre, d[es] traits originaux du Saint Empi[re] définis par M. Werner, dans cet[te] addition d'Etats sur lesque[ls] règne Charles Quint et que déc[rit] M. Chaunu ?

Quelques fils conducteurs o[nt] pourtant été démêlés en concl[u]sion par MM. Duverger et Du[by]. S'impose d'abord la notion d'e[s]pace : l'empire suppose u[ne] domination territoriale plus éte[n]due que celle de la monarchie. [Il y a] là une idée de hiérarchie : l'em[pereur] est le roi des rois. De[...] aussi le rêve commun d'une dom[i]nation universelle, à tout le moi[ns] d'une conquête de la terre habit[ée] telle qu'elle apparaît dans u[ne] cosmogonie primitive, tout ce q[ui] échappe à l'empire étant nié [ou] déclaré barbare. Dernier critè[re] enfin : le ciment d'une civilis[a]tion ou d'une idéologie. Napoléo[n], par exemple, introduit le co[de] civil dans ses conquêtes.

L'ambition des organisateu[rs] n'était pas de dépasser cette te[n]tative imparfaite de définitio[n] ; elle ne visait nullement à dégag[er] un modèle de système impéri[al]. N'est-ce pas Fustel de Coulang[es] qui appelait à la prudence da[ns] la comparaisons des républiques[?] La remarque vaut à plus for[te] raison pour les empires (1).

(1) Les actes du colloque sero[nt] publiés. Pour tout renseigneme[nt] s'adresser au Centre d'analyse co[m]parative des systèmes politique[s], université de Paris-I, 17, rue de [la] Sorbonne, 75231 Paris.

● *Précision.* Les textes essen[tiels] de Frege (*le Monde* da[té] 18-19 décembre) ont été publi[és] en français, en deux volumes, tra[duits] par Claude Imbert au[x] Editions du Seuil : *les Fond[e]ments de l'arithmétique*, en 19[..] et *les Ecrits logiques philoso[phiques]*, en 1971.

LES RELATIONS FRANCO-ALLEMANDES,

par JEAN-MARIE MAYEUR

A la rencontre du renouveau d'intérêt marqué par les historiens français pour l'histoire des relations internationales et pour l'histoire de l'Allemagne, plusieurs ouvrages importants viennent d'être consacrés aux relations franco-allemandes. Dans un manuel de la classique collection « U » (1), deux spécialistes éprouvés, Raymond Poidevin et Jacques Bariéty, retracent les relations entre les deux peuples, du Congrès de Vienne à notre temps. Ils ont su avec bonheur dominer une histoire longue et complexe, faire le point de multiples travaux, s'appuyer à l'occasion sur des recherches personnelles inédites. Ils ont su aussi faire une part équilibrée aux divers aspects de l'histoire des relations internationales : événements diplomatiques, décisions des hommes d'Etat, action des forces profondes, intérêts économiques et financiers, attitudes de l'opinion publique, tendances de la mentalité collective. Voilà un livre qui n'a son équivalent ni en français ni en allemand et qui constituera pour longtemps un ouvrage de référence.

On formulera simplement une double réserve. Elle porte sur la place relativement modeste faite aux échanges intellectuels et religieux, particulièrement dans la première moitié du dix-neuvième siècle. C'est ainsi que l'influence du romantisme politique allemand sur le traditionalisme aurait pu être soulignée. Il est vrai que le sujet mériterait d'être repris à nouveaux frais et que les historiens français portent peu d'intérêt à l'histoire des idées. On regrettera d'autre part la brièveté : trente pages, des développements sur la période qui suit la deuxième guerre mondiale et va jusqu'à nos jours.

Deux thèses riches d'une documentation neuve abordent deux moments essentiels des relations franco-allemandes : la crise marocaine de 1911 (2), les lendemains de la première guerre mondiale, de l'armistice de 1918 à la conférence de Londres d'août 1924 (3). Jean-Claude Allain décrit l'enjeu marocain avant de suivre les étapes de la crise et de montrer son dénouement : « la paix avec honneur », selon le mot de Caillaux. La nouvelle orientation de la diplomatie marocaine du Quai d'Orsay avait été aux origines du « coup d'Agadir » et de l'envoi de la canonnière *Panther*. J.-C. Allain marque bien la signification de l'initiative allemande : nullement inspirée par les pangermanistes, elle est « un moyen et non une fin, et l'hypothèque sur le gage ne prévoit nullement sa réalisation ». En fait, l'Allemagne veut obtenir une contrepartie. C'est à l'étude de ce conflit, porteur d'un risque de guerre, que se consacre J.-C. Allain, avec un souci de réflexion théorique qui ne convainc pas toujours. A privilégier l'étude de la décision, certes indispensable, il n'accorde qu'une part limitée aux opinions publiques et aux passions nationales. Dès lors cette étude si rigoureuse peut paraître partielle.

∴

Jacques Bariéty observe, dans son introduction, qu'entre sa vingtième et sa quarantième année il a vécu un plus grand nombre d'années en Allemagne qu'en France. Longtemps associé à la publication des documents de la Wilhelmstrasse, il est, de très loin, l'un des historiens français qui connaissent le mieux les choses d'Allemagne. Son livre, qu'annonçaient maints articles, était de ceux que l'on attend. Il ne déçoit pas, bien au contraire. Parfois vite écrit, et sans doute trop long dans le détail des négociations diplomatiques, il s'impose par un souffle assez rare, une connaissance prodigieuse des archives et des hommes (elle tient de l'art du détective, qui conduit Bariéty à retrouver en Alsace un demi-siècle plus tard un agent secret français introduit dans les milieux nationalistes bavarois à l'automne 1923...), la fermeté et la nouveauté des conclusions.

Il montre d'abord les divers aspects du contentieux franco-allemand, de l'armistice à l'arrivée de Stresemann à la chancellerie en août 1923. Si l'Alsace-Lorraine joue un rôle secondaire, en revanche l'affaire rhénane, dans ce livre, est mise à sa vraie place, longtemps négligée. Elle ne se limite pas seulement au problème de la frontière du Rhin et de la sécurité. La politique rhénane de la France revêt un aspect économique. Certains milieux français pensent « assurer la sécurité et la paix en Europe par une modification des structures économiques profondes du continent, et d'abord par un transfert de puissance industrielle dans lequel la construction d'une entité rhénane devait jouer un rôle essentiel ». La question des réparations et l'occupation de la Ruhr en 1923 reçoivent dès lors un nouvel éclairage. J. Bariéty insiste sur l'importance de la mission interalliée de contrôle des usines et des mines, dont les contrats passés en novembre 1923 avec les entreprises des territoires occupés « sont l'un des événements majeurs de la vie économique de l'Europe de l'entre-deux-guerres ». De même, le mouvement fédéraliste anti-prussien dans la Rhénanie des années 1919-1923 prend sa pleine importance, trop souvent confondue avec les initiatives de quelques activistes.

L'histoire de la politique française des années 20 n'est pas moins renouvelée. Cette période, à la différence de celle du Front populaire et de l'avant-guerre, objet à la fois d'ardentes controverses et de mythes rétrospectifs, n'a que médiocrement intéressé les historiens. J. Bariéty fait justice des stéréotypes qui opposent Poincaré, le Lorrain, homme de la fermeté, à Briand, le diplomate, l'homme de la négociation. C'est Briand qui a préparé en 1921 l'occupation de la Ruhr, à laquelle Poincaré ne se résout que plusieurs mois après son retour au pouvoir. Pour Poincaré, d'autre part, l'occupation de la Ruhr ne doit pas être une politique de la France seule, mais elle doit préparer une grande négociation internationale. A la fin d'octobre 1923, il approuve l'appel aux experts en vue d'un règlement de la question des réparations, alors qu'il n'est nullement obligé de céder à une pression anglo-américaine. C'est l'« énigme » du Poincaré de 1923. A-t-il deux fers au feu : la politique rhénane et la négociation internationale, ou envisage-t-il, comme le suggère J. Bariéty, une synthèse des deux politiques, avec une Allemagne différente, dans laquelle la Rhénanie aurait un statut particulier ? Quoi qu'il en soit, les soucis financiers, auxquels l'Angleterre n'est pas étrangère, contraignent Poincaré à accepter le plan Dawes et le règlement de l'affaire des réparations avant de quitter le pouvoir après la victoire du Cartel des gauches. Herriot, et là encore J. Bariéty nuance l'idée reçue, est en fait un héritier ; la continuité l'emporte sur le changement.

∴

De l'étude de la conférence de Londres d'août 1924, ni la personnalité ni la politique du maire de Lyon ne sortent grandies : improvisation, impréparation, incompétence, le bilan est lourd qui met en cause, au-delà d'un homme, la politique extérieure du Cartel des gauches. Herriot accepta de dissocier le plan Dawes et l'évacuation de la Ruhr du problème des dettes interalliées et de celui de la sécurité. La France abandonnait donc son atout sans contrepartie, pour rétablir les bonnes relations entre Paris et Londres. L'Angleterre, dans la négociation, avait su mettre en avant les exigences des banquiers américains — J. Bariéty parle de « manipulation » — pour imposer à Herriot l'évacuation, bel exemple de l'utilisation des forces économiques à des fins proprement politiques.

Herriot fut acclamé à son retour de Londres au cri d'Herriot-la-paix. En fait, rarement une conférence internationale avait montré « une telle disproportion entre la partie officielle... et la partie confidentielle » ; les opinions publiques étaient restées dans l'ignorance des enjeux et des décisions. Jacques Bainville pouvait simplement noter dans son journal que les financiers anglo-américains ouvraient la voie au relèvement de l'Allemagne

Le récent colloque sur les relations franco-allemandes entre 1933 et 1939 (4), organisé par le directeur du Centre d'études germaniques de Strasbourg, F.-G. Dreyfus, rassemble une vingtaine d'études assez diverses dont il n'est guère possible de résumer le contenu. On s'arrêtera, du moins, sur l'ensemble le plus original, qui porte sur la propagande allemande en France, la connaissance du nazisme et ses interprétations à l'époque. La description des campagnes du bureau Ribbentrop et du comité France-Allemagne pour le rapprochement franco-allemand atteste l'habileté d'Abetz à trouver des entrées dans les milieux de gauche. Une intéressante esquisse présente le pacifisme du Syndicat national des instituteurs, largement nourri d'anticommunisme. D'autres contributions évoquent la lucide revue *l'Allemagne contemporaine*, publiée à Strasbourg, de 1936 à 1939, avec notamment les collaborations de René Capitant, Maurice Schumann, Hubert Beuve-Méry. A propos de l'attitude des Français devant l'accord du 6 décembre 1938, est retracé l'itinéraire de Pierre Brossolette, de l'internationalisme briandiste à la fermeté face au nazisme. Ces quelques livres suffisent à convaincre que la tradition des Andler et des Vermeil a trouvé ses héritiers.

(1) Raymond Poidevin, Jacques Bariéty : *les Relations franco-allemandes, 1815-1975*, Armand Colin, collection « U », 373 p.

(2) Jean-Claude Allain : *Agadir 1911. Une crise impérialiste en Europe pour la conquête du Maroc*, préface par J.-B. Duroselle, publications de la Sorbonne, 1976, X-471 p.

(3) J. Bariéty : *les Relations franco-allemandes après la première guerre mondiale*, publications de la Sorbonne, éditions Pedone, 1977, 797 p., préface de Jacques Droz.

(4) *Les Relations franco-allemandes 1933-1939*, Editions du C.N.R.S., 1976, 424 p.

LA LIBÉRATION D

Les otages sont atten

هكذا من الأصل

Le Monde

étranger

LA LIBÉRATION DES HUIT FRANÇAIS DÉTENUS PAR LE POLISARIO

Les otages sont attendus vendredi après-midi à Paris

De notre correspondant

Alger. — Les huit Français libérés par le Front Polisario devront être remis à Alger à M. Kurt Waldheim ce vendredi 23 décembre. Ils devaient regagner Paris dans le courant de l'après-midi. Le secrétaire général de l'O.N.U., qui est arrivé à 10 heures dans la capitale algérienne, devait rencontrer le président Boumediène avant de prendre en charge les Français au cours d'une brève cérémonie à la résidence du représentant de l'O.N.U. à Alger. Le choix du lieu de la cérémonie avait provoqué jeudi un différend de dernière minute entre les représentants de l'O.N.U. à Alger et le Polisario qui souhaitait que la remise des otages se déroulât au siège du Front. Un accord est intervenu dans la nuit de jeudi à vendredi à ce sujet.

A la suite des déclarations faites par les autorités françaises, les dirigeants du Front Polisario maintiennent d'autre part qu'une colonne sahraouie a été bombardée, les 14 et 15 décembre, et qu'ils n'ont nullement donné un « coup de pouce » aux dates pour que l'on ait l'impression que l'attaque a eu lieu après que M. Georges Marchais eut annoncé le 14 décembre la libération des détenus de Zouérate.

Au demeurant, selon les dirigeants sahraouis, c'est le président Giscard d'Estaing qui a eu la primeur de la nouvelle. Celle-ci lui a été transmise dans une lettre « rédigée en termes fort courtois » qui a été remise à l'Elysée le 5 décembre par M. Lucien Bitterlin, secrétaire général de l'Association de solidarité franco-arabe (1). N'ayant reçu aucune réponse et le chef de l'Etat et les hautes autorités françaises ayant observé le mutisme à ce sujet, les dirigeants sahraouis ont alors donné connaissance à M. Marchais de leur communiqué annonçant officiellement la libération des Français.

La lettre précisait, selon le Polisario, que les huit Français étaient vivants et en bonne santé. Elle annonçait qu'ils allaient être libérés à bref délai et donnait enfin quelques explications sur les circonstances dans lesquelles ils avaient été capturés. Toujours selon le Front, elle était signée au nom de la direction du Polisario et « portait un cachet authentifiant son origine ». La date précise de la libération n'avait pas été donnée parce que des conversations étaient en cours à l'ONU avec M. Waldheim sur les modalités pratiques.

Pour leur part, les Algériens rappellent que l'Elysée a été informé par le président Tito, dès le 22 octobre, que les prisonniers étaient « sains et saufs » et que le président Boumediène a confirmé la nouvelle quelques jours après à l'ambassadeur de France. Toutefois, le chef de l'Etat n'en a fait mention pour rassurer les familles que le 7 novembre (le Monde du 9 novembre), après que la presse y eut fait allusion (le Monde du 5 novembre).

La situation demeure cependant dominée par l'escalade militaire. Le « ministère sahraoui de la défense » a publié jeudi un communiqué donnant le bilan final de l'opération de Tmeimichat, le 18 décembre, à la suite de laquelle une colonne sahraouie a été bombardée par des avions. L'attaque du poste de cette localité a fait, selon le texte, 153 morts dont 3 officiers marocains et 1 mauritanien et 82 prisonniers mauritaniens. Soixante-quatorze d'entre eux se trouvant dans deux camions de l'Armée de libération populaire sahraouie ont été tués lors du bombardement aérien qui a fait 15 morts et 25 blessés du côté sahraoui.

Le communiqué assure également qu'un Jaguar a été touché et s'est écrasé à 5 kilomètres au sud de Zug, au Sahara occidental, et que trois autres avions immatriculés 11 R.H., 11 R.O. et 57 M.O. ont été touchés et se trouvent immobilisés à Nouadhibou. Le 57 M.O. aurait cependant été réparé le 21 décembre.

[A Paris, le ministre de la défense a démenti, jeudi soir, dans un communiqué, ces informations les qualifiant de « manœuvre pure et simple d'intoxication du Polisario ».]

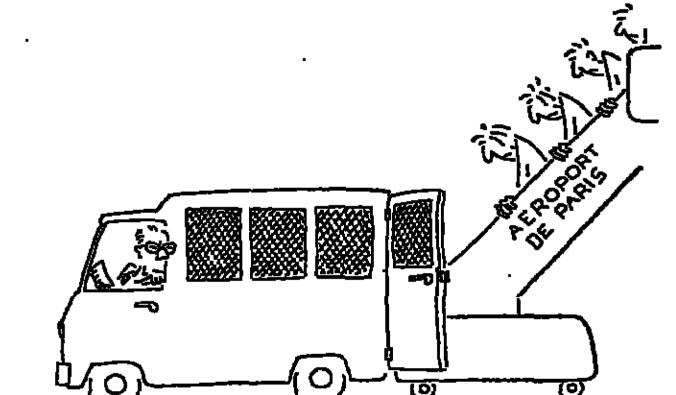
Le Front affirme, d'autre part, que lors de l'attaque de Boulanouar, le 2 décembre, un Jaguar a été abattu et s'est écrasé au lieudit Zmilet-Omar, à 150 kilomètres de Nouadhibou, entraînant la mort du pilote. Un autre Jaguar aurait été touché le 14 décembre lors de l'attaque de Choum et se trouverait lui aussi immobilisé à Nouadhibou.

Enfin, un autre communiqué du Polisario fait état d'une embuscade dans le Sud marocain, près de Lebouirate, le 18 décembre, au cours de laquelle vingt-six soldats ont été tués et trente et un blessés, tandis qu'un sous-officier marocain a demandé à rallier les rangs du Front.

Alors que la situation s'aggrave sur le terrain et que l'Algérie met en garde contre les « dangers de l'intervention française dans la région », on note la venue à Alger jeudi pour une « visite officielle d'amitié » sur invitation du président Boumediène, du chef de l'état-major des forces armées de l'U.R.S.S., le maréchal Ogarkov.

PAUL BALTA.

(1) Le porte-parole de l'Elysée confirme l'existence d'une lettre datée du 4 décembre adressée au président de la République et transmise par M. Bitterlin. Cette lettre, ajoute le porte-parole, contenait un plaidoyer pour les thèses du Polisario. Elle ne faisait qu'une allusion aux otages en reconnaissant qu'ils étaient détenus par le Front, mais ne mentionnait à aucun moment leur prochaine libération.



(Dessin de KONK.)

L'ACCUEIL A ORLY

Un communiqué publié jeudi 22 décembre par le Quai d'Orsay annonce qu'« afin de préserver le caractère de dignité de cette manifestation et d'éviter toute exploitation à des fins particulières, le secrétaire général des Nations unies et nos compatriotes seront accueillis dans le salon d'honneur d'Orly par le ministre des affaires étrangères, M. Louis de Guiringaud, le ministre de l'intérieur, M. Christian Bonnet, et les familles, en présence du vice-président de la Croix-Rouge française, d'un représentant de la Ligue des droits de l'homme et des dirigeants de la Société nationale industrielle et minière de Mauritanie. »

« L'accès du salon d'honneur sera strictement interdit à toute autre personne, précise le communiqué. Les personnalités qui se sont légitimement intéressées au sort des otages pourront rencontrer nos compatriotes quand ceux-ci auront regagné leur foyer. Il est précisé qu'aucune conférence de presse n'aura lieu ni à Orly ni au Quai d'Orsay. »

A la suite de ce communiqué, le S.N.J. et le syndicat des journalistes C.G.T. ont l'un et l'autre protesté contre ce qu'ils considèrent comme des entraves à l'activité de la presse.

M. GISCARD D'ESTAING DEMANDE A M. WALDHEIM DE S'ENQUÉRIR DU SORT DES CINQ FRANÇAIS DISPARUS EN 1976

La présidence de la République a annoncé, jeudi 22 décembre, en fin de matinée, que M. Giscard d'Estaing avait « demandé à M. Kurt Waldheim, secrétaire général des Nations unies, de renouveler, à l'occasion de son séjour à Alger, les démarches qu'il avait entreprises sur le sort des cinq Français, parmi lesquels trois jeunes filles âgées de vingt ans, disparus au Sahara au début de 1976 ».

L'Elysée rappelle que, « dans un communiqué publié par le quotidien algérien El Moudjahid le 15 janvier 1976, le Polisario avait affirmé détenir ces cinq jeunes gens » et que, « en dépit de nombreuses démarches, il a été impossible, depuis, d'obtenir de leurs nouvelles ».

● M. Kurt Waldheim a reçu, le jeudi 22 décembre, un télégramme envoyé par tous les groupes parlementaires espagnols demandant que l'ONU « assume ses responsabilités » pour la solution du conflit du Sahara occidental. En outre, la Mauritanie a demandé à l'ONU d'intervenir « pour amener les dirigeants algériens à cesser leurs agressions », dans une lettre adressée mercredi au secrétaire général des Nations unies

Par ailleurs, la France a rejeté, jeudi 22 décembre, à l'ONU, les allégations de la Libye selon lesquelles les forces aériennes françaises auraient procédé à des « bombardements du peuple sahraoui ». — (A.F.P.)

M. MITTERRAND : nous avons informé le Quai d'Orsay de la libération des otages.

Dans une interview publiée vendredi 23 décembre par le Matin, M. François Mitterrand, premier secrétaire du P.S., déclare : « La France est alliée au Maroc surtout, à la Mauritanie un peu. Elle a contredit, avec cette position, le droit reconnu jusqu'alors et revendiqué par eux, des peuples colonisés d'accéder à l'indépendance dans les limites des anciennes frontières coloniales, aussi arbitraires qu'elles fussent. Et ce sans consultation préalable des populations. L'ancien Maroc espagnol est le seul territoire d'Afrique auquel ce droit est refusé. Pourquoi ? Ajoutons que certains réflexes coloniaux continuent d'animer une partie de notre administration. (...) Au fond, le gouvernement et l'administration ont cédé à leur tendance naturelle au détriment des principes dont la France se réclame. Quant au Polisario, je n'ai pas à prendre parti pour lui mais pour le droit. »

En ce qui concerne la libération des otages. M. Mitterrand ajoute :

« Le Polisario nous a prévenu en nous disant que, jusqu'à nouvel ordre, il souhaitait que nous n'en disions rien. Nous avons respecté ce qui nous était demandé. Quand nous avons pu diffuser la nouvelle, nous avons aussitôt informé le gouvernement, exactement le Quai d'Orsay. Nous sommes heureux de la libération de nos huit compatriotes. Mais si nous y avons — et c'est le cas — contribué, nous nous sommes refusé à toute exploitation politique. Ce n'est pas notre genre. Et tout le monde le sait. »

● Le comité exécutif du parti communiste espagnol a publié un communiqué cité jeudi 22 décembre par le quotidien indépendant El Pais. Il critique fermement le quotidien algérien El Moudjahid pour son soutien « aux positions indépendantistes et aux actes terroristes du Mouvement pour l'autonomie et l'indépendance de l'archipel des Canaries (M.P.A.I.A.C.) dont le siège est à Alger. Cette attitude ne peut que « causer du tort à la cause du peuple sahraoui et aux relations amicales qui ont toujours existé entre l'Algérie et les forces démocratiques espagnoles », poursuit le P.C.E. El Moudjahid avait qualifié lundi les Canaries de « dernière colonie espagnole en Afrique ». (Le Monde du 23 décembre.)

TÉMOIGNAGE

L'éléphant et le scorpion

par P.-H. SANSELME (*)

Les huit Français de Zouerate sont relâchés et c'est justice. Pourquoi avoir tant attendu, puisque leur problème n'a pas varié depuis le premier jour de leur enlèvement ? Et pourquoi tant de mensonges autour d'eux ?

Le Polisario dit qu'ils participaient durant leur travail à l'effort de guerre mauritanien. C'est vrai, mais comment auraient-ils fait autrement ? La société multinationale Miferma, qui exploitait les gisements, avait été nationalisée fin 1974, et le personnel invité à rester. En l'acceptant, les agents acceptaient d'office de recevoir des ordres de leur nouveau patron, la SNIM-Cominor, organisme d'Etat. Et quand ces ordres consistaient à réparer ou à installer du matériel militaire, à entretenir des engins de terrassement pour creuser le fossé de protection autour de l'agglomération de Zouerate, à passer des communications de l'armée ou de l'administration mauritanienne, comment auraient-ils pu refuser ?

Nous avons fait au mieux pour assurer la sécurité de nos compatriotes, face à l'incurie totale des autorités civiles ou militaires, à l'imprévision totale du gouvernement mauritanienne, qui se souciait très peu de ce qui se passait si loin de lui à Zouerate, à la mauvaise information de nos représentants diplomatiques. Quand je décrivais la situation, ses risques, l'aggravation inéluctable du conflit, à des interlocuteurs venus de Nouadhibou, de Nouakchott ou de Paris, auxquels leurs fonctions auraient dû ouvrir les yeux, ils ne m'écoutaient pas, puisqu'ils étaient dérangés dans leur politique ou leurs intérêts.

En vérité, nous avons été trompés et trahis. Trompés par nos dirigeants, qui voulaient maintenir en place l'outil de production vital à l'économie du pays, par nos diplomates, dont les informations sous-estimaient les forces et plus encore le moral des Sahraouis. Trahis par une armée improvisée, mal préparée à patrouiller en brousse, une armée dont ce n'était pas la guerre, et un pays qui confondait encore les techniciens restés ou venus pour gagner leur vie avec la face cachée d'un impérialisme désuet.

En janvier 1976, après le raid sur Amgala, qui nous mettait déjà en péril grave, et l'éviction de mon attaché de direction français, M. Eudeline, qui, en plein accord avec moi, avait essayé d'ouvrir les yeux des nôtres, le poste diplomatique de Nouakchott nous avait publiquement assuré que six heures après l'alarme, l'évacuation aérienne de Zouerate pourrait commencer : trente-quatre heures se sont écoulées après l'attaque du 1er mai 1977.

Ce 1er mai, alors que l'on pouvait supposer qu'il allait se passer quelque chose, que les Sahraouis entendaient rappeler les incidents du 1er mai 1968 au cours desquels la troupe mauritanienne avait tiré sur des manifestants locaux, la garnison de plus de huit cents hommes était dans ses cantonnements, les officiers au loin ou au lit : à la demande d'un des nôtres, alors que les Sahraouis avaient investi la cité et qu'ils tiraient partout, un sous-officier local, enfin déniché, déclarait : « On n'a pas d'ordres. »

Pour quelques bribes de désert

On se demande ce qui a conduit le président Mokhtar Ould Dadda à s'associer avec le Maroc pour recueillir quelques bribes de désert — les moins bonnes, — alors que la souveraineté nationale était déjà de pur principe dans les immenses limites tracées arbitrairement à ce pays tout neuf. Démagogie, piège tendu, promesses fallacieuses ou défaut de renseignements sur la force ou les soutiens de l'adversaire, peu importe. Le fait demeure du brutal retournement d'un homme qui, se voulant chef d'une nation arabe et socialisante sur le modèle algéro-libyen, avait œuvre avec une prudence remarquable à asseoir l'indépendance de son pays. Alors qu'il touchait au but, il a rayé d'un trait, au nom d'un nationalisme dérisoire, tous les résultats obtenus.

Dès lors, le contrat des Français des mines, venus gagner leur vie en aidant les Mauritaniens, ce contrat qui reposait sur la technicité des unes et, depuis la nationalisation, sur la souveraineté des autres, ce contrat se trouvait caduc en fait, dès lors que les moyens du pays hôte n'étaient plus à la hauteur de sa politique. Fallait-il donc que les nôtres en fissent les frais ?

En vérité, consciemment, pour frapper l'opinion et terroriser les nôtres, à défaut de ma femme et de moi-même qui avions quitté par hasard Zouerate l'avant-veille du 1er mai, le médecin-chef René Fichet et sa jeune épouse étaient assassinés, parce qu'ils constituaient après nous le lien le plus puissant entre les communautés maure, noire et française de Zouerate. C'est pour la même raison qu'a été tué mon attaché de direction mauritanien, qui avait remplacé M. Eudeline.

On a vu alors à l'œuvre notre diplomatie, dont les échecs s'aggravaient au moment où Allemands, Israéliens et Hollandais retiraient, en d'autres lieux, le bénéfice de leur détermination. N'aurions-nous donc jamais, au cours de notre histoire, pratiqué le machiavélisme ? Nos expériences passées dans nos anciennes possessions d'outre-mer nous qualifiaient-elles pour nous montrer si chatouilleux sur les principes ? Au nom de quoi, après avoir inventé le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, refusons-nous de reconnaître l'héroïsme des Sahraouis qui se battent pour leur indépendance et renouvellent chaque jour, à travers le désert, les prouesses des soldats de Leclerc ou de Rommel ? N'est-il pas singulièrement grave de refuser d'avertir les nôtres, obligés de rester à Zouerate pour des raisons personnelles, des dangers qu'ils courent sans leur fournir une protection suffisante ?

Directeur pendant six ans de la mine de Zouerate, attentif à ce qu'y règne l'ordre et l'entente, j'ai poursuivi ma tâche malgré la nationalisation, la crise économique de 1975-1976 et près de deux années d'insécurité due au Polisario. Plus que quiconque, je me suis efforcé d'aider nos hôtes à prendre en charge leur destinée. Zouerate, malgré son isolement, son climat dur, la précarité de ses liaisons avec le monde, était un havre de paix où vivaient en bonne intelligence les trois communautés noire, maure et française, où s'accomplissait chaque jour une tâche gigantesque ignorée de tous. Ces lions n'étaient-ils menés que par des ânes ?

Cette magnifique machine est cassée, sans doute à jamais : elle tirait, en effet, sa justification de son fonctionnement parfait, alors que le minerai mauritanien a pratiquement cessé d'intéresser l'Europe devant la concurrence fatale des nouveaux venus, tels le Brésil et l'Australie.

Comment ne pas songer à la fable africaine du scorpion qui demande à l'éléphant de lui faire traverser le fleuve ?

« Mais, frère scorpion, si tu me piques, je mourrai noyé au milieu.

— Pourquoi te piquer, frère éléphant, puisque je mourrais aussi ? »

Mais voilà que, parvenu au milieu, le scorpion pique l'éléphant.

Ah, frère scorpion, qu'as-tu fait là ?

— C'est l'Afrique, frère éléphant », dit le scorpion en coulant aussi.

(*) Directeur des mines de Zouerate de 1971 à 1977.

A TRAVERS LE MONDE

Espagne

● M. ADOLFO SUAREZ, président du gouvernement, et M. Marcelino Oreja, ministre des affaires étrangères, ont accepté de se rendre en Roumanie en 1978, a-t-il été officiellement annoncé jeudi 22 décembre, à l'issue d'une visite officielle de trois jours de M. Georges Macovescu, ministre roumain des affaires étrangères. M. Macovescu a été reçu par le roi Juan Carlos. — (Reuter.)

● QUATRE BOMBES de faible puissance ont été lancées jeudi 22 décembre contre les locaux qui abritent à Bilbao la société Iberduero qui construit, à 20 km de la ville, la centrale nucléaire de Lemoniz. L'organisation séparatiste basque ETA avait revendiqué l'attentat commis à la mitraillette dimanche 18 décembre contre le poste de police gardant le chantier de la centrale. (Le Monde du 20 décembre.) — (Reuter.)

Inde

● M. DESAI, premier ministre, a affirmé, jeudi 22 décembre, que l'Inde ne procédera plus à des expériences nucléaires, même à des fins pacifiques. Il a ajouté que le problème de la coopération en matière nucléaire sera abordé avec M. Carter lors de la visite du président des Etats-Unis en Inde au début de l'année prochaine. Il a précisé que les livraisons d'uranium enrichi par les Etats-Unis avaient déjà repris. — (A.F.P.)

Irlande du Nord

● UN POLICIER ET UNE DIZAINE DE SOLDATS ont été blessés dans la nuit du jeudi 22 au vendredi 23 décembre en Irlande du Nord, à la suite d'une série d'attentats à la bombe. L'armée, qui

République fédérale d'Allemagne

● L'ANCIEN AGENT DE LA C.I.A., PHILIP AGEE, a été interpellé jeudi soir 22 décembre sur l'aéroport de Hambourg où il venait d'arriver d'Amsterdam. Jugé « indésirable en R.F.A. », selon un porte-parole de la police, l'ancien membre des services spéciaux américains, auteur d'un livre retraçant ses douze années d'activité au sein de la C.I.A., devait être expulsé à destination d'Amsterdam. Philip Agee avait précédemment été expulsé de France et de Grande-Bretagne. — (A.F.P.)

Syrie

● LE SYNDICAT NATIONAL DES JOURNALISTES (français) a adressé, jeudi 22 décembre, un télégramme au président Assad, lui demandant la libération, « à l'occasion de la nouvelle année », du journaliste syrien Nasr Shammali. Dans un communiqué, le S.N.J. précise que M. Shammali, « ancien rédacteur en chef du journal Al Thawra, est emprisonné depuis 1972 — sans avoir été jugé ni même inculpé — à la prison Al Mezze de Damas » après avoir « refusé de coopérer avec le régime du président Assad ». Amnesty International, qui a « adopté » le journaliste comme prisonnier d'opinion en novembre 1976, fait remarquer que les conditions de détention de M. Shammali sont contraires aux dispositions de la Constitution syrienne, et à la Déclaration des droits de l'homme.

AFRIQUE

Tunisie

AU COURS DU DÉBAT BUDGÉTAIRE

Plusieurs députés ont rejeté les accusations du premier ministre contre les syndicats

De notre correspondant

Tunis. — L'examen par les députés du projet de budget pour 1978, qui se poursuit depuis une dizaine de jours à l'Assemblée nationale, est l'occasion d'un débat extrêmement animé, serré, quelquefois virulent, absolument exceptionnel dans la vie politique tunisienne. Un nombre record de députés sont intervenus aussi bien pour évoquer la situation générale dans le pays, où les remous sociaux (1) deviennet permanents que diverses questions. La crise qui, ouvertement, oppose depuis six mois les syndicats au régime trouve ainsi une nouvelle illustration.

Plusieurs députés (2), dirigeants de l'Union générale des travailleurs tunisiens (U.G.T.T.) ou proches de celle-ci, se sont élevés avec force contre les accusations formulées par plusieurs responsables, à commencer par le premier ministre, M. Hedi Nouira, et par la presse nationale, selon lesquelles les récentes grèves et les incidents qui ont suivi étaient le fait d'éléments hostiles au régime infiltrés dans les rangs des syndicats.

Certains ont même accusé plus ou moins ouvertement les cellules professionnelles installées dans des entreprises par le parti socialiste destourien d'être à l'origine des troubles et de diverses « *provocations* ». Ils ont aussi contesté la politique du gouvernement, dénonçant tour à tour la « *dépendance du pays à l'égard de l'étranger* », le « *libéralisme outrancier* » dont sont empreintes les options économiques, l' « *accaparement des richesses par une minorité* », la mauvaise gestion dans les entreprises, l'augmentation du coût de la vie, etc.

Face à cette opposition maintenant déclarée, un second groupe de députés — le plus nombreux — s'en est tenu à une attitude de neutralité renvoyant dos à dos syndicalistes et gouvernants et invoquant « *la nécessité de préserver l'unité nationale* », tandis qu'un troisième appuyait sans réserve le gouvernement et faisait siennes les déclarations très fermes faites à l'ouverture des débats par le premier ministre (*le Monde* du 13 décembre).

Un appel à la discipline

M. Nouira devait d'ailleurs intervenir dans la discussion pour condamner à nouveau les grèves, car « *il est indécent de présenter à une entreprise des revendications qu'elle ne saurait satisfaire* », et pour rappeler qu'il « *est temps de passer à l'étape de la discipline* ». Si, dans sa présentation du projet de budget, M. Nouira avait consacré une large place à la situation sociale actuelle, il n'en avait pas moins réservé l'essentiel de son exposé aux problèmes économiques du pays, qui va s'engager en 1978 dans la seconde année de son plan quinquennal de développement.

Outre les remous sociaux, la conjoncture internationale, et plus particulièrement les mesures protectionnistes prises par la Communauté économique européenne, ajoutées à une mauvaise récolte céréalière, sont à l'origine des difficultés rencontrées par la Tunisie en 1977. M. Nouira, qui se veut réaliste, l'a explicitement reconnu. Il s'est montré particulièrement amer à l'égard du Marché commun, notant que, entre 1969 et 1976, les exportations tunisiennes vers l'Europe n'ont été multipliées que par 3,4 alors que les importations étaient quintuplées. Le déficit commercial avec la Communauté a représenté en 1976 71 % du déficit global de la balance, contre 51 % seulement en 1969.

« *Nous avions pensé, candidement peut-être, qu'en signant avec beaucoup de solennité un contrat de développement nous inaugurions le nouvel ordre économique prôné par les plus clairvoyants des pays industrialisés et des pays en développement, et que nous établissions en quelque sorte des rapports contractuels,* a remarqué M. Nouira. *Nous sommes-nous fourvoyés ? Dans tous les cas, la Tunisie respectera ses engagements, et nous souhaitons vivement que nos partenaires en tiennent compte. C'est pour cette raison que nous ne solliciterons pas de moratoire et pour ne pas être inscrits sur la liste de ceux qui bénéficient de la bienfaisance internationale. La Tunisie a une image de marque auprès de tous ses partenaires à l'étranger : son sérieux et sa crédibilité. Maintenons cette crédibilité, même au prix de grands sacrifices...* »

Le chef du gouvernement a recommandé aux Tunisiens de cesser de vivre « *dans une euphorie due à une croissance rapide* » et de comprendre que l'économie ne saurait à l'avenir supporter plus de charges qu'à l'heure actuelle sans risquer de « *s'écrouler* ». C'est pourquoi, a-t-il estimé, il importe de repenser la politique en matière d'échanges extérieurs et de corriger la dépendance économique et commerciale à l'égard de pays industrialisés, car « *nous ne pouvons plus miser uniquement sur les mêmes marchés traditionnels de l'Europe occidentale* ». M. Nouira a recommandé une ouverture sur « *des horizons plus larges* », englobant particulièrement les pays arabes et africains, sans qu'il s'agisse pour autant d'une rupture avec l'Europe.

Le « *bras droit du Combattant suprême* », ainsi qu'on le désigne ici, ne s'en est pas moins montré « *confiant* » en l'avenir et même satisfait quant au présent, puisqu'il a affirmé que 1977 avait permis d'engager le plan conformément aux prévisions et que les perspectives pour 1978 pourraient être plus favorables. C'est ainsi que, au cours de l'années prochaine, le produit intérieur brut s'accroîtrait au taux de 10 % grâce à un développement soutenu de tous les secteurs et si la reprise de la production agricole se confirme.

MICHEL DEURÉ.

(1) Une grève générale des cheminots a eu lieu le 19 décembre, la compagnie des chemins de fer, qui a accusé, en 1976, un déficit de près de 50 millions de francs se refusant à satisfaire leurs revendications salariales. D'autre part, le personnel de la Société tunisienne des industries de raffinage (STIR) a observé une grève de quarante-huit heures les 19 et 20 décembre pour des revendications du même ordre.

(2) Tous les membres de l'Assemblée nationale ont été élus pour cinq ans, en 1974, sous l'étiquette du parti socialiste destourien, le parti unique.

● *M. Mohamed Harmel, ancien secrétaire du parti communiste tunisien,* interdit depuis 1963, a annoncé, le jeudi 22 décembre, qu'il avait déposé, « *en tant que citoyen et conformément au code de la presse* », un dossier au ministère de l'intérieur en vue de faire paraître, sous le titre *Al Jadid*, « *un hebdomadaire de gauche qui défendra une orientation progressiste et démocratique* ». En octobre dernier, les autorités avaient accordé au mouvement des socialistes démocrates l'autorisation de publier un hebdomadaire en langue arabe, *Enai*, dont le premier numéro devrait paraître très prochainement. — *(Corresp.)*

La situation dans la corne de l'Afrique

ADDIS-ABEBA DÉNONCE LES « AGISSEMENTS » SOMALIENS A DJIBOUTI

M. Abdallah Mohamed Kamil, ministre djiboutien des affaires étrangères, est arrivé, le 21 décembre, à Addis-Abeba, a annoncé jeudi la radio éthiopienne captée à Djibouti. Le ministre a indiqué que, durant son séjour, il aurait des entretiens qui porteront notamment sur les « *relations existant entre les deux pays* ».

La visite inpromptue à Addis-Abeba du chef de la diplomatie djiboutienne intervient quelques jours après que le chef de l'État djiboutien, M. Assan Gouled, eut adressé un « *solennel avertissement* » à l'Ethiopie, l'accusant notamment de « *soutenir, accueillir et entrainer* » le Mouvement populaire de libération (M.P.L.), organisation marxiste - léniniste composée d'Afars, et rendue responsable par les autorités de l'attentat à la grenade qui, le 15 décembre dernier, a fait cinq morts et trente blessés dans un bar-restaurant de Djibouti.

M. Kamil, qui appartient à l'ethnie afar, est, avec le ministre djiboutien de la justice, M. Ismail Ali Youssouf, le seul représentant de cette ethnie au sein du gouvernement à ne pas avoir démissionné.

D'autre part, dans une déclaration citée ce vendredi 23 décembre par l'agence soviétique Tass, le ministre éthiopien des affaires étrangères juge « *très graves* » les derniers événements survenus en Ethiopie et dénonce la répression exercée par les autorités à l'encontre du M.P.L. « *L'actuelle dégradation de la situation à Djibouti,* lit-on dans la déclaration, *est le résultat des agissements du gouvernement somalien, qui menacent la souveraineté de la République de Djibouti, tout en aggravant encore plus la situation dans la corne de l'Afrique. L'Ethiopie est sérieusement préoccupée par ces développements.* » — *(A.F.P., Tass.)*

● *Le gouvernement des Etats-Unis* a accepté le 21 décembre de contribuer, pour une valeur de 2 millions de dollars, à la mise sur pied d'un fonds spécial de soutien destiné à l'achat de cent cinquante camions par l'Ethiopie. Ces camions seront utilisés pour transporter 100 000 tonnes de nourriture, d'engrais et d'autres produits des ports éthiopiens vers l'intérieur du pays. — *(A.F.P.)*

Rhodésie

● VINGT ET UN ECCLESIASTIQUES RHODESIENS ont demandé, jeudi 22 décembre, que les guérilleros nationalistes capturés soient traités, comme « *des prisonniers de guerre et non comme des criminels de droit commun* » et que ne pèse pas sur eux la menace de la peine capitale. Les dirigeants religieux ont également souhaité que le rapport Quenet soit « *immédiatement et complètement appliqué* ». Ce rapport recommande la modification des mesures discriminatoires pour des raisons raciales. — *(A.F.P.)*

Maroc

Contrairement à ce qu'affirmaient les autorités

LA MAJORITÉ DES DÉTENUS « FRONTISTES » SERAIENT DÉCIDÉS A POURSUIVRE LEUR GRÈVE DE LA FAIM

Contrairement à certaines informations qui avaient été communiquées par les autorités marocaines à la mission d'information de la Fédération internationale des droits de l'homme, des Juristes catholiques et de l'Association des juristes démocrates (*le Monde* du 23 décembre), la majorité des détenus politiques marocains semblent résolus à poursuivre leur grève de la faim. Le quotidien *Al Moharir*, organe de l'opposition progressiste, écrit, dans son numéro du 22 décembre, que les cent trente-neuf détenus « marxistes-léninistes » de Kenitra et de Casablanca poursuivent cette grève de la faim déclenchée le 9 novembre dernier pour protester contre leurs conditions de détention. Le journal précise que l'état de santé des prisonniers « *ne cesse de se détériorer, ce qui pourrait conduire certains d'entre eux à connaitre le même sort que Saïda Menehbi* », l'une des condamnées, âgée de vingt-six ans, morte le 11 décembre à l'hôpital de Casablanca des suites de la grève de la faim.

Al Moharir ajoute que les autorités ont procédé à l'isolement des prisonniers, et signale, d'autre part, qu'une délégation de la Fédération internationale des droits de l'homme, venue récemment au Maroc pour rencontrer les détenus, « *c'est vu refuser l'autorisation de le faire* ».

[Dans « le Monde » du 23 décembre, nous annoncions, au conditionnel, l'arrêt des grèves de la faim en précisant que ces informations avaient été communiquées par les autorités marocaines à la mission d'information, composée de deux avocats et d'un médecin français. Il semble, en fait, que le nombre de détenus (une quinzaine au total) ayant choisi d'interrompre leur mouvement, ait été volontairement surestimé par les interlocuteurs des avocats et du médecin français.]

EUROPE

Belgique

LE ROI MET EN GARDE CONTRE UNE RÉGIONALISATION CONFUSE

(De notre correspondant.)

Bruxelles. — Alors que les milieux politiques belges luttent sur un double front — la crise économique particulièrement grave et celui de la réforme des institutions préparée par le pacte dit « d'Egmont » — le roi a lancé le jeudi 22 décembre un sévère avertissement à la nation. Recevant pour les traditionnels vœux de fin d'année les représentants des corps constitués (parlementaires, magistrats, fonctionnaires, académiciens, la presse, le patronat et les syndicats), le souverain s'est fait l'interprète du scepticisme de l'opinion publique à propos des institutions :

« *Cette année a vu naitre un large accord au sujet de nos nouvelles structures,* a-t-il dit. *Il s'agit maintenant de conférer à ces institutions les bases constitutionnelles et légales, solides et précises, qui sont indispensables pour promouvoir dans notre pays une entente durable. Cette entente suppose que le pacte communautaire soit bien formulé et bien appliqué.*

» *Régionaliser, ce n'est pas multiplier les pouvoirs concurrents, dotés de compétences faites de responsabilités diluées. C'est mettre au service de tous des autorités plus responsables et plus accessibles, soumises à un contrôle démocratique.*

» *Les partis, reflétant les divers courants d'opinion, continueront à composer les assemblées délibérantes et proposeront, je l'espère, les hommes les plus aptes à exercer des fonctions d'ordre public. Ceux-ci devraient s'efforcer ensemble de faire prévaloir le souci des qualités humaines et professionnelles sur les considérations partisanes dans la désignation des fonctionnaires, magistrats et officiers.* »

La mise en garde du roi venait le jour même où une grave querelle opposait les responsables de la capitale, et principalement le ministre des affaires étrangères, M. Simonet, socialiste, responsable aussi de l'économie régionale bruxelloise, et le ministre de la culture, M. François Persoons, qui est membre du bloc francophone F.D.F.

M. Persoons avait obtenu que le conseil d'agglomération de la capitale vote mercredi sur l'achat d'un immeuble très moderne situé dans la périphérie pour y loger les institutions bruxelloises, au prix de 850 millions de francs belges (11 millions de francs français), M. Simonet, par contre, avait proposé un immeuble moins cher Place royale, à proximité du palais du roi, parce qu'à son avis « *les institutions bruxelloises doivent être implantées au cœur de la capitale et non à l'extérieur* ». La thèse du F.D.F. a cependant prévalu et, dans une déclaration radiodiffusée, le ministre Simonet a aussitot demandé au ministre de l'intérieur, M. Boel, d'annuler l'achat, à son avis de toute façon « *trop cher par ces temps de crise* ».

PIERRE DE VOS.

Italie

M. CAVINA PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT RÉGIONAL COMMUNISTE DE BOLOGNE MEURT SUBITEMENT

(De notre correspondant.)

Rome. — M. Sergio Cavina, président du gouvernement régional communiste d'Emilie-Romagne, membre du comité central du P.C.I., est mort dans la soirée du 22 décembre à Bologne, d'une crise cardiaque, à l'issue d'une séance du conseil régional.

M. Cavina était l'une des figures les plus notables de l'administration communiste d'Emilie-Romagne. Né à Ravenne, le 5 septembre 1929, il était entré au P.C.I. en janvier 1945. Deux ans plus tard, il était secrétaire de la Fédération des jeunesses communistes de Ravenne, puis secrétaire de la Fédération de cette ville de 1959 à 1965.

De 1965 à 1976, Sergio Cavina fut secrétaire régional, puis, au douzième congrès du P.C., il entra dans la direction nationale. M. Cavina présidait le gouvernement régional d'Emilie-Romagne depuis mai 1976, en remplacement de M. Giorgio Fanti, élu député, et, lui aussi, membre de la direction du parti.

Par son rôle dans l'appareil du P.C.I., M. Cavina exerçait en fait le contrôle des instances dirigeantes sur les militants placés à des postes politiques régionaux ou municipaux. Une certaine tension fut longtemps sensible entre lui et MM. Giorgio Fanti et Renato Zangheri, maires successifs de Bologne puis (pour le premier), premier président, de 1970 à 1976, de la junte régionale. Ceux-ci détenaient un pouvoir d'administration communiste et le représentaient à l'extérieur. Mais le pouvoir réel du parti, c'est M. Sergio Cavina qui l'incarnait.

(Intérim.)

Yougoslavie

Le maréchal Tito estime que l'armée garantira la continuité de sa politique

De notre correspondant

Belgrade. — Le 22 décembre, fête de l'armée yougoslave, a été, cette année, célébré avec un éclat particulier dans tout le pays. A Nis, important centre stratégique à mi-chemin entre Belgrade et Skoplje, cinquante mille personnes environ ont assisté à la remise de l'ordre du « héros national » à la 3ᵉ brigade prolétarienne serbe.

En remettant cette décoration, la plus haute qui puisse être attribuée à une unité de l'armée, M. Petar Stambolitch, membre de la présidence collégiale de l'Etat, a rappelé les exploits de la brigade pendant la guerre (elle avait combattu les Bulgares, en 1941, qui avaient, après l'occupation de la Yougoslavie par les Allemands, annexé la Macédoine et la Serbie orientale). Il a relevé l'attachement inébranlable du pays à l'armée, « *gardienne de notre indépendance nationale, de notre politique de non-alignement et de notre système de socialisme autogestionnaire* ».

A l'île de Brioni, le président Tito a reçu le général Nicolas Ljoubitchitch, ministre de la défense nationale, accompagné de tous les membres du grand état-major. Dans un discours, à l'issue du diner, le chef de l'Etat a développé surtout sa conception du rôle de l'armée. Il a dit : « *Nous avons encore des ennemis à l'intérieur du pays* » ; l'armée, présente déjà aux frontières, doit l'être également dans le pays, estime-t-il. Elle doit combattre, notamment, le nationalisme, « *maladie méchante* » qui, sournoisement, ronge l'organisme de certains individus, mais qui pourrait, si on ne l'en empêche pas, s'étendre aux groupes et à des milieux déterminés. Donc, l'armée doit être « *vigilante* » et empêcher qui que ce soit de porter atteinte aux acquisitions de la révolution, de la fraternité et de l'unité nationale. Une telle armée est et restera la meilleure garantie pour demain, lorsque, « *par exemple, je ne serai plus là* ».

« *Voyez,* a poursuivi le président Tito, *on demande constamment ce qui adviendra lorsque je ne serai plus là... Or nous avons tout fait pour qu'il n'advienne rien, et nous continuerons à marcher de l'avant avec succès.* »

Le chef de l'Etat a insisté ensuite sur le prestige international de la Yougoslavie « *pays le plus stable d'Europe* ». Il y a, il est vrai, des gens qui écrivent que la Yougoslavie se désagrégera. Mais rien de cela ne pourra se produire, car « *notre armée assurera le développement socialiste de notre pays tel que nous l'avons choisi* ». Elle restera unie dans l'idéal et l'action et empêchera toute manifestation ou déviation politicienne.

A propos du Proche-Orient, le président a constaté avec regret l'existence de dissensions entre les pays arabes et a réitéré le point de vue de la Yougoslavie selon lequel les Palestiniens ont droit à « l'indépendance et à un état national ». Il est « illusoire » de penser par ailleurs que les Israéliens pourraient être « jetés à la mer ».

Le président Tito a rappelé brièvement les résultats de son dernier voyage en Union soviétique avec laquelle « *existent des différences),* mais qui n'empêchent pas un développement positif des rapports entre les deux pays. Il a fait également état des rapports avec les Etats-Unis où, selon les sources informées, il devrait se rendre en visite officielle, probablement en mars prochain. Il a constaté l'intérêt des deux parties d'améliorer des rapports, en dépit du fait que « *nous avons certaines remarques à leur faire, remarques qui ne leur sont pas toujours agréables, mais qu'ils souhaitent entendre* ».

PAUL YANKOVITCH.

Tchécoslovaquie

Dans une lettre adressée à des écrivains occidentaux

Treize intellectuels s'inquiètent des résultats de la conférence de Belgrade en matière culturelle

Treize écrivains et intellectuels tchécoslovaques ont adressé à un certain nombre de leurs confrères occidentaux — parmi lesquels Heinrich Böll, Pierre Emmanuel, Günter Grass, Arthur Miller et Alberto Moravia — une lettre dans laquelle ils estiment qu'« *il serait inexcusable* » qu'aucun progrès ne soit accompli par la conférence de Belgrade, et que « *la même diversité d'interprétation du document d'Helsinki* » puisse subsister après cette réunion.

Les auteurs de la lettre écrivent notamment :

« *Il est d'importance vitale pour tous les créateurs qui, dans différents pays d'Europe, sont bâillonnés pour des raisons diverses, de déclarer d'une façon claire et précise si leur art appartient à l'Etat (c'est-à-dire, dans certains cas, au régime) ou au grand public, c'est-à-dire à ceux qui s'y intéressent d'une façon concrète. Certains Etats croient appliquer les décisions prises dans ce domaine par le document d'Helsinki en réduisant les échanges culturels exclusivement à des accords bilatéraux. Nous sommes, nous aussi, en mesure de comprendre qu'un Etat ne veuille inviter (ni laisser partir) au niveau officiel que des créateurs qui sont d'accord avec ses conceptions politiques et culturelles. Mais nous demandons que l'on reconnaisse aux organisations et aux institutions culturelles non gouvernementales des Etats signataires le droit d'inviter les créateurs de leur choix et de rendre leurs œuvres accessibles au public. Les créateurs ainsi invités devraient obtenir automatiquement le droit de se rendre dans le pays d'où émane l'invitation.*

» *(...) A une époque où, dans une littérature nationale, des dizaines d'auteurs sont réduits au silence, des manuscrits polycopiés remplacent les publications normales et servent, de cette façon, à préserver la continuité de la culture d'origine, et à maintenir le contact avec les cultures étrangères. On ne peut considérer de pareilles publications comme illégales pour la seule raison qu'elles ne sont pas imprimées. Afin de permettre aux auteurs de prouver que le contenu de leurs œuvres ne contrevient ni à la juridiction de leur pays ni à des accords internationaux, il faut leur permettre, le cas échéant, de s'en remettre à des instances neutres, dont l'UNESCO pourrait faire partie.* »

Les signataires de cette lettre sont MM. Jiri Grusa, Vaclav Havel, Jaroslav Hutka, Petr Kabes ; Mme Eva Kanturkova ; MM. Ivan Klima, Pavel Kohout, Karol Sidon, Jan Trefulka, Milan Uhde, Zdenek Urbanek, Ludvik Vaculik et Jan Vladislav.

Chypre

● M. SPYROS KYPRIANOU, président de la République, a participé lundi 19 décembre à une importante manifestation à Nicosie à l'occasion de la libération de son fils (*le Monde* du 20 décembre). Il a promis de « *parachever l'épuration* » des éléments putschistes de l'E.O.K.A.-B qui sont encore dans l'administration. On indique, d'autre part, à Athènes que l'entrée sur le territoire sera refusée aux ravisseurs d'Achille Kyprianou. — *(A.F.P.)*

Turquie

M. ECEVIT DÉPOSE UNE MOTION DE CENSURE CONTRE LE CABINET DEMIREL

(De notre correspondant.)

Ankara. — Une motion de censure a été déposée par le parti républicain du peuple (tendance centre gauche) sur le bureau de l'Assemblée nationale. Les débats commenceront le 27 décembre, mais porteront d'abord sur l'inscription de cette motion à l'ordre du jour. Si elle est décidée, la discussion de la motion elle-même s'engagera dans un délai de deux à sept jours après l'inscription.

Cette initiative est le fruit des contacts de M. Bülent Ecevit, qui a récemment rencontré plusieurs élus indépendants, démissionnaires du Parti de la justice, et se serait mis d'accord sur leur participation à un gouvernement qu'il présiderait. La majorité formée autour du parti républicain du peuple comporterait, outre des indépendants, des représentants du parti démocratique (qui n'a qu'un élu) et du Parti de la confiance (qui en a deux).

Au lieu de poser la question de confiance, M. Demirel a laissé l'opposition engager un pari. Le premier ministre et son porte-parole, M. Bayar, ont indiqué que le Parti de la justice abandonnerait le pouvoir, même si les deux cent vingt-six voix qu'exige la Constitution pour le renvoi du gouvernement n'étaient pas réunies. « *Il suffirait,* ont-ils dit, *que le nombre des bulletins rouges* (opposition) *dépasse d'un seul celui des bulletins blancs* (majorité). »

M. Suleyman Demirel compte encore sur le retournement de certains démissionnaires du Parti de la justice, voire de députés de l'opposition qui se rallieraient à l'actuelle majorité. Mais les milieux d'affaires estiment, comme le *Milliyet*, journal indépendant proche d'eux, que « *ces atermoiements ne peuvent que nuire aux intérêts du pays, confronté à de graves problèmes qui demandent une réponse immédiate* ».

ARTUN UNSAL.

هكذا من الأصل

EUROPE

République fédérale d'Allemagne

Les autorités judiciaires de Stuttgart n'ont pas élucidé tous les mystères soulevés par la mort d'Andreas Baader, Gudrun Ensslin et Jan-Carl Raspe

L'arrestation de Christian Möller et de Gabrielle Kröcher-Tiedemann à la frontière franco-suisse (« le Monde » du 22 décembre) provoque à Bonn un double motif de satisfaction : non seulement les mesures de poursuite des terroristes ne sont pas tout à fait inefficaces, mais les polices des pays voisins se montrent plus actives. Un commentaire de la « Frankfurter Allgemeine Zeitung » estime cependant que la police française, qui ne compte pas dans ses rangs de victime des terroristes, pourrait être plus *diligente*.

Dans une interview publiée ce vendredi 23 décembre **par le quotidien à grand tirage « Bild », M. Maihofer, ministre fédéral de l'intérieur, s'est au contraire *félicité de l'action des polices étrangères* dans la lutte contre les terroristes ouest-allemands et de « la coopération sans précédent des polices des pays voisins avec l'office fédéral de la police criminelle ».**

Les premiers résultats de l'enquête menée du côté français ont permis de retrouver la trace de Gabrielle Kröcher-Tiedemann à *Dijon* et à Lyon, où elle se serait rendue au début du mois.

Les autorités judiciaires n'ont pas encore décidé de demander l'extradition des deux terroristes, qui doivent être traduits devant la justice suisse. Vienne pourrait également s'intéresser à Gabrielle Kröcher-Tiedemann, qui, outre son rôle dans l'attentat contre l'OPEP il y a deux ans, aurait pris part à l'enlèvement du millionnaire viennois Palmers. Une partie de la rançon aurait été retrouvée dans la voiture des deux personnes arrêtées.

A Francfort, Dirk Hoff, le « bricoleur génial » du groupe Baader — il fabriquait les bombes, — a été condamné à *quatre ans et huit* mois de prison. Il a déjà passé trente mois en prévention.

Dans le procès Verena Becker, qui s'achève *actuellement* à Stuttgart, le parquet a réclamé, jeudi, une peine de réclusion criminelle à perpétuité contre l'extrémiste. Celle-ci, arrêtée le 3 mai dernier, en compagnie de Günther Sonnenberg, était accusée d'avoir participé à l'attentat au cours duquel le procureur général Buback avait été tué, le 7 avril, à Karlsruhe.

Le procureur général, M. Kurt Redmann, a annoncé qu'un attentat contre sa personne était en préparation pour la période de Noël. La sécurité a été renforcée à la cour de justice de Karlsruhe, où sont *installés ses services. Dans son rapport* sur le terrorisme en R.F.A. en 1977, le procureur général indique que, selon la police, Mᵉ Klaus Croissant et *ses associés*, déjà accusés d'avoir organisé un système d'information au service des terroristes, pourraient être soupçonnés d'avoir organisé des *attentats et constitué une sorte d'unité de réserve* pour la « bande Haag-Mayer » qui aurait fomenté les principaux attentats de l'année écoulée.

***Les conditions de détention de Mᵉ Croissant*, à Stammheim, pourraient d'autre part être révisées après le rapport d'un expert psychiatre nommé par le tribunal de Stuttgart, M. Wilfried Rasch. Ce rapport conclut, en effet, que l'avocat « ne présente aucune tendance suicidaire ».**

De notre envoyé spécial

Stuttgart. — La mort d'Andreas Baader, de Gudrun Enssein et Jan-Carl Raspe, le 18 octobre dernier, au lendemain de l'échec du détournement de Mogadiscio, qui avait été organisé pour les faire sortir de prison avec huit de leurs amis, a achevé de réduire à néant la réputation d'inviolabilité de la prison de Stammheim. Réputation — ou mythe — qui avait déjà subi un coup sévère lorsque l'opinion avait appris par les journaux quel type d'existence y menaient les détenus du groupe Baader-Meinhof par rapport aux prisonniers de droit commun. Mais les trois morts de Stuttgart ont posé aux autorités judiciaires du Bade-Wurtemberg, dont dépend l'administration de la prison, un certain nombre de questions dont beaucoup demeurent aujourd'hui encore sans réponse.

L'enquête sur les événements du 18 octobre n'est pas close. Elle se poursuit même sur deux fronts puisque, parallèlement (ou concurremment ?) aux investigations strictement policières, une commission d'enquête a été *constituée* au Landtag. Un premier point, pourtant, est maintenant acquis, du moins aux yeux du ministère local de la justice : les trois extrémistes, estime-t-on *aujourd'hui* à Stuttgart, se sont assurément donné la mort.

Les recherches se sont en effet divisées en deux parties. Il s'agissait, d'une part, de déterminer avec certitude la cause réelle des trois décès, et, d'autre part, de découvrir comment, si l'on acceptait la thèse du suicide, des armes à feu avaient pu parvenir jusqu'à Baader et Raspe (rappelons que Gudrun Ensslin a été, en ce qui la concerne, retrouvée pendue dans sa cellule à l'aide du fil *électrique de son tourne-disques*).

Sur le premier point, la conviction des autorités de Stuttgart est maintenant établie. Contrairement à ce que pouvait laisser croire la précipitation avec laquelle a été officiellement accréditée la thèse du suicide, ces autorités n'avaient, à l'origine, aucune certitude formelle à cet égard. *Compte tenu des relatives* facilités d'accès à la prison, l'hypothèse d'une expédition punitive venue de l'extérieur, si improbable qu'elle parût, n'a pas été exclue *a priori* — pas plus que celle selon laquelle des gardiens de l'établissement, excités par le succès de l'opération du « G.S.G. 9 » à Mogadiscio, *auraient pu se croire autorisés* à jouer les « justiciers » et maquiller ensuite leur forfait en triple suicide. « *Nous avons dû examiner toutes les possibilités sans exclusive* », reconnaît aujourd'hui un responsable du haut tribunal du Bade-Wurtemberg. Trois éléments ont cependant conduit les autorités judiciaires à conclure *au suicide*.

Les rapports d'autopsie

Le premier est le résultat d'une rapide et discrète enquête dans les milieux d'extrême droite. Même parmi eux, aucune organisation, aucune personnalité, en dehors des inévitables lettres de déséquilibrés, n'a revendiqué la responsabilité de ces trois morts.

En second lieu et surtout, les rapports d'autopsie ont été précis et concluant à ce sujet. Baader et Raspe étaient bien les auteurs des coups de feu qui ont mis fin à *leurs* jours, si l'on en croit du moins les résultats du « test de la paraffine », traditionnel en la matière, et qui permet de détecter des traces de poudre brûlée sur les doigts de quelqu'un qui vient de tirer avec une arme à feu. Sur les deux corps, aucune trace de lutte n'a pu être relevée, de même que sur celui de Gudrun Ensslin. Or, à supposer que l'on eût essayé de faire tenir de force aux deux premiers le pistolet qui les a tués, et pendre contre son gré la troisième, certains hématomes caractéristiques, bien connus des médecins légistes, auraient été visibles. Aucune trace de gaz ou d'une autre substance narcotique susceptible d'avoir été été utilisés afin de faciliter le simulacre d'un suicide n'a pu, d'autre part, être décelée au cours des autopsies, pratiquées avec le concours et sous le contrôle de trois grands spécialistes étrangers (1).

Enfin la justice ouest-allemande *est désormais convaincue* que le triple suicide de Stammheim faisait partie d'un plan mûrement réfléchi. Plan qui, assure-t-on du côté allemand, consistait, notamment, à l'inverse de toutes les traditions du roman policier classique, à maquiller en crimes des morts parfaitement volontaires. En tirant plusieurs balles *dans les matelas* et les murs des deux cellules, afin de faire croire qu'une lutte avait précédé la mort ; mais surtout en plaçant le canon de l'arme sur la nuque, comme l'a fait Andreas Baader, et non sur la tempe ou dans la bouche, selon le geste habituel des gens qui se donnent la mort avec une arme à feu. Erreur que n'auraient pas commise, souligne-t-on à Stuttgart, des hommes décidés à en « suicider » d'autres. Mais l'accumulation de ces trois éléments : prisonniers découverts morts dans leur cellule, décès causés par armes à feu pour deux d'entre eux, et balle dans la nuque pour Baader, était bien faite pour provoquer au mieux la suspicion, au pire le rejet de la thèse du suicide par l'opinion ouest-allemande et étrangère.

Un certain nombre de documents découverts avant l'enlèvement de Hanns-Martin Schleyer ou retrouvés depuis dans les différents dossiers d'instruction viennent, selon les autorités, étayer l'hypothèse selon laquelle le recours au suicide avait été clairement envisagé, et de longue date, par les terroristes, comme une véritable arme politique et non pas seulement comme une solution de désespoir. A propos d'une des grèves de la faim menées par Andreas Baader et ses amis — et qui devaient provoquer la mort d'Holger Meins, en novembre 1974, — le fondateur de a Fraction armée rouge écrivait, si l'on en croit un billet découvert chez lui le 22 janvier 1975 : « *Il faut bien se rendre compte que cette grève de la faim pourrait entraîner la mort de l'un ou l'autre (...) et l'effet changera alors, de toute façon, la situation de tous.* » Dans un autre billet également trouvé chez Andreas Baader, et dont l'auteur est Gudrun Ensslin, on lit : « *Holger Meins. Sans porter le deuil. C'est ça, le but. C'est toi qui détermine quand tu meurs. La liberté ou la mort...* » La même Gudrun Ensslin écrivait dans un autre message, trouvé chez son avocate, Marie-Luise Becker, le 9 mai 1975 : « *Nous pouvons dire : une semaine sur trois (ou bien, peu importe, les deuxième et quatrième semaines) l'un de nous mettra fin à ses jours aussi longtemps que l'isolement n'aura pas été suspendu pour tous.* »

Un fonctionnaire de l'Office criminel fédéral (Bundeskriminalamt) a eu un entretien avec Andreas Baader le samedi 8 octobre, à 17 h. 45. Dans son rapport, daté du jour même, ce fonctionnaire rapporte plusieurs phrases significatives, selon les autorités ouest-allemandes, de l'intention des terroristes. Le fondateur de la Fraction armée rouge, si l'on en croit ce rapport du B.K.A., a affirmé au policier que le gouvernement fédéral « *ne pourrait plus, à l'avenir, disposer des détenus* », que ce n'était « *qu'une question d'heures ou de jours* » et que ses amis et lui-même allaient prendre « *une décision irréversible* ».

Le lendemain, ce fonctionnaire de l'Office criminel fédéral devait rencontrer Gudrun Ensslin, toujours à la prison de Stammheim, à 14 h. 30. La détenue lui donna lecture d'une déclaration, également reproduite dans le rapport, et dans laquelle on lit notamment : « *Si cette bestialité, qui sans doute ne prendra même pas fin avec la mort de Schleyer, devait continuer ici (...) nous arracherons la décision des mains de Schmidt, nous les détenus de Stammheim, et il ne s'agit là que d'une question d'heures ou de jours, en tous cas moins d'une semaine ; nous prendrons, dans la mesure où c'est encore possible, une décision qui nous concernera nous-mêmes.* »

Le rôle des avocats

Même en acceptant la thèse du suicide — que continue de contester vigoureusement, pour sa part, la terroriste survivante, Irmgard Möller, qui a décidé de porter plainte contre X pour tentative de meurtre (*le Monde* du 20 décembre) — un mystère demeure, et non des moindres : comment les armes ont-elles pu parvenir jusqu'aux détenus, particulièrement sous le régime de surveillance renforcée dont ils étaient en principe l'objet ? C'est plus particulièrement à cette question que s'efforce de répondre l'enquête.

Une première tentative d'explication avait été produite par les autorités locales : les avocats des extrémistes auraient pu procurer à leurs clients, en pièces détachées, les deux pistolets utilisés le 18 octobre. Supposition particulièrement grave pour les défenseurs d'Andreas Baader et de ses amis, et que les autorités semblent devoir abandonner, à la fois par manque de preuves et du fait de nouvelles découvertes.

On s'oriente, en effet, à la suite d'investigations menées dans les locaux-mêmes du palais de justice du Land, où a été conduite la très longue instruction des dossiers, vers une autre hypothèse : c'est peut-être dans cette enceinte que les armes ont pu leur être fournies en pièces détachées. Il s'agit d'une moderne construction de béton et de verre, sans grâce et sans mystère apparent où il faut désormais montrer patte blanche pour le moindre déplacement, mais à l'intérieur et aux abords de laquelle on circulait encore, il y a peu, sans jamais être inquiété. « *N'importe qui pouvait monter ici, au cinquième étage, pousser ma porte et venir bavarder d'une affaire en cours*, explique par exemple un magistrat. *Comment exclure, dans ces conditions, que des armes et des munitions aient pu être préalablement dissimulées dans une cachette convenue, et emportées par les détenus ?* »

D'autant plus que la communication entre les extrémistes de Stammheim était fréquente et facile, en dehors des périodes d'isolement. Et même durant celles-ci, on a vu qu'un réseau électrique rudimentaire susceptible de transmettre du morse pouvait fonctionner entre certaines cellules. Trois fois par semaine, les membres du groupe Baader-Meinhof détenus à Stuttgart pouvaient regarder la télévision ensemble, de 18 à 22 heures.

Le grand désordre dans les cellules — où s'entassaient notamment livres (jusqu'à deux cents), disques, effets personnels, couverts, etc. — peut avoir facilité aux détenus la confection des caches dans lesquelles, derrière des plinthes des allées, les pistolets ont dû rester dissimulés quelque temps, si l'on en croit certaines traces observées tant sur les armes elles-mêmes que dans les cavités ainsi ménagées au bas des murs.

Les « enfants de Hitler » ?

Les autorités judiciaires ouest-allemandes, et même la classe politique dans son ensemble, ont été « secouées » par l'affaire de Stammheim, bien plus qu'elles ne se sont efforcées de le paraître, et pour trois raisons au moins.

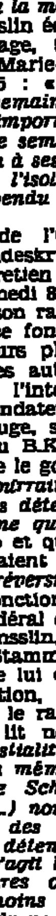
La première est naturellement que les conditions dans lesquelles sont morts Andreas Baader, Gudrun Ensslin et Jan-Carl Raspe ont inévitablement fait peser sur la *machine judiciaire* un terrible soupçon. Du moins à l'étranger, puisque l'opinion publique, en R.F.A. même, n'a guère mis en doute la thèse officielle, en dehors des milieux d'extrême gauche.

La seconde est qu'au fur et à mesure que progressait l'enquête, et que les autorités s'estimaient mieux armées pour lever toute suspicion, elles ne pouvaient le faire qu'en *reconnaissant* l'existence, dans les propres rangs du *personnel judiciaire local*, d'étonnantes défaillances, et peut-être, demain, de complicités. Quelque conclusion personnelle que l'on tir des événements du 18 octobre, on mesure à quel point l'étrange « forteresse » de Stammheim aura été victime de sa réputation.

Enfin, en confirmant que les trois *extrémistes se sont bien* donné la mort dans leurs cellules, les voix officielles ouest-allemandes confèrent paradoxalement à Andreas Baader et ses amis une stature historique, et peut-être romanesque, voire romantique, du moins selon certains critères nationaux, qu'ils n'auraient pas eue si on les avait découverts victimes d'une basse et obscure vengeance. On peut ne pas adhérer à la thèse de Jillan Becker selon laquelle les membres de la Fraction Armée rouge sont les « *enfants de Hitler* » (*le Monde* daté 2-3 octobre). Mais beaucoup d'Allemands trouvent aujourd'hui que ce triple suicide dans le bunker de Stammheim, une fois consommée la défaite militaire de *Mogadiscio*, *leur rappelle quelque* chose.

BERNARD BRIGOULEIX.

(1) Il s'agit des professeurs Hartmann (Zurich), Holczabek (Vienne) et André (Liège).



PROCHE-ORIENT

Tribune internationale

UNE PAIX « GLOBALE ? »

par ALBERT STARA (*)

DES avant l'ouverture de la conférence du Caire, bien des observateurs se sont évertués, en France particulièrement, à définir les causes d'un échec. On n'a trouvé rien de mieux que de présenter Anouar Sadate comme un apôtre intransigeant — à l'image duquel on a transféré la « rigueur » de Menahem Begin, — d'un panarabisme intégral. Face à de telles demandes, on imagine un Israël bardé dans un refus total, ce qui amènerait une rupture du dialogue et l'évanouissement d'une grande espérance.

Sans doute, Sadate a renouvelé dans ses propos, à la veille de la rencontre des Pyramides, les formules devenues classiques de l'« évacuation totale des territoires occupés » et de la reconnaissance des « droits légitimes des Palestiniens », y compris un Etat qui leur soit propre. Mais il n'y a là rien de nouveau. Qui plus est, on semble oublier que le président égyptien avait énoncé ces mêmes « revendications » lors de sa visite à Jérusalem et à la tribune de la Knesset — sans que cela ait empêché la convocation de la conférence du Caire et l'acceptation de s'y rendre du gouvernement israélien, dont le chef n'a cessé de proclamer que « tout est négociable ».

Cela signifie que la confrontation des thèses n'effraie nullement Sadate et Begin qui savent parfaitement qu'il y a là une étape à franchir. Après tout, s'il n'y avait pas de sujets graves de divergence entre Israël et l'Egypte, pourquoi donc une assemblée d'un tel retentissement international, et de quoi leurs représentants auraient-ils à discuter ? Il y aura donc une première phase, principalement oratoire, d'une grande difficulté certes ; après quoi, on devra commencer — probablement au niveau des ministres des affaires étrangères — à débattre des points concrets d'un accord entre les deux pays.

DANS leur hâte de donner des pronostics défaitistes, les mêmes prophètes de malheur proclament : « Sadate n'acceptera jamais autre chose qu'une paix globale, c'est-à-dire donnant satisfaction à ses exigences les plus extrêmes, auxquelles Begin ne pourra qu'opposer un refus renouvelé. » En raisonnant de la sorte, on oublie quelques facteurs importants. Assurément, le président égyptien ne veut pas se donner l'allure d'abandonner purement et simplement une cause pour laquelle son peuple et son armée ont, pendant trois décennies, consenti de si lourds sacrifices. Mais une réalité nouvelle a été introduite dans cette querelle meurtrière, à savoir l'affirmation passionnée de Sadate et de Begin : « Jamais plus de guerre entre nous. »

La conséquence en est que, à Tripoli, les boutefeux du Front du refus ont excommunié Sadate, lequel en revanche a rompu toutes relations avec les gouvernements qui l'ont accablé de leurs injures et malédictions. Il est donc évident que le président égyptien ne représente en aucune façon ces « pays frères » qui ont rejeté avec mépris son offre de venir à la conférence du Caire et qui ne lui ont donné aucun mandat pour traiter en leur nom.

A quel titre, par exemple, Sadate pourrait-il s'occuper de la région du Golan, alors que Damas l'a qualifié de « traître » ? Et même un modéré comme le roi Hussein, en s'abstenant de participer à la conférence du Caire, a, par là même, décliné que les problèmes de frontières entre son royaume et l'Etat hébreu, jouxtant la Samarie et la Judée, qui le concernent particulièrement, soient résolus en son absence. Sadate et ses porte-parole peuvent énoncer des vœux à cet égard, mais ils ne sauraient faire intervenir une décision sur cette question, qui relève exclusivement de l'Etat hébreu et du souverain hachémite. Enfin, est-il concevable que Sadate invoque, face à Begin, une O.L.P. qui vient de réaffirmer sa volonté de détruire l'Etat hébreu ?

QUAND on parle de « paix globale », il ne peut s'agir que d'un ensemble de règlements à conclure, dans chaque secteur du conflit, entre les belligérants directement intéressés. Les perspectives en paraissent aujourd'hui encore très lointaines. Mais il est incontestable que, si l'Egypte et Israël parviennent à s'entendre pour éliminer les motifs de leur contentieux, un pas décisif aura été franchi. Cette paix — qui ne sera pas « séparée » (dans le sens d'un lâchage) mais distincte en attendant mieux — finira par s'imposer aux récalcitrants du « champ de bataille », convaincus qu'il n'y aura « jamais plus de guerre ». Et ce sera enfin cette paix globale dont on parle tant.

(*) Délégué général du Likoud en France.

APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ PAR LE GOUVERNEMENT ISRAÉLIEN

Le « plan de paix » de M. Begin s'écarterait des propositions initiales

De notre correspondant

Jérusalem. — Le 22 décembre 1977 est une date qui s'inscrira dans les annales d'Israël. Au bout de sept heures et demie d'un conseil des ministres marathon — le plus long du gouvernement Begin — le cabinet a adopté, pour la première fois dans l'histoire de l'Etat, à l'unanimité, un plan de paix détaillé concernant les fronts sud (Sinaï) et est (Cisjordanie). A l'issue du conseil, le premier ministre n'a évoqué la question de la Cisjordanie et du territoire de Gaza que pour rappeler que son plan prévoit l'octroi d'une « *autonomie administrative* » à ces régions.

Les modalités du retrait israélien de la péninsule du Sinaï ont été passées en revue par le ministre de la défense, M. Ezer Weizman, qui a rendu compte de ses entretiens d'Ismaïlia avec le général Gamassi et le président Sadate. On croit savoir qu'une présence militaire israélienne sera maintenue en divers points stratégiques tels que Charm-el-Cheikh, non en vertu du traité de paix en gestation, mais dans le cadre d'un accord séparé consécutif au traité de paix. Les détails du plan israélien ne seront vraisemblablement pas connus avant l'issue du « sommet » Begin-Sadate de dimanche, mais, d'ores et déjà, on sait que le plan initial, présenté par le premier ministre au président Carter, a subi certaines modifications.

S'il s'avère qu'aucune divergence sérieuse ne soit apparue au cours du conseil des ministres, il n'en reste pas moins que certains points ont été sérieusement discutés. Des ministres « faucons » comme M. Zevouloun Hammer, du parti national religieux (proche du mouvement Goush Emounim), ou le général Ariel Sharon — qui s'était muni de ses propres cartes, — partagés entre leur volonté de paix et leur attachement à leurs aspirations, n'auront pas été faciles à convaincre. Il aura fallu toute la force de persuasion du premier ministre pour faire taire leurs appréhensions et recueillir leurs voix, au moment où manifestaient sous les fenêtres de la présidence du conseil les représentants des agglomérations israéliennes de Cisjordanie, de la vallée du Jourdain et du Sinaï, qui craignent pour leur avenir.

M. Begin, en affirmant que cette manifestation était « *injustifiée* », a alimenté les appréhensions de ceux qui, à gauche, ne sont pas encore convaincus de l'ampleur réelle des concessions que le gouvernement est prêt à faire. « *M. Begin parle d'une solution globale et définitive, mais son plan*, a déclaré le chef de l'opposition travailliste, M. Shimon Pérès, *n'est ni définitif ni global. L'infidélité du premier ministre au programme électoral du Likoud risque de nous mener de l'autonomie de la Judée-Samarie à la création d'un Etat dirigé par l'O.L.P.* »

Toutefois, l'abandon par M. Begin de l'idéologie du « *grand Israël* » satisfait la plupart des dirigeants travaillistes. M. Abba Eban, Yossi Sarid, ainsi que M. Yaakov Hazan (Mapam) n'ont pas caché qu'ils souscrivaient à la nouvelle orientation de la politique gouvernementale. L'ancien chef d'état-major, le général Haïm Bar Lev (travailliste), est même allé jusqu'à reprocher à M. Begin d'aller trop loin dans ses concessions.

M. PERES : le régime parlementaire est en danger

Les membres de la commission des affaires étrangères et de la défense à la Knesset devaient prendre connaissance ce vendredi pour la première fois du plan Begin de la bouche de son auteur. On s'attendait à une séance extrêmement houleuse en raison de l'amertume des membres de la commission, qui n'ont été ni consultés ni informés des démarches du premier ministre depuis la visite du président Sadate à Jérusalem. « *La conduite du premier ministre à l'égard de la commission des affaires étrangères et de la Knesset en général est inadmissible*, a déclaré M. Pérès. *Elle est sans précédent dans les annales de notre Parlement. Le régime parlementaire est en danger ; il risque de céder la place à un régime autocratique.* »

Le président de la commission des affaires étrangères, M. Moshe Arens, du Likoud, a, pour sa part, mis en garde contre un optimisme prématuré : « *L'intransigeance de la Syrie et de l'Irak, qui disposent d'une puissance militaire considérable, constitue un sérieux danger qui menace Israël au Nord. L'Egypte pourrait être amenée, même contre son gré, à participer à un nouveau conflit.* » Pour M. Arens, « *si Sadate veut véritablement négocier, il faudra qu'il modifie ses positions de départ, à savoir : retrait total d'Israël sur les frontières de 1967 et création, en Cisjordanie et à Gaza, d'un Etat palestinien* ».

L'impression prévaut, à Jérusalem, que les grandes lignes d'un accord israélo-égyptien ont déjà été approuvées par le président Sadate et le premier ministre Begin, sans quoi le « sommet » d'Ismaïlia n'aurait pas été possible. « *C'est un traité de paix en bonne et due forme, avec cartes à l'appui, que je vais négocier dimanche avec le président Sadate* », a déclaré M. Begin, qui a qualifié sa rencontre de « *déterminante* ».

Le ministre des affaires étrangères, M. Moshe Dayan, et le ministre de la défense, M. Ezer Weizman, accompagneront le chef du gouvernement. Le voyage s'effectuera à bord d'un appareil d'El-Al. Mme Abba Eban, l'épouse de l'ancien ministre des affaires étrangères, sera du voyage, en qualité d'invitée personnelle de M. Begin, ainsi qu'un nombre encore indéterminé de journalistes.

(*Intérim.*)

A la veille de la rencontre d'Ismaïlia

(Suite de la première page.)

Il se sont souvenus, jeudi par exemple, que la résolution 338 du Conseil de sécurité — qui instaura le cessez-le-feu dans la région le 25 octobre 1973, — ne désignait pas nommément Genève comme lieu de la conférence de la paix. « *Nous sommes toujours favorables à cette ville*, nous a-t-on déclaré, *mais il ne faut quand même pas en faire un mythe. Après tout, le lieu d'une réunion est choisi sur la base d'un consensus réalisé entre les parties directement concernées.* » Jeudi, le président Sadate a déclaré à M. Selim El Lozi, rédacteur en chef de la revue libanaise de langue anglaise *Events*, que son objectif « *n'était pas Genève mais la paix* ».

M. Menahem Begin, on s'en souvient, avait exprimé le vœu que le président Sadate et lui-même se rendent à Washington pour y proclamer l'instauration de la paix en présence du président Carter. Certaines rumeurs — « *absolument fausses* », selon une haute personnalité égyptienne, — assurent ici que le président Sadate songerait à Paris comme lieu de futures négociations, mais se heurterait aux objections de M. Begin. Ces rumeurs avaient pris corps après les trois entretiens qu'a eus cette semaine l'ambassadeur de France, M. Jacques Sénard avec M. Boutros-Ghali, ministre des affaires étrangères par intérim, et la visite qu'a rendue jeudi le diplomate français à M. Esmat Abdel Meguid, chef de la délégation égyptienne à la conférence du Caire. Il est d'ailleurs possible que ces conversations aient porté également sur la contribution que pourrait apporter la France aux garanties de sécurité qui accompagneraient un règlement définitif.

Pour amener le gouvernement de Jérusalem à composition, les Egyptiens misent sur la pression de l'opinion israélienne et mondiale. « *L'impasse conduirait à une catastrophe régionale et internationale* », nous a déclaré M. Fouad Mohieddine, ministre d'Etat pour les affaires parlementaires et secrétaire général du parti majoritaire Misr.

M. Mohieddine est certain qu'en cas d'échec M. Sadate tiendrait parole et présenterait sa démission au Parlement. « *Mais nous la refuserons aussitôt, car le peuple descendra dans la rue pour lui demander de rester à la tête de l'Etat. Les Egyptiens savent déjà que seul Israël serait responsable du coup d'arrêt qui serait donné au processus de paix.* »

Le « oui mais... » de la gauche

« *Tout ça, c'est du cinéma* », répètent à satiété les militants du parti de gauche, le Rassemblement progressiste, qui n'a jamais été aussi isolé qu'aujourd'hui. Rares sont les journalistes qui se rendent au neuvième étage du bâtiment de l'Union socialiste arabe où se réunissent les partisans de M. Khaled Mohieddine, l'ancien compagnon de Nasser et l'un des principaux artisans de la révolution de 1952.

« *On nous a privés de tous les moyens pour exposer notre point de vue*, nous a-t-il déclaré. *Les Israéliens, y compris ceux de l'opposition, qui sont au Caire, jouissent de davantage de liberté que notre parti. Ils ont la possibilité de s'exprimer à la radio et à la télévision, dont les accès nous sont interdits. Les journaux refusent de publier nos déclarations et nos communiqués. Nos militants qui sont chargés de distribuer nos pamphlets, imprimés pourtant dans la plus stricte légalité, sont arrêtés et déférés devant les cours martiales.* »

« *Pourtant*, poursuit le président du Rassemblement progressiste, *nos positions concernant le règlement du conflit du Proche-Orient n'ont rien qui puisse provoquer le gouvernement, si l'on s'en tient à ses déclarations officielles. Nous sommes et avons toujours été de fervents partisans de la paix. Nous ne sommes pas, en principe, contre des discussions directes avec Israël. Nous reprochons seulement au président Sadate d'avoir remis à M. Begin la dernière carte dont nous disposions, celle de la reconnaissance et de la normalisation, sans avoir obtenu au préalable des assurances que nos revendications seraient satisfaites. En outre, le président s'est rendu en Israël sans consulter nos partenaires arabes, provoquant ainsi une dangereuse scission dans la région et l'affaiblissement du front arabe.* »

M. Khaled Mohieddine évoque avec amertume la dissolution cette semaine du Conseil de la paix égyptien, dont il est également le président. « *Cet organisme*, affirme-t-il, *qui est constitué par des personnalités de toutes tendances, y compris celle de la majorité gouvernementale, a rendu de grands services à la cause égyptienne et arabe à la plus grande satisfaction du président Sadate. Le chef de l'Etat l'oublie et nous accuse aujourd'hui d'avoir été le véhicule de la politique soviétique, alors qu'il sait pertinemment que le Conseil de la paix égyptien a soutenu, il est vrai avec certaines réserves, tant l'accord sur le Sinaï, conclu en septembre 1975, que l'initiative qu'il a prise ces dernières semaines. Nous avons explicitement salué les objectifs de sa démarche tels qu'il les a exposés à la Knesset, le 20 novembre dernier.* »

C'est pourquoi, les dirigeants de la gauche égyptienne s'interrogent sur les véritables intentions du président Sadate, et se demandent s'il persistera à vouloir conclure un règlement global qui préserverait les intérêts de tous les belligérants arabes, les Palestiniens en tête : « *Une paix partielle ou séparée*, disent-ils, *ne serait que le prélude à une instabilité chronique, peut-être même à des explosions dans l'ensemble du Proche-Orient.* »

« *Malgré tout*, nous a déclaré M. Khaled Mohieddine, *nous adopterons une attitude constructive. Nous soutiendrons toute décision positive prise à Ismaïlia, mais nous ne nous priverons pas de notre droit de critiquer tout ce que nous considérerons comme préjudiciable à la cause de la paix.* »

Les observateurs s'accordent pour estimer que le « oui, mais... » de la gauche n'influera pas sur la détermination du président Sadate de s'assurer dans le pays un soutien unanime, voire inconditionnel.

ÉRIC ROULEAU.

AMÉRIQUES

Chili

LE RÉFÉRENDUM AURA LIEU LE 4 JANVIER

Santiago (*A.F.P., A.P., Reuter*). — Le gouvernement chilien a annoncé jeudi 22 décembre que le référendum sur la déclaration des Nations unies accusant le régime du général Pinochet de violations des droits de l'homme aurait lieu le 4 janvier (*le Monde* du 23 décembre). Le général René Vidal, secrétaire général du gouvernement, a déclaré que les bureaux de vote seront ouverts de 8 heures à 16 heures, et que trois ou quatre personnes, responsables de la « pureté de l'acte », surveilleront le déroulement des opérations dans chaque bureau. Le vote sera obligatoire.

Les Chiliens auront à dire oui ou non à la phrase suivante : « *Face à l'agression internationale dont le gouvernement de notre patrie est victime, j'appuie le président Pinochet dans sa défense du Chili et je réaffirme la légitimité du gouvernement de la République pour mener souverainement le processus d'institutionnalisation du pays.* »

Le gouvernement a, d'autre part, annoncé jeudi la grâce de M. Erich Schnacke, ancien sénateur socialiste, détenu depuis quatre ans. M. Schnacke avait été condamné à mort pour subversion par le conseil de guerre des forces aériennes, mais sa peine avait été commuée en 1975 à vingt-cinq ans de réclusion. Il devrait quitter le Chili pour la France dès sa libération.

Canada

Le gouvernement du Québec définit les modalités du référendum sur l'indépendance

Québec (*A.P.*). — Le gouvernement du Québec a déposé mercredi 21 décembre un projet de loi concernant les préparatifs du référendum qui permettra de déterminer si les habitants de la province souhaitent l'indépendance.

La législation proposée prévoit un scrutin dans les deux langues, ainsi que la création de commissions qui représenteront es deux camps en présence, attribueront des fonds publics pour la campagne électorale et fixeront des limites aux dons et dépenses relatifs à cette dernière. Le texte du projet prévoit également la création d'un tribunal spécial, composé du président de la cour provinciale et de deux autres juges de cette cour, pour arbitrer en dernière instance les litiges susceptibles de surgir à l'occasion du référendum.

M. Robert Burns, ministre de la réforme parlementaire du Québec, a déclaré que la nouvelle législation devrait réduire à néant les accusations selon lesquelles le parti québécois voudrait truquer la consultation sur l'indépendance et, par le biais du financement électoral, de favoriser la cause de cette dernière.

Selon une des dispositions de la nouvelle législation, l'Assemblée provinciale, où le Parti québécois détient la majorité, serait chargée de surveiller la rédaction des questions du référendum. La date de celui-ci demeure du ressort du gouvernement de M. René Lévesque, qui ne s'est pas encore prononcé fermement sur la question. Selon diverses déclarations émanant du Parti québécois, le référendum n'aurait pas lieu avant le début de 1979.

Sur la Constitution

M. Eugène Forsey, sénateur canadien, nous écrit :

L'Acte de l'Amérique du Nord britannique n'est pas « *une loi britannique, donc étrangère* » (au Canada) (*le Monde* daté 6-7 novembre).

En réalité, l'A.A.N.B. n'est que l'enregistrement formel, dans un texte de loi, des résolutions adoptées par deux conférences, 1864 et 1866, de délégués canadiens, sans la présence même d'un seul représentant du gouvernement britannique. Selon Sir John A. Macdonald, chef principal des « Pères de la Confédération », les délégués auraient pu renoncer au lien britannique, mais ils se sont, au contraire, tout au commencement de leurs délibérations, prononcés, à l'unanimité, pour le maintien de ce lien. De propos délibéré, et les yeux ouverts, ils ont décidé que la « *nouvelle nationalité politique* » (les paroles de Sir G.-E. Cartier) resterait partie de l'empire britannique. Une fois cette décision prise, le seul moyen de faire entrer en vigueur la Constitution de la fédération était de la faire adopter par le Parlement du Royaume-Uni.

Le gouvernement britannique a insisté pour que les Pères ajoutent à la Constitution proposée des dispositions pour faire face à un conflit entre les deux chambres du Parlement canadien. Le gouvernement britannique a aussi biffé du projet de loi l'expression « Royaume du Canada » que les délégués canadiens voulaient comme titre de leur fédération, parce qu'il craignait une réaction hostile de la part des Etats-Unis. Les « Pères » ont substitué le titre « Dominion », mot anglo-normand, qui signifiait « puissance » ou « souveraineté ».

A part ces deux modifications, l'Acte de l'Amérique du Nord britannique est une Constitution fabriquée entièrement par les Canadiens.

Uruguay

LE GOUVERNEMENT RÉCUSE UNE MISSION INTERNATIONALE DE JURISTES

Montevideo (*A.F.P.*). — M. Alejandro Rovira, ministre des affaires étrangères, a annoncé mercredi 21 décembre que son gouvernement ne donnerait pas suite à la demande d'informations sur les prisonniers politiques en Uruguay, formulée par une mission internationale de trois juristes, M. Robert Goldman, professeur de droit international (Etats-Unis), Me Joaquim Martinez-Bjorkman (Espagne), et Me Jean-Louis Weil (France), qui se sont rendus du 12 au 18 décembre dans ce pays. Leur voyage était organisé par le Mouvement international des juristes catholiques, la Fédération internationale des droits de l'homme et le Conseil national des Eglises américaines. M. Rovira a estimé que leur mission était destinée à « *soutenir les dirigeants de la subversion* ».

[Des listes de citoyens uruguayens détenus (dont certains ont de sérieux ennuis de santé), disparus (notamment cinq enfants en bas âge) ou déjà jugés et acquittés par les tribunaux, mais encore prisonniers, avaient été remises à cette occasion aux autorités.]

ASIE

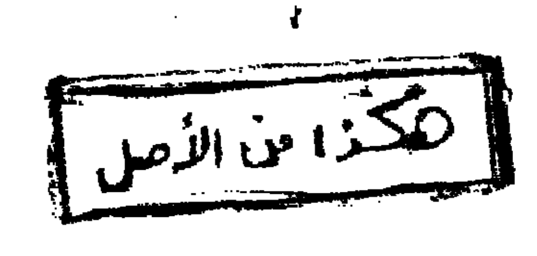
L'AMBASADEUR DE SUÈDE EN THAÏLANDE FAIT « UNE VISITE TOURISTIQUE » AU CAMBODGE

L'ambassadeur de Suède en Thaïlande, M. Jean-Christophe Oberg, accompagné de son épouse, a franchi jeudi 22 décembre la frontière khméro-thaïlandaise sur le pont d'Aranya-Prathet pour une visite privée de quatre jours au Cambodge à l'invitation de M. Ieng Sary, vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères khmer. Seuls, jusqu'à présent, quelques officiels thaïlandais avaient passé le pont d'Aranya-Prathet pour des conversations avec des responsables cambodgiens. Selon le porte-parole de l'ambassade, M. Oberg, qui visitera les temples d'Angkor, fait une « visite touristique ». Il n'est cependant pas exclu que l'ambassadeur tente une médiation entre Bangkok et Phnom-Penh.

Cette visite intervient au moment où de violents incidents de frontière opposent Thaïlandais et Cambodgiens. Bangkok a accusé les Cambodgiens d'avoir effectué contre un village siamois un un raid qui a fait plusieurs morts ; l'aviation thaïlandaise est intervenue pour des représailles en territoire cambodgien (le Monde du 24 décembre.

Par ailleurs, de nombreux réfugiés continuent de passer la frontière lao-thaïlandaise. Plus de deux mille cinq cents montagnards méos ont franchi le Mékong mercredi 21 décembre. Ils ont affirmé que cinq mille personnes au moins les suivaient. Des affrontements opposent actuellement soldats laotiens et Méos sur les hauteurs dominant la plaine des Jarres. — (U.P.I.)





هكذا من الأصل

Le Monde

politique

LA GAUCHE SANS UNION

II.- Le P.C.F. et la « ligne italienne »

par THIERRY PFISTER

Le désir du parti socialiste de relancer la dynamique de l'union de la gauche (« le Monde » du 22 décembre) se heurte notamment à l'ignorance dans laquelle il se trouve des intentions de ses partenaires communistes. L'attitude du P.C.F., qui fait l'objet d'un réel débat au sein des cellules de cette formation, devrait être précisée à l'occasion de la conférence nationale convoquée pour les 7 et 8 janvier. On devrait en *particulier savoir si un accord* électoral est possible entre les deux grandes formations de gauche avant le premier tour de scrutin.

Les dirigeants du parti socialiste ont remarqué avec surprise l'insistance avec laquelle le P.C.F. critique l'Internationale socialiste et la soupçonne de développer une stratégie délibérée dans le cadre de laquelle le P.S. aurait été amené à infléchir sa démarche unitaire. Ce discours correspond-il, au niveau du P.C.F., à une crainte que manifesterait le mouvement communiste international face à la réactivation de la IIe Internationale ? Après tout, l'histoire du P.C.F. est faite d'un balancement permanent entre ses intérêts nationaux et ceux du mouvement communiste international, et, procédant par analogie, la rupture des négociations d'actualisation du programme commun ne pourrait-elle pas s'interpréter comme un sacrifice des communistes français sur l'autel de la solidarité internationale ?

Depuis cette date, la publication dans l'hebdomadaire central du P.C.F., *France nouvelle*, d'un exposé de M. Jean Kanapa, membre du bureau politique, critiquant sévèrement l'Union soviétique et le Mouvement communiste international (1), a contribué à réduire la validité d'une telle hypothèse. *Quant aux dirigeants socialistes*, qui, au début du mois, ont reçu une délégation du P.C. d'U.R.S.S., ils ont constaté le soin que prenaient leurs hôtes de ne jamais aborder les problèmes internes à la gauche française. Pourtant le thème même des discussions — la construction européenne et la coopération entre la C.E.E. et le Comecon — aurait permis aux Soviétiques de critiquer aisément la politique des formations social-démocrates en reprenant, à ce niveau, le discours du P.C.F. Il n'en a rien été.

Même si les Soviétiques, qui n'ont jamais envisagé avec plaisir le développement en Europe occidentale d'une expérience de « socialisme dans la liberté », n'ont guère pleuré sur l'échec des négociations entre le P.S. et le P.C.F., rien n'indique qu'ils aient pesé directement sur le déroulement des événements ni qu'ils cherchent aujourd'hui à geler la situation.

Des oppositions

La direction du P.C.F. est en revanche critiquée par une fraction de militants du parti et accusée d'infidélité à l' « internationalisme prolétarien ». Ces reproches ne viennent pas seulement de fidèles âgés, élevés dans le culte de l'Union soviétique. Chez des adhérents plus jeunes, l'attitude du P.C.F. à l'égard des pays d'Europe de l'Est est jugée « ambiguë ». Non pas qu'ils soient prêts à fermer les yeux devant les atteintes aux droits de l'homme qui se produisent dans ces Etats, mais parce qu'ils craignent que leur parti ne cède désormais trop facilement à une pression « démocrate », c'est-à-dire « bourgeoise ».

A travers les discussions qui se déroulent à la base du P.C.F., l'opposition qui se manifeste avec le plus de virulence est une « opposition de gauche ». Ce n'est pas sans une certaine délectation que nombre de militants renouent avec le langage « révolutionnaire ». La critique du réformisme du P.S. est bien accueillie, mais la direction du parti communiste se voit souvent reprocher depuis cinq ans un manque de vigilance à l'égard du réformisme. Les cadres du P.C.F. doivent freiner cette ardeur en expliquant, par exemple, que le réformisme et le P.S. sont deux réalités politiques différentes que l'on ne doit pas assimiler sans plus de précaution. Il n'empêche qu'ils se trouvent plus mal à l'aise pour expliquer pourquoi le P.C.F. n'est plus aujourd'hui le premier parti de gauche.

Une des manifestations les plus spectaculaires du débat interne au P.C.F. a été la plate-forme publiée dans *Politique hebdo* par des « oppositionnels ». A l'inverse des points de vue critiques qui ont pu paraître dans la presse — et notamment dans *le Monde* — sous la signature de membres du P.C.F., il s'agit là d'une tentative d'organisation d'un courant politique. Ses initiateurs ont tenu plusieurs réunions de coordination — et encore les 17 et 18 décembre à Paris — et affirment entraîner dans leur sillage un millier d'adhérents du P.C.F. Une activité et une audience qu'il est impossible de vérifier.

D'après les tracts ou textes qui circulent, cette opposition ne semble pas homogène. On y trouve à la fois les tenants d'une orthodoxie néo-stalinienne telle qu'elle s'exprime dans le bulletin *le Communiste* (2), de jeunes militants proches des thèses du philosophe communiste Althusser, mais aussi des tenants d'une réouverture des négociations avec le P.S. qui se situeraient plutôt sur l' « aile droite » du P.C.F. Cette diversité ne *peut que faciliter la tâche* de l'appareil du parti communiste qui s'efforce en premier lieu de canaliser ces divers mécontentements.

Conformément à la règle du centralisme démocratique telle qu'elle est appliquée au P.C.F., les opposants ne peuvent se regrouper. Les cellules de base ne doivent, en principe, pas communiquer entre elles sans passer par l'échelon supérieur. On peut constater que la conférence nationale des 7 et 8 janvier n'a été préparée par aucune discussion au sein de la presse communiste. La direction laisse, semble-t-il, le débat se dérouler à la base, mais évite de lui laisser prendre de l'ampleur. On arrive ainsi à des situations curieuses qui tranchent avec le passé du parti communiste. *Lors*que l'historien Jean Elleinstein, qui n'a cessé depuis quelques années de pousser à la déstalinisation, tient une réunion ou assure une conférence, il n'est plus rare de voir un groupe de militants communistes venir lui porter la contradiction. Ce qui n'empêche pas M. Elleinstein d'être non seulement toujours membre du P.C.F., mais, qui plus est, candidat de ce parti lors des élections législatives dans la troisième circonscription de Paris.

Le problème des désistements

M. Jean Elleinstein siégera d'ailleurs parmi les délégués à la conférence nationale, et il n'est pas exclu qu'il pose ouvertement le problème du désistement communiste lors du second tour de scrutin. L'historien s'est déjà publiquement prononcé en faveur du maintien de la règle du désistement automatique en faveur du candidat de gauche arrivé en tête au premier tour, et cette prise de position avait été relevée par M. Claude Estier, membre du secretariat national du P.S., sans que la direction du P.C.F. réagît. Pourquoi ? Peut-être parce que cette attitude rencontre les préoccupations sinon des éléments les plus militants du parti communiste, du moins de son électorat.

Face à ces pressions contradictoires, les dirigeants communistes s'attachent à maintenir la cohésion du mouvement en évitant de brusquer les uns ou les autres. Au-delà des péripéties de la querelle avec les socialistes, leur véritable ligne semble demeurer celle d'une évolution « à l'italienne ». Ni les « néo-staliniens » d'une part, ni les « althussériens » et les jeunes constataires d'autre part ne s'y trompent. C'est pourquoi ils continuent de dénoncer le processus de « social-démocratisation » de leur formation et de contester l'abandon du dogme de la dictature du prolétariat.

Il est vrai que la politique mise en œuvre par M. Paul Laurent, membre du secrétariat, au niveau du recrutement correspond aux analyses du P.C. italien inspirées de Gramsci. Il est vrai que dans le débat entre Togliatti et Thorez sur la nécessité d'aborder de front la déstalinisation, M. Elleinstein peut donner aujourd'hui raison à l'ancien secrétaire général du P.C.I. contre l'ancien secrétaire de son propre parti sans que la direction du P.C.F. s'émeuve.

M. Didier Motchane, membre du bureau exécutif du P.S. et animateur du CERES, développe une analyse parallèle quand il écrit dans le numéro d'octobre de la revue *Repères* : « *Quels que soient les doutes que les communistes puissent nourrir, à tort ou à raison, à l'égard de leurs partenaires, la décision de rompre l'accord sur le programme commun au moment le plus grave de la crise économique n'ouvre, si elle était durablement maintenue, au P.C. que la voie italienne, c'est-à-dire l'abandon de toute stratégie de rupture dans le seul pays européen où celle-ci puisse actuellement être envisagée. Encore faudrait-il, dans ce cas, et pour réussir un choix qui implique la destruction du parti d'Epinay, qu'il soit encore temps de le faire.* »

Si l'objectif du P.C.F. est bien de faire éclater le P.S., né à Epinay, pour retrouver sa place de premier parti de la gauche, il est peu probable qu'il donne, dès le mois de janvier, des garanties sur son attitude lors du second tour des élections législatives. Il est plus probable qu'il attendra de connaître les résultats du premier tour de scrutin. Il lui sera toujours possible, alors, d'accepter le principe d'un désistement en faveur du candidat de gauche arrivé *en tête, quitte, sur le terrain*, à moduler cette consigne. Un désistement peut toujours être plus ou moins actif.

Un retard historique

Reste à savoir ce que les communistes pourraient faire pour reconstruire, autour d'eux, une union de la gauche si, après un échec électoral en mars prochain, le P.S. entrait effectivement en crise. Pour occuper le plus largement possible le terrain à gauche, ils doivent accélérer encore leur évolution, asseoir leurs proclamations démocratiques. Or, dans ce *domaine, les communistes fran*çais accusent un retard historique. Le refus de Maurice Thorez d'engager le processus de déstalinisation les a contraints à attendre 1964, date à laquelle M. Waldeck Rochet avait obtenu les pleins pouvoirs. L'évolution s'est alors précipitée, marquée notamment, en 1965, par le soutien à la première candidature de M. Mitterrand à la présidence de la République et, en 1968, par la condamnation de l'intervention militaire soviétique en Tchécoslovaquie et le manifeste de Champigny « pour une démocratie avancée, pour une France socialiste ».

Les interrogations suscitées au sein du P.C.F. par le mouvement de mai-juin 1968, jointes à la maladie du secrétaire général et à l'arrivée à la tête du parti de M. Georges Marchais, ont considérablement ralenti le processus. Il fallait que le nouveau secrétaire général assurât sa position avant de pousser plus avant une déstalinisation qui n'était pas toujours bien accueillie. Le P.C.F. avait laissé passer sa chance d'occuper le terrain laissé en friche par un P.S. qui, de 1969 à 1971, atteignait le creux de la vague.

Plusieurs indices donnent à penser que la direction du P.C.F. n'est pas disposée à gâcher une nouvelle chance si celle-ci devait se présenter dans les prochains mois et qu'elle se prépare peut-être à une nouvelle étape importante dans son entreprise de démocratisation. En premier lieu, l'attitude prudente qu'elle observe face aux débats qui agitent le parti. Certains membres de l'appareil vont même jusqu'à envisager une redéfinition des règles de fonctionnement du centralisme démocratique. On retrouve la même prudence dans la mobilisation de la C.G.T. sur des thèmes parallèles à ceux du P.C.F. Les communistes qui animent la centrale laissent s'exprimer des opinions minoritaires. Dans les conseils municipaux d'union de la gauche, si les communistes marquent leur présence, y compris en se distinguant lors des votes, ils le font avec souplesse afin de ne pas remettre en cause le principe de leur alliance avec le P.S. et le M.R.G. Le second indice, c'est la prise en charge de plus en plus nette par le P.C.F. d'un discours sur l'autogestion. Cette attitude ne semble pas avoir pour seul but d'éviter les dérapages sectaires qui menacent dans cette période d'affrontement avec les socialistes. Elle paraît correspondre à un souci réel d'ouverture en direction, en particulier, des couches ouvrières influencées par la C.F.D.T.

Reste à savoir si la prise en compte de l'autogestion par les communistes est suffisamment profonde pour conduire à la « *déstalinisation* » de la pensée économique du P.C.F. que M. Michel Rocard appelle de ses vœux, estimant que c'est à ce niveau qu'ont achoppé les négociations sur l'actualisation du programme commun. Reste à savoir aussi si la gauche peut courir le risque de ne pas prendre en charge dès maintenant les responsabilités gouvernementales alors qu'il apparaît qu'elle est majoritaire dans le pays.

FIN

(1) Critiques qu'on retrouve sous la plume de M. Georges Marchais dans son livre *Parlons franchement* (Grasset).

(2) *Le Communiste*, 42, rue René-Boulanger, 75010 Paris.

POLITIQUE

LA PRÉPARATION DES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

M. Mitterrand : le P.C.F. fait passer l'union de la gauche après ses préoccupations partisanes

M. François Mitterrand, premier secrétaire du P.S., déclare dans une interview publiée vendredi 23 décembre par *le Matin* :

« *La seule certitude, c'est que les Français ne veulent plus de cette majorité, de ce gouvernement, de cette politique. Il est moins évident qu'ils veuillent changer de système. D'une certaine façon oui, mais dans le débat entre changer la société ou changer de société, les nuances sont multiples. (...)*

» *Une expérience de gauche n'aura de signification pour la génération nouvelle, et plus encore pour les générations futures, que si elle s'inspire d'une conception différente des rapports sociaux et de la communauté humaine, en s'exerçant sur un certain nombre de champs qui ne sont ni exactement de l'ordre social, ni exactement de l'ordre économique, mais qui déterminent le mode de civilisation, les relations de l'individu et de la société, du citoyen et de l'Etat, du travailleur dans l'entreprise. (...)*

» *Ou bien un gouvernement de gauche saura casser la mécanique napoléonienne, ou bien il échouera. Car le centralisme, qui fut longtemps indispensable pour forger la nation française, a dépassé sa propre mesure, et c'est lui qui, aujourd'hui, par un phénomène dialectique, constante de l'histoire, altère et compromet l'unité profonde du pays.* »

En ce qui concerne le conflit entre socialistes et communistes, M. Mitterrand indique : « *J'ai toujours pensé qu'il s'agissait pour l'essentiel d'un problème propre aux relations internes de la gauche. (...)*

» *Le P.C.F. était l'un des deux partis d'Europe occidentale qui avaient réussi à dominer la gauche dans leur pays, l'Italie et la France. D'où sa volonté aujourd'hui de récupérer l'avantage perdu par n'importe quel moyen. Il donne l'impression du même coup de faire passer l'union de la gauche après ses préoccupations partisanes. (...)*

» *Le parti socialiste est un parti de gouvernement et entend gouverner si les Français le veulent. Quant à prétendre que je songe à un gouvernement homogène, type Soares... pardon ! Ce sont des « imaginations » comme on dit à la campagne. Voilà notre réponse. J'attends celle du P.C.* »

Le premier secrétaire ajoute : « *Le président de la République, quoi qu'il dise et quoi qu'il fasse, est un homme engagé et, en dépit de certaines précautions, se comporte trop souvent en partisan. (...) Le président de la République sera obligé, et d'ailleurs il le fait, de prendre position. Pour qui ? Pour ceux qu'il a lui-même nommés premier ministre ou ministre, pour les gouvernements et donc pour la politique qu'ils ont incarnée. Et, s'il ne le faisait pas, cela reviendrait à les désavouer implicitement. Le discours de Vassy est un discours engagé, comme l'était le discours de Carpentras, comme le sera l'approbation qu'il donnera à M. Barre à l'issue du séminaire de Rambouillet.*

» *A peine cela sera-t-il fait que M. Giscard d'Estaing, en homme intelligent et prudent, essaiera de se retirer sur la pointe des pieds, de peur d'être compromis en cas d'échec. Et aussi parce qu'il sait qu'il est plus rentable sur le plan électoral d'observer une certaine attitude d'arbitrage. Mais il est condamné par les institutions, sinon par son tempérament, à se conduire en chef de la majorité sortante qui sera peut-être demain la minorité.* »

Evoquant la politique étrangère, M. Mitterrand déclare : « *La France est absente. On croirait que le gouvernement a peur de son ombre. Témoin, son hésitation lors de la visite de M. Sadate à Jérusalem. Peu après la « livraison » de M. Klaus Croissant. On ne fait pas de grande politique on rase les murs.* »

M. ESTIER : Georges Séguy a donné une image déformée de sa rencontre avec le P.S.

M. Claude Estier, membre du secrétariat du parti socialiste, écrit dans l'éditorial de l'hebdomadaire *l'Unité* daté 23 décembre :

« *Il faut que les Français sachent que le parti socialiste demeure fermement décidé à tenir les engagements qu'il a pris devant eux en signant, en 1972, le programme commun de gouvernement de la gauche et en présentant un ensemble de propositions pour son actualisation. Ce programme actualisé sera rendu public le 4 janvier prochain (1). Dès cette semaine, les principales dispositions qui doivent commencer à changer la vie des plus défavorisés et engager les réformes de structure de l'économie ont été déposées sous forme de propositions de loi à l'Assemblée nationale, non pas dans un geste symbolique et gratuit, mais pour exprimer concrètement ce que seraient les premières démarches d'un gouvernement de gauche issu en mars prochain d'une victoire aux élections. N'en déplaise à Georges Séguy, qui a cru devoir prendre place lui aussi dans le grand concert anti-P.S., donnant ainsi une image déformée de la rencontre entre le parti socialiste et la C.G.T., il s'agit bien de mesures qui répondent à l'attente des travailleurs et qu'une discussion loyale peut encore permettre d'améliorer.* »

« L'HUMANITÉ » : une certaine fébrilité

Dans *l'Humanité* du 23 décembre, Jean Le Lagadec répond :

« *Ainsi, la direction nationale du P.S. laisse entendre clairement que la délégation de la C.G.T. et la commission exécutive qui a approuvé le bilan n'ont pas respecté la vérité.*

» *Le texte de la C.G.T. se borne pourtant à constater un certain nombre de vérités d'évidence (...). Sans doute a-t-il le tort, en étant rendu public, d'apporter des preuves supplémentaires du tournant à droite opéré par le P.S.*

» *Cela dit, la réaction de la direction du P.S. dénote une certaine fébrilité devant l'expression d'opinions qui ne sont pas exactement conformes à ce qu'elle souhaite.* »

(1) M. François Mitterrand présentera le programme commun, assorti des propositions socialistes d'actualisation, mercredi 4 janvier, à 15 heures, à l'occasion d'une conférence de presse.

EN SAVOIE

M. Chirac : le P.S. maintient le clair-obscur

De notre correspondant

Chambéry. — M. Jacques Chirac a mis fin, jeudi 22 septembre, à la première partie de son « marathon provincial » qui l'a conduit, depuis le 7 octobre, dans dix-neuf départements.

En Savoie, M. Chirac n'a parcouru que les 2e et 3e circonscriptions du département où MM. Pierre Dumas, ancien ministre (3e), et Michel Barnier, conseiller général (2e), défendront les couleurs du R.P.R. Dans la première circonscription, où MM. Jacques Jean (C.D.S.) et Gratien Ferrari (P.R.) sollicitent les suffrages de la majorité, le président du R.P.R. a demandé à ses militants de « *soutenir équitablement l'un ou l'autre des candidats* ».

A l'issue de sa visite, M. Chirac a déclaré : « *La situation dans ce département me paraît plus porteuse d'espoir que je ne l'avais craint. Mais ne nous faisons pas d'illusions, la bataille sera très difficile.* » Il est vrai que, depuis les élections législatives de 1973, le visage politique de la Savoie s'est totalement modifié puisqu'elle compte trois députés socialistes, MM. Louis Besson (1re), Maurice Blanc (2e) et Jean-Pierre Cot (3e). La poussée socialiste s'est encore accentuée lors des élections cantonales de mars 1976 — le P.S. dispose désormais de la présidence du conseil général de la Savoie, — enfin la victoire de M. Francis Ampe, lors des élections municipales à Chambéry, a marqué le couronnement de la progression du parti socialiste dans ce département.

A Chambéry, M. Chirac a dénoncé « *la stratégie du clair-obscur du parti socialiste* », ajoutant : « *Puisque les paraboles sont à la mode, ce pourrait être une fable :* « M. Marchais voulait la lumière, M. Mitterrand ne la voulait pas. » *Il s'est imaginé que le clair-obscur, savamment maintenu, lui gagnerait la confiance d'un nombre suffisant de Français pour conduire à la victoire et lui donner, ensuite, toute latitude de collectiviser la France à son gré. Quant à ce qui se passera ensuite, Michel Rocard l'a dit :* « On verra bien. » *Le parti que conduit M. Mitterrand est le parti de l'irresponsabilité.* »

M. Jacques Chirac a déclaré au cours du meeting de Chambéry : « *Il reste encore dans notre pays trop de progrès à accomplir, trop d'îlots de pauvreté à réduire pour que nous puissions nous offrir le luxe de freiner notre développement. En outre, la croissance est la clé du plein-emploi, qui est lui-même la première condition de la prospérité et de la dignité de nos concitoyens.* » — C. F.

L'U.J.P. : nous n'avons pas de leçon de gaullisme à recevoir.

L'Union des jeunes pour le progrès a répondu à M. Jacques Chirac, qui aurait déclaré mercredi 21 décembre en Savoie que « *l'U.J.P. ne représente plus rien* » (*le Monde* du 23 décembre), en rappelant dans un communiqué « *que M. Durafour a rencontré l'U.J.P. lors des municipales et que bon nombre de députés chiraquiens et giscardiens vont la rencontrer lors des législatives* ». l'U.J.P. ajoute qu' « *elle n'a pas de leçon de gaullisme à recevoir de celui qui en 1974 a trahi le candidat gaulliste* ».

[La « rencontre » de l'U.J.P. avec M. Durafour avait coûté à celui-ci la mairie de Saint-Etienne. M. Fournier, président de l'U.J.P., conduisant une liste comprenant aussi des « jobertistes » avait, après une vive campagne contre le maire sortant, recueilli 6 158 voix au premier tour. Au second, il avait manqué à M. Durafour près de 2 500 voix pour conserver sa mairie qui était passée à M. Sanguedolce (P.C.). La liste conduite par celui-ci avait bénéficié du report des suffrages U.J.P.]

M. DOUFFIAGUES RÉPOND A M. DEFFERRE

M. Jacques Douffiagues, délégué général du parti républicain, a déclaré jeudi matin 22 décembre, à propos du vote des Français de l'étranger, et du « *racolage* » électoral dénoncé par M. Gaston Defferre, à l'Assemblée nationale la veille : « *Il n'y a pas de racolage électoral. Il y a une loi qui facilite le vote des Français de l'étranger. Cette loi prévoit que ceux-ci ne pourront s'inscrire que dans des villes de plus de trente mille habitants et à condition que leur nombre ne dépasse pas, sur les listes auxquelles ils s'ajouteront, le taux de 2 % du total. D'une manière générale, je me méfie des gens qui crient au loup. Je voudrais d'ailleurs savoir comment sont fabriquées les listes électorales de Marseille. Je ne suis pas sûr qu'il n'y ait pas dans cette ville des appartements surpeuplés.* »

Les communistes marseillais refusent de voter le budget prévisionnel de M. Defferre

De notre correspondant régional

Marseille. — La discussion du budget primitif pour 1978 a donné lieu, jeudi 22 décembre, au sein du conseil municipal de Marseille, à un incident entre communistes et socialistes à propos du coût de la scolarité dans les écoles de la ville.

Intervenant au nom de son groupe, l'un des six élus du P.C., M. Lucien Vassal, a attribué les graves difficultés que rencontrent les parents d'élèves et les enseignants à la diminution, ou à la stagnation, des crédits municipaux d'entretien et de fonctionnement des établissements d'enseignement primaire. M. Vassal a notamment dénoncé des retards dans la réfection des locaux dégradés et une insuffisance d'équipements et de matériel que les parents doivent pallier soit directement, soit par le biais des coopératives scolaires. Il a également repris de vives critiques émises par le Syndicat national des instituteurs contre ce qu'il appelle « *la grande misère de l'école maternelle de Marseille* ».

« *Vous dramatisez la situation !* » ont répondu les deux adjoints socialistes directement concernés par l'intervention de M. Vassal, MM. Antoine Andrieux (bâtiments communaux) et Bastien Leccia (instruction publique), ainsi que Mlle Irma Rapuzzi, premier adjoint et rapporteur du budget. Tous trois se sont attachés à démontrer, chiffres à l'appui, l'effort accompli par la municipalité. M. Gaston Defferre a affecté, quant à lui, de considérer que l'attaque du P.C. n'était motivée que par des considérations politiques de circonstance. « *Ce n'est pas sérieux*, a-t-il lancé aux élus communistes, *et ce n'est pas ainsi que vous défendrez ceux que vous prétendez représenter. Je constate que, il y a moins d'un an, les Marseillais nous ont fait largement confiance.* »

Le président du groupe communiste, M. Pascal Posado, a passé au crible le budget de la ville, en soulignant notamment l'alourdissement des charges d'emprunt — que devaient également déplorer les porte-parole du GAM et du groupe socialiste, — l'augmentation des impôts directs et le caractère « *illusoire* » des dépenses d'équipement. « *Le budget qui nous est présenté*, a-t-il déclaré, *est un budget de sacrifice pour les Marseillais, un budget d'austérité, et surtout un budget de résignation, car on se contente de prendre acte de l'approfondissement de la crise, de la désindustrialisation de la ville et de la baisse de son activité économique (...). Il lui manque une volonté politique de lutte constante et opiniâtre contre le pouvoir.* » Les six élus du P.C. ont donc voté contre le budget qui leur était soumis (ils s'étaient abstenus en 1977 et avaient également voté contre le budget primitif de 1976). « *Vous m'avez déçu et peiné* », a commenté M. Defferre.

Le budget primitif de la ville pour 1978, équilibré en recettes et en dépenses, s'élève à 3 milliards 194 millions de francs et se traduit par une augmentation de la pression fiscale de 14,86 %. Le budget d'équipement représente 47,1 % des dépenses totales.

GUY PORTE.

Le maire socialiste de Pau est giflé en public par un magistrat du tribunal administratif

De notre correspondant

Pau. — Un incident s'est produit jeudi 22 décembre, à Pau, dans le cadre du Parlement de Navarre où siège le conseil général. M. André Labarrère, député socialiste, maire de Pau, a été giflé publiquement par M. Piedbois, commissaire du gouvernement au tribunal administratif.

M. Piedbois, qui accompagnait le président du tribunal pour être entendu par la commission des finances sur l'affectation d'une villa au tribunal administratif, a échangé des mots aigres-doux avec M. Labarrère. M. Labarrère a alors quitté la salle de la commission des finances. M. Piedbois l'a suivi et, en présence de M. Levier, président de l'université de Pau, l'a *giflé*. M. Labarrère, qui a porté plainte auprès du procureur de la République pour violence et voie de fait, estime « *qu'il est inadmissible qu'un magistrat puisse perdre ainsi son sang-froid* ». « *Dans toute cette affaire, le préfet me donne tout à fait raison* », a-t-il ajouté.

M. Piedbois, quant à lui, s'explique en dévoilant l'existence d'un contentieux avec M. Labarrère, qui date des élections municipales. Une algarade verbale les avait déjà opposés au cours d'une réunion publique. « *M. Labarrère*, déclare M. Piedbois, *a mis en cause mon impartialité dans l'exercice de mes fonctions de magistrat. A travers moi, il a mis en cause l'indépendance du tribunal administratif. Le ton est monté, j'ai eu un geste malheureux, je l'ai giflé.* »

Après la plainte déposée par M. Labarrère, la Cour de cassation devra désigner une juridiction compétente pour juger ce différend, au pénal, en dehors des quatre départements de la circonscription administrative du tribunal puisque un magistrat, dans l'exercice de ses fonctions, se trouve impliqué dans l'affaire. De son côté, M. Piedbois compte plaider l'excuse de provocation.

En bref...

● *M. Raymond Barre* devait recevoir vendredi 23 décembre M. Hugues Dewavrin, animateur du Mouvement des jeunes giscardiens.

INDRE-ET-LOIRE. — Dans la troisième circonscription (Amboise) dont le député sortant, M. Fernand Berthouin, M.R.G., ne sollicite pas le renouvellement de son mandat, M. André Chollet (M.R.G.) ne bénéficie pas de l'investiture du P.S., comme l'indiquait *le Monde* du 21 décembre. Socialistes et radicaux de gauche n'ayant pu se mettre d'accord sur le choix d'un candidat commun, le P.S. a investi dans cette circonscription Mme Christiane Mora. — (*Corresp.*)

NORD. — M. Lionel Aymar, qui figurait comme candidat dans la première circonscription sur la liste publiée par la Fédération des républicains de progrès (*le Monde* du 21 décembre), nous écrit pour préciser qu'il n'est que soutenu par la formation de M. Charbonnel, et qu'il se présente au nom du Mouvement des démocrates, fondé par M. Michel Jobert.

● *L'Association Femme-Avenir*, que préside Mme Christiane Papon, « *s'élève contre le manque de confiance évidente des états-majors politiques vis-à-vis des femmes. Le chiffre de 2 % de candidates présentées par les partis politiques est dérisoire et ne correspond pas à la maturité polifemmes de France* ». L'association fmemes de France ». L'association lance un pressant appel aux partis politiques pour que les suppléances soient de préférence réservées à des femmes.

★ Femme avenir, 43, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 75008 Paris. Tél. : 265-43-88.

● *Le mouvement socialiste occitan « Volem Viure Al Païs »* réuni en assemblée générale à Narbonne, après avoir dénoncé « *comme contraire aux intérêts de la population occitane* » les divisions de la gauche, a notamment décidé de « *donner mandat à la coordination nationale du mouvement pour rencontrer début janvier une délégation nationale du parti socialiste* » et de surseoir à la présentation des candidatures qu'il avait préparées. Enfin, l'assemblée générale a estimé que les revendications du mouvement « *peuvent servir de base au regroupement, sur trente et un départements occitans, des forces de l'union de la gauche* ».

● *Un Front écologique et antinucléaire* (F.E.A.) a été constitué le 14 décembre à partir du « *Front international antinucléaire pour la paix* », qui affirme compter parmi ses dirigeants, Mme Odette Thibault, maître de recherches au C.N.R.S., MM. Théodore Monod, de l'Institut, Denis de Rougemont, Henri Laborit, Alexandre Minkowski et Haroun Tazieff.

Le F.E.A. a affirmé qu'il ne prendra aucune position lors des élections législatives. Le F.E.A. édite un bulletin hebdomadaire d' « *information écologique* » et de « *contre-information nucléaire* ».

★ Les informations écologiques et antinucléaires, 6, rue Jules-Guesde, 91270 Vigneux-sur-Seine.

Deux élections annulées

UNE MUNICIPALE A ISSY-LES-MOULINEAUX...

Par une décision du 21 décembre, le Conseil d'Etat a confirmé le jugement du tribunal administratif de Paris du 13 juin 1977, qui a prononcé l'annulation de l'élection municipale d'Issy-les-Moulineaux (des 13 et 20 mars 1977). La nullité de ces opérations électorales découle de l'inéligibilité de l'un des membres de la liste proclamée élue, Mme Lagniez, plus connue dans les milieux sportifs sous le nom de Kiki Caron (ancienne championne de natation). Mme Lagniez n'était pas inscrite sur la liste électorale de la commune, ni au rôle des contributions directes à la date du 1er janvier 1977 et ne justifiait pas qu'à cette même date elle aurait dû y être inscrite.

Lors du second tour des élections municipales, la liste « divers gauche » (modérés de la majorité), conduite par M. Raymond Menand, et la « *liste de progrès* » de M. Guy Ducoloné (P.C.F.), député des Hauts-de-Seine, s'étaient affrontées : la liste de M. Menand l'avait emporté par 10 141 voix contre 10 097 à la liste de M. Ducoloné, soit par un écart de 44 voix.

Une nouvelle élection devrait donc avoir lieu en février prochain. Le P.S. y propose la constitution d'une liste d'union de la gauche.

... ET UNE CANTONALE A CHENNEVIÈRES

Le Conseil d'Etat ayant annulé l'élection de M. Claude Romeo, conseiller général communiste dans le canton de Chennevières (Val-de-Marne), celui-ci a protesté, estimant que « *le prétexte de cette annulation est une erreur commise par la compagnie IBM dans l'établissement des listes électorales* ».

● *Le Sénat* a désigné mardi 20 décembre ses représentants à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. Ont été élus : MM. Jacques Pelletier (Gauche dém., Aisne) ; René Jager (Un. centr., Moselle) ; Jean Péridier (P.S., Hérault) ; Bernard Talon (R.P.R., Belfort) ; François Schleiter (R.I., Meuse) ; Serge Boucheny (P.C., Paris).

Le parti républicain publie une nouvelle liste de trente-sept candidats

Le parti républicain a publié jeudi 22 décembre une troisième liste de trente-sept noms qui porte à cent quatre-vingt-seize le nombre de candidats giscardiens investis à ce jour. M. Jacques Douffiagues, délégué général, a précisé que sa formation présenterait environ deux cent cinquante candidats au total, compte non tenu des retraits possibles dans le cas d'une renégociation entre les formations non-gaullistes de la majorité (M. Soisson avait souhaité, lundi 19 décembre, que le premier ministre arbitre entre ces formations pour réduire le nombre d'élections primaires engageant plus de deux représentants de la majorité). Une quatrième liste sera publiée par le P.R. dans les premiers jours de janvier.

M. Douffiagues a aussi indiqué que la moyenne d'âge des candidats de son parti s'établissait actuellement à quarante ans et que leur répartition sociologique est la suivante : cadres, 24 % ; médecins (et professions para-médicales), 17 % ; enseignants, 15 % ; fonctionnaires, 15 % ; professions libérales, 12 % ; commerçants et artisans, 5 % ; agriculteurs, 5 % ; ouvriers et employés, 5 % ; journalistes, 2 %.

Sur la liste publiée jeudi, on relève les noms de MM. Jean-Pierre Soisson, secrétaire général du P.R., qui se représente dans la 1re circonscription de l'Yonne ; Jean-François Deniau, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, candidat dans la 1re circonscription du Cher, dont le député sortant est M. Raymond Boisdé (P.R.) ; Mme Hélène Dorlhac, ancien secrétaire d'Etat à la condition pénitentiaire, est candidate dans le Gard (1re circonscription), et M. Dominique Bussereau, membre du bureau politique du P.R., affrontera M. Jean de Lipkowski (R.P.R.), ancien ministre, député sortant, en Charente-Maritime (5e circ.).

ALLIER : M. Emile Meyral (2e).
ARDENNES : M. Louis Debieuvre (2e).
ARIEGE : M. Claude Nayrac (1re).
AUDE : Mme Marie-Hélène Jacobzone (1re).
AVEYRON : M. Hubert Bouyssière (2e).
BOUCHES-DU-RHONE : M. Max Ginoves (8e).
CALVADOS : M. Jean-Marie Girault, sénateur, maire de Caen (1re).
CHARENTE-MARITIME : M. Dominique Bussereau, ancien président de G.S.L. (5e).
CHER : M. Jean-François Deniau, secrétaire d'Etat (1re).
GARD : Mme Hélène Dorlhac, ancien secrétaire d'Etat (1re).
GERS : Mme Micheline Lavogez (1re).
HERAULT : M. Jean Farret (5e).
LOIRE : M. Jean Pibarot (2e).
MAINE-ET-LOIRE : M. Daniel Houlle (1re).
MEURTHE-ET-MOSELLE : M. Jean-Pierre Dumur (6e).
MORBIHAN : M. Paul Chapel (1re).
NIEVRE : M. Francis Lefébure-Vary (2e).
PUY-DE-DOME : MM. Henri Doupeux (1re) ; René Barneries (4e) ; Michel Duval (5e).
RHONE : MM. Francisque Peru (10e) ; Michel Charbonnier (11e).
SAONE-ET-LOIRE : M. René Beaumont (5e).
SAVOIE : M. Gratien Ferrari (1re).
SEINE-MARITIME : MM. Charles Revet (5e) ; Yves Pare (9e).
TARN : M. Michel Alquier (2e)
YONNE : M. Jean-Pierre Soisson, ancien sec. d'Etat, sec. gén. du P.R ; Mme Odette Pagani (2e).
HAUTS-DE-SEINE : Mme Odile de Villepin (4e) ; M. Hugues Sirven-Vienot (10e).
SEINE-SAINT-DENIS. — MM. Bernard Bonilla (1re) ; Louis Mignot (3e) ; Daniel Guyot (4e) ; Philippe Gruau (7e).
YVELINES. — MM. Alix de La Bretèche (3e) ; Jean-Louis Berthet (4e).

LES SEIZE PREMIERS CANDIDATS DE L'U.J.P.

L'Union des jeunes pour le progrès (mouvement de jeunes gaullistes) que préside M. Bernard Fournier publie une première liste de seize candidats aux élections législatives. Ce sont :

ALPES-MARITIMES : M. Christian Azaïs (6e) ;
BOUCHES-DU-RHONE : M. Jean-Claude Mathey (3e) ;
ILLE-ET-VILAINE : M. Jean-François Brault (4e) ;
JURA : M. Bernard Breniaux (2e) ;
HAUTE-SAVOIE : M. Michel Vergus (1re) ; M. André Galland (3e) ;
LOIRE : M. Bernard Fournier (7e) ;
LOIRET : M. Henri-Dominique Laporte (1re) ;
PARIS : M. Claude Courant (11e) ;
SEINE-MARITIME : M. Yves Texier (2e) ;
RHONE : M. Yves Barois (4e) ;
VAL-DE-MARNE : M. Patrice Salvandon (5e) ; M. Gérard Barreau (8e) ;
VAL-D'OISE : M. Gérard Baudouin (5e) ;
YONNE : M. Charles Fontaine (1re).

Le Monde

société

« ROUGE » POURSUIVI POUR APOLOGIE DU CRIME

Ce qu'il faut faire

Voici quelques mois, toute la presse — ou presque — reproduisait les propos et les menaces lancés par le Front de libération national de la Corse (F.L.N.C.), qui venait de revendiquer plusieurs attentats. Pour cette information, un journal a été poursuivi. Un seul : le qotidien « Rouge », qui, le 9 septembre dernier, a publié une interview de militants du F.L.N.C. au cours d'une série d'articles consacrés à la situation en Corse. Directeur de la publication, M. Alain Bobbiot comparaissait, le 22 décembre, devant la 17e chambre correctionnelle de Paris, que présidait M. Jean Serre, pour avoir, selon la citation du parquet, « commis le délit d'apologie des crimes de meurtres », inculpation prévue par la loi sur la presse du 29 juillet 1881 et rarement utilisée aujourd'hui.

« A L'USURE ? »

Dans un ensemble de ques- sur deux réponses présentées sur deux pages, trois paragraphes sont visés par l'accusation, et il ne s'agit que des réponses faites par les militants du F.L.N.C. Ceux-ci déclaraient notamment : « Il y aura des tués. Et, le moment voulu, nous n'hésiterons pas. (...) Lorsqu'il faudra éliminer des vies humaines pour faire avancer la lutte, nous le ferons. » *Le texte de présentation de cette interview et les questions posées par la rédaction de* Rouge *ne sont pas mis en cause par le ministère public. Il convient de souligner que le journal faisait, en conclusion de son « chapeau » de présentation, cette mise au point :* « Il va sans dire enfin que le contenu de cette interview n'engage que les militants du F.L.N.C. Nous publierons demain les positions de la L.C.R. » *(Ligue communiste révolutionnaire, dont* Rouge *est l'organe). Ces positions n'ont pas fait l'objet de poursuites.*

M. Bobbio a rapporté devant le tribunal que, au mois d'août, après une conférence de presse clandestine organisée par le F.L.N.C., plusieurs journaux tels que le Figaro, le Matin, le Provençal-Corse, l'Aurore *et* le Monde *avaient rendu compte de propos tout à fait semblables à ceux qui ont été incriminés et parmi lesquels on relevait ces mots :* « La vie de nos ennemis nous importe peu (...) ». « Nous nous attaquons aux biens matériels (de l'Etat français) qui le représentent ». « Je suis prêt à mourir et je suis prêt à tuer ».

Il y a quelques jours (le Monde *du 20 décembre), la plupart des organes d'information ont fait état des nouvelles menaces proférées par des militants du F.L.N.C.*

Ces derniers déclaraient notamment : « Le F.L.N.C. portera également la lutte sur le continent » *et ils précisaient à l'égard des unités de la légion étrangère basées en Corse :* « Nous les attaquerons et nous les chasserons par les armes. »

« Je ne vois pas pourquoi *Rouge* est le seul journal poursuivi », *a déclaré M. Bobbio, avant d'ajouter :* « Je crains que l'on ne sache que la situation financière du journal est actuellement très difficile. Une peine *d'amende serait pour nous d'au*tant plus grave que, pour d'autres motifs, d'autres procès en ce moment ont été engagés contre nous. » *Sous forme de question, le président du tribunal, M. Jean Serre, a fait alors cette observation :* « Est-ce à dire que l'on voudrait vous avoir à l'usure... ? » *En conclusion, le directeur de la publication de* Rouge *a déclaré :* « Si nous étions condamné, ce serait pour l'ensemble de la presse un précédent extraordinaire. Cela signifierait qu'il serait désormais impossible de faire état des thèses du F.L.B. en Bretagne, de l'IRA en Irlande, de l'ETA au Pays basque ou du Front Polisario. »

Cité comme témoin, M. Pierre Marin, président de l'Union nationale des syndicats de journalistes, est venu soutenir la cause de la rédaction de Rouge *en citant de nombreux exemples d'articles ou de reportages qui pourraient donner lieu aux mêmes poursuites. D'autre part M. Bernard Voyenne, professeur au Centre de formation des journalistes, a déclaré qu'il ne comprenait pas* « en quoi le fait de rapporter une opinion subversive était une incitation que l'on puisse reprocher au journaliste. Nous avons le droit et le besoin de savoir que des opinions telles que celles du F.L.N.C. existent. Il n'y a pas d'information utile si l'on ne peut présenter les gens tels qu'ils sont. » *Puis M. Voyenne s'est déclaré* « convaincu » *que l'action intentée contre* Rouge *était une* « erreur ».

Jugeant « inadmissible » *ce procès, Me Antoine Comte, avocat du prévenu, a rappelé que, récemment, l'hebdomadaire basque* Enbata *avait fait l'objet de la même inculpation après avoir, en mars 1976, rapporté dans une interview des menaces proférées par le mouvement autonomiste ETA. Mais il a souligné que le tribunal de Bayonne avait relaxé le directeur du journal, en estimant qu'il ne pouvait être prouvé que le journal ait repris à son compte les opinions des personnes interrogées.*

On aura finalement remarqué que, en une heure et demie d'audience, le représentant du parquet n'a pris la parole que pendant trois minutes. M. Jean-Michel Bruntz s'est contenté de lire les passages incriminés en précisant que, en dépit des précautions prises, le seul fait de faire ces citations était répréhensible selon la loi.

La décision du tribunal sera rendue le 19 janvier.

FRANCIS CORNU.

L'INCENDIE DU C.E.S. PAILLERON

Au moindre coût

Le député communiste de la vingt-huitième circonscription de Paris, M. Henri Fiszbin, a apporté jeudi 22 décembre son témoignage au cours de la dernière audience de l'année du procès de l'incendie du C.E.S. de la rue Edouard-Pailleron. Il avait plus d'un titre pour le faire : le C.E.S. se trouvait sur le territoire de la circonscription dont il allait devenir député peu de temps après le drame, et il avait pu croire un moment que l'un de ses enfants, élève du conservatoire municipal de l'arrondissement, se trouvait dans le C.E.S. au moment de l'incendie.

Le père fut très vite rassuré. C'est l'élu du peuple qui venait parler au tribunal des conclusions qu'il a tirées de l'incendie du C.E.S. Pailleron. La sécurité dans les établissements scolaires était considérée, estime M. Fiszbin, comme « *une donnée acquise* », alors qu'on a « *fait l'impasse pendant de longues années* » sur cette question.

Pour le député et conseiller de Paris, c'est la volonté de « *construire vite, le moins cher possible* » qui a fait négliger le reste. « *Vous avez mis l'accent sur l'administration* », lui a fait remarquer M. Pierre Lazari, substitut du procureur de la République. « *Il semble que la responsabilité des prévenus en soit amoindrie.* » A quoi M. Fiszbin répond : « *Ce qui s'est produit ne pouvait se produire que dans un contexte d'ensemble. Mais je crois que (...) la responsabilité personnelle ne peut pas disparaître.* »

M. Maurice Legrand, successeur de M. Raynaud à la tête de la direction des équipements scolaires universitaires et sportifs (DESUS) de 1970 à 1973, aujourd'hui directeur du gaz, de l'électricité et du charbon au ministère de l'industrie, du commerce et de l'artisanat, admet : « *Nous faisions des C.E.S. au moindre coût, c'est vrai.* » Mais, s'il évoque le risque couru à se « *montrer trop draconien sur les prix* », il mentionne une possible dégradation de « *la qualité, pas de la sécurité* ».

Un établissement par jour

Revenant sur cette idée générale, M. Legrand n'en a pas tiré d'autre conclusion. L'éventuelle contrainte pour l'entrepreneur de « *lésiner sur la qualité du matériau ou de la finition* » n'était-elle pas génératrice de risques ? Encore aurait-il fallu avoir le temps d'y penser. « *J'ai été à l'époque le monsieur qui construisait un C.E.S. par jour* », ajoute M. Legrand, après avoir expliqué tout ce qui a été fait après le 6 février 1973 pour éviter ailleurs le renouvellement de tels drames.

Vu de très loin par MM. Fiszbin et Legrand, ou vu de très près par les experts, dont les divergences ces dernières semaines ont encore occupé une partie de l'audience du 22 décembre, ou encore vu vaguement en 1972 par la sous-commission de sécurité récemment mise sur la sellette, le C.E.S. Pailleron n'est finalement apparu que rarement en grandeur réelle depuis un mois et demi.

Ce fut le cas un instant lorsque l'architecte, M. Michael Keyte, fut interrogé la semaine dernière sur les imperfections sans doute explicables, puisqu'elles se retrouvaient dans la plupart des établissements construits par ses soins. Mais M. Keyte différa sa réponse. Ce fut le cas lorsque M. Michel Jollivet, professeur du conservatoire municipal, surpris par l'incendie, décrivit le sauvetage de onze de ses treize élèves dans un bâtiment envahi par les flammes et la fumée.

Ce fut encore le cas, jeudi 22 décembre, quand un lieutenant de sapeurs-pompiers, M. Roger Cunegel, dit ce qu'il a vu de cet incendie. Un incendie peu ordinaire selon lui : « *Je n'avais jamais vu une propagation aussi rapide ni une telle température, ni une telle fumée.* » Le pompier fournit aussi son explication de technicien du feu : « *J'ai compris après que le transport de fumée a pu se faire par les faux plafonds.* » Mais il en est de ce témoin comme des autres : les impressions l'emportent sur les certitudes. Reste la plus terrible de ces certitudes : « *Nous étions devant un château de cartes qui s'effondrait.* »

Le procès reprendra le 5 janvier.

MICHEL KAJMAN.

Une prise d'otages devant les assises de Paris

Un malfaiteur très policé

Devant la cour d'assises de Paris que préside M. Jean-Georges Diemer, comparaît depuis le 21 décembre Manuel Garcia-Vasquez, auteur de la prise d'otages commise dans une agence du Crédit lyonnais, à Paris (7e).

Le *3 décembre 1975, deux hommes font irruption dans la* banque et dérobent 75 260 F. Puis, ils constatent qu'un camion blindé bloque la sortie. Ali Méliani, dit Alain Cox, et Manuel Garcia-Vasquez retiennent en otages les vingt-neuf personnes présentes dans l'établissement, exigeant une rançon.

Douze heures après, emmenant deux otages, ils se dirigent vers la rue François-Ier, poursuivis par la police. Le véhicule des malfaiteurs percute contre une Citroën qu'occupent M. Gilbert Gantier, député de Paris (P.R.), et M. Jean Briane, député de l'Aveyron (réf.). Ali Meliani est tué par la police, Garcia-Vasquez neutralisé.

Manuel Garcia Vasquesz, trente et un ans, seul dans le box des accusés, ressemble davantage à un intellectuel soutenant une thèse qu'à l'image conventionnelle du malfaiteur. Il mesure ses propos, son langage est châtié ; il ne se départit pas d'un calme étudié, ne relâche jamais son attention. Certains témoins parmi les vingt-neuf otages qu'il retint pendant près de douze heures sont formels : « *Il a été très correct et nous a dit de n'avoir aucune crainte.* » M. Normand, directeur de l'agence du Crédit lyonnais, affirme « *qu'avec lui le dialogue était possible* ». Une employée syndiqué de la banque va plus loin : « *Je défends cet homme, car ce procès ne peut servir d'exemple à la prise d'otages. Il s'agit d'un simple hold-up. Les deux hommes m'ont même demandé d'intervenir auprès de mon syndicat pour activer les pourparlers avec la police. De l'intérieur de l'établissement, nous avions l'impression que la police voulait faire un exemple.* »

Répondant aux questions de M. Diemer, d'autres témoins précisent : « *Ils s'apprêtaient à s'enfuir avec 75 260 francs dérobés ; c'est alors qu'ils ont vu un camion blindé de la société Brink's France bloquant la porte. Ils se sont barricadés. Dès lors, le processus de la prise d'otages devint irréversible.* » Si Manuel Garcia Vasquez reconnaît avoir organisé le hold-up, il nie avoir prémédité la prise d'otages et affirme n'avoir voulu supprimer personne. « *J'étais bon tireur à la légion, cela d'eût été facile.* »

De l'épisode de la Légion étrangère, un médecin psychiatre souligne le paradoxe : « *Il a déserté la Légion où il devait dépister en tant que maître-chien les légionnaires déserteurs* ». De son enfance « *il a gardé un complexe par carence paternelle et en raison de la couleur de sa peau* [il est d'origine cubaine]. *En quittant l'armée, il perd sa figure d'identification parentale et d'aventure en aventure, dont il est épris, opte pour la marginalité. Il reste obsédé par une composante d'échecs* ».

Le tableau de Manuel Garcia Vasquez, que brosse en revanche le commissaire Broussard, contredit en tous points l'image reconstituée par les témoins précédents : « *Violent, menaçant, dangereux, il sortit de sa Fiat et armé des deux mains tira de toutes parts en tournoyant.* » Me Ambre souligne alors que les inspecteurs Gil et Alberghi ont tenu des propos contradictoires : « *L'accusé se tenait près de la Fiat et y est retourné aussitôt. Il y fut maîtrisé.* » Ce que viennent confirmer les deux inspecteurs à la barre. La défense précise : « *Notre intention bien entendu n'est pas de faire ici le procès de la police.* »

E. M.

L'affaire de Broglie

M. GUY FLOCH A ENTENDU PLUSIEURS HAUTS FONCTIONNAIRES DE LA POLICE

M. Guy Floch, premier juge d'instruction au tribunal de Paris, chargé du dossier sur le meurtre de Jean de Broglie, assassiné le 24 décembre 1976 a recueilli récemment les dépositions du commissaire divisionnaire Pierre Ottavioli, chef de la brigade criminelle, de M. Jean Ducret, directeur de la police judiciaire, et de M. Raymond Cham, actuellement directeur central des renseignements généraux, qui était, à l'époque des faits, chef des renseignements généraux de la préfecture de police de Paris.

MM. Ducret et Cham ne semblent pas avoir été en mesure d'apporter des précisions intéressantes. Quant à M. Ottavioli, il aurait relaté qu'il avait été avisé *le jour même du meurtre* par un indicateur nullement mêlé au crime — dont il n'a pas voulu dévoiler l'identité — du fait que M. de Broglie sortait de chez M. Pierre de Varga et que ce dernier entretenait des relations avec l'inspecteur Guy Simoné.

M. Ottavioli aurait déclaré qu'il avait recueilli le 27 décembre à *midi* une *information* selon laquelle le tueur prénommé Gérard et ses complices avaient rendez-vous le jour même à 16 heures au café Le Boyard, 115, avenue Félix-Faure, à Paris. Une filature aurait alors permis l'arrestation, dans la soirée, de M. Gérard Frèche, à Paris, de M. Serge Tessèdre et Guy Simoné à Marly-le-Roi (Yvelines), à l'auberge Henri IV.

Ces auditions doivent permettre d'infirmer ou de confirmer les bruits selon lesquels la police était au courant des projets d'assassinat du prince Jean de Broglie. Rappelons que le député de l'Eure a été pendant longtemps suivi par les hommes aujourd'hui impliqués dans l'assassinat, notamment MM. Frèche, Simoné et Tessèdre, et que ces derniers étaient eux-mêmes « filés » par les hommes de la brigade de recherche et d'intervention du commissaire Robert Broussard.

D'autre part, Me Ceccaldi, avocat de Gérard Frèche, a porté plainte en indiquant que la porte d'entrée de son cabinet avait été *forcée le 21 décembre dernier*, que deux tiroirs de son bureau et un secrétaire ont été ouverts mais que rien, apparemment, n'a été dérobé.

● *Un groupe de cinq jeunes gens armés de barres de fer*, le visage masqué par des cagoules, ont fait irruption, ce 23 décembre, à 7 h. 35, au ministère de la coopération, 20, rue Monsieur (Paris-7e). Après avoir brisé quelques vitres, les cinq personnes ont « bombé » sur les murs plusieurs slogans : « *Non au colonialisme !* » ; « *Les troupes françaises hors d'Afrique* » et « *Solidarité avec les Sahraouis* ». Un « *groupe révolutionnaire anti-impérialiste* » a revendiqué ces déprédations dans un appel téléphonique à l'agence France-Presse.

Au tribunal de Thonon-les-Bains

L'honneur judiciaire et le droit de critique

De notre envoyé spécial

Thonon. — Secrétaire général de l'union locale C.F.D.T. d'Evian et vice-président du conseil des prud'hommes de cette ville depuis dix-sept ans, M. Pierre Tedesco est-il, comme le soutient le ministère public, un « *malveillant qui a voulu déshonorer les magistrats et, à travers eux, l'autorité judiciaire* », ou bien, comme l'a plaidé son défenseur, Me Carlon, un « *militant syndical dynamique qui n'a fait que critiquer de bonne foi une décision de justice* » ?

Le tribunal correctionnel de Thonon-les-Bains, présidé par M. Faivre, devant lequel comparaissait, le 21 décembre, M. Tedesco, prévenu d'avoir « *publiquement et par écrit cherché à jeter le discrédit sur une décision juridictionnelle* » (article 226 du code pénal), s'est donné jusqu'au 18 janvier pour trancher.

Un communiqué de l'union locale C.F.D.T. d'Evian paru le 27 juillet dans les pages locales du *Dauphiné libéré*, critiquait la procédure d' « *ordonnance sur requête* » retenue par le président du tribunal de grande instance de Thonon pour prononcer l'expulsion des grévistes de la Société anonyme des eaux minérales d'Evian occupant l'entreprise depuis trois mois.

Elaboré par la commission juridique du syndicat, le texte incriminé comparait avec la « *procédure de référé* » permettant aux deux parties de s'exprimer lors d'une audience contradictoire et indiquait que, dans le cas de l' « *ordonnance sur requête* », le « *président du tribunal de grande instance prend sa décision en secret sur simple demande écrite de l'employeur, à l'insu des travailleurs (...)* ».

C'est, disait encore le communiqué, « *le prototype* » d'une « *justice d'enregistrement* », avant de conclure que, dans une pareille procédure, « *les travailleurs sont tout simplement ignorés pour le besoin d'une expulsion qui pourtant les vise directement, mais une justice entièrement dévouée aux intérêts des employeurs est à ce prix* ». C'est tout. Mais ce fut trop.

« *Ce n'est pas critiquer, c'est calomnier la justice de dire que les magistrats sont au service des employeurs* », a protesté le substitut du procureur, M. Michaud. Ce dernier, estimant qu'il ne fallait pas « *laisser ancrer dans le public cette conception non seulement fausse, mais dangereuse* », a requis une peine d'amende contre M. Tedesco.

Pour l'avocat de ce dernier, le débat est fondamental : « *Il y va de l'exercice du droit de critique et de la liberté tout court.* » « *Ce n'est pas un magistrat que le communiqué mettait en cause, mais le texte appliqué par celui-ci* », a-t-il affirmé, demandant la relaxe. Toute la question est là : en acceptant de prendre en considération la procédure d' « *ordonnance sur requête* » — même si elle figure dans la panoplie judiciaire — plutôt que de contraindre la partie qui la sollicitait d'user du référé, le magistrat, et à travers lui l'institution judiciaire, n'a-t-il pas fait un choix qui autorise la critique incriminée ?

BERNARD ELIE.

TÉMOIGNAGE

Une triste affaire

De M. J. Arcay, demeurant à Bordères-Echez (Hautes-Pyrénées), nous avons reçu le témoignage suivant :

Un jugement très contestable vient d'être rendu par la cour d'assises des Hautes-Pyrénées. Deux jeunes gens (l'un est débile mental et l'autre a déjà effectué deux séjours dans un asile psychiatrique) ont été condamnés à cinq et sept ans de prison pour un vol dont aucune preuve solide ne confirme qu'ils soient les auteurs.

Voici l'affaire en quelques mots. Le 15 décembre 1975, deux individus s'introduisent chez une femme âgée vivant à Tarbes. Ils la maltraitent avant de lui voler ses économies (4 000 F) et ses bijoux. Sept mois plus tard, on arrête un individu en état d'ébriété. C'est un nommé Vigneau, débile mental, déjà connu de la police. Il avoue être l'auteur du vol commis l'année précédente. Comme la police pense que trois hommes ont fait le coup, Vigneau dénonce deux complices (alors que la victime n'a été attaquée que par deux personnes). On comprend que la police lui a fait dire ce qu'elle a voulu. Ce qui n'est pas étonnant, car la plupart des *débiles mentaux sont des affabulateurs* et ont l'habitude de dire n'importe quoi, parce qu'ils veulent se « rendre intéressants », comme on dit, et qu'ils n'ont pas une conscience très nette du faux et du vrai. Sans compter qu'ils sont très influençables... Illettré, Vigneau signe ses aveux sous cette phrase : « *Lecture faite personnellement, persiste et signe.* »...

Deux jours plus tard, Vigneau revient sur ses aveux. On arrête malgré tout le nommé C. Carrère (vingt-six ans), qui nie farouchement malgré la dénonciation.

La victime va-t-elle reconnaître ses agresseurs?? En fait, leur signalement ne correspond pas à ses premières déclarations. De plus, elle n'y voit presque pas. Il a fallu s'y prendre à trois fois avant qu'elle désigne les deux accusés placés à côté d'autres personnes. Mieux encore, elle ne les reconnaîtra pas le jour de l'audience...

On n'a pas davantage découvert de preuves matérielles du vol. Les bijoux disparus n'ont pas été retrouvés. Les deux hommes, qui nient toujours, sont-ils innocents ? Un nommé Bruyère, incarcéré en Dordogne, va écrire au juge d'instruction pour dire qu'il est l'auteur du vol. Pour se rétracter par la suite.

L'avocat général résumera bien l'affaire en affirmant que, « *en dehors de l'aveu de Vigneau, il n'y a rien qui permette d'affirmer que les deux accusés soient coupables* ».

Le jugement a été rendu à Tarbes le 15 décembre 1977 ; les deux hommes ont été condamnés à cinq et sept ans de prison. Et pourtant, une règle de droit dit que le doute doit profiter à l'accusé...

Dans les pays anglo-saxons, ils auraient été relaxés, faute de preuves. Ici, on les incarcère alors que leur cas relève, à la rigueur, de centres psychiatriques spécialisés. On se demande par quelle aberration le droit français reconnaît une valeur quelconque aux déclarations des « *simples d'esprit* ». Car, même s'ils ne sont pas reconnus légalement comme incapables, dans les faits, ils le sont. [...]

Faits et jugements

● *Suicide d'un détenu.* — Un détenu de la prison de Gradignan (Gironde), M. Max Zaire, âgé de vingt-sept ans, d'origine martiniquaise, en détention provisoire, s'est pendu dans la nuit du 21 au 22 décembre dans sa cellule *(nos dernières éditions)*. Incarcéré depuis le 7 août, il avait commis, seul et à pied, six hold-up dans différents bureaux de poste de l'agglomération bordelaise. M. Zaire avait déjà tenté de se suicider à plusieurs reprises et était l'objet d'une surveillance spéciale. Il a cependant réussi à déjouer la vigilance de ses gardiens. — *(Corresp.)*

● *M. Alain Ledamoisel,* vingt-quatre ans, étudiant en droit et membre du groupe union-défense (GUD), d'extrême droite, a été condamné jeudi 22 décembre, par la 17e chambre correctionnelle à deux mois d'emprisonnement avec sursis et 1 000 francs de dommages et intérêts pour coups et blessures volontaires envers M. Laurent Levaguerèse, partie civile. M. Ledamoisel avait menacé M. Levaguerèse, psychanalyste, d'un fléau japonais au cours d'un concert de jazz, le 27 janvier dernier, au centre universitaire d'Assas. M. Levaguerèse avait ensuite été roué de coups *(le Monde,* daté 4-5 décembre 1977).

● *Le parquet du tribunal de Pontoise* a indiqué jeudi 22 décembre que M. Pierre Vasseur, nomade mortellement blessé lundi 19 décembre par un gendarme de Pontoise (Val-d'Oise), s'était rendu coupable de deux délits sans gravité. Le jeune homme n'avait pas rejoint son régiment depuis huit jours. En outre, il venait de voler deux cyclomoteurs, en compagnie d'un complice, juste avant d'être mortellement blessé. *(Nos dernières éditions.)*

● *Un attentat* a été commis, dans la nuit du 21 au 22 décembre, vers 23 h. 45, à Toulouse, contre une succursale de Kienzle Informatique. L'engin incendiaire, une bombe allumée par une mèche lente, a provoqué des dégâts importants aux locaux ainsi qu'aux immeubles environnants.

● *La jeune femme qui a été blessée par des gendarmes,* à Puyricard, près d'Aix-en-Provence, mardi 20 décembre, vers 23 heures (Nos dernières éditions datées du 22 décembre), se nomme Mlle Turini, âgée de vingt-cinq ans, et elle a été atteinte au thorax et non, comme on l'avait cru d'abord, dans le dos.

● *Le meurtrier présumé de Sylvie Tonetto,* fillette âgée de douze ans étouffée et violentée le 14 décembre près d'Elne (Pyrénées-Orientales), a été arrêté ce jeudi 22 décembre. Il s'agit de M. Patrick Grolbois, âgé de vingt-deux ans, mécanicien d'un manège forain.

ÉDUCATION

Le sort des assistants au centre du débat sur les carrières universitaires

LES RÉACTIONS AUX DÉCLARATIONS DE Mme SAUNIER-SEITÉ AU « MONDE »

Le conseil supérieur de la fonction publique a approuvé, mercredi 21 décembre, en l'absence des représentants des syndicats, qui avaient quitté la séance, sept projets de décrets sur les carrières des enseignants du supérieur (le Monde du 23 décembre). Avant leur publication au « Journal officiel », ces décrets devront être approuvés par le Conseil d'Etat. Ils concernent essentiellement les transferts de postes, le statut des enseignants associés et le passage des maîtres-assistants dans la catégorie des maîtres de conférences.

Cependant, le projet de décret relatif à l' « inscription à temps » — c'est-à-dire provisoire et non définitive comme c'est le cas actuellement — des assistants sur les listes d'aptitude aux fonctions de maître-assistant, qui avait provoqué la grève du 19 décembre, à l'appel du SNE-Sup et du SGEN-C.F.D.T., n'a pas été soumis à l'avis du conseil supérieur. Cet organisme n'étant appelé à se prononcer que sur des textes jugés dérogatoires au statut de la fonction publique, le secrétariat d'État aux universités, après bien des hésitations, a finalement considéré que ce projet n'avait pas à être présenté à la réunion de mercredi, bien qu'il se heurte à l'opposition de deux syndicats d'enseignants et à des objections du cabinet du premier ministre.

Un autre texte prévoyait l'inscription à temps également pour la liste d'aptitude aux fonctions de maître de conférences, mais la modification envisagée concernait au premier chef les assistants, plus nombreux et qui voient leur avancement davantage retardé, en raison du nombre restreint de postes disponibles. Les syndicats affirment que les carrières des enseignants les plus jeunes sont encore freinées par l'insistance mise par Mme Alice Saunier-Seïté, secrétaire d'Etat aux universités, à critiquer cette catégorie de personnel.

Dans l'entretien qu'elle nous avait accordé (le Monde *du 30 novembre) Mme Saunier-Seïté avait déclaré :* « Dans certaines disciplines semblent s'installer des assistants à vie. » « Et non pas faute de possibilités de promotion (...), *ajoutait-elle,* mais parce qu'un grand nombre d'assistants en place depuis plusieurs années n'assument pas les recherches qui justifient leur inscription sur la liste d'aptitude aux fonctions de maître-assistant. » *Après cette déclaration, les services de l'Elysée ont reçu un colis volumineux d'un poids de 150 kilos : il contenait les thèses et les travaux de recherches des assistants de l'université des sciences et des techniques de Lille. Ces enseignants entendaient apporter la preuve matérielle du sérieux de leur travail.* « Dans ses déclarations, *nous ont-ils écrit,* Mme Saunier-Seïté laisse entendre qu'il suffit aux assistants d'être inscrits sur la liste d'aptitude aux fonctions de maître-assistant (LAFMA)) pour être automatiquement et rapidement promus aux fonctions de maître-assistant (...). Le secrétariat d'Etat n'a accordé, cette année, que quatre transformations (il y en avait seize en 1976) à l'université des sciences et des techniques de Lille, pour un effectif de quatre-vingt-trois assistants inscrits sur la LAFMA. » *Ils concluent :* « Bon nombre d'entre nous sont engagés dans une thèse d'Etat et poursuivent des recherches qui font notoriété. Le nombre et la qualité de nos publications en font foi. »

« Ce qui nous étonne, *écrit un groupe d'assistants de l'université des sciences de Nice,* c'est que pour cinquante et un assistants inscrits sur la LAFMA depuis plusieurs années, seulement cinq postes de transformation ont été accordés en 1977. Cela conduit à une attente de l'ordre de dix ans. »

Des groupes d'assistants de l'Institut de programmation de l'institut de programmation de l'U.E.R. de physique de Paris-VII, développent les mêmes arguments. « Les propos que tient Mme Saunier-Seïté relèvent de la manipulation de l'opinion publique, tant l'image qui est donnée de la réalité est trompeuse », *nous écrivent les enseignants de Paris-VI en produisant la liste des « assistants promouvables » de leur université — au nombre de deux cent soixante-dix-huit.* « C'est la politique du secrétariat d'Etat aux universités, *ajoutent nos correspondants,* qui nous condamne à être des assistants-longue durée. Car il faut bien voir que le fait de retarder au maximum notre promotion permet (...) de faire des économies, en rémunérant au tarif assistant des enseignants qui ont droit au grade de maître-assistant. Dans une entreprise privée, on crierait au scandale, à l'exploitation ! Le blocage des carrières, est-ce tellement différent ? »

« Avec sa désinvolture coutumière, *nous écrit Mme Catherine Salles, assistante à l'université de Paris-X,* Mme Alice Saunier-Seïté falsifie les faits et se moque manifestement du découragement et de l'amertume que sa politique a laissés s'installer chez bien des universitaires. » *De son côté, M. Claude Baudoin, assistant au laboratoire de psychophysiologie de l'université de Besançon, estime que,* « tandis que leur âge est de plus en plus élevé, les possibilités qu'ont les assistants d'assumer des responsabilités s'amoindrissent. (...) Néanmoins, ils sont très heureux de constater la profonde estime dans laquelle Madame le Ministre tient tous ceux qui ont la vocation d'enseignant universitaire ».

● *L'université de Bretagne* occidentale organise un colloque sur l'enseignement musical scientifique les 27 et 28 avril 1978 à la faculté des sciences de Brest. Les musiciens, les scientifiques et les enseignants concernés sont invités à deux journées de réflexion et d'étude sur l'enseignement conjoint de la musique et des sciences. Pour tous renseignements, s'adresser à la faculté des sciences, C.E.M.S., professeur P. Saumagne, 6, avenue Le-Gorgeu, 29283, Brest Cedex.

LES JOURNAUX A L'ÉCOLE

Première réunion du groupe de travail presse-éducation

Le groupe de travail presse-éducation, chargé par M. René Haby, ministre de l'éducation, de définir la doctrine pédagogique du ministère en matière de presse à l'école et de proposer les moyens de sa mise en œuvre, vient de se réunir pour la première fois.

Participaient à cette réunion, pour le ministère, MM. Henri Gauthier, adjoint au directeur général de la programmation et de la coordination, Jacques Treffel, doyen de l'inspection générale de la vie scolaire et André-Claude Lafond, chef du service d'information. La presse était représentée par MM. Jean-Louis Prévost *(la Voix du Nord)*, au titre de l'Association régionale presse, enseignement, jeunesse (ARPEJ) ; Claude Sales *(le Point)*, pour le Comité d'information pour la presse dans l'enseignement (CIPE) et Bernard Bonilauri *(le Figaro)*, au nom de l'Association presse enseignement (APE). L'APE groupe *l'Aurore, le Figaro, France-Soir, les Echos, le Nouveau Journal.* Ces journaux ont récemment quitté le CIPE *(le Monde* du 2 novembre 1977) et créé une association distincte regroupant ces cinq titres afin, selon *le Figaro*, de mieux préserver le pluralisme des journaux dans les établissements (1).

Dans le même temps, le CIPE a enregistré sept nouvelles adhésions : *Télé-7 Jours, Femme pratique, l'Humanité, l'Humanité-Dimanche, Industries et Techniques, Sciences et Vie* et *Cultivar.*

Un communiqué du ministère précise les directions de réflexion assignées au groupe de travail :

— Comment initier les élèves, dès avant la scolarité obligatoire, au rôle des médias dans notre société et à la compréhension de leur action ;

— Comment apprendre aux jeunes à recevoir l'information ;

— Comment, dans l'enseignement, faire place à l'information apportée par les médias à côté de la documentation « classique » ;

— Comment utiliser la presse comme outil pédagogique pour couvrir certains nouveaux secteurs de formation (étude du milieu, écologie, formation civique et politique, étude des grands problèmes contemporains).

Le groupe de travail, ajoute le ministère, devra présenter à M. Haby un rapport débouchant sur un premier projet d'instructions pédagogiques.

Le groupe de travail se réunira deux fois par mois, et les représentants du ministère ont demandé que ses conclusions soient déposées avant mars 1978. Cette proposition n'a pas été retenue, les représentants des journaux ayant fait observer que l'action dans le domaine de la presse à l'école devait se poursuivre au-delà de cette date. Ils se sont opposés, d'autre part, à ce que le groupe de travail ait à étudier, comme le proposait l'administration, « *les conditions de choix des journaux destinés aux élèves... pour offrir un large éventail d'opinion et respecter ainsi le pluralisme et l'objectivité* ». Cette proposition est apparue, en effet, en contradiction avec les précédentes déclarations de M. René Haby à Clermont-Ferrand *(le Monde* du 6 mai 1976), selon lesquelles « *il appartient au maître d'effectuer les choix des journaux en fonction de l'intérêt que présentent les publications, compte tenu des objectifs généraux à atteindre et éventuellement du sujet traité* ».

J.-M. C.

(1) APE, 100, avenue Raymond-Poincaré, 75784 Paris Cedex 16.

● *M. Norbert Ségard critique le plan socialiste pour l'éducation.* — Le secrétaire d'Etat aux P.T.T. déclare dans un communiqué que le plan socialiste pour l'éducation « *fait partie d'un plan socialiste global qui a pour but de préparer dès l'école le futur citoyen et le futur travailleur à une société d'autogestion. C'est un plan politique et politisé. D'ailleurs, le projet socialiste prévoit immédiatement la suppression de l'enseignement libre pour que personne ne puisse échapper à cette formation politisée* ».

M. Ségard estime d'autre part que « *rien n'est chiffré, tout est flou et ambigu au niveau des moyens dans le plan socialiste.* »

● *M. Sourioux quitte la chancellerie des universités de Paris.* — Par décret publié au *Journal officiel* du 22 décembre, il est mis fin, sur sa demande, aux fonctions de M. Jean-Louis Sourioux, vice-chancelier des universités de Paris. M. Sourioux, qui occupait ce poste depuis 1976, avait été nommé à la suite de la réorganisation du rectorat de Paris à la rentrée scolaire de 1976. Le recteur-chancelier est assisté depuis cette date de deux adjoints chargés, l'un, de l'enseignement primaire et secondaire, l'autre, de l'enseignement supérieur.

M. HABY : les professeurs qui n'appliquent pas le soutien pédagogique commettent une faute professionnelle.

Le ministère de l'éducation a répondu jeudi 22 décembre, dans un communiqué, aux déclarations faites la veille par M. Antoine Lagarde, président de la Fédération de parents d'élèves de l'enseignement public, selon lesquelles le soutien pédagogique prévu par la réforme ne serait appliqué que dans un tiers des classes de sixième (« le Monde » du 23 décembre).

Dans le contexte de la « *lutte contre les inégalités* » explique le ministère, « *le soutien à apporter aux élèves en difficulté apparaît comme une technique pédagogique parmi d'autres au service du collège unique. Son absence éventuelle ne peut évidemment être assimilée à l'absence de réforme* »

Le ministère fait d'autre part référence au « *sondage réalisé fin novembre auprès des parents d'élèves de sixième* » et qui a « *montré que ceux qui estimaient que les procédures de soutien n'étaient pas appliquées étaient assez peu nombreux. (...) Le même sondage (dont le sérieux ne peut être mis en doute) indiquait que 88 % étaient favorables au principe du soutien* » *(le Monde* du 26 novembre).

« Le respect des horaires officiels... »

« *Dès la rentrée de janvier,* annonce enfin le communiqué, *les services d'inspection du ministère veilleront de leur côté au respect des horaires officiels. (...) Les heures spécifiques de soutien prévues à l'emploi du temps devront être réservées aux seuls élèves en difficulté. Une note de service est actuellement en cours de diffusion pour rappeler le détail de ces dispositions obligatoires. Elle indique que leur inobservation systématique pourrait être considérée comme une faute professionnelle.* »

[Curieuse façon de gouverner : c'est par un sondage d'opinion que M. Haby répond à une enquête sur le terrain de la fédération Lagarde. L'échantillon du sondage ministériel n'atteignait pas mille personnes.

Le ministre ne craint pas de se contredire. Si le soutien n'est qu' « une technique pédagogique parmi d'autres », dont « l'absence ne peut être assimilée à l'absence de réforme », comment M. Haby peut-il conclure que ne pas l'appliquer sera « une faute professionnelle » ? C'est brandir une grande menace pour une peccadille.

Les enseignants qui n'organisent pas de soutien à l'intention des élèves en difficulté n'en font pas moins la totalité des heures inscrites à leur service, puisqu'ils affirment « soutenir » toute la classe. Le ministre entend peut-être appliquer la nouvelle loi sur le « service fait » des fonctionnaires, qui s'applique aussi à l'exécution des obligations de service, telles qu'elles sont définies par l'autorité compétente. Il est en tout cas étonnant que le ministère ait attendu plus de trois mois pour envoyer des émissaires enquêter sur le terrain sur l'application de sa réforme. — C. A.]

RELIGION

DANS SON DISCOURS DE NOËL DEVANT LE SACRÉ-COLLÈGE

Paul VI dénonce les atteintes à la liberté religieuse

Cité du Vatican *(A.F.P.).* — Le retour de la paix au Proche-Orient, le respect des droits de l'homme, en particulier dans le domaine religieux, et la lutte contre la violence et la pornographie, ont été les thèmes essentiels du discours que Paul VI a adressé, jeudi 22 décembre, au Sacré-Collège, en réponse à ses vœux.

Le pape a d'abord formulé ses souhaits de bonne année au monde, par le canal des cardinaux. Il n'a pas caché, dans une allusion au voyage à Jérusalem du président Sadate, ses encouragements aux initiatives « *courageuses au point de sembler téméraires. Souhaitons qu'elles conduisent aux solutions justes et clairvoyantes qui sont nécessaires, grâce à l'apport de tous ceux qui ont une responsabilité* ».

A propos de la liberté religieuse, Paul VI a regretté qu'en dépit des déclarations de l'ONU et d'Helsinki, « *ce droit ait été piétiné parfois d'une façon radicale comme, par exemple, dans la République d'Albanie* ».

Plus généralement, le pape s'est déclaré solidaire de ceux « *qui subissent l'oppression ou d'injustes limitations de liberté religieuse* » et a annoncé son intention de consacrer aux droits de l'homme un prochain document. Du reste, la phrase d'ouverture du discours de Paul VI — « *Nous commençons avec joie une nouvelle année de travail* » — laisse entendre que le pape n'a aucune intention de donner sa démission.

Que la majorité « *silencieuse* » s'unisse contre la violence, la délinquance et la désagrégation de l'ordre moral, avant qu'il ne soit trop tard, a-t-il conclu. Il a dénoncé simultanément le « *terrorisme* » de l'avortement, le terrorisme politique et « *ses utopies sanglantes* » et la « *pornographie des mass media* ». « *Nous ne pouvons pas nous taire en face de cette réalité, une réalité qui est malheureusement l'héritage des peuples dotés du plus haut développement économique (...). Nous en appelons à tous les peuples de bonne volonté pour qu'ils arrêtent les forces qui détruisent l'ordre moral, qu'ils isolent les violents, bannissent les exploiteurs (...). La faiblesse pourrait mener à des conséquences funestes.* »

● *Mgr Marcel Lefebvre et ses prêtres traditionalistes* vont acheter une propriété d'une quinzaine de pièces, entourée d'un parc et de 2 hectares de terre, à Pouilly-en-Auxois (Côte-d'Or), qui servira de « prieuré ». Cet achat coûtera 1 500 000 francs.

D'autre part, dans une interview accordée à la revue américaine *Newsweek*, le fondateur du séminaire d'Ecône a déclaré que « *les socialistes vont probablement gagner aux prochaines élections en France, et leur victoire sera le « début de la persécution de l'Eglise »*. Selon Mgr Lefebvre, « *les évêques français avec leurs tendances socialistes seront responsables de l'avènement du socialisme en France* ».

DÉFENSE

Libres opinions

Des travailleurs sous l'uniforme et sans cagoule ?

par NICOLAS BABY et CHRISTOPHE ROUCOU (*)

S'IL est sans doute vrai que la question militaire est trop sérieuse pour être laissée aux seuls militaires, rien ne peut justifier qu'ils soient exclus du débat récemment ouvert et des décisions. Cela vaut en tout premier pour les hommes de rang. En particulier, les socialistes ont déclaré envisager la mise en place d'une « force de mobilisation populaire ». Cela pose pour la gauche les problèmes suivants : ne doit-on pas obligatoirement substituer à l'ancienne discipline hiérarchique devenue inefficiente un consensus fondé sur une mobilisation consciente et active, mais aussi garantir l'accès de tous et toutes à un véritable apprentissage des armes, comme le réclament les comités de soldats, y compris les plus modernes ? Et s'engager à combattre résolument le maintien et le renforcement de toute unité professionnelle ?

Sans mener forcément la réflexion jusque-là — mais les années à venir nous y forceront tous peut-être, — la gauche doit se poser une question que la réalité des faits immédiats concourt à soulever. Après mars 1978 : que fera l'armée ?

∴

Nous voudrions pour exemple de l'actualité de cette interrogation une tribune libre parue dans *J'informe* du 24 novembre 1977. Un « *officier de grade élevé* » suggère notamment que, « *devant la montée des violences et des nuisances de toutes sortes* », l'armée soit convertie aux « *tâches de maintien de l'ordre et de sécurité interne* ».

Pour des raisons tant de formation que de recrutement et d'ambiance idéologique, pour les hautes autorités militaires, il ne peut y avoir de désordre heureux, 1789 ou 1968 sont des cauchemars passagers et répréhensibles ? Pousser à bout ce raisonnement est une vue d'un esprit malade et ne peut avoir comme effet que la conservation rétrograde et brutale de l'ordre établi... fût-il injuste et rejeté par une majorité.

A notre avis, c'est une violence certaine que d'avoir incarcéré il y a deux ans B. Jullien, des dizaines de soldats, de responsables de la C.F.D.T. et d'I.D.S. Après tout, le juge Gallut, qui s'est distingué dans cette affaire, n'a toujours pas été capable d'apporter la moindre preuve aux accusations les plus fantasques formulées contre les comités de soldats. Décréter un non-lieu général ? Ce serait avouer la vacuité complète des poursuites, au nom desquelles la Cour de sûreté de l'Etat s'est permise des détentions de plusieurs mois. Faire un procès ? Ce serait rendre le ridicule public. Et le plaignant, le ministère de la défense, ne s'inquiète pas outre mesure. Sa plainte était donc si peu fondée ?

Nuisance certaine à nos yeux que les élucubrations colportées alors de manière éhontée, sans distance avec les fantaisies que faisaient circuler certaines sources de la police ou dudit ministère. Rapports secrets, plans de casernes, finances étrangères, entreprise soviétique, preuves... Deux ans après que reste-t-il de ces sordides insinuations ? Rien.

∴

Les faits que nous venons de citer permettent déjà de douter d'une neutralité de l'armée par rapport aux Etats partisans. Mais admettons-la. Jugeons alors sur pièces. Regardons dans quelle situation l'armée utilise aujourd'hui même sa violence pour mettre fin à ce qu'elle estime être des désordres.

Silberstein est incarcéré sous un prétexte, en fait pour appartenance au comité de l'Ecole d'application des trains. Que réclame-t-il ? Une convention collective des transports analogue à celle en règle dans le civil. A. Runel est mis aux arrêts de rigueur à Salon-de-Provence, car il est trouvé en possession d'autocollants I.D.S. en faveur de la gratuité des transports. Crimes, désordres !

Regardez encore cet exercice dans une caserne de Nîmes. Un jour des cris, des slogans, une manifestation de soldats ! « *Vive la liberté !* », « *Pour un syndicat de soldats !* » Alerte. Les pompiers, les commandos, les chiens, entrent en action. On installe une mitrailleuse. C'était un exercice de protection du camp avec comme thème : « *Troubles sociaux dans le pays, infiltration dans les enceintes militaires de saboteurs, attaques frontales contre l'armée orchestrées par une puissance étrangère dans l'ombre.* » Et voilà comment certains gradés préparent les années à venir. Que veulent pourtant les comités ? Les libertés civiques et syndicales, la satisfaction de revendications matérielles et morales. Voilà pourquoi les autorités militaires mutent et enferment à tour de bras, sans parvenir à circonvenir la contestation. Et si cette brutalité devait se retourner contre la société ?

« *L'argument d'ennemi intérieur a vieilli* », dit-on. Peut-être bien, mais c'est pour faire place au concept non moins inquiétant, car élastique et arbitraire, de « menaces intérieures ». On a vu récemment, concernant le terrorisme, qu'il pouvait être utilisé à bien des fins partisanes. Dans ce sens, la réforme de la région militaire et d'autres mouvements l'accompagnant ne peuvent avoir comme objet que de « *quadriller le territoire* », comme le révèle l'amiral Sanguinetti. Pour quoi faire ?

Le lien entre toutes ces attitudes est clair. Nous ne voyons aucune raison à imposer le silence et la soumission aux soldats, que de vouloir les utiliser à des tâches qu'ils pourraient réprouver, comme le « maintien de l'ordre ». Sans doute n'est-ce pas une armée de guerre civile. C'est, en tout cas, une armée capable d'intervenir contre des grèves, mais aussi dont le redéploiement lui permet de servir de moyen de pression sur un gouvernement de gauche. Une armée également capable d'interventions ponctuelles, comme le démontrent les manœuvres, peu innocentes, en terrain civil.

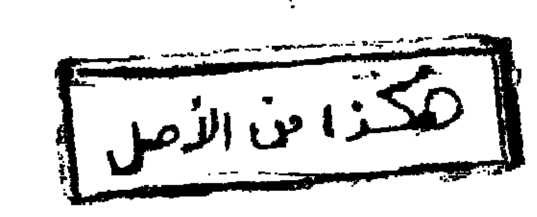
∴

Si le mouvement des soldats s'adresse aujourd'hui à la gauche, c'est pour lui demander d'appliquer le programme commun promettant le « droit d'association », et ce jusqu'à la liberté syndicale. Le mouvement des soldats va ainsi chercher à intervenir à visage découvert. La clandestinité n'est pas son fait, lui qui a toujours rappelé le caractère démocratique de son action. Dès qu'il aura le sentiment d'une possible action libre, il interviendra au grand jour. Un Parlement de gauche devrait prendre acte de cet espoir, et il devra bien remettre en cause la loi du 13 juillet 1972 portant statut des militaires.

Il faudra aussi que soit mis fin à la justice militaire séparée, comme nous y invite la Ligue des droits de l'homme, et notamment à la sécurité militaire. Alors que toute la gauche s'est déclarée favorable à des « comités élus », il faudra répondre aux revendications similaires de la Coordination Rhône-Alpes des comités, qui a réclamé la libre élection de délégués avec droit de contrôle sur les conditions générales de vie à la caserne.

La gauche, en engageant une action résolue de ce type ne ferait pas que répondre à des espérances qui lui donnent la majorité. Ce faisant, elle porterait aussi un coup très sérieux à tous ceux qui voudraient se servir de l'armée pour infléchir sa politique, ou s'y opposer.

(*) Membres du secrétariat national d'information pour les droits du soldat (I.D.S., corr. B.P. 112, 75825 Paris, Cedex 17).



Le Monde des loisirs et du tourisme

UNE MONTAGNE QUI NE VEUT PAS « SE VENDRE »

L'Ariège... en passant

IL y a longtemps que les touristes qui traversent l'Ariège et les gens dont le métier est de les accueillir ne se comprennent pas. Le constat en a été fait *avec franchise*, lors d'une « table ronde » qui vient d'être réunie dans la capitale des Pyrénées ariégeoises autour du préfet M. René-*François* Le Bris, à la *tête* du département depuis cinq mois. A en croire les hôteliers et restaurateurs, *« l'Ariège se vend mal »*. Ce département ne serait qu'une zone de passage sur le chemin du « paradis » andorran ou de l'Espagne, les structures d'accueil *ne sont* pas adaptées, la formation du personnel hôtelier inexistante. Un Ariégeois se lève et énonce comme un verdict : *« Le montagnard donne peu, et ce qu'il donne, il le fait payer cher ! »*

Il est vrai qu'un restaurant des plus réputés de Pamiers refuse, en pleine période de vacances d'été, de servir le client qui a l'impudence de vouloir déjeuner après 13 h. 30. Celui-ci devra se contenter, avec sa famille, d'un sandwich *sur le bord de la route*. C'est pour lutter contre cette inexploitation d'un formidable potentiel touristique que plus de soixante spécialistes du tourisme pyrénéen : élus, administrateurs, fonctionnaires de l'équipement, architectes, animateurs culturels, dirigeants de syndicats d'initiative, conservateurs de musées et de sites, présidents de clubs de montagne, membres de la Fédération des syndicats de l'industrie hôtelière, journalistes, ont été invités à donner leur avis.

Une constante s'est dégagée de ce long débat : il existe en montagne ariégeoise plus qu'en plaine un « phénomène de rejet » contre l'« étranger ». M. André Trigano, orfèvre en la matière et, de surcroît, maire de Mazères, est persuadé qu'il faut promouvoir un « tourisme de masse ». *Mais* une grande partie des participants au colloque ont constaté depuis de longues années que les Ariégeois sont ennemis d'un tourisme envahissant. M. Trigano a aussi insisté sur la neige pyrénéenne. Or, de l'avis des spécialistes, le point faible de la région est précisément l'inconsistance de la neige : une année sur dix, il n'y en a pas ; une année sur cinq, sa qualité est médiocre. Et les autres « bonnes *années* », *elle n'est pas toujours* présente au rendez-vous des grandes vacances d'hiver (Noël, mardi gras, Pâques).

Le terroir et ses richesses

L'ARIEGE, tout au bout de la France, sur la frontière avec l'Espagne et l'Andorre, est un département qui a le plus petit chef-lieu : Foix, car sa préfecture ne compte pas dix mille âmes. Sa population est passée de deux cent quarante-cinq mille habitants en 1876 à cent trente-huit mille en 1975. Les plus hautes terres se situent sur les crêtes des Pyrénées, à 3 000 mètres d'altitude ; son piémont s'étale dans les plaines de la Garonne et du Lauragais.

Deux rocades le traversent : la nationale 20, du nord au sud (c'est la route Paris-Espagne, par Bourg-Madame, pour aller à Barcelone, avec une bretelle vers l'Andorre; l'ex-nationale, devenue départementale 117, Bayonne-Perpignan, qui relie l'Atlantique à la Méditerranée en longeant entièrement les Pyrénées... Le chemin de fer Paris-La Tour-de-Carol traverse tout le département. *Les gens pressés disposent* de deux petits aérodromes, l'un à Saint-Girons-Antichan, l'autre à Pamiers-les Pujols.

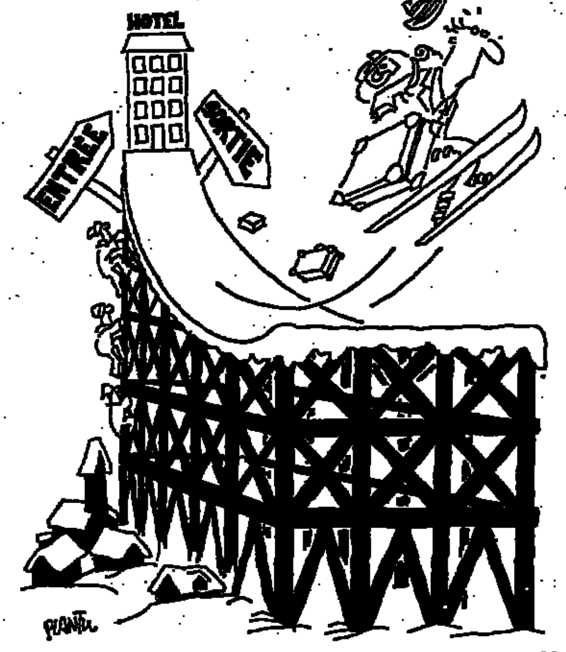
L'Ariège offre aux touristes quatre stations de ski totalisant cent remontées mécaniques et quatre mille lits ; soixante-dix-huit hôtels classés, d'un total de mille six cents chambres ; trois cent soixante-quinze gîtes ruraux ; trente et un terrains de camping et quatorze campings à la ferme ; un village-vacances-familles 4 étoiles avec deux cent quarante-quatre lits en quarante pavillons ; trois maisons familiales ; deux stations thermales à Ax-les-Thermes et à Ussat-les-Bains, et une trentaine de restaurateurs pratiquant avec talent une gastronomie fondée sur les richesses du terroir.

Ajoutons à cet inventaire de nombreux centres équestres, refuges ou gîtes d'étape, des parcours de canoë-kayak, la pêche et la chasse, et, ce qui est important au pays de Gabriel *Fauré, le célèbre Festival de* Saint-Lizier. — L. P

L'écologie à la carte

Faut-il désespérer pour autant ? Non ! Il est certain que le skieur parisien hésitera à parcourir sans autoroute, en mauvaise saison, un millier de kilomètres avant de chausser ses lattes. Mais il existe une clientèle jeune et toute proche dans les académies de Toulouse et de Montpellier, et c'est là que *le « créneau » doit s'ouvrir*. Il est nécessaire de sensibiliser les populations locales bien avant les grandes suées d'été ou d'hiver, les inviter à changer de mentalité, ne plus considérer le touriste comme un envahisseur, même s'il a tendance à l'être parfois. Il a été question d'investissements et de création de sociétés d'économie mixte. La majorité a fait admettre que ce n'était pas le moment d'aborder le vieux et insoluble problème de savoir si c'était l'œuf qui faisait la poule ou la poule qui faisait l'œuf...

La bonne carte à jouer, l'atout majeur, c'est l'écologie des montagnes ariégeoises. Il faut leur adapter un tourisme « à la carte », le diversifier, le rendre multisaisonnier, assurer l'hébergement mais aussi animer les loisirs. La dispersion des résidences secondaires a fait monter les prix des terrains agricoles. Les plans d'occupation des sols doivent être plus sévères. Le préfet a fait entendre qu'il le sera davantage, et que le règlement national d'urbanisme sera appliqué dans toute sa rigueur pour éviter la « pollution visuelle ».



(Dessin de PLANTU.)

Le tourisme diffus a besoin d'être maîtrisé, tout le monde en a pris conscience. Trois grandes options ont été définies : donner une infrastructure au tourisme de transit sur les deux grandes voies nord-sud et est-ouest ; délaisser pour l'instant tout projet de tourisme d'affaires, l'Ariège n'ayant pas suffisamment d'équipements pour accueillir des séminaires importants ; développer le tourisme familial, social, sportif et culturel. Le département est le paradis des spéléologues et des amateurs de préhistoire. Peut-on, si l'on passe dans la région, ignorer le site du mas d'Azil, ou, si l'on préfère l'histoire, la forteresse cathare de Montségur ?

Les « promoteurs » de l'Ariège voudraient ouvrir leurs vitrines pour montrer à ceux qui ne font *que passer toutes les possibilités* offertes. Les Ariégeois veulent faire connaître le « produit Ariège ». Mais, quand on lance un produit sur le marché, il est bon et honnête de mettre une étiquette sur la marchandise.

Pour cet ancien comté de Foix délaissé, une formule a été retenue : Pyrénées ariégeoises. C'est peut-être le titre qui sera aussi imprimé sur la plaquette que les syndicats d'initiative ont l'intention d'éditer.

LÉO PALACIO.

SA MAJESTÉ LE VIN

Crus de bibliothèque

« *LE vin n'est pas un être mythique : il a un corps une chair, un parfum et une chaleur. Bref, il existe bel et bien...* » A la fois vigneron, écrivain et négociant, Pierre Poupon, qui est de surcroît Murisaltien (entendez par là qu'il est natif de Meursault), a pleinement raison de rappeler cette vérité première. Le vin existe, mais tous ceux qui s'y intéressent un peu plus que pour lui faire — souvent trop vite et parfois bien mal à propos ! — un sort sans appel savent-ils seulement qui il est ce vin, comment il est fait et comment on le fait, ce qui différencie celui-*ci de celui-là, pourquoi* telle année devient un millésime et pourquoi on se hâte tant d'oublier telle autre ?

En confiant à Raymond Dumay (on n'est pas près d'oublier son *Guide du vin*) la tâche de diriger une collection consacrée toute aux grands vignobles français, les éditions Montalba se sont montrées aussi inspirées que le caviste que son instinct aurait mené droit, dans la pénombre de la cave, vers l'excellente bouteille... Et, à son tour, Raymond Dumay a su choisir avec soin — le soin d'un dégustateur — ses collaborateurs. Tous de grands connaisseurs, bien sûr, mais doublés d'œnologues, d'écrivains, d'hommes du terroir, d'historiens, de professeurs, *ou de chefs entre* les *chefs*, comme Raymond Oliver.

Trois volumes sont déjà parus, qui nous parlent du bourgogne, du champagne et du bordeaux. Chacun d'entre eux (1) est à lui seul un portrait complet, encyclopédique, du vignoble qu'il « couvre » de la géologie à la gastronomie, en passant par l'histoire, le folklore, l'économie, les usages, les confréries, et, cela va sans dire, le répertoire et la classification des crus, avec les cartes qui s'imposent en la matière.

A *cette* somme de renseignements et de documentation, Francis Jalain a ajouté ses photographies, après avoir longuement promené ses objectifs de chais en celliers et de coteaux en villages. Belle vendange...

Lorsque l'Alsace, la Loire et le Midi auront été à leur tour mis en bouteilles (ils sont encore en fûts), c'est tout l'inventaire vineux de la France qu'on pourra déboucher, humer, mirer et déguster à petites gorgées gourmandes comme il sied lorsqu'on a affaire à de très bons vins. Des vins qui ont bon nez et belle robe, du corps, de la charpente, de l'élégance et du bouquet.

J.-M. DURAND-SOUFFLAND.

(1) *Le Vin de Bourgogne*, par Raymond Dumay, Jean-François Bazin, Raymond Bernard, Louis Gerriet, Roger Douze, Pierre Poupon.

Le Vin de Champagne, par R. Dumay, Juliette Boisriveaud, René Héron de Villefosse, Gilles Pudlowsky.

Le Vin de Bordeaux et du Haut-Pays, par R. Dumay, Georges Bourdoiseau, Henri Enjalbert, Charles Higounet, Jean-Paul Jauffret, Raymond Oliver, Emile Peynaud, René Pijassou, Pierre Poupon, Claude Rivière.

Editions Montalba, diffusion Vilo. Chaque volume 140 F.

Ce nouveau produit de consommation

Neige fraîche, neige fausse

L'INSUFFISANCE de l'enneigement, pendant les vacances de Noël, dans les stations de sport d'hiver, n'est pas un phénomène exceptionnel en France. Ainsi, dans le Vercors, dont l'altitude moyenne est de 1 000 mètres, il fut pratiquement impossible de skier à Noël, au cours de toutes les années allant de 1956 à 1961. Le phénomène risque à nouveau de se reproduire et l'on pourrait, cette année, battre un record. En effet, depuis 1971, la neige n'a jamais été assez abondante à Noël pour pratiquer un ski convenable à Autrans et dans la quasi-totalité des stations du Vercors.

Certaines stations américaines, notamment dans les Rocheuses et sur la côte est des Etats-Unis, connaissent, elles aussi, ces aléas climatiques. Mais elles se sont dotées, il y a déjà plusieurs années, d'appareils inventés aux Etats-Unis, en 1927, qui permettent de créer artificiellement de la neige. En 1960, sept cents stations possédaient déjà un ou plusieurs « canons à neige » afin de s'assurer un enneigement correct pendant toute la saison hivernale. Ces canons sont, d'autre part, à l'origine de la création de stations de ski dans des sites où il ne tombe pratiquement jamais de *neige « naturelle »*. *Ainsi*, plusieurs stations situées à proximité des grandes agglomérations de l'est des Etats-Unis ne doivent leur enneigement qu'à la neige artificielle, constituée de minuscules cristaux de glace obtenus par cristallisation de gouttelettes d'eau finement pulvérisées.

La méthode ne nécessite l'intervention d'aucun procédé chimique. Seuls deux tuyaux acheminent, l'un de l'eau, l'autre de l'air, sous pression tous les deux, et sont raccordés à un « canon à neige ». La détente du mélange eau-air dans l'atmosphère entraîne sa cristallisation. Chaque bouche débite environ 50 mètres cubes de neige à l'heure, d'une densité de 300 kilos par mètre cube (la neige fraîche a une masse volumique de 30 à 100 kilos par mètre cube, exceptionnellement 150 kilos par mètre cube pour des neiges très mouillées). Mais le « canon » ne peut fonctionner convenablement que si la température sur le lieu de production est inférieure à — 5 °C et si l'air est suffisamment sec.

Il aura fallu attendre 1973 pour qu'une station de ski française, Flaine, utilise ce procédé. Aujourd'hui seules La Bresse, dans les Vosges, et Pyrénées 2000 se sont lancées dans la production de neige artificielle. Méribel, en Savoie, expérimentera, cette saison, le système sur un « mur » de 200 mètres de long et 70 mètres de large, très fréquenté par les skieurs qui entreprennent la traversée des trois vallées (Courchevel-Méribel-Les Ménuires). On enregistre couramment à cet endroit le passage de quatre mille skieurs à l'heure, entraînant une « usure » rapide de la neige.

CLAUDE FRANCILLON.

(Lire la suite page 12.)

DES EXPERTS AU CHEVET DU « ROCHER SACRÉ »

Bain de jeunesse pour l'Acropole

L'*ACROPOLE ne sera pas* placée sous une cloche à fromage et l'Erechtéion ne sera pas démonté comme un vulgaire jeu de construction pour être transféré dans un musée capable de l'abriter, musée qui, d'ailleurs, n'existe pas. Depuis des années, des groupes d'experts et spécialistes grecs et étrangers se penchent sur le sort des monuments du « rocher sacré », mais sont toujours bien en peine de préconiser des solutions concrètes et, surtout, pratiques.

Alors que d'imaginatifs architectes suisses proposent de recouvrir l'Acropole d'une énorme (et affreusement laide) bulle transparente en matière plastique dont l'entretien et le nettoyage relèveraient *de mythiques travaux* d'Hercule, d'autres, plus modestes, recommandent de placer dans de grandes châsses en verre spécial *celles de ses parties les plus menacées* : le fronton du Parthénon, l'Erechtéion et les Propylées. D'autres, enfin, se contentent d'avancer un traitement à base de cobalt ou divers traitements chimiques restant à préciser.

Mille poisons...

Voici quelques jours, un symposium international réunissant des archéologues, des architectes, des chimistes et divers experts a donné lieu à de nouvelles *propositions qui seront examinées* plus profondément par des groupes de recherche. L'UNESCO a accordé un crédit de 250 000 dollars à cet effet. Les travaux et les mesures qui seront retenues et décidées relèveront pour leur réalisation et leur application de spécialistes grecs.

Parant au plus pressé, les experts grecs et étrangers s'intéressent tout particulièrement au *délicat et complexe édifice* de l'Erechtéion. Ce monument, dont la grâce féminine contraste avec la virile beauté du Parthénon, n'offre plus, quand souffle le vent du sud, l'écho du bruit des flots tout proches, mais se meurt dans une atmosphère engluée de mille poisons. Les chevilles de fer qui s'oxydent et aggravent la mystérieuse maladie des marbres seront retirées. D'autre part, une commission formée de chimistes étudie le moyen de protéger l'ensemble de cet admirable monument ionien. Cette commission étudiera également les micro-organismes se trouvant dans les gouttes de cristal qui se forment durant la nuit.

Cote d'alerte dépassée

Pour ce qui est du portique des Corés, dit communément « des Caryatides », il est destiné à recevoir des copies en marbre de six statues de jeunes filles vêtues de la longue tunique, les bras tombant le long du corps et supportant un chapiteau circulaire. L'une de ces statues, la deuxième à l'ouest, fut emportée par lord Elgin et remplacée par un moulage en ciment. Les statues mutilées et rongées par des siècles d'érosion vont donc quitter l'Erechtéion pour une salle spécialement climatisée du musée de l'Acropole.

Dans le cadre des mesures envisagées pour protéger l'Acropole, M. Plytas, nouveau ministre de la culture et ancien maire d'Athènes, vient de décider le transfert dans un lieu plus décent de l'usine à gaz située près du centre de la cité des Violettes. En effet, cette usine, comme la plupart de celles installées dans la région d'Athènes selon un plan de développement aberrant, contribue à faire d'Athènes l'une des capitales d'Europe où l'air est le plus pollué.

La cote d'alerte est depuis longtemps dépassée, et il ne suffit plus de crier que l'Acropole est en danger. Il convient de se porter le plus rapidement possible au secours du monument menacé et, pour ce faire, dépasser de doctes controverses relevant parfois de celles sur le sexe des anges pour décider et entreprendre les travaux nécessaires.

MARC MARCEAU.

LES FORFAITS DES « PORTES DU SOLEIL »

Piste à treize sur la frontière suisse

« *ALORS que nos gouvernements du Marché commun s'embrouillent dans le puzzle des problèmes agricoles, économiques et de chômage, deux régions de montagnes, le Chablais français et le Chablais valaisan, proposent une solution que l'on peut baptiser la « multi-» nationalité partielle* ». C'est en ces termes qu'une plaquette présente Les Portes du soleil, l'un des plus importants domaines skiables d'Europe.

Baptisé du nom d'un col, cet ensemble est situé à cheval sur la frontière franco-suisse, entre le mont Blanc et le lac Léman. Il rassemble treize stations ; huit françaises : Avoriaz, Morzine, Les Gêts, Montriond, Saint-Jean-d'Aulps, Châtel, Abondance et la Chapelle-d'Abondance : cinq suisses : Champéry, Val-d'Illiez, Champoussin, Morgins, Torgon. Quand on connaît l'individualisme des montagnards et les querelles de clochers qui se perpétuent dans les vallées, on mesure la performance réalisée par ces Savoyards-là !

Leur intérêt bien compris les a poussés à entremêler à 2 000 mètres d'altitude leurs remontées mécaniques et à marier leurs champs de neige pour le plus grand profit de leurs commerces et de leurs opérations de promotion immobilière.

Cent quatre-vingts installations donnent au skieur l'occasion d'emprunter 600 kilomètres de pistes. Cette liberté de choix ne peut que séduire tous ceux qui n'aiment pas les bousculades dans les « murs » et les goulets. Elle permet de slalomer entre les sapins ou de descendre les alpages, de piquet sur les chalets de Champéry ou sur les tours d'Avoriaz.

Les vertiges du change

Les tarifs du forfait des Portes-du-Soleil sont progressifs : le « skipass » d'une journée coûte 25 francs suisses (57,50 F) ; celui d'une saison entière, 470 francs suisses (1 080 F). En recevant la presse, à Champéry, à l'occasion de la mise en service de neuf nouvelles remontées mécaniques, M. Jean Vuarnet, président de l'association, a évalué à 10 millions de francs le chiffre d'affaires annuel du forfait. Sur ce total, les cinq stations suisses réalisent 6 millions de francs.

Les amateurs d'une montagne traditionnelle, où les villages et les églises ne sont pas « intégrés » par le béton, aimeront les stations suisses. Côté helvétique, peu de pistes noires pour les descendeurs, mais des pentes sans excès pour les skieurs bons ou moyens.

Toutefois, les stations suisses souffrent de deux handicaps. Tout d'abord, le souci d'équilibrer le bilan financier des remontées mécaniques a conduit leurs administrateurs à limiter le nombre des installations. Des attentes d'une heure ne sont pas rares dans les gares des télébennes et des téléphériques.

D'autre part, l'évolution des taux de change entre le franc français et le franc suisse est anormalement rapide. Lorsque 1 franc suisse vaut 2,5 francs français dans un restaurant d'altitude helvétique, un simple repas peut atteindre le prix astronomique de 60 à 70 francs français Même sur une terrasse ensoleillée, même face aux belles parois des Dents du Midi, c'est bien cher payer la halte du déjeuner...

ALAIN FAUJAS.

★ Office du tourisme de Champéry, CH. 1874 - CHAMPERY (Suisse), tél. (025) 8-41-41 (documentation sur demande).

NEIGE FRAICHE, NEIGE FAUSSE

(Suite de la page 11.)

Le nombre réduit d'installations de ce type, dans les stations françaises, peut s'expliquer par leur coût très élevé. En 1973, Flaine a dépensé 4 millions de francs pour « équiper » en neige artificielle une piste de 2 600 mètres de long et 30 mètres de large, desservie par une télécabine. Les responsables de la station affirment cependant que l'installation des équipements permet un amortissement plus rapide des investissements immobiliers et des remontées mécaniques.

« *Nous pouvons garantir l'ouverture de notre station à date fixe et ainsi tenir nos engagements* », fait remarquer M. Jean-Louis Ambroise, directeur des pistes et des remontées mécaniques de Flaine. Le 27 novembre 1976, la station a pu ouvrir et fonctionner pendant dix jours avec pour seule neige celle produite par les dix « canons » disposés le long de la piste Méphisto.

« *Un jour, la nature nous donnera une leçon qui coûtera aux stations beaucoup plus cher que l'investissement en canons neige* », dit M. Jean Cattelin, conseiller technique pour l'équipement de la montagne en Savoie. Ancien responsable du service des pistes de Courchevel, M. Cattelin évalue à 10 millions de francs le coût de l'installation d'une « batterie » de cette artillerie pacifique à Courchevel, sur une superficie de 50 hectares dits « stratégiques ». « *Cette somme représente*, précise-t-il, *le chiffre d'affaires de toutes les activités commerciales de Courchevel pendant deux jours !* »

Des pistes aux portes de Paris ?

La neige « produit de consommation » est aussi une « matière première » indispensable, mais peu fiable en raison des aléas climatiques. Pour devenir un « produit sûr », le recours à des techniques de fabrication artificielle de la neige se révèle donc indispensable. D'autre part, la surfréquentation des pistes entraîne une destruction rapide du manteau neigeux. A l'usure par les skieurs s'ajoute la destruction par la chaleur. La neige fabriquée, dont les cristaux sont très compacts, résiste beaucoup mieux à ces attaques.

Elle est aussi peu vulnérable au « redoux » et sa longévité est nettement supérieure à la neige naturelle, dans les mêmes conditions climatiques. Elle permet enfin de « fabriquer » en début de saison une sous-couche très résistante, en vue d'assurer un enneigement durable, notamment à Noël et à Pâques, périodes d'enneigement incertain (en quantité comme en qualité). C'est précisément pendant ces deux périodes que les sociétés de remontée mécanique réalisent 30 à 45 % de leurs recettes totales de la saison.

Quant aux stations de basse altitude, le « canon neige » pourrait leur apporter un précieux appoint de neige « fraîche ». « *Dans quelques dizaines d'années, on verra peut-être aux portes de Paris, de Marseille ou des autres grandes métropoles, des stades de neige construits de toutes pièces et recouverts de neige artificielle* », indique M. Jean-François Meffre, directeur technique de l'Association nationale pour l'étude de la neige et des avalanches.

CLAUDE FRANCILLON.

● *La montagne au Centre Pompidou.* — Jusqu'au 20 février 1978, la galerie d'actualité du centre de création industrielle du Centre Georges-Pompidou consacre à la montagne et aux sports d'hiver une « exposition-confrontation » entre la montagne aménagée et le public. L'architecture et le développement des stations y sont analysés depuis la fin du dix-neuvième siècle. Les visiteurs pourront même « *se familiariser avec de gros matériels de piste* ».

● *C'est aussi la faute du pylône.* — Un skieur qui heurte un pylône de remontée mécanique n'est pas seul responsable de ses blessures. Un arrêt rendu par la cour de Chambéry, en 1976, a partagé pour moitié les responsabilités entre une skieuse et l'exploitant d'un remonte-pente. En effet, celui-ci s'était contenté de garnir la base d'un pylône de trois pneus. Hauteur insuffisante de la protection et caoutchouc durci par le gel : la skieuse fut grièvement blessée (Centre de documentation et d'information de l'assurance).

CLIN D'ŒIL

TROIS NOËLS PASSÉS

NOEL est un tel anniversaire qu'on oublie parfois que certains autres 25 décembre, l'Histoire, comme pour commémorer à sa manière la naissance du Christ, envoya aux hommes, aux Français bien souvent quelques événements dont l'influence demeure.

Qui se souvient par exemple que Noël 496 fut marqué par le baptême de Clovis, à Reims ? Ce brave Clovis, une sorte de baroudeur qui ne prenait guère qu'un ou deux bains par an et ignorait le shampooing, croyait, jusqu'au jour de la bataille de Tolbiac, entre Francs et Germains, que le dieu Odin, un Scandinave viril, assurait à ses guerriers assez de vaillance pour vaincre quiconque. A Tolbiac, disent les chroniqueurs — dont André Castelot se fait l'écho dans son *Calendrier de l'Histoire* (1), — Odin parut se désintéresser des Francs qui fléchissaient devant une armée valeureuse.

Cherchant un dieu de rechange, Clovis se serait alors souvenu de celui que sa femme Clotilde voulait depuis longtemps lui faire adopter, un nommé Jésus-Christ, qui devait paraître au soldat un messie trop doux et trop gentil. Néanmoins, Clovis, affirment les reporters de l'époque, s'engagea à se faire baptiser dans la religion nouvelle si un prompt et décisif secours venait de ce dieu-là. Les Francs l'emportèrent et Clovis se retrouva à Reims devant saint Remy, qui en profita pour prononcer une phrase fameuse que tout le monde connaît : « *Baisse la tête, fier Sicambre, adore ce que tu as brûlé et brûle ce que tu as adoré.* » C'était le jour de Noël. Le saint évêque fit couler sur le front du guerrier converti une eau glacée, puis le néophyte fut invité à prendre trois bains successifs qui lui décrassèrent l'âme aussi bien que le corps.

Trois cent quatre ans plus tard, au jour de Noël 800, tandis que Charlemagne, l'empereur à la barbe fleurie, faisait ses dévotions à Saint-Pierre de Rome, le pape Léon III, entré subrepticement dans la basilique, assurent les chroniqueurs, déposa sur le chef du souverain une lourde couronne constellée de pierres précieuses, en prononçant la formule : « *A Charles-Auguste, couronné par Dieu Grand Pacifique, empereur de Rome. Vie et victoire.* »

Comme cadeau de Noël, on ne pouvait faire mieux. Un geste du pontife avait suffi pour transférer des Grecs aux Francs le pouvoir impérial en Occident.

A ces Noëls édifiants, on peut en ajouter un autre, que la publication chez Plon de *Mes cahiers bleus*, journal intime de Liane de Pougy, nous remet en mémoire.

Cette courtisane, intelligente, lionne au grand cœur, qui sut toujours tirer le meilleur parti de ses charmes sans tomber dans la vénalité sordide, termina sa vie comme tertiaire dominicaine, non pas dans un couvent, mais à l'hôtel Carlton de Lausanne où, dit son confident Alex-Ceslas Rzewnski, « *elle était assez confortablement installée* ».

« *Si ma vie coupable s'achève le jour de Noël,* aurait déclaré la tertiaire-princesse, car elle était devenue par son mariage avec le prince Ghica nièce de la reine de Serbie, *je saurai que Dieu m'a pardonné.* » Au jour de Noël 1950, Liane de Pougy rendit l'âme.

Dieu avait sans doute voulu qu'elle ne ratât pas sa sortie.

MAURICE DENUZIÈRE.

(1) Editions Tallandier.

Bruits de cuisine au Ticket-repas

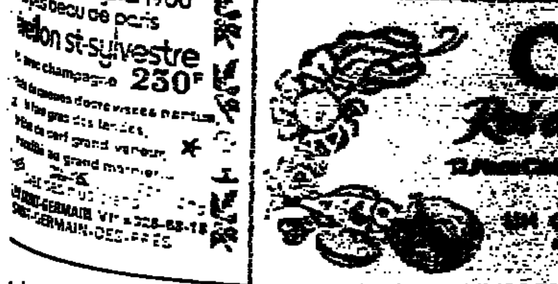
L'ASSEMBLEE générale ordinaire de la société le Ticket-repas, réunie le 14 décembre, a constaté une perte de 1,28 million de francs.

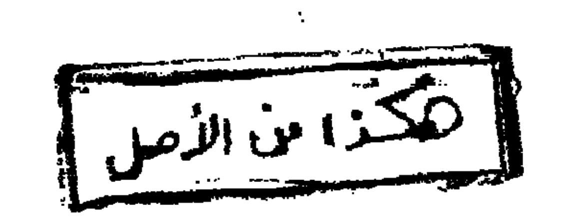
Cette situation budgétaire de l'une des sept sociétés émettrices de titres-restaurants inquiète l'union des syndicats Force ouvrière de la région parisienne, qui a notamment déclaré dans un communiqué : « *Les pertes de l'exercice, s'ajoutant aux pertes de l'exercice précédent, se montent au total à 2 232 038 F, soit une perte de 0,34 F par ticket. L'union des syndicats Force ouvrière de la région parisienne s'émeut devant les risques que cette situation présente pour le personnel de la société Le ticket-repas et pour le règlement de la prestation aux restaurateurs.* »

La société mise en cause a répliqué en ces termes : « *Le Ticket-repas s'élève avec force contre les procédés utilisés pour discréditer la société. L'assemblée générale ordinaire, qui s'est tenue le 14 décembre 1977, a effectivement constaté une perte de 1 284 243,45 F, correspondant à l'ampleur des ressources nécessaires pour lancer la société du 1er juillet 1976 au 30 juin 1977, date de clôture de l'exercice considéré. Le directoire rappelle que son capital est de 3 millions de francs entièrement souscrits. L'assemblée générale, après avoir donné quitus au conseil de surveillance, a renouvelé sa confiance au directoire, en le félicitant du résultat spectaculaire obtenu durant l'exercice.* »

M. Jean Beauvy, délégué commercial du Ticket-repas, précise que sa société aura émis, au cours de l'année 1977, des titres-restaurant pour un montant de 7 millions de francs. « *En deux ans d'existence, nous aurons donc réalisé un score que le meilleur de nos concurrents a mis cinq ans à atteindre* », déclare-t-il.

● *Le financement du ticket-restaurant.* — Dans l'article « Le ticket-restaurant part à la conquête de la province » (*le Monde* du 17 décembre), une inversion de chiffres a rendu faux les propos tenus par M. Bernard Westercamp, directeur général de Jacques Borel International. Parlant du financement du ticket-restaurant, celui-ci nous avait déclaré : « *Nous demandons 2,7 % de la valeur du titre à l'entreprise acheteuse et 0,5 % au restaurateur* », et non « *0,5 % de la valeur du titre à l'entreprise acheteuse et 2,7 % au restaurateur* », comme cela avait été reproduit par erreur.





CHÈRE LANGOUSTE

La langouste de Noël sera chère. De Camaret, qui fut au temps de sa splendeur le premier port langoustier d'Europe, à la table du dîneur son prix sera multiplié par trois ! Il pourra même atteindre une somme plus élevée dans les grands restaurants, car, en fait, la langouste de Noël n'a pas de prix. Elle constitue, certes, un mets des plus délicats. Sa cherté dépend surtout de la notoriété du cuisinier qui l'aura accommodée. Cependant, sa rareté influe anormalement sur son prix de vente. Le temps n'est plus où des flottilles entières de « langoustiers » quittaient Camaret pour aller pêcher le succulent crustacé sur les côtes africaines.

Plus rentable à l'approche des fêtes

Il y a une quinzaine d'années seulement, le port breton armait une vingtaine de « Mauritaniens » de plus de 150 tonneaux et une quarantaine de langoustiers de plus faible importance. Aujourd'hui, sa flotte est réduite aux cinq chalutiers qui hantent les eaux de la Mauritanie et aux trois autres qui fréquentent la Méditerranée. La plupart ne pêchent la langouste qu'à l'approche des fêtes, lui préférant le germon qui est plus rentable. L'appauvrissement des fonds, les difficultés du métier, les bas salaires qui sont les leurs ont en effet détourné beaucoup de marins de la pêche à la langouste.

Si la langouste rose que l'on trouve en Méditerranée est la plus appréciée des gourmets, elle est aussi la plus chère : elle s'est vendue sur les quais de Brest environ 120 francs le kilo. La « rouge », pêchée sur les côtes de Mauritanie, est moins recherchée, sa chair n'ayant pas la même saveur : son cours moyen a atteint environ 55 francs par kilo. Compte tenu d'une forte mortalité, les mareyeurs multiplient aisément les prix par trois. Quant aux restaurateurs, les fêtes de fin d'année devraient les autoriser à prendre... quelques libertés avec le plan Barre.

JEAN DE ROSIERE.

• *L'Office national du tourisme tunisien à Paris* vient de fêter son dixième anniversaire, lors d'une réception placée sous la présidence de M. Hedi Mabrouk, ambassadeur de Tunisie en France. Installé à ses débuts à l'ambassade, rue Barbet-de-Jouy, l'Office du tourisme tunisien a désormais pignon sur l'avenue de l'Opéra, au n° 32 (tél. 073-72-67), où le candidat au voyage sera toujours accueilli avec la gentillesse et la courtoisie tunisiennes, en attendant d'aller les apprécier un peu plus tard sur place...

● *Les héros de Pagnol au bois de Boulogne.* — Quarante-sept santons de Provence figurant les héros de Marcel Pagnol, de la fille du puisatier à la femme du boulanger, et ses interprètes les plus fameux — Raimu, Fernandel, Sardou, etc. — sont exposés, jusqu'au 2 janvier, au restaurant Le Pavillon royal.

Ces pièces ont été prêtées à titre exceptionnel par le musée d'Aubagne, propriétaire de la collection.

★ Route de Suresnes, bois de Boulogne, tous les jours, de 10 h. à 12 h. et de 15 h. à 17 h. Entrée gratuite.

BELGISSIMES...

EST-IL besoin de présenter la *Villa Lorraine* (75, av. du Vivier-d'Oie, tél. 374-31-63), qui est un peu le *Lasserre* belge ? Avec sa carte somptueuse et riche, en ce moment, de ces gibiers dont les Belges sont friands... Mais je n'y ai point eu à choisir, ce soir-là. Invité du Club des Gastronomes, qu'anime avec chaleur et enthousiasme M Geerts, je n'ai eu qu'à déguster le menu étudié par M. Marcel Kreusch et son chef, Van de Casserie.

Une coquillette de foie de canard (*subtilement mêlé de poivre* vert frais et de raisin muscat, jouant les uns l'humeur piquante, les autres la douceur sucrée dans ce fauve arôme du foie particulier au canard). Remarquable. Suivit un consommé de faisan, un filet de saint-pierre et saint-jacques « Camille Cerf », sorti tout droit de l' « Heptaméron des Gourmets » de l'étonnant Edouard Nignon, ce mal-connu des grands maîtres d'hier, des noisettes de chevreuil Cumberland, et surtout un soufflé chocolat au jus de noix vertes, qui remporta tous les suffrages. A ces repas, il est d'usage que les membres du Club notent le repas. J'arrivai, en cotant faible, à 16/20. Mon voisin, Jacques Kother, animateur du célèbre *Guide des Connaisseurs*, je crois à 18. Il n'importe, on ne pouvait proposer mieux à des gourmets ! J'oubliais, dans les vins, un riesling « cuvée exceptionnelle des écaillers 1976 » de Léon Beyer, « Monsieur vin d'Alsace » !

L'inclassable

Si la *Villa Lorraine* est le *Lasserre* de Bruxelles, *Comme chez soi* en est le *Taillevent* (23, place Rouppe, tél. 512-29-21). Je n'ai pas malheureusement eu l'occasion de retourner une fois de plus chez Pierrot Wynants, dans cette petite maison feutrée, cinquantenaire et toujours jeune. Je ne pouvais l'oublier ici pourtant.

J'ai eu, par contre, le plaisir d'un déjeuner chez Pierre Romeyer. *Romeyer*, lui, est inclassable. Cette force de la nature, ce prince flamand en son palais campagnard (*Chez Romeyer*, 109, chaussée de Groenendael, à Hoeilaart, tél. 657-05-81) a pour moi des mérites rares. D'abord, il fait lui-même ses pains. Ensuite, il a une cave mobile et magnifique de cigares parfaitement traités. Enfin, si sa carte est riche de grands plats, telle sa mousse de becasse, il sait aussi mijoter son folklore. C'est ainsi que, sur ma demande, nous nous régalâmes d'un waterzoï de poissons (le vrai), de choesels (des vrais !), avant un fromage de Herve, ce succulent fromage belge que les Belges, je ne sais pourquoi, renient au profit de médiocres fromages français d'usine.

Le mystique

Rémy Krug donnait, dans le salon Louise du *Brussels Hilton*, une réception. J'ai rencontré là de nombreux restaurateurs que je n'ai pas eu le temps d'aller retrouver chez eux. Mais je dois pourtant, ici, vous parler de *Roland de Reu* (226, chaussée de Bruxelles, tél. 343-54-60), une sorte de mystique de la cuisine riche n'aimant travailler que pour une douzaine de couverts (retenez votre table !), mais y réussissant parfaitement. Vous dire aussi que, de l'avis de bien des gourmets belges, le cher Bernard, aujourd'hui barbu, n'a jamais été plus en forme en sa *Cravache d'Or* (10, place Albert-Leemans, tél. 538-37-46), et que son foie gras d'oie, ses huîtres au champagne, son saumon fumé à la vinaigrette de jus de truffe, sont éblouissants

Mais il me faut parler également du *Brussels Hilton* (38, bd de Waterloo, tél. 513-88-77) : c'est probablement le plus agréable Hilton d'Europe, mais aussi, chose plus rare, un hôtel où l'on mange bien. Tant au restaurant du premier : *La Maison du Bœuf* (avec, vous vous en doutez, d'excellentes viandes de bœuf américain en portions variées, mais atteignant l'énorme), qu'au restaurant *En Plein Ciel* (vingt-septième étage, la *Tour d'Argent* de Bruxelles, lui !) qui, grâce à une équipe de cuisiniers animée par M. Fernand David, propose une carte intelligente où je relève la petite nage safranée de moules de bouchots et le carré d'agneau aux petites échalotes et ail en chemise, la terrine de colvert aux avocats avec brioche chaude et la poularde de Bresse en marmite au cerfeuil, le turbotin à la vapeur d'algues et l'escalope de foie de canard avec des rouelles de poires confites.

J'ai voulu voir comment Bruxelles bruxellait, autour de sa merveilleuse Grand-Place et le long de sa rue des Bouchers, entre le chocolat Godiva et les spéculoos de Dandoy. Je suis allé manger des moules et des frites *Chez Jean* (6, rue des Chapeliers, tél. 11-98-15), avant un waterzoï gantois, c'est-à-dire au poulet. Puis tâter de la tête de veau en tortue, chère à Simenon, à la *Taverne du Passage* (30, galerie de la Reine, tél. 512-37-31), le *Lipp* de Bruxelles, pour continuer les comparaisons. Sans y rencontrer, hélas ! la charmante Mireille Demol, occupée, dans doute, en bonne mycologue, à cueillir des pieds bleus du côté d'Hoeilaart.

Je n'ai manqué que la carbonnade à la gueuze de Chez Prévot (55, rue Victor-Greyson, tél. 649-14-65). Ce sera pour une autre fois.

LA REYNIÈRE.

Un hôtel haute couture

Cinq étages du Hilton, à Bruxelles, sont donc à présent, pour fêter son dixième anniversaire, décorés par Hubert de Givenchy.

Est-ce sous l'influence des belles forêts aux alentours de la ville ? Beaucoup de ces chambres (toutes différentes dans le détail) sont de tonalité crème et tête de nègre, des draps au linge de toilette et aux peignoirs de bain. D'autres sont en bleu et blanc, comme quelquefois le ciel. D'autres enfin, en verts divers, si je puis écrire, et comme les arbres du bois de la Cambre, à la belle saison.

Chambres ou suites, on ne peut que s'émerveiller du choix des matériaux, de la recherche des oppositions nuancées des couleurs, de l'emplacement judicieux d'un fauteuil, du pratique d'une lampe orientable, de la ligne d'un meuble, de ce jeu des lumières sur les tons : jade, émeraude, brun profond et rouille, éclatants. Il n'est pas jusqu'au choix des tableaux qui ne soit médité.

C'est le premier hôtel « haute couture » du monde, et c'est une réussite. — L.R.

MIETTES

● *Le snobisme, à Paris, chez les pseudo-gastronomes*, va aux truffes blanches du Piémont (au goût d'ail intempestif). On en trouvait autrefois chez les bons Italiens, au *Chateaubriant* de la rue de Chabrol, à la *Via Veneto* de la rue Quentin-Bauchard, mais ils ont renoncé, vu leur prix. Ces « sous-truffes » valent, en effet, 3 000 F le kilogramme ! 300 000 francs anciens, vous avez bien lu !

● *Un autre snobisme* consiste à dire que *Laurent* (41, avenue Gabriel, Paris 8e, tél. : 359-14-49 est « *le restaurant le plus ruineux* » de Paris. C'est faux, et l'on y peut correctement dîner (avec, depuis peu, l'orchestre de Bernard Arcadio, qui fait ensuite danser) pour 200 F. Dans un cadre d'élégance patricienne qui en fait la perle des jardins élyséens. De plus, on y mange fort bien, ce qui n'est pas toujours le cas entre Concorde et le Rond-Point !

● *Au dernier congrès des Relais de campagne* ont été admis six nouveaux : *la Verniaz* (Evian), *l'Abbaye de Sainte-Croix* (Salon-de-Provence), *le Manoir de Lan Kerellec* (Trébeurden), *le Château Saint-Jean* (Montluçon), *le Domaine la Faye* (Ventadon), *l'Abbaye de Villeneuve* (aux Sorinières), ainsi que cinq relais gourmands : *le Yachtman* (La Rochelle), *la Renaissance* (Rive-de-Gier), *le Saint-James* (Bordeaux), *le Lion d'or* (Romorantin) *et J.-P. Billoux* (Digoin). Il y aura aussi des exclusions.

● *Changement de décor au Bellecour* (22, rue Surcouf, 75007 Paris, tél. : 551-46-93), excellent restaurant de cuisine lyonnaise. La salle est devenue élégante et la cuisine reste excellente.











MODES DU TEMPS

Senteurs dans la maison

L'ambiance est au parfum

UN parfum est comme une présence : il charme, et parfois il enchante. Une maison, lorsque s'ouvre sa porte, peut aussi exhaler des senteurs qui seront le reflet de son ambiance. Odeurs fraîches de fleurs, parfum délicat du santal, arôme des épices, ces parfums expriment la cordialité, la désinvolture, le dynamisme des hôtes de la maison. Il y a plusieurs façons de parfumer celle-ci : avec des fleurs séchées odorantes ou avec quelques gouttes d'une essence qui dégagera son arôme sous l'effet de la chaleur. S'il est préférable d'avoir une même senteur dans des pièces contiguës (entrée et séjour, par exemple), il est bon de changer d'ambiance parfumée selon les saisons.

La passion des Anglais pour les jardins et les fleurs a suscité l'élaboration des « pots-pourris », ces mélanges de roses séchées et d'épices qui firent leur apparition sous le règne d'Henry VIII. Confectionné selon une recette fort ancienne, le « Redouté de Mrs Marwin » est un pot-pourri que l'on trouve à la boutique *Diptyque*, vendu en bocal ou en sachet (30 F). On peut l'utiliser à l'anglaise, disposé dans une coupe constamment ouverte, et lui adjoindre un « Pomander », qui du santal, arôme des épices, ces est une orange piquée de clous de girofle et parfumée d'huiles aromatiques. Pour raviver un « pot-pourri », il faut étaler les pétales sur un papier, les humecter de quelques gouttes d'un alcool de fruits peu parfumé, bien mêler et laisser sécher avant de remettre dans le récipient.

Chez *l'Artisan parfumeur, les* pots-pourris sont des mélanges de plantes parfumées (lavande, buchu, menthe poivrée, verveine, etc.) et de fleurs de toutes les couleurs : pivoine, rose, souci, bleuet, iris... On peut composer soi-même son pot-pourri ou l'acheter dans un flacon ou une boîte mexicaine en verre cerclée de laiton, de 45 à 260 F.

Laurence Roque a fait venir de Bavière des couronnes d'épices ; très décoratives, elles s'accrochent au mur et apportent une senteur tonique. Considérées en Allemagne comme un porte-bonheur, elles sont composées de clous de girofle, muscade, cannelle, pignons, laurier et poivre (160 et 180 F).

Pour parfumer l'intérieur d'une penderie ou des étagères de linge, il y a des sachets de toutes sortes : en satin et bourrés de lavande (*l'Artisan parfumeur*) : garnis de géranium, jasmin, lilas ou fougère *(Diptyque)* ; coussinets de dentelle remplis de pétales parfumés au chèvrefeuille *(Laurence Roque)*. Chez *Diptyque*, les cintres aussi sont rembourrés d'herbes odorantes, et le couvre-théière est parfumé à la verveine.

Pour parfumer l'atmosphère d'une pièce, *Molinard* propose un brûle-parfum électrique, en céramique blanche, dans lequel on dépose un extrait de parfum aux fleurs, aux fruits, au santal ou au patchouli (215 F le brûle-parfum et 28 ou 35 F le flacon). Autre formule de diffusion : sur une collerette en matière absorbante, à poser au sommet d'une ampoule électrique, on verse quelques gouttes d'un parfum concentré. Son odeur s'exhale à la chaleur de la lampe.

Les senteurs sont multiples : pot-pourri aux plantes marines chez *Guerlain* ; ambre, agrume, verveine, menthe ou vétiver à *l'Artisan parfumeur* ; jasmin, fougère et santal chez *Diptyque*. Dans cette boutique, une calotte en verre fin et à double paroi (pour recueillir le parfum) se pose sur l'ampoule électrique. A *la Maison du week-end*, un petit coffret contient trois rondelles diffusantes, un compte-gouttes et trois flacons (jasmin, violette, santal) à utiliser séparément ou en mélange, selon des recettes données dans la boîte (50 F).

Pour les amateurs d'encens, *Diptyque* propose des bâtonnets parfumés au safran, au pavot ou au santal, et des petits cônes indiens à la rose, au santal et au musc. On peut disposer ces derniers dans les brûle-parfums anglais en forme de « cottages ». *La maison du week-end* importe toute une série de ces maisons en miniature, réalisées en porcelaine fine et décorées à la main (260 F). La fumée parfumée de l'encens s'échappe par les portes, les fenêtres et la cheminée de ces petits châteaux à tourelles, relais de poste et maisons au charme suranné.

JANY AUJAME.

★ *Diptyque*, 34, boulevard Saint-Germain, 75005 Paris. *L'artisan parfumeur*, 84 bis, rue de Grenelle, 75007 Paris. *Laurence Roque*, 69, rue Saint-Martin, 75004 Paris. *Molinard*, 21, rue Royale, 75008 Paris. *Guerlain*, 68, avenue des Champs-Elysées, 75008 Paris. *La Maison du week-end*, 26, rue Vavin, 75006 Paris.

L'air un peu sec...

Bien qu'ils ne soient, théoriquement, plus surchauffés, les appartements ont encore un air trop sec, source de multiples nuisances. Ce dessèchement occasionne des troubles respiratoires et il est néfaste aussi aux plantes, aux meubles comme aux livres. Le maintien d'un taux d'humidité relative d'environ 50 %, à 20 °C, est nécessaire au confort d'une maison.

Plusieurs solutions, plus ou moins efficaces, sont à notre disposition pour retrouver une hygrométrie suffisante. Si on possède des radiateurs de chauffage central, on peut y accrocher des saturateurs. Les plus récents sont en plastique, à glisser entre les éléments du radiateur ou à suspendre en façade. L'efficacité d'évaporation est renforcée par des feuilles de cellulose glissées dans le saturateur. Il existe plusieurs modèles, de différentes capacités, dont les prix vont de 15 à 28 F environ ; ils sont en vente dans les grands magasins et, par correspondance, sur les catalogues de La Redoute, de Manufrance et des Trois-Suisses.

Des tablettes de radiateurs, en marbre ou en verre, sont doublées d'un tiroir servant de saturateur. Cet équipement est réalisé aux mesures exactes des radiateurs (Supradia, 4, rue Laborde, 75008 Paris).

Les humidificateurs électriques permettent de réhydrater l'air ambiant selon différents systèmes. Deux appareils fonctionnent par vaporisation de l'eau chauffée par des résistances. L'un, convenant à un local de 50 m3, est un disque de 19 centimètres de haut, avec réservoir de 5 litres (Plasco, 95 F, catalogues Coop et Manufrance) et l'autre, en forme de toupie plate, est conçu pour humidifier jusqu'à 120 m3 (Defensor 400, 450 F). Pour un volume de 150 m3, un humidificateur atomise l'eau dans la pièce (Defensor 505, 632 F). Un appareil parallélépipédique, avec réservoir de 7 litres, fonctionne par évaporation, l'air aspiré et filtré absorbant l'eau nécessaire (Defensor 500 V, 637 F). Ces humidificateurs « Defensor » sont fabriqués par la Société Industrielle des Charmilles, 125, avenue de Rosny, 93250 Villemomble. — J. A.

Chignon réveillon



Depuis que les blouses à collerettes sont sorties cet automne dans les boutiques Rive-Gauche d'Yves Saint-Laurent, Pierrots et Colombines mènent la danse à toutes les réceptions et soirées parisiennes. Elles ont été très rapidement adoptées et copiées en mousseline de soie, en crêpe Georgette, voire en mousselines ciselées ou damassées.

L'importance donnée au col trouve déjà un écho dans le renouveau de la coiffure et du bijou. — N. M.-S.

LAURENT GAUDEFROY : chignon du soir, relevé sur les côtés et serré en « côte » dégageant la nuque, tandis qu'un *effet de frange* asymétrique adoucit le front. (6, rue de la Paix, 261-18-01).

ILIAS LALAOUNIS : broche pendentif. *Le* bijou est en or, au léger pavage de brillants monté sur platine. 364, rue Saint-Honoré.

(Croquis de MARCQ.)

TROUVAILLES

Boutique

Herbes et tisanes

Jusqu'à Noël, la boutique Topka embaume comme un marché de Provence. Toutes les herbes aromatiques, pour la cuisine ou la beauté, contenues dans de gros sacs de jute, son vendues au poids (de 5 à 8 francs les 50 grammes), avec des conseils d'utilisation pour chaque variété. Les infusions de plantes et quelques thés sont présentés avec les récipients nécessaires à leur préparation — tisanières et théières — et aussi des petits tiroirs à tisanes, compartimentés et fermés, 90 francs. Zofia Rostad a créé, sur le thème de l'herbier, des boîtes, des plumiers et de ravissants miroirs, en bois peint dans un style naïf et tendre. Leur cadre, décoré de feuillage sur trois côtés, est découpé à la base selon le contour d'un bouquet de fleurs des champs. Ces miroirs - tableaux valent 300 francs et existent en format rectangulaire ou ovale.

★ Topka, 5, rue d'Arcole, 75004 Paris.

Maison

Fente à froid

En hiver, le vent froid s'insinue dans la maison par la fente pratiquée dans la porte d'entrée pour glisser le courrier. Pour la calfeutrer, les Anglais — gens pratiques — ont trouvé un système efficace. Il s'agit d'un cadre en métal laqué blanc sur lequel sont fixées deux brosses plates ; elles laissent passer le courrier mais arrêtent la bise venue de l'extérieur. Ce cadre mesure extérieurement 30 × 8,5 cm et intérieurement 25 × 4,5 cm.

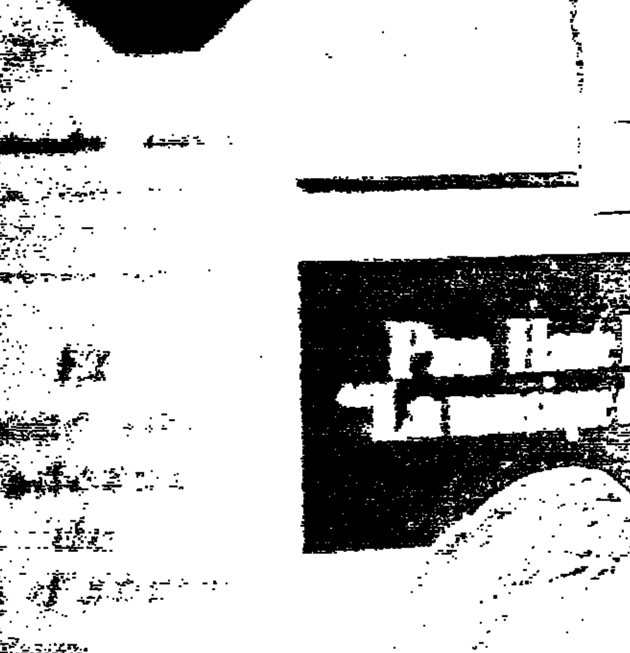
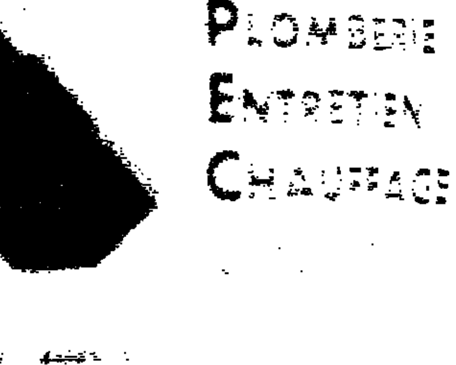
(*) « Postseal », 28,50 F, au B.H.V., rayon bricolage-décoration

LE MONDE DES LOISIRS ET ...

Chasse

PROPRIÉTÉ, PEAU DE CH...

هكذا من الأصل





Chasse

PROPRIÉTÉ, PEAU DE CHAGRIN !

La troisième « journée cynégétique », manifestation maintenant traditionnelle, vient de se tenir à Châteauroux. Elle réunissait près de cent soixante participants : des représentants des fédérations départementales des chasseurs, des responsables des ministères concernés, l'Office national de la chasse, des juristes. Comme devait le remarquer M. Servat, directeur de la protection de la nature, qui inaugurait la manifestation, il avait été prévu trois « tables rondes » sur les sujets suivants : propriété du gibier, propriété et droit de chasse, évolution des Associations communales de chasse agréées (A.C.C.A.). Mais il devait s'avérer que les débats conduisaient tous au même carrefour : sur chaque itinéraire on se retrouvait confronté à un même problème, celui de la propriété, car il s'agissait des trois volets d'un même sujet.

Beau débat d'actualité alors que *la propriété du gibier*, la libre disposition des territoires sont contestées dans le temps où, paradoxalement, les chasseurs sont rendus de plus en plus responsables, qu'il s'agisse des *dégâts commis par le gibier sur* les récoltes, ou des accidents qu'il provoque. Il faudrait savoir si les chasseurs ont bien un droit sur le gibier, ce qui en justifierait les charges, ou si, au contraire, *la faune appartient à tout le* monde, cas auquel on ne comprendrait pas pourquoi les chasseurs assureraient seuls la réparation des dommages causés par les animaux sauvages.

« Res nullius »

Res nullius dit-on dans le jargon, c'est-à-dire « chose de personne » à propos du gibier. Le gibier, dans ce système (à l'exception des lapins de garenne, qui appartiennent toujours à celui qui possède leurs garennes) devient la propriété de celui qui se l'approprie, soit en le tuant, soit en le capturant, étant précisé que le gibier mortellement blessé appartient déjà au chasseur qui l'a blessé. Est considéré comme mortellement blessé l'animal qui ne peut plus échapper à ses poursuivants, ce qui par extension, dans le cas de la chasse à courre, est la situation du gibier qui, même non blessé, est « sur ses fins ».

Dès qu'il en est propriétaire, le chasseur devient tout logiquement responsable de « son » gibier, tout comme on est responsable d'un animal ainsi que l'énonce l'article 1385 du code civil. *Ainsi est-il déjà responsa*ble des accidents, notamment de la route, provoqués par le gibier dont il est devenu le propriétaire.

Il peut être aussi responsable s'il ne chasse pas : c'est le cas lorsqu'il *laisse* proliférer le gibier sur son terrain, au point que celui-ci est la cause de dommages aux cultures. Il est alors déclaré responsable pour faute, *cette fois* sur la base des articles 1382, 83, du code civil.

Plus encore, il doit réparation des dégâts aux cultures commis par un gibier qu'il n'a pas le droit de tirer. C'est le cas là où a été institué un plan de chasse et partout où existent des sangliers. Dans cette hypothèse, l'Office national de la chasse, par l'intermédiaire des fédérations, indemnise les cultivateurs. Les indemnités sont devenues fort lourdes : elles atteindront sans doute une somme de 30 millions de francs en 1977.

Il y a donc problème : le gibier doit-il rester *res nullius*, devenir *res propriam (ce qu'il est déjà* pour le gibier d'élevage captif), *res communis* ou même *res publica* comme disent les juristes en des termes ramassés, mais dont la signification générale *n'échappe* tout de même pas.

Après discussions le congrès, animé par M. Jenny, « juriste » de l'office, a paru attaché au système existant, celui du *res nullius*, étant précisé que le fait que le gibier *libre n'appartienne* à personne n'autorise pas sa destruction. Il y va en effet non seulement de l'avenir de la chasse, mais encore de la protection des espèces et du bon équilibre agro-sylvo-cynégétique.

Les chasseurs pratiquent d'ailleurs d'eux-mêmes cette politique de longue date, et n'ont pas attendu pour le faire les fièvres des « écomaniaques », mot sévère de M. de Malafosse, professeur de droit à Paris I et II, titulaire d'une chaire du droit de l'environnement.

Interdictions

Avec l'animation de M. Denoix de Saint Marc, maître des requêtes au Conseil d'État, les participants ont examiné les problèmes liant droit de chasse et propriété. Ils ont relevé les atteintes successives portées au régime de la propriété par les interdictions diverses de chasser, telles que la limitation des périodes ou même des jours de chasse, la p[illegible]n des espèces, les plans de chasse, et par les atteintes directes à la propriété du sol avec les réserves, les parcs nationaux, les transferts obligatoires dans les A.C.C.A. des droits de chasse sur des territoires ne présentant pas une surface minima.

Ajoutons que le 12 décembre les ministres des États membres de la C.E.E. auront à leur ordre du jour un projet de directive limitant la chasse aux petits oiseaux et la capture au filet, si chère cependant à nos chasseurs du Sud-Ouest.

A été examinée également l'opportunité d'une politique de résorption des enclaves s'inspirant de la loi belge, un remembrement cynégétique, une définition plus restrictive des enclos qui interdise la prolifération des « faux enclos » spécialement ceux pour l'élevage incontrôlé du sanglier, l'augmentation des pénalités pour chasse sur le terrain d'autrui et un aménagement de la fiscalité concernant l'imposition du droit de chasse.

Enfin, il a été estimé qu'il convenait, bien sûr, de prendre en compte le besoin d'évasion des *citadins vers les espaces naturels*, mais en souhaitant que soit entrepris un effort d'éducation du public. Par une totale méconnaissance des problèmes de la nature, il advient que ce public soit très loin d'avoir les préoccupations des chasseurs pour la sauvegarde de la nature (feux, chiens divagants, couvées non respectées, pollutions diverses, vacarmes...).

Dix ans de fonctionnement

Le bilan des A.C.C.A. après dix années de fonctionnement a été examiné par une « table ronde » animée par M. Doumenc, de la direction de la protection de la nature au ministère de la culture et de l'environnement. Ce bilan a été considéré comme satisfaisant. Huit mille associations ont *été à ce jour créées, ce qui* n'a pas toujours été sans un vaste contentieux administratif : on sait que les A.C.C.A. vont à l'encontre de la conception traditionnelle de la propriété. Le titu*laire d'un droit de chasse sur un* territoire restreint peut être contraint de l'abandonner pour le voir incorporé dans une association dont il fera partie. Ce point a tout naturellement conduit à *l'examen du problème des « mi*cro-parcelles », souvent acquises dans le but exclusif d'entrer à bon compte, dans une vaste et intéressante organisation.

Il a en outre été souhaité la création d'unités territoriales sur un critère non pas administratif, mais réellement cynégétique. Il pourrait être ainsi réalisé une meilleure organisation de la chasse et de l'équilibre général.

Le bilan des travaux dressé par M. Timbal, président de l'Office national de la chasse, s'est avéré positif et spécialement intéressant en ce que les chasseurs, tout en demeurant attachés à ce qui reste de la notion de propriété, entendent bien prendre en compte personnel les problèmes de protection de la nature, dont des esprits, souvent bien moins avertis qu'eux, voudraient s'emparer.

De longue date, les chasseurs pratiquent une politique de protection de la faune et de la nature. En témoignent déjà les 3 milliards de centimes que cette politique va leur coûter en 1977.

JACQUES LASSAUSSOIS,
avocat au barreau de Paris.

Jeux

échecs N° 741

Spassky dominé

(Tournoi des candidats, septième *partie du match, décembre 1977)*

Blancs : V. KORTCHNOI
Noirs : B. SPASSKY
Gambit - D. Variante Tartakower.

	Blancs	Noirs		Blancs	Noirs
1.	ç4	é6	26.	Tç6	Dd5
2.	Cç3	d5	27.	Db1!(n)	d3(o)
3.	d4	Fé7	28.	D×b6	d2
4.	Cf3	Cf6	29.	Td1	D×a2
5.	Fg5	0-0	30.	h3	Da4(p)
6.	é3	h6	31.	T×d2!!(q)	T×d2
7.	Fh4	b6(a)	32.	Db7	Td-d8(r)
8.	Tç1(b)	Fb7	33.	ç×d8=D	T×d8
9.	F×f6(ç)	F×f6	34.	Tç7!(s)	Da1+
10.	çd×5	é×d5	35.	Rh2	é4
11.	b4(d)	ç6(é)	36.	D×é4	Df6
12.	Fé2	Cd7	37.	f4	Df8
13.	0-0	a5	38.	Ta7	Dç5
14.	b5!(f)	ç5(g)	39.	Db7	Dç3
15.	d×ç5	C×ç5(h)	40.	Dé7	Tf8
16.	Cd4!(i)	Dd6	41.	é4	Dd4(t)
17.	Fg4!(j)	Tf-d8	42.	f5	h5(u)
18.	Té1	Cé6	43.	T×a5	Dd2(v)
19.	F×é6	f×é6	44.	Dé5!	Dg5
20.	Cç6!!	F×ç6(k)	45.	Ta6!	Tf7
21.	b×ç6	F×ç3(l)	46.	Tg6!	Dd8
22.	T×ç3	Ta-ç8	47.	f6!	h4(w)
23.	Dç2	é5	48.	f×g7	abandon (x)
24.	ç7	Td7			
25.	Tç1	d4(m)			

NOTES

a) Grâce aux analyses de Makagonov et de Bondarevsky, la variante Tartakower, introduite dans la pratique des grands tournois en 1922, s'est énormément perfectionnée. L'idée de base (6..., h6 et 7..., b6) consiste à chasser le F-D sur h4 et à placer le F-D noir en fianchetto, les cases a6 et ç8 n'étant pas trop affaiblies en raison de la présence du C-D en b8.

b) Les principales continuations des Blancs sont ici 8. ç×d5 ; 8. Fd3 ; 8. Dç2 et 8. Tç1. Le coup du texte (8. Tç1) est considéré en général comme peu dangereux pour les *Noirs.*

c) Après 9 : ç×d5, C×d5 ; 10. F×é7, D×é7 ; 11. C×d5, P×d5 ; 12. Fé2, Tç8 ; 13. 0-0, ç5 ; 14. Da4, Cd7 ; 15. Da3, Rf8 les chances sont égales (Najdorf - Spassky, Santa-Monica, 1966) comme après 12..., F×f3 ; 13. *D×f3, Db4+ ; 14. Rd1, Cd7 ; 15. Dç6,* Tf-d8 ;16. Fb3, Cç5 ; 17. Tç4, Da5 ; 18. Rç2, C×b3 ; 19. R×b3, Df5 ; 20. f4, b5 ; 21. Tç5, Dd3+ ; 22. Tç3, Df5 (Gligoric - Portisch, Olympiade de 1966). A considérer est aussi 9. *Fé2*, d×ç4 ; 10. F×ç4, ç5 ; 11. 0-0, Cb-d7 ; 12. *Dé2, Cé4 ; 13. C×é4 (ou 13. Fg3,* C×g3 ; 14. f×g3!), F×h4 ; 14. Cç3!, Ff6 ; 15. Tf-d1, Dé7 ; 16. Fa6, Ta-b8 ; 17. F×b7, T×b7 ; 18. Ca4 ! (Alekhine - Bogoljubov, Nauheim, 1937) avec une initiative des Blancs.

d) La manœuvre 9. F×f6 ; 10. ç×d5 et 11. b4 (empêchant ç7-ç5) paraît simple et harmonieuse.

e) Forcé sinon les Blancs poursuivraient par 12. b5 !

f) Après 14. a3, a×b4 ; 15. a×b4 les Noirs contrôleraient la co*lonne T.*

g) Encore forcé, 14..., ç×b5 ; 15. C×b5 laissant une structure de pions désastreuse pour les Noirs.

h) Si 15..., b×ç5 ? ; 16. C×d5 et si 15..., F×ç3 ; 16. ç6 !

i) Les Blancs sortent de l'ouverture avec un avantage positionnel certain (les Noirs ont un F-D enfermé derrière un pion isolé en d5, des faiblesses sur les cases blanches, un pion arriéré en b6).

j) Interdisant à une T ennemie l'accès de la case ç8.

k) Si 20..., Td-ç8 ; 21. Cé4 ! et si 20..., Td7 ; 21. Ca4 !

l) Et non 21..., D×ç6 ; 22. Cé4 !, Dd7 (22..., d×é4 ; 23. T×ç6) ; 23. C×f6+, g×f6 ; 24. Dg4+, Rh8 ; 25. Df4 ! menaçant 26. Tç6 et 26. D×f6. *Devant la menace 22. Cb5 les Noirs* décident à juste titre d'éliminer le C blanc.

m) Une position intéressante dans laquelle chacun dispose d'un pion passé.

n) Un fort coup qui rend le pion b indéfendable (si 27..., b5 ; 28. Tç6-ç5 et 29. D×b5).

o) Après 27..., d×é3 ; 28. f×é3 les problèmes seraient les mêmes mais les Noirs n'auraient plus de pion passé.

p) Peut-être fallait-il tenter 30..., Df7 ; 31. D×a 5, Td×ç7 ; 32. T×ç7, D×ç7 ; 33. D×ç7, T×ç7 ; 34. T×d2 avec une *finale* de T + quatre pions contre T + trois pions (ou 33. D×d2) ?

q) Un joli sacrifice qui conduit à une simplification de la position en laissant aux Blancs la suprématie.

r) Et non 32..., T×ç7 ; 33. T×ç7.

s) Les Blancs dominent le jeu dans toutes ses phases. Ici la pression sur *g7 constitue un atout de premier* ordre et gagne un pion.

t) S i41..., T×f4 ? ; 42. Ta8+ suivi du mat.

u) Malgré l'ajournement les Noirs ne peuvent trouver une défense suffisante pour éviter la défaite.

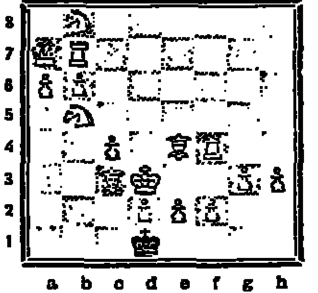
v) A la recherche de l'échec perpétuel par 44..., Df4+.

w) Si 47..., T×f6 ; 48. T×f6, D×f6 ; 49. D×f6, g×f6 ; 50. Rg3 et *la finale est facilement gagnée comme* après 48..., g×f6 ; 49. D×h5.

x) Une partie qui illustre bien la physionomie générale du match.

CLAUDE LEMOINE.

PROBLÈME
J. QUIKE
(1956)



BLANCS (16) : Rd3, Da7, Tb7 et f4, Fç3 et é4, Cb8 et b5, Pa6, b6, ç4, d2, é2, f2, g3, h3.
NOIRS (1) : Rd1.
Les Blancs jouent et font mat en quatre coups.

SOLUTION DU PROBLÈME N° 740
L. LACNY
« Memorial Przepiorka », 1950
(Premier prix)

(Blancs : Ré7, Dd5, Tb4 et b2, Fg3 et h5, Cf3 et f4. Noirs : Ré3, Da4, Ta3 et a2, Fa6 et g1, Ca1 et g4, Pç2, ç4, d6, d7. Mat en deux coups.)
1. Cd2 ! menace 2. Cf1 mat.
..., ç3 ; 2. Dd4 mat.
..., ç1=D ; 2. Dé4 mat.
..., *Ch2 ;* 2. Cg2 mat.
Les défenses du jeu apparent (1..., ç3 ; 2. Dé4 mat ou 1..., ç1=D ; 2. Cg2 mat ou 1..., Ch2 ; 2. Dd4 mat) suscitant les mêmes mats dans le jeu réel après permutation de leur ordre.

bridge N° 738

Bien jouer, c'est prévoir...

Cette donne prouve que la moindre imprévoyance peut coûter très cher. Heureusement le déclarant était sur ses gardes.

♠ 3
♥ 10 5 3 2
♦ A D 10
♣ A 7 5 4 3

♠ 7
♥ V 9 8 6 4
♦ V 8 2
♣ R D V 10

N
O E
S

♠ V 9 8 2
♥ D 7
♦ 9 7 6 4
♣ 8 6 2

♠ A R D 10 6 5 4
♥ A R
♦ R 5 3
♣ 9

Ann. : S. don. N.-S. vuln.

Sud	Ouest	Nord	Est
2 ♣	passe	2 ♦	passe
3 ♠	passe	4 ♣	passe
4 ♦	passe	5 ♣	passe
5 ♦	passe	5 ♠	passe
7 ♠	passe	passe	passe

« 2 trèfles » était forcing de manche et « 4 carreaux » et « 5 carreaux » étaient des interrogatives...

Ouest ayant entamé le roi de trèfle pour le 2 d'Est, *comment Mike Smolen en Sud a-t-il gagné* le GRAND CHELEM A PIQUE contre toute défense ?

Réponse :

Le seul danger était un valet d'atout quatrième en Est. Pour arriver éventuellement à le capturer, Smolen prit la précaution (gratuite) de commencer à se raccourcir *en coupant immédiatement un trèfle !*

Sa prudence *fut* récompensée car Ouest ne fournit pas au second tour quand Sud tira as, roi de pique. Pour capturer le valet de pique, il fallait donc se raccourcir encore *deux fois* et disposer par conséquent de *trois rentrées* au mort (deux pour se réduire en atout et la troisième pour être au mort en fin de coup). Or, il n'y avait que deux reprises, à moins de faire l'impasse au valet de carreau.

Après l'as de trèfle, la coupe à trèfle et as, roi de pique, Smolen tira as, roi de cœur et il joua le 3 de carreau pour... *le 10 de carreau du mort !* Il coupa une seconde fois trèfle, remonta au mort grâce à la dame de carreau et coupa encore un trèfle. Il remonta enfin au mort en prenant le roi de carreau avec l'as.

A la douzième levée, Est fut obligé de couper cœur et se fit surcouper :

♥ 10 2
♠ D 10 ♠ V 9

ÉBLOUISSANT, MAIS INUTILE

Marcel Loichot, auteur du Pancapitalisme et inventeur d'un système de bridge, le Trèfle à quatre feuilles, nous a envoyé une longue lettre sur la donne du 24 septembre 1977 intitulée « Précaution spectaculaire ».

Tout en reconnaissant que la ligne de jeu de Garozzo est « éblouissante », il estime qu'il y a une solution encore meilleure qui utilise une technique très efficace, mais relativement mal connue.

♠ A D 8 6 4 2
♥ R 3
♦ A
♣ A R V 8

♠ V 10 9
♥ V 9 8 6 4
♦ R 10 5 3
♣ 7

N
O E
S

♠ 7
♥ D 10 7
♦ D 7 2
♣ D 10 9 5 4 2

♠ R 5 3
♥ A 5 2
♦ V 9 8 6 4
♣ 6 3

Contrat : 6 piques.

Ouest ayant entamé le 7 de trèfle, Garozzo n'avait donné qu'un coup d'atout et avait gagné de façon spectaculaire après avoir rejoué trèfle de sa main (en lob sur Ouest) et avoir coupé ensuite un *trèfle avec le roi de pique...*

« *Or,* écrit Loichot, *supposons qu'après la dame de pique vous ayez joué le roi de pique à la troisième levée, eh bien ! le chelem est encore à 100 % dans la pratique...* »

Après l'as de trèfle et deux coups d'atout (la dame et le roi de pique), comment *Sud peut-il gagner* ce PETIT CHELEM A *PIQUE contre toute défense ?*

Note sur les enchères :

Dans le système des enchères naturelles, les annonces auraient pu être les suivantes :

Nord	Sud
2 ♠	3 ♠
4 ♣	4 ♥
4 SA	5 ♦
5 SA	6 ♦
6 ♠	passe

Le Blackwood des rois (5 SA) a pour but de montrer que Nord-Sud ont tous les as et que *Sud peut aller au grand chelem* s'il détient des valeurs supplémentaires qu'il n'a pu indiquer...

PHILIPPE BRUGNON.

dames N° 57

Combinaisons en huit temps

(Championnat d'Europe, 1977)
Blancs : Delhom (France)
Noirs : *Marini* (Italie)
Ouverture Raphaël
Réplique Barteling

	Blancs	Noirs		Blancs	Noirs
1.	32-28	18-23(a)	17.	42-38	15-20(k)
2.	38-32(b)	13-18	18.	30-25	10-15(l)
3.	31-27	17-22(c)	19.	47-42	20-24(m)
4.	28×17	11×31	20.	44-40	7-11
5.	36×27(d)	20-24	21.	40-34	17-21(n)
6.	43-38	15-20	22.	45-40(o)	21-26
7.	49-43(e)	10-15	23.	50-45	11-17(p)
8.	41-36	6-11	24.	34-29!(q)	23×34
9.	34-30	9-13	25.	40×20	15×24
10.	33-28(f)	11-17	26.	27-22	18×27
11.	39-33	4-9	27.	32×21	16×27
12.	44-39	24-29(g)	28.	37-31(r)	26×37
13.	33×24	20×29	29.	42×11	6×17
14.	40-34(h)	29×40	30.	28-23	19×28
15.	35×44(i)	5-10	31.	33×11!	ab.(s)
16.	38-33(j)	1-6			

NOTES

a) Réplique Barteling, prestigieux maître français du début de notre siècle. Cette réplique peut donner aux Noirs, au stade du début tout au moins, un léger avantage dans la partie classique du centre. Cet avantage, minime dans la meilleure des hypothèses, s'explique par le fait que les Noirs ont l'avantage du « trait » : comme ils jouent toujours après les Blancs, ils disposent d'un temps [ou coup au sens stratégique] de « retard » qui peut leur éviter de devoir adopter une position stratégiquement faible ou même de sacrifier un pion afin de pouvoir poursuivre leur progression [exception faite des pionnages en arrière et des finales avec dames, le jeu suppose une marche en avant constante].

b) Et non 37-22?? qui livrait le coup classique gagnant par (23-29) 33×24 (20×29) 34×23 (17-22) 28×17 (19×26) N+2 et +.

c) (17-21) peut être également joué si l'on désire, entre autres, conserver le plus longtemps possible l'avantage du « trait » [partie Delhom-Hisard (*le Monde* du 8-10-1977)].

d) Toujours de préférence à 36×26, qui se traduit par un pion à la bande à la fois passif et otage en ce sens qu'il engendre en faveur de l'adversaire des menaces de gain par combinaison sur (17-21) après (7-11) et (12-17) [formation de pionnage].

e) Interdit (7-11) car B+ par 27-22 (18×27) 32×21 (16×27) 33-29 (24×33) 38×16!

f) Ou aussi 30-25 du fait que les Noirs n'ont pu encore développer leur aile gauche et amener à 14 le pion placé à 5.

g) Avec alors un « pion Kerkhof » à 29 et les dangers que cette pénétration peut engendrer [partie Van Tilborg-Clerc (*le Monde* du 24 septembre 1977)]. Sans doute était-il préférable d'enchaîner par (17-22) 28×17 (12×21).

h) En l'occurrence le « pion Kerkhof » n'était pas un « pion cimetière » puisque 40-34 s'impose pour écarter la menace de gain d'un pion par (18-22).

i) Pour les raisons données dans le a), il est en principe préférable que les Blancs se replient, surtout en début de partie classique. Ce pionnage en arrière accroîtra en outre la liberté de manœuvre, le champ d'action d'un pion à 44 était *évidemment plus vaste que* celui d'un pion à 35.

j) De préférence à 39-33, qui ne permettrait pas de parvenir à une formation aussi équilibrée que celle dont les Blancs vont se doter.

k) Et non (14-20??), qui livrerait le coup de dame élémentaire par 33-29 (23×25) 28-22 (17×28) 32×5+.

l) Les Noirs temporisent sur leur aile droite de façon à retarder le plus longtemps possible le développement de l'aile gauche adverse.

m) Les Noirs sont parvenus à développer entièrement leur aile gauche et après, éventuellement (7-11), ils disposeraient de solides formations de pionnages : pions à 6, 11 et 17 et pions à 3 [le pion pivot], 9 et 14.

n) Meilleur que (17-22), qui libérerait l'aile gauche des Blancs. A noter que sur (14-20) 25×14 (9×20), les Blancs pourraient placer un trois pour trois [très discutable stratégiquement] par 34-30 (24×35) 33-29 (23×34) 39×30 (35×24) 28-22 (17×28) 32×25, égalité numérique.

o) Il ne serait pas bon stratégiquement de sortir, à ce stade - là, le pion à 46, car il faudrait alors pour*suivre par 36-31 [après 46-41]* 41-36, etc., et, comme l'ont prouvé d'innombrables exemples, l'aile gauche des Blancs serait trop massive pour l'efficacité qu'ils pourraient en tirer.

p) Se justifiait stratégiquement mais pas tactiquement. (12-17 ??) eût été aussi catastrophique à cause de 34-29 (23×34) 40×20 (15×24) 27-21 (16×27) 32×23 B+.

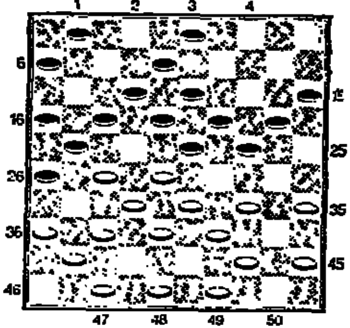
Le coup juste était (14-20) 25×14 (9×20).

q) Le début d'une combinaison en huit temps et identique [c'est très rare] à celle que le conducteur des Blancs avait placée au championnat de France 1977 [*le Monde* du 22 octobre].

r) Si 28-23 d'abord, suite identique.

s) Pour éviter le passage à dame immédiat, les Noirs devraient sacrifier un pion et leur infériorité numérique serait alors de deux pions.

EN PARTIE
CLAUSSE
(1977)



Les Noirs jouent et dament en huit temps.

Cette combinaison a été placée au cours du championnat de la Côte d'Azur 1977.

● *Diagramme de la chronique n° 56 :*
[Blancs : pions à 26, 27, 33, 36 et 50 - Noirs : pions à 11, 16, 17, 23 et 40] 50-44!! (40×49) 36-31 (49×21) 33-28 (23×33) 31-27! (32-37) [si (32-36) suite identique] 27-22 (17×28) 26×6!=

● Pour disposer de divers éléments d'étude (traités, périodiques, clubs, compétitions) les lecteurs peuvent s'adresser directement à Jean Chaze, « La Pastourelle », bâtiment D, boulevard de Paste, 07000 Privas. A l'appui de chaque réponse sont transmis deux opuscules conçus pour permettre de franchir rapidement le premier cap de limitation (connaissance des règles et de la signification des chiffres et des signes conventionnels).

JEAN CHAZE.

Philatélie N° 1516

FRANCE : série « artistique ».

Pour la série artistique, deuxième figurine de l'année 1978, *les P.T.T.* nous proposent « le Carrousel sous Louis XIV : les Tuileries 1662 ». Vente générale le 16 janvier.



2,00 F, noir.
Format : 36,85 × 48 millimètres.
Tirage : 6 millions d'exemplaires.
Impression taille-douce. Dessin et gravure d'Eugène Lacaque.

La vente anticipée se déroulera :

— Les 14 et 15 janvier, de 9 heures *à 18 heures, à la bibliothèque* municipale, 5, r. de l'Indépendance-Américaine, à Versailles. — Oblitération « P. J. ».

— Le 14 janvier, de 8 heures à 12 heures, à la R. P. de Versailles. — Boîte aux lettres spéciale pour l'oblitération « P. J. ».

Au Musée postal

Chaque semaine, les lundi, mardi, mercredi et vendredi, de 15 h. à 17 h., des moniteurs sont à la disposition des jeunes philatélistes pour les conseiller, les guider, leur expliquer la manipulation et le classement des figurines postales, et d'une manière plus générale la façon *de collectionner* les timbres-poste. A chacun est remis une petite brochure : « Apprendre la philatélie » (34, boulevard de Vaugirard, Paris-15e).

Nouvelles brèves

● NOUVELLES-HÉBRIDES : *série « Noël », en version française et anglaise,* trois timbres *: 10 F.N.-H., « Vierge », de Raphaël ; 15 F.N.-H., « Fuite en Egypte », de David,* et *30 F.N.-H., « Vierge et l'Enfant », de Batoni.*

● CAMEROUN : *série « Noël », quatre valeurs, 30 F, « Nativité », Altdorfer ; 50 F, « Madone du grand duc », Raphaël ; 60 F, « Vierge et l'Enfant », Bellini, et 400 F, « Adoration des bergers », G. de la Tour. Les deux dernières valeurs sont « poste aérienne ».*

● GABON : *deux timbres sont intitulés « Noël », 60 F, « Adoration des mages », Rubens, et 80 F, « la Fuite en Egypte », Rubens.*

● MALI : *série « Noël », trois valeurs « P.A. », 400 F, « Adoration des mages », Rubens ; 500 F, « la Vierge et Jésus » (détail), Rubens, et 600 F, « les Rois mages » (détail), Rubens.*

ADALBERT VITALYOS.

CARNET

Naissances

— Michel et Marie-Laurence Camino sont heureux d'annoncer la naissance de

Julien.

Paris, le 21 décembre 1977.
16, rue Pierre-Nicole, 75005 Paris.

Fiançailles

— M. et Mme André Barbeyrac,
M. et Mme Michel Lott,
sont heureux de faire part des fiançailles de leurs enfants,

Anne
et
Bernard.

72, avenue Philippoteaux, 08200 Sedan.
41, rue du Petit-Paris, 57200 Sarreguemines.

Décès

— Neuville-sur-Saône, Paris.
Mme Alexandre Ballester,
Mme et M. Raymond Lemaire et ses enfants,
Mme Jean Lucas et ses enfants,
M. Jean-Claude Ballester,
Mme et M. Jacques Millou et leurs fils,
Mme et M. François Rolet et leurs fils,
Les familles Ballester, Holzl, Buland, Gudet,
Parents et alliés,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Alexandre BALLESTER,
chevalier de la Légion d'honneur,

survenu à l'âge de quatre-vingts ans.
Les funérailles ont eu lieu le vendredi 23 décembre 1977, en l'église de Neuville-sur-Saône.
18, rue Molière, 69006 Lyon.

— Le docteur et Mme Jean Blum (de Strasbourg),
M. et Mme Francis Moock,
M. et Mme Pierre Azerad,
Marc et Pierre-Alexandre Blum,
Sylvie et Nathalie Moock,
Et Robert Azerad,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Mathilde BLUM,

survenu le 16 décembre 1977 dans sa quatre-vingt-huitième année.
Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité.
Cet avis tient lieu de faire-part.
La famille prie de bien vouloir l'excuser de ne pas recevoir.

— On nous prie de faire part du décès de

M. Georges-Marc BOURGEOIS,
professeur à l'Ecole alsacienne,

survenu le 19 décembre 1977.
Cet avis tient lieu de faire-part.
Ses enfants Isabelle, Béatrice, André.
196, rue de Tolbiac, 75013 Paris.

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.

— La direction et le personnel de la maison Hermès ont la grande tristesse d'annoncer le décès de

M. Bobby R. BREWARD,
ancien directeur de la succursale de Cannes,

survenu dans sa soixante-douzième année, le 18 décembre 1977.
Un service religieux a été célébré en l'église évangélique de Cannes, le 22 décembre.
Ni fleurs ni couronnes.
Des dons peuvent être adressés au président de la Caisse des œuvres du Rotary Club de Cannes, ou au président de l'Union des anciens du centre hélio-marin de Vallauris.
24, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris.
16, La Croisette, 06400 Cannes.

— Mlle Ghislaine Cabanes,
M. Jean Cabanes et sa fille,
Mme Bernard Cabanes et sa fille,
M. et Mme Pierre Cabanes et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Benjamin CABANES,

survenu à Garches, le 11 décembre 1977.
Les obsèques ont eu lieu, dans l'intimité, le 14 décembre, à Clermont-l'Hérault.
11, rue de la Porte-Jaune, 92380 Garches.
« Puech Castel », 34800 Clermont-l'Hérault.

— On nous prie d'annoncer le rappel à Dieu de

M. Jean-Marie CASAL,
directeur de recherches au C.N.R.S.,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier de l'ordre du Mérite,

survenu à Antibes le 12 décembre 1977, dans sa soixante-treizième année.
Les obsèques ont eu lieu à Troyes le 16 décembre 1977.
De la part de
Mme Jean-Marie Casal, son épouse,
Des familles Bell et Casal,
Et de tous ses amis.
« Le Roi Soleil », 06600 Antibes.

[Né le 30 juin 1905 à Troyes, Jean-Marie Casal était diplômé de l'Ecole du Louvre. Après avoir été jusqu'à la guerre représentant de filature, il se consacra à l'archéologie à partir de 1945. Conservateur des musées nationaux (1957-1970), détaché au C.N.R.S. (1958-1976), il a fouillé en Inde, en Afghanistan et au Pakistan, et a publié les résultats de ses travaux archéologiques dans diverses revues françaises ou étrangères.]

— Mme Antoine Chiarasini,
Le docteur Dominique Chiarasini, assistant de biologie des hôpitaux, chargé de cours à la faculté de médecine Lariboisière-Saint-Louis,
Les familles Chiarasini, Lanfranchi, Renucci, et alliés,
ont la douleur de faire part du décès du

colonel honoraire
Antoine CHIARASINI,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier de l'ordre national du Mérite,
promotion de Saint-Cyr
« Du Souvenir »,
licencié en droit,

leur époux, père, frère, oncle, cousin et allié,
survenu le 5 décembre 1977 à Saint-Cloud.
La cérémonie religieuse et l'inhumation, dans la chapelle familiale, ont eu lieu le 10 décembre 1977, à Cozzano (Corse).
12, rue du Général-Camou, 75007 Paris.

— Mme Daniel Germain,
Ses enfants et petits-enfants,
font part du décès de

M. Daniel-Yves GERMAIN,
officier en retraite,
professeur
à l'externat des Enfants nantais,

survenu le mardi 6 décembre 1977.
Kerfontaine, 56370 Sarzeau.
33 g, bd Pierre-de-Coubertin, 44100 Nantes.

— Mlle Michelle Guénard,
M. et Mme Pierre Guénard, leurs enfants et petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Henry GUÉNARD,
membre pionnier de l'association des « Vieilles tiges »,
fondateur de la société des vanilles Malilé,

survenu le 18 décembre 1977 dans sa quatre-vingt-quatrième année.
Les obsèques ont été célébrées le 21 décembre 1977 en l'église Saint-Jean-Baptiste de Grenelle, dans la plus stricte intimité.
« Le Vendôme » C8, 83700 Boulouris.
12, rue de l'Odéon, 75006 Paris.

— Mme Germaine Salomon,
Mlle Suzanne Salomon-Menassé.
Mme Pierre Salomon et son fils Eric,
Ses parents et amis,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Robert SALOMON,

survenu le 14 décembre 1977, à Nice, dans sa quatre-vingt-unième année.
Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité.

— Mme Bernard Trouvelot, ses enfants et petits-enfants,
M. et Mme Jean Trouvelot,
Les familles Jean et Robert Fleckinger,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Bernard TROUVELOT,
ingénieur agronome,
directeur de recherches honoraire à l'I.N.R.A.,
officier de la Légion d'honneur,

survenu le 13 décembre 1977, dans sa soixante-dix-neuvième année, à son domicile.
Le service religieux et l'inhumation ont eu lieu dans l'intimité, à Versailles, le samedi 17 décembre.
3, résidence Petite-Place, 78000 Versailles.

Anniversaires

— Saint-Genis-Laval, Paris.
La famille Cuisinier rappelle à votre souvenir

André CUISINIER,
décédé le 24 décembre 1975.

LA SEMAINE DE LA BONTÉ

CAS N° 3

Atteint de psychose infantile, ce garçon de douze ans doit être transporté rapidement à l'hôpital lorsqu'il est en crise. Suivi par l'assistance sociale et l'équipe psychiatrique de secteur, il apparaît urgent que le père de famille, dont la situation est modeste, possède une voiture pour mener au plus vite son fils à l'hôpital... et ceci très fréquemment.

L'éducateur pense que de gros progrès sont prévisibles en gardant le contact avec les parents.

La famille ne peut seule acheter cette voiture, il faudrait :

2 000 F.

★ Prière d'adresser les dons à La Semaine de la bonté, 175, boulevard Saint-Germain, 75006 Paris. C.C.P. Paris 4-52 ou chèque bancaire.

PRESSE

LE SYNDICAT DU LIVRE CÉLÈBRE LES SOIXANTE-QUINZE ANS DE LA PROMOTION SOCIALE

La Chambre syndicale typographique parisienne a inauguré, jeudi 22 décembre, ses nouvelles salles de cours de promotion sociale (94, boulevard Auguste-Blanqui, 75013 Paris). Ces cours, créés dès 1903, sont placés depuis 1919 sous le contrôle du ministère de l'éducation. Ils sont dispensés à raison de trois « vagues » quotidiennes (dont une le soir) plusieurs fois par semaine, et le stage dure trois mois et demi.

Les nouvelles installations offrent une gamme très variée de matériels modernes de composition, dont les fabricants présentaient jeudi soir les derniers modèles. La direction de la Chambre typographique parisienne estime qu'au cours de la présente année scolaire elle aura formé ou recyclé quatre-vingt-seize ouvriers en photocomposition, cent quatre-vingt-douze en typomontage et trente en préparation technique de la copie. Les cours profitent plus spécialement aux travailleurs de la presse (60 à 65 % des élèves), du labeur (10 à 15 %) et aux chômeurs (20 à 25 %).

● *Le mensuel « Comprendre »*, qui entend traiter les problèmes de « la vie quotidienne du particulier », publiera son premier numéro le lundi 16 janvier. Au sommaire, notamment : les dangers d'inflammabilité des aérosols ; comment établir votre budget-ski ; les techniques de lavage du linge. (Abonnement : 29 F les onze numéros, 112, rue de Richelieu, 75002 Paris).

● *Le personnel de « Sélection du Reader's Digest »* a observé jeudi 22 décembre, un mouvement de grève de deux heures à l'appel du comité d'action (inter-syndicale C.G.T., C.F.D.T., F.O., élargie à des non-syndiqués) contre le projet de transfert de la totalité de l'entreprise à Sophia-Antipolis (Alpes-Maritimes). L'arrêt de travail a été largement suivi dans les trois centres de la société : Bagneux, Le Plessis-Robinson et boulevard Saint-Germain, à Paris. C'est la première grève générale à *Sélection* depuis sa création il y a trente ans.

« *Ce projet de décentralisation*, soulignent dans un tract les grévistes, qui étaient plus de trois cents, *nous le refusons, parce qu'il s'agit d'un projet de licenciement : celui de tous ceux qui ne peuvent partir, et ils sont nombreux.* »

MÉDECINE

M. Raymond Barre est très attentif au risque de pléthore de médecins

déclarent les responsables de la C.S.M.F.

Le docteur Jacques Monier, président de la Confédération des syndicats médicaux français, entouré des membres de son bureau, a été reçu le jeudi 22 décembre par M. Raymond Barre à l'hôtel Matignon. Mme Simone Veil, ministre de la santé et de la Sécurité sociale, assistait à l'entretien, au cours duquel ont été abordés les principaux problèmes que rencontre actuellement le corps médical.

En particulier, les médecins ont évoqué devant le premier ministre les problèmes concrets auxquels se heurte la profession, notamment le statut juridique des médecins salariés, les retraites des médecins conventionnés, la formation continue, la fiscalité. Sur ce dernier point le premier ministre s'est engagé, a indiqué le docteur Monier, à porter remède rapidement au problème que pose la taxe professionnelle des jeunes médecins. En effet, cette taxe est actuellement plafonnée à 70 % du montant de la patente payée par l'intéressé en 1975. Les médecins qui n'étaient pas encore installés à cette date paient donc la taxe professionnelle à son taux plein, de loin supérieure à celui qu'acquittent leurs aînés.

M. Raymond Barre a en outre confirmé son accord de principe pour une revalorisation des honoraires médicaux, applicable au cours du premier trimestre de 1978.

D'autre part, le premier ministre, ont déclaré les responsables de la C.S.M.F., s'est montré tout particulièrement attentif au problème de la démographie médicale et de la pléthore de médecins à laquelle prépare le rythme actuel de formation des étudiants (douze mille par an environ). Les médecins ont rappelé leur plein accord avec les conclusions du rapport Fougère qui concluait, rappelons-le, à la nécessité de former quelque six à sept mille médecins par an, et formulé à nouveau le souhait que soit mis en place un cycle terminal spécifique de formation du généraliste. Il s'agit là, ont indiqué les membres de la Confédération, de l'une des conditions indispensables à une saine concurrence entre les médecins européens. Les membres de la C.S.M.F. ont enfin indiqué que le premier ministre et Mme Veil leur ont donné des assurances relatives à l'hospitalisation privée et à l'équilibre qu'il est nécessaire de maintenir entre les cliniques privées et les hôpitaux publics.

SPORTS

Motocyclisme

AGOSTINI CHOISIT LA COURSE AUTOMOBILE

L'Italien Giacomo Agostini a officiellement annoncé jeudi 22 décembre, à Bergame, sa décision d'abandonner le sport motocycliste. Agostini, qui est âgé de trente-cinq ans, et a remporté quinze titres de champion du monde, a l'intention de passer des deux roues aux quatre roues et de participer en 1978 au championnat d'Europe de formule 2. Par la suite, si sa reconversion est un succès, Giacomo Agostini a le projet de courir en formule 1.

Football

L'affaire du Paris-Saint-Germain

R.T.L. ATTENDRA LE RAPPORT DES ENQUÊTEURS POUR FAIRE CONNAITRE SA POSITION VIS-A-VIS DE M. HECHTER

M. Christian Chavanon, administrateur délégué de R.T.L., associée du club de football Paris-Saint-Germain, a apporté des précisions, vendredi 23 décembre, au sujet de l'affaire de fausse billetterie dont le club aurait fait usage. M. Chavanon nous a déclaré qu'il « *n'avait échangé aucune correspondance avec M. Daniel Hechter, président du Paris-Saint-Germain, et que, dans ces conditions, il n'avait pas eu l'occasion et, pour le moment, pas l'intention de lui demander de démissionner. Nous avons demandé une enquête,* a dit M. Chavanon, *elle est en cours, et le dépôt du rapport devrait intervenir rapidement, sans doute au début du mois de janvier. Les éventuelles décisions de fond suivront le dépôt du rapport, et il ne serait pas courtois vis-à-vis des enquêteurs que RTL présume leurs conclusions.* »

Tennis

NOAH ET PORTES EN QUARTS DE FINALE DE L'ORANGE BOWL

Le Français Yannick Noah, tête de série numéro un, s'est qualifié pour les quarts de finale de l'Orange bowl, tournoi qui réunit à Miami-Beach (Floride) les meilleurs juniors mondiaux. Il a battu le Britannique Jeremy Dier 1-6, 6-1, 6-3. Son prochain adversaire sera le Tchécoslovaque Miroslav Lacek.

Le second Français, Pascal Portes, suit la même progression. Après avoir éliminé l'Américain Billy Nealon (6-3, 6-1), il rencontrera en quart de finale également un Tchécoslovaque, Ivan Lendl. Les autres matches mettront aux prises le Suédois Stefan Simonsson et l'Allemand de l'Ouest Wolfgang Popp, d'une part, le Suédois Per Hgertquist et le Sud-Africain Robert Venter, d'autre part.

CIRCULATION

AU SÉNAT

Sursis... pour les conducteurs en état d'ivresse

« *Tout sera mis en œuvre pour continuer à lutter résolument contre le fléau dramatique que constituent les accidents de la route et notamment pour combattre la conduite irresponsable sous l'influence de l'alcool* », déclarait le président de la République, lors du conseil des ministres de mercredi 16 novembre. L'alcool serait en effet responsable, d'après des enquêtes récentes, de 40 % des accidents mortels survenus sur les routes (*le Monde* du 14 décembre).

Au premier rang des mesures annoncées lors de ce conseil, figurait l'inscription à l'ordre du jour du Sénat de la proposition de loi, adoptée en juin dernier par l'Assemblée nationale, tendant à sanctionner plus sévèrement les conducteurs en état d'ivresse. Le gouvernement avait également annoncé son intention de déposer un amendement permettant de surveiller, sous le contrôle du Parquet, l'état d'imprégnation alcoolique, en dehors de toute infraction.

M. Alain Peyrefitte annonçait à l'Assemblée nationale le 2 décembre dernier, en réponse à une question écrite, que le gouvernement demanderait que cette proposition de loi soit débattue par le Sénat au cours de la présente session.

Or, la session parlementaire s'est achevée, mercredi 21 décembre, sans que cette proposition de loi ait été inscrite à l'ordre du jour du Sénat ; ce texte suscitait certaines oppositions parmi les sénateurs, mais le gouvernement, apprend-on de source parlementaire, n'a pas demandé que cette proposition de loi soit discutée avant la fin de cette année.

La question posée aux sénateurs était pourtant à la fois simple — doit-on contrôler, même en l'absence d'infraction, le degré d'alcoolémie des conducteurs ? — et fort importante — puisque destinée à éviter une partie des cinq mille accidents mortels dus à l'alcool. Le revirement du gouvernement en un mois ou le sursis donné aux conducteurs en état d'ivresse ne saurait donc être imputé à l'aspect trop technique des questions traitées ni à leur caractère « secondaire ». Ne serait-il pas dû à la conjoncture pré-électorale ?

N. B.

هكذا من الأصل

culture

VU

Premières vacances

A chaque famille sa chronique. Après Au plaisir de Dieu, *l'histoire de Paul Lubin, cheminot, conducteur de locomotive à vapeur de la Banlieue sud-est, le nouveau feuilleton d'Antenne 2, tiré du roman de René Fallet, nous plongeait jeudi au cœur de l'été 1939. On est parti avec lui, sa femme et ses deux gosses en vacances : l'Auvergne, pour la première fois. On a pris le train, une découverte, côté voyageurs s'entend. On est même allé au wagon-restaurant, la fête, quoi. Odette Laure — elle joue merveilleusement les enquiquineuses — en avait le bec cloué. Nous aussi. Cette argenterie, les verts, les gris de ces paysages qui défilaient derrière le carreau et, arrivé à destination, un hôtel bondé recommandé par ce farceur de Maurice Biraud en plein bal du 15 août, cette fatigue, cette déception... On s'y croyait vraiment.*

Ce n'est rien, une histoire sans façon, racontée sans chiqué par Gilles Grangier, et pourtant on est pris, on ne peut s'en détacher. Curieusement, ce récit tout de convention sait éviter le cliché. Même dans les scènes les plus banales (je pense à celle de la partie de belote au café), les réactions, les répliques jaillissent, imprévues, spontanées, à la recherche hésitante des mots — et c'est ça, l'important — empruntés à la langue parlée. Une réussite totale.

CLAUDE SARRAUTE.

Huit Noëls à l'antenne

● TF 1

23 h. 55, messe de minuit retransmise en eurovision, en direct de Grimentz (Suisse) avec le chœur mixte paroissial, dirigé par M. Pierre Salamin ; prédication du Père Paul de la Croix et commentaire du Père Alain Carron de la Carrière.

● A 2

Messe de minuit retransmise en direct de Sare au Pays basque..., célébration traditionnelle et régionale de Noël avec les chorales Hegoak, Zazpiakbat et Gastelup, l'accordéoniste-chanteur Pepito Yanci, des improvisateurs, des chanteurs et des musiciens de la montagne. Pierre Badel et Raoul Sangla réalisent cette émission d'Alain Pujol.

● FRANCE-CULTURE

23 h. 55, messe de minuit retransmise en direct de l'église Saint-Matthieu de Morlaix ; chants par la chorale Saint-Matthieu dirigée par l'abbé Abjean ; prédication du Père Besnard.

● FRANCE-MUSIQUE

22 h., veillée bretonne et musicale en direct de l'ancien prieuré de Landernau, avec la participation de C. Merer, bombarde, Michel Cocheril, orgue, Fernand Corbillon, basson, Eliane Pronost, contralto, Rémy Chauvet, voix et harpe celtique, Véronique Autret et Michel Kermadec, guitare, et avec le quatuor vocal du Léon, le quatuor de flûte à bec (direction R. Abjean), le quatuor instrumental du Léon, (direction F. Corbillon), ainsi que la chorale Saint-Mathieu de Morlais ; de minuit à 7 h. : la « Nuit des solitaires », programme éclectique assuré par Pierre-Louis Asselineau, Claude Dominique, Renaud Gagneux, Jean-François Hirsch, Alain Lacombe, Denys Lemery, Jacques Merlet et Myriam Soumagnac. Une évocation sonore de toutes les cérémonies auxquelles Noël a donné lieu.

● FRANCE-INTER

0 h. 5, veillée aux Baux-de-Provence avec divers chanteurs, compositeurs et conteurs locaux : l'émission de Jo Dona est animée par Louis Orgeas ; 1 h. 30, les choses de la nuit : documents sur les Noëls du monde entier et souvenirs littéraires.

● R.T.L.

23 h. 15, la messe de minuit, organisée en collaboration avec l'hebdomadaire *la Vie*, est retransmise en direct de la salle géante du Stadium dans le XIII[e] arrondissement de Paris. Cette cérémonie, assurée avec le concours de la paroisse Saint-Hyppolyte, est concélébrée.

● R.M.-C.

24 h., messe de minuit retransmise en direct de la cathédrale de Monaco, avec la maîtrise dirigée par Philippe Debat.

● *SUD RADIO*

23 h. 30, veillée musicale et messe à minuit en direct de Castera-Verduzzan, village du Gers sinistré lors des inondations de juillet. Concélébration par les prêtres des environs avec les chanteurs chiliens Isabel et Angel Parra.

TRIBUNES ET DÉBATS

VENDREDI 23 DECEMBRE

— *M. Louis de Guiringaud*, ministre des affaires étrangères, est l'invité du journal d'Antenne 2, à 20 heures.

SAMEDI 24 DECEMBRE

— *Mgr Seitz*, dernier évêque français au Vietnam, est reçu au journal inattendu de R.T.L., à 13 heures.

LUNDI 26 DECEMBRE

— *M. Gilbert Cesbron* présente son livre, *Mais moi, je vous aimais*, sur Europe 1, à 8 h. 30.

— L'émission R.M.C. Choc, de Marcel Paganelli, à 13 h. 20, a pour thème « la Religion en 1978 ».

Une sélection pour le week-end

● ALBERT COHEN EN SOLITAIRE.

Seul, exceptionnellement, aux « Apostrophes » de Bernard Pivot, Albert Cohen, quatre-vingt-trois ans : passé aventureux, à relire dans la chronique truculente des *Mangeclous* ; culte torturé de la femme, immortalisée dans la célèbre (et scandaleuse) *Belle du seigneur*. Un esprit fervent et un grand talent de conteur, auxquels François Mitterrand, Charles Gombault et Félicien Marceau rendent ici hommage. (Vendredi, A 2, 21 h. 30.)

● ROSTAND PAR AVERTY.

Chantecler, d'Edmond Rostand : le coq (Jean Piat), caquetant dans une basse-cour humaine aux côtés de la poule faisane (Christiane Minazzoli). Toute une époque à laquelle le pataphysicien de la vidéo a choisi — certains s'en étonneront, d'autres s'en réjouiront — de donner un nouvel éclat. (Vendredi, FR 3, 21 h. 20.)

● ANDERSEN POUR TOUS.

Toujours attentive à une classe d'âge chez nous bien défavorisée par les médias, la télévision britannique a fait de *la Petite Marchande d'allumettes* une véritable « dramatique » pour adolescents, réalisée avec tant de soin et d'émotion que tous, adultes compris, verseront leur larme. (Samedi, TF 1, 16 h. 50.)

● HOMMAGE A VALERY LARBAUD.

Le *Portrait d'un riche amateur* brossé par Roger Vrigny avec l'aide de professeurs et de spécialistes fervents a été déjà diffusé le 30 septembre. Il faut saisir cette nouvelle occasion de connaître un peu mieux le romancier, voyageur qui écrivit non seulement *Fermina Marquez*, mais surtout l'extraordinaire *A.O. Barnabooth*. Critique et traducteur, cet Européen d'esprit cosmopolite, introduisit en France Whitman, James Joyce et les auteurs hispano-américains. René Clermont et Yves-Marie Maurin lisent des extraits de son œuvre. (Sam., France-Culture, 17 h. 30.)

● *HOMMAGE A RAYMOND QUENEAU.*

Eve Griliquez a mis en scène, puis en ondes, le monde du poète de Paris, piéton acharné qui se sentait agressé par les « ouatures » et se consolait en pratiquant activement la pataphysique et les jeux sur les mots. On réentendra des extraits de « classiques » et de nombreux poèmes mis ici en musique par Michel Roque et Jean-Claude Monnet. L'auteur de *Zazie dans le métro* est mort le 25 octobre 1976. (Samedi, France-Culture, 20 h.)

● « CHRISTUS » DE LISZT.

L'oratorio de Liszt est, ici, interprété par l'orchestre et le grand chœur de la *radio hollandaise*, sous la direction de Janos Ferencsik, avec Mitsuko Shirai, soprano, et Bernard Winsemius à l'orgue (samedi, France-Musique, 20 h. 30).

● LE SOIR A LA CHANDELLE.

Reconstitution, imaginée et filmée par Jean-Pierre Alessandri, d'une soirée « rétro » au coin du feu. *En attendant la lumière* (c'est-à-dire quand l'électricité n'avait pas encore remplacé la bougie) est un document-fiction qui s'attendrit sur le bon vieux temps où l'on parlait et où l'on se racontait des histoire de loups-garous en famille (samedi, FR3, 20 h. 30).

● LE PÉROU SAUVAGE.

Second « acte » de la série de Frédéric Rossif, *l'Opéra sauvage*, un ample spectacle sons et images *recueilli dans le Pérou des Incas.* A 5 000 mètres, royaume des condors, l'un des hauts lieux de la civilisation (dimanche, A2, 21 h. 35).

● DEUX SPECTACLES D'AIX.

Le spectacle Cimarosa-Donizetti en plein air et en public, enregistré au cours du dernier festival d'art lyrique d'Aix-en-Provence. *Le Maître de chapelle* ou la fantaisie italienne. *La Sonnette de nuit* ou la bouffonnerie (un peu lourde) napolitaine. Manque la stéréophonie (dimanche, FR3, 21 h. 20).

LES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL DANS LES CONSEILS D'ADMINISTRATION

● Les représentants du personnel dans les conseils d'administration des quatre sociétés de programme viennent d'être nommés. Il s'agit de MM. Jacques Alexandre (Radio-France), Marcel Billy (TF 1), Jean Favre (Antenne 2) et Jean-Pierre Courbet (FR 3).

D'autre part, après MM. Pierre-Roger Gaussin, député (réformateur) de la Loire, et Robert-André Vivien, député (R.P.R.) du Val-de-Marne, renouvelés dans leurs mandats respectifs d'administrateurs de TF 1 et d'Antenne 2 en qualité de représentants du Parlement (*le Monde* du 17 décembre), MM. Jacques Carat, sénateur (socialiste) du Val-de-Marne, et Michel Miroudot, sénateur (P.R.) de Haute-Saône, sont reconduits dans leurs fonctions respectivement au conseil d'administration de Radio-France et de FR 3.

Grève sur TF 1, risque de perturbations pour le week-end

Alors que la grève a pris fin jeudi 22 décembre sur Antenne 2 et que, à FR 3, seuls les programmes régionaux sont touchés par des cessations de travail dans les régions, le préavis déposé pour ce vendredi 23 décembre par le personnel C.F.D.T. et C.G.T. de TF 1 a pour effet d'annuler les émissions de l'après-midi. Dans le cadre du programme minimum, l'antenne ne s'ouvre qu'à 19 h. 20. Le préavis étant d'une durée indéterminée, les programmes du week-end pourraient également être perturbés. Une assemblée générale a lieu à 16 heures.

VENDREDI 23 DÉCEMBRE

CHAINE I : TF 1

19 h. 43, La poésie que j'aime ; 19 h. 45, Mini-chroniques ; 20 h., Journal.

20 h. 30 Au théâtre ce soir : L'Amour fou, d'A. Roussin, avec S. Valère, B. Lavalette, C. Silhol, J. Desailly.

22 h. 45, Interview : André Roussin et l'aiguillage (H comme hasard), prod. J. Poly, réal. A. Quercy.

23 h. 10, Journal.

CHAINE II : A 2

18 h. 40, C'est la vie ; 18 h. 55, Jeu : Des chiffres et des lettres ; 19 h. 45, Le petit théâtre : les violons parfois ; 20 h., Journal ;



20 h. 30, Série : Les folies d'Offenbach (M. Choufleuris restera chez lui) ; 21 h. 30, Littéraire : Apostrophes (Albert Cohen).

22 h. 45, Journal ;

22 h. 50, FILM (Ciné-club) : LA CHARRETTE FANTOME, de J. Duvivier (1939), avec P. Fresnay, L. Jouvet, M. Francey, V. Tessier, Mila Parely, M. Bell. (N.)

CHAINE III : FR 3

20 h. 30, Spectacle : Holyday on ice ; 21 h. 20, Spectacle audio-visuel : Chantecler, d'Ed. Rostand, mise en scène J.-Ch. Averty, musique Cl. Bolling, avec J. Piat, Ch. Minazzoli, Louis Badie ;

23 h. 55, Journal.

FRANCE-CULTURE

20 h., Relecture de André Bardellet, par Hubert Juin. Avec L. Nucera, A. Vera, A. Boudard, A. Lanoux, G. Béart ; 21 h. 30, Musique de chambre : récital Y. Monceau (Pachelbel, Bach) ; Quintette de cuivres de l'Orchestre National de France. « Ballet à cinq » (*Anonyme*) ; Trio à cordes français. « Trio à cordes, opus 35 » (Lemeland) ; 22 h. 30, Entretiens avec... Mme Golda Meir ; 23 h., De la nuit.

FRANCE-MUSIQUE

18 h. 2, Musiques magazine ; 19 h., Jazz time (Beau Be-Bop) ; 19 h. 45, Mots du silence...

20 h. 20, Echanges franco-allemands et musiques de l'ombre, Orchestre de Baden-Baden, direction E. Bour. Avec C. Zacharias, piano : « Diapason » (D. Schnebel) ; « Quatrième concerto en sol majeur, opus 58 » (Beethoven) ; « le Sacre du printemps » (Stravinski) ; 22 h. 15, France-Musique la nuit... grands crus : Symphonies n[os] 1 et 9 de Beethoven, par Otto Klemperer et Fritz Busch ; 0 h. 5, France-Musique la nuit.

SAMEDI 24 DÉCEMBRE

CHAINE I : TF 1

20 h. 30, Numéro un (Tino Rossi) ; 21 h. 30, *Des magiciens* ; *22 h. 30, Téléfilm : Entre ciel* et terre, de F. Reichenbach ; 23 h., Veillée : En direct du Castelet (Santons aux étoiles).

En compagnie de Marie-Paule Belle et du Groupe Campanella.

23 h. 55, Eurovision : Messe de minuit à Grimentz.

CHAINE II : A 2

12 h. 15, Journal des sourds et des malentendants ; 12 h. 30, Samedi et demi ; 13 h. 30, *Jeu : Des chiffres et des lettres (spécial jeunes).*

14 h., FILM : LES ENFANTS DU PARADIS, de M. Carné (1943-1945), avec Arletty, J.-L. Barrault, P. Brasseur, M. Herrand, L. Salou, M. Casarès. *(N., rediffusion.)*

17 h., La fête naïve : L'œuvre du peintre Mady de la Giraudière, par J. Chancel, réal. P. Rossolin ; 17 h. 15, Des animaux et des hommes ; *18 h., La course autour du monde ; 18 h. 55,* Jeu : Des chiffres et des lettres ; 19 h. 45, Le Petit Théâtre ; 20 h., Journal ;

20 h. 30, Variétés : Les années dingues, de *Cl. Barma*, réal. F. Chatel, musique Cl. Bolling, avec G. Marchand, N. Croisille, J. Le Poulain ; 21 h. 35, Téléfilm : le Passe-muraille, d'après M. Aymé, réal. P. Tchernia, avec M. Serrault, A. Ferreol.

Un célèbre roman de l'auteur de la Jument verte, *illustré par « Monsieur Cinéma » et ses complices.*

22 h. 45, Le temps des cadeaux ; 23 h. 50, Messe de minuit et veillée basque à Sare, réal. P. Badel et R. Sangla.

CHAINE III : FR 3

20 h. 30, Comédie musicale : En attendant *la lumière, de J.-P. Alessandri, avec H.* Quester, P. Gérald, A. Romand.

22 h., Programme musical en mondovision : L'Etoile de Bethléem, prod. Rennes, réal. Cl. Deflandre.

23 h. 5, FILM : LA BELLE DE MOSCOU, de R. Mamoulian (1957), avec F. Astaire, C. Charisse, J. Paige, P. Lorre, G. Tobias, J. Munshin.

FRANCE-CULTURE

20 h., Les derniers jours heureux, par M. Chaillou... autour du thème de la fête ; à 20 h., Feuilleton : « Perdus dans la mer de Weddel », par M. Chaillou, réal. J. Couturier ; à 20 h. 15, Enquête : Le temps dit par les hommes de la terre ; à 20 h. 50, L'envers et l'endroit du spectacle ; à 21 h. 10, Contes : « le Lion ne revint pas » ; 23 h. 55, *Messe de minuit à la paroisse* Saint-Matthieu de Morlaix (Finistère) : Chants par la chorale Saint-Matthieu, dir. abbé R. Abjean ; prédication du Père Besnard.

FRANCE-MUSIQUE

20 h. 5, Premier jour « J » de la musique ; 20 h. 30, Echanges internationaux : Orchestre et Chœur de la radio hollandaise, dir. J. *Ferencsik*, « *Christus* » *(Liszt*, première partie) ; 22 h., En direct de Landerneau... Veillée bretonne : suite de Noëls traditionnels pour bombarde et orgue, chansons populaires ; 0 h., La nuit des solitaires.

DIMANCHE 25 DÉCEMBRE

CHAINE I : TF 1

17 h., FILM : LES CAVALIERS, de J. Ford (1959), avec J. Wayne, W. Holden, C. Towers, A. Gibson, H. Gibson, A. Lee, C. Young (rediff.).

19 h., Les animaux du monde (drôle de dragon) ; 20 h., Journal ;

20 h. 30, FILM : MY FAIR LADY, de G. Cukor (1964), avec A. Hepburn, R. Harrison, S. Holloway, W. Hyde-White, G. Cooper, Th. *Bickel.*

23 h. 15, Journal.

CHAINE II : A 2

10 h. 45, Concert ; 11 h. 30, Bon dimanche ; 11 h. 35, Dessin animé ; 13 h., Journal ; 13 h. 25, La lorgnette ; 14 h. 25, Ces messieurs nous disent ; 15 h. 33, Le cirque du monde ; 16 h. 30, *Trois petits tours ; 17 h. 15,* Muppets Show ; 18 h. 50, Les amoureux de Peynet ! 20 h., Journal ;

20 h. 30, Music and Music ; 21 h. 30, L'Opéra sauvage : le Pérou — l'Œil du condor, de F. Rossif ; 22 h. 30, Supplique au diable ; 23 h. 5, Journal ; 23 h. 15, Interlude : Des compagnons pour vos songes.

CHAINE III : FR 3

10 h., Emissions destinées aux travailleurs immigrés ; Spécial Mosaïque ; 10 h. 30, Mosaïque ; 16 h. 35, Concert en Eurovision : Symphonie numéro 1 de G. Mahler, par le Concertgebouw d'Amsterdam, dir. B. Haitink ; 17 h. 30, Pour les jeunes ; 19 h., Magazine : Hexagonal (Deux auteurs en folie, de F. Gir) ; 20 h., Les jeux de Noël ;

20 h. 30, Cirque : Le Gala de la piste, réal. R. Pradines ; 21 h. 20, En différé du Festival d'Aix-en-Provence 1977 : Spectacle Cimarosa-Donizetti ; 22 h. 40, Journal ;

22 h. 55, FILM (Cinéma de minuit) : LE *MAGICIEN D'OZ, de V. Fleming (1939)*, avec J. Garland, F. Morgan, R. Bolger, B. Lahr, J. Haley, B. Burke, M. Hamilton (v.o. sous-titrée). (Rediffusion.)

FRANCE-CULTURE

20 h., Poésie : Claude Gaignebet et Maurice Olender ; 20 h. 40, Les derniers jours heureux... autour du tème de la fête, feuilleton : « Perdus dans la mer de Weddel », par M. Caillou, réal. J. Couturier ; à 20 h. 55, Enquête : Le temps dit par les hommes de la terre ; à 21 h. 30, Les anges du quarantième siècle ; 22 h., Les Clowns ; 23 h., L'envers et l'endroit du spectacle ; 23 h. 50, Poésie : Christian Guez-Ricord.

FRANCE-MUSIQUE

20 h. 30, Cordes pincées... sextuor de la harpe de Paris : « Toccata » et « Gaillarde » (Kapsberger) ; « Capriccio Cromatico » (P. Melli da Reggio) ; « Toccata » (Piccinini) ; « Partita sopra la follia » (Kapsberger) ; « Rigaudon » (Rameau) ; « En bateau menuet » (Debussy) ; « Valse » (d'Indy) ; « Environnement » (O. Gartenlaub) ; « Andante », presto (J.-M. Damase) ; « Marche des petits soldats de plomb » (Pierné) ; 22 h. 30, France-Musique la nuit : La comédie musicale, par A. Lacombe ; 23 h., Les chambres de la musique : Inédits ; 0 h. 5, Vitrine de Noël, de R. Gagneux (interventions téléphoniques) ; 0 h. 10, Concert de minuit : Musique du siècle de Rubens (Ortiz, Della-Casa, Zwelinck, Philips, Simpson, Frescobaldi) ; 1 h. 30, Le rire en musique.



ARTS ET SPECTACLES

Cinéma

La plus belle histoire du monde

(Suite de la première page.)

Tout le monde, dans les studios, eut du flair et du talent. Il y a, comme cela, des mythes qui arrivent à leur heure, qui prennent forme avec l'air du temps et qui ne sont pas destinés à vieillir. Curtiz et Keighley avaient déjà l'un et l'autre dirigé Errol Flynn. C'est tout de même le cinéma de Curtiz qui l'a emporté dans le style héroïque et chevaleresque.

Reflet de société malgré la légende et les costumes du douzième siècle, Flynn devient là le paladin de l'Amérique rooseveltienne. En 1937, il est allé en Espagne, il a plongé dans la guerre civile, du côté des républicains. Il a été blessé, on l'a cru mort, il est revenu. Robin des Bois se dresse contre l'oppression, il est le champion de la cause libérale incarnée par Richard Cœur de Lion, roi dépossédé de son trône par le tyrannique prince Jean. La Warner avait, alors, des préoccupations progressistes et Robin des Bois se bat pour la liberté. S'il lui arrive d'être vaincu, il reprend des forces après avoir touché terre. Robin des Bois, c'est la plus belle histoire du monde, celle de l'homme libre qui refuse les chaînes, résiste et finit par avoir raison, par recevoir, en récompense, la main de la jeune fille qu'il aime. Histoire naïve sans doute, mais comme on aime cette naïveté-là !

Au spectacle de « Robin des Bois », les enfants d'aujourd'hui réagissent comme nous réagissions en notre enfance. Car cette histoire est éternelle. Robin est beau, il est brave, il est fort. Il entre dans le château du prince Jean pour le défier, il ridiculise ses poursuivants, il aime rire et plaisanter avec ses compagnons de la forêt de Sherwood, il ne dédaigne pas un bon repas. S'il est pris par traîtrise, il s'échappe au pied de l'échafaud. Auréolé de l'amour courtois, il plie le genou devant sa belle. Certains mythes endorment, d'autres réveillent. Celui de Robin-Errol Flynn redonne un sens exaltant aux vieux mots liberté, égalité, fraternité. Le cœur en bat et les yeux s'émerveillent, car le Technicolor supervisé par Mme Nathalie Kalmus (1) apporte, lui aussi, son idéalisme. Le costume vert de Robin auprès du costume rouge de Willy, les sous-bois, les nuits romantiques, la robe blanche de Marianne (si tendre Olivia de Havilland !) en vierge de vitrail, participent au mythe comme l'éclat des scènes d'action, du tournoi à la Walter Scott, du duel où flamboie l'épée du héros. Cette reprise de « Robin des Bois », c'est le cadeau du Père Noël.

JACQUES SICLIER.

(1) Collaboratrice et héritière d'Herbert Kalmus, inventeur du Technicolor, elle fut, jusqu'à l'extinction légale du brevet en 1949, conseillère couleur pour tous les films tournés selon ce procédé.

★ Action-Christine, Action-Ecoles (v.o.) ; Hollywood-Boulevard (v.f.).

« POURQUOI PAS ! », de Coline Serreau

Pourquoi pas ! (1). Dans l'esprit de Coline Serreau, il s'agit moins d'une interrogation que d'une affirmation. Pourquoi pas, en effet, bousculer la traditionnelle arithmétique sentimentale, et vivre à trois (ou quatre) plutôt qu'à deux, si cette combinaison apporte à chaque partenaire la paix, l'équilibre et un surcroît de bonheur ?

Dans un pavillon de la banlieue parisienne, Alexa, Fernand et Louis ont créé un petit phalanstère qui « fonctionne » (comme on dit aujourd'hui) à merveille. Non seulement ils s'aiment d'amour et se retrouvent avec plaisir, le soir, dans leur grand lit, mais ils se sont harmonieusement répartis les responsabilités du ménage. Fernand est l'homme au foyer : il astique, cuisine, jardine, s'occupe des commissions. Louis, le musicien, compose et fait partie d'un orchestre de dancing. Quant à Alexa, c'est elle qui, pour l'essentiel, entretien la famille.

En toute sérénité et en toute innocence, le trio vit donc heureux. Heureux, mais non pas sans problèmes, les plus graves de ces problèmes étant ceux que posent les séquelles d'un passé aboli. Alexa a un mari, jeune cadre collet monté, qui la supplie de reprendre la vie commune ; Louis, une mère dont la folie l'accable ; et Fernand des enfants qu'il n'est pas autorisé à voir. Chacun traîne ainsi une blessure que la tendresse des autres s'efforce d'adoucir.

Et puis, un jour, voilà que la communauté s'agrandit. D'une escapade à Cabourg, Fernand ramène une fille plutôt mignonne que, selon les lois de la tribu, Alexa et Louis accueillent fraternellement. De son éducation bourgeoise, la nouvelle venue a malheureusement hérité un sens de la propriété (sinon de la respectabilité) qui rend difficile son intégration à la cellule. Restera-t-elle, partira-t-elle ? Il est permis de croire au « happy end ».

C'est la légèreté, l'humour, parfois l'incongruité de ce marivaudage scabreux qui en fait le prix. Coline Serreau ne prône pas une nouvelle morale, elle ne situe ses amants ni dans le « bien » ni dans le « mal », elle n'en fait pas plus des maudits que des révoltés, simplement elle raconte, sur un ton de chronique quotidienne, l'aventure parfois très gaie, parfois mélancolique, d'une femme et de deux hommes qui ont choisi de vivre selon leur cœur, selon leur corps, et d'assumer leur liberté. Liberté que voudrait bien connaître l'étonnant commissaire de police (Michel Aumont, grandiose) qui traverse le film et que met en pratique dans sa mise en scène la réalisatrice. Avec ses incessants changements de rythme, ses parenthèses, ses détours et ses rebondissements inattendus, le film épouse les pulsions et les impulsions des personnages.

Ici ou là, quelques maladresses, dans les scènes où le trio se heurte aux tabous sociaux plus particulièrement. Mais rien de grave. Et des interprètes sans la complicité desquels rien n'eût été possible : Samy Frey, qui rompt avec ses rôles de ténébreux romantiques pour être Fernand, le bisexuel; Mario Gonzales, Christine Murillo, Nicole Jamet. Tous remarquablement dirigés... *Mais qu'est-ce qu'elle veulent ?* (2) nous avait fait découvrir le talent de Coline Serreau. *Pourquoi pas !* révèle un véritable auteur.

JEAN DE BARONCELLI.

(1) Prix Georges-Sadoul 1977.
(2) Film-enquête dont on annonce la sortie prochaine.

★ Biarritz, U.G.C. Opéra, Bonaparte, Ursulines, Cluny-Écoles.

Musique

Haydn, Strauss et Janacek

par l'Orchestre de Paris

Pour le dernier concert de l'année, l'Orchestre de Paris avait déposé dans nos souliers un joli programme plein de charme et d'entrain, confié à un imposant Père Noël, Lovro von Matacic. Le grand chef yougoslave pétrit la musique à larges gestes débonnaires qui n'en sont pas moins autoritaires et vigoureux quand il le faut, efficaces en tout cas : l'Orchestre de Paris lui a fait cadeau de sa plus belle couleur et n'a pas manqué une seule fois de l'applaudir, faveur assez rare. C'est que toute cette musique respirait la joie simple et sans ombre : la Symphonie n° 82 en ut majeur *de Haydn, brillante et fière, crépitante d'enthousiasme, scintille et sautille dans l'allegretto, danse avec majesté puis avec une grâce toute paysanne dans le menuet, enfin bâtit son finale sur une basse de musette où l'on a cru discerner les grognements d'un ours, qui passe des violoncelles et contrebasses aux violons, aux timbales, aux cuivres, tandis que se déploie un développement d'une forme et d'une éloquence prestigieuses.*

Maurice Bourgue, le merveilleux hautboïste de l'orchestre, interprétait ensuite le Concerto de Richard Strauss avec un bonheur mélodique inextinguible, une sonorité radieuse, bien dorée et modulée, un phrasé qu'il affinait sans cesse en l'accompagnant avec son corps dans les moindres recoins de la musique. Œuvre heureuse, sortie de la plume d'un compositeur de quatre-vingt-un ans exilé en Suisse en 1945, nulle amertume ne transparaît en ce lyrisme idéal des dernières années où la mélodie coule aisément, enfile les idées les plus suaves dans un climat d'intimité et de tendresse non exempt de malice.

Un autre grand-père déversait de sa hotte une musique optimiste pour ce concert de Noël : Leos Janacek avait soixante-douze ans quand il écrivit en 1926 sa Sinfonietta, *une œuvre fraîche et captivante pourtant, comme un conte pour enfants ; encadrés par de majestueuses sonneries, confiés à quatorze trompettes, cinq mouvements font défiler des danses populaires d'une exquise couleur slave, qui ont un ton malin, preste et ironique, à la Moussorgsky, une grande légende aux sonorités liquides, pleine de rêves, de fanfares et de fêtes comiques ou naïves qui se fondent dans une vaste apothéose. « Vision de l'essor et de la grandeur », où Janacek avait voulu « célébrer l'homme libre dans sa beauté, sa joie et sa force », tel qu'il le voyait s'incarner à l'époque dans sa patrie enfin indépendante, la Tchécoslovaquie.*

JACQUES LONCHAMPT.

LE JOUR DU CINÉMA

Le complexe de la concentration.

La société Gaumont vient d'ouvrir à Lille un complexe cinématographique de huit salles, qui pourra accueillir deux mille spectateurs. Cette implantation accentue la concentration des cinémas au centre de Lille, dans la rue de Béthune, où, sur moins de 300 mètres, se trouvent groupées vingt-trois salles, dont un complexe U.G.C., de huit salles également.

S'il est vrai que la multiplication permettra de présenter plus de nouveautés et plus rapidement, on n'en assiste pas moins à la fermeture des salles de quartier dans toute l'agglomération. Actuellement, sur vingt-huit programmes proposés aux Lillois, vingt-trois sont affichés dans la même rue piétonne. — (Corresp.)

Félix Kandel-Kamov en Israël.

Le 31 octobre 1974, la S.R.F. (Société des réalisateurs de films) adressait à Leonid Brejnev un message de solidarité avec trois cinéastes soviétiques « privés de travail pour le seul fait d'avoir demandé à émigrer ». Mikhaïl Souslov, cameraman, vit aujourd'hui à Hollywood. Evgueny Barras, journaliste, est toujours en Union soviétique. Félix Kandel-Kamov, écrivain, scénariste, vient de quitter l'U.R.S.S. pour Israël avec sa femme et ses deux enfants, après une attente de trois ans. De passage à Paris, il a expliqué les raisons de son exil.

Agé de quarante-cinq ans, ingénieur de formation, Felix Kandel-Kamov a collaboré en tant que scénariste à une quinzaine de films d'animation, écrit plusieurs pièces de théâtre, et aussi un très beau poème, l'Aeroflot est à votre service !, *sur le destin des juifs soviétiques, éternels émigrés de la terre russe.*

« Un pays dont on peut partir est un pays où l'on peut vivre », *écrit Felix Kandel-Kamov, dans ce poème. Libre aujourd'hui de partir, il doit abandonner à jamais l'U.R.S.S. où les droits de la minorité juive ne sont pas vraiment reconnus :* « Un homme a envie d'être responsable, *déclare-t-il à son passage à Paris.* Avant de demander à émigrer j'avais une excellente position. J'avais su me créer une certaine indépendance dans le dessin animé pour enfants, je n'avais pas besoin de mentir. Je me suis demandé ce que deviendraient mes enfants dans un milieu où on doit jouer le jeu officiel, sous peine de devenir des citoyens de deuxième catégorie. Mes enfants doivent être fiers de leurs origines, savoir quelle fut notre histoire. Il sera deux fois plus difficile de travailler en Israël. » — M. D.

La Picardie vue par ses habitants.

Il ne suffit pas de posséder du matériel audio-visuel. Encore faut-il en connaître le mode d'emploi et l'utiliser à des fins intéressantes pour le maximum de personnes. La Fédération départementale des Maisons des jeunes et de la culture de la Somme dispose de ce matériel ; elle est prête à le mettre à la disposition de groupes ruraux qui en sont démunis et, surtout, elle a lancé une opération tous azimuts pouvant aussi bien être exploitée à la ville qu'à la campagne : « Notre commune en 1978. » Le champ des recherches n'est pas limité. Grâce au cinéma super-8, à la vidéo, à la photo, les amateurs pourront exercer leurs talents dans le cadre de leur commune.

Déjà deux cents communes ont été contactées. Les réponses des associations intéressées parviendront en janvier à la Fédération. Le 3 février, à Amiens, se tiendra une réunion de travail des groupes inscrits afin de programmer les périodes d'initiation et de planifier l'utilisation du matériel. En février, mars et avril : élaboration des scénarios et tournage. Le montage se fera en mai, juin et juillet. Octobre verra la présentation des documents et l'organisation de la diffusion départementale. — (Corresp.)

★ Renseignements : Fédération départementale des M.J.C. de la Somme, Maison des jeunes et de la culture, rue Condorcet, 80000 Amiens (tél. : (22) 91-24-94).

هكذا من الأصل

GAUMONT LUMIÈRE v.f. - GAUMONT COLISÉE v.o. - GALERIE POINT SHOW v.o. - GAUMONT RIVE GAUCHE v.o.
QUARTIER LATIN v.o. - HAUTEFEUILLE v.o. - GAUMONT CONVENTION - OLYMPIC ENTREPOT v.o. -CYRANO Versailles

GAUMONT PRÉSENTE UNE PRODUCTION DINO DE LAURENTIIS

UN FILM DE

INGMAR BERGMAN

L'ŒUF DU SERPENT

LIV ULLMANN DAVID CARRADINE

GERT FRÖEBE/HEINZ BENNENT/GLYNN TURMAN ET JAMES WHITMORE

LE MATIN
Un film qui devrait satisfaire à toutes les catégories de spectateurs, des plus exigeants à ceux qui ne demandent au cinéma qu'un moment de divertissement.
Michel PEREZ

observateur
"L'Œuf du Serpent" est un grand BERGMAN.
Jean-Louis BORY

L'EXPRESS
BERGMAN au plus haut.
François FORESTIER

LE QUOTIDIEN de paris
Un véritable événement. *Henri CHAPIER*

Le film le plus important de BERGMAN.
Michel DRUCKER

le point
Vertigineux. *Robert BENAYOUN*

Télérama
Un film magistral. *Gilbert SALACHAS*

HUMANITE
Dans ce film, BERGMAN n'a rien perdu de son talent ni de son génie. Bien au contraire
Samuel LACHIZE

RTL
"L'Œuf du Serpent". Film splendide...
Rémo FORLANI

Une réussite hallucinante. Un film baroque et romanesque, plein de bruit et de fureur.
Michel MOHRT

inter
Film étrange. Film terrible.
Pierre BOUTEILLER

J'INFORME
Une fresque historique. Un très grand film.
Jean COLLET

Le Monde
Une œuvre au chant profond et des comédiens exceptionnels. CARRADINE bouleversant. Liv ULLMANN toute douleur.
Jean de BARONCELLI

VSD
Un film puissant. *Claude MAURIAC*

Le Journal du Dimanche
Pour vivre avec son siècle il vaut mieux connaître PICASSO, MALRAUX, SOLJENITSYNE, BERGMAN, c'est en ce sens que je dis qu'il vaut mieux voir "L'Œuf du Serpent." *Pierre BILLARD*

France Soir
Un nouveau chef d'œuvre. *Robert CHAZAL*



G

Le Théâtre de l'Œuvre, en raison des fêtes de fin d'année... et du remarquable succès de « La Magouille de P.-A. Bréal, donnera une représentation supplémentaire de ce spectacle Jacques Fabbri le lundi 26 décembre, à 21 heures.

SPECTACLES

Vendredi 23 décembre

Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles

« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES » 704.70.20 (lignes groupées) et 727.42.34

(de 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés)

théâtres

Les salles subventionnées

Opéra, 18 h. : les Walkyries.
Comédie-Française, 20 h. 30 : l'Impromptu de Versailles ; le Misanthrope.
Chaillot, grande salle, 20 h. 30 : Ballet-Théâtre Joseph Russillo. — Gémier, 20 h. 30 : Till Eulenspiegel.
Odéon, 20 h. 30 : *Doit-on le dire ?*
Petit Odéon, 18 h. 30 : le Naufrage.
TEP, 20 h. 30 : la Tragique histoire d'Hamlet, prince de Danemark.

Les salles municipales

Théâtre de la Ville, 18 h. 30 : Compagnie Philippe Genty ; 20 h. 30 : la Mante polaire.
Nouveau Carré, 30 h. 30 : Macbeth.

Les autres salles

Aire Libre, 20 h. 30 : Décret secret ; 22 h. : Pinok et Matho.
Antoine, 20 h. 30 : Raymond Devos.
Arts-Hébertot, 20 h. 45 : Si t'es beau, t'es con.
Atelier, 21 h. : le Roi des cons.
Athénée, 21 h. : Equus.
Biothéâtre-Opéra, 21 h. : Solness le constructeur.
Bouffes du Nord, 20 h. 30 : Ubu.
Bouffes-Parisiens, 20 h. 45 : le Petit-Fils du cheik.
Cartoucherie, Théâtre de l'Aquarium, 20 h. 30 : les *Clowns Macloma* ; Théâtre de la Tempête, 20 h. 30 : Dom Juan ; Théâtre du Soleil, 20 h. 30 : David Copperfield.
Centre culturel 17, 20 h. 30 : Huis clos (dernière).
Comédie Caumartin, 21 h. 10 : Boeing-Boeing.
Comédie des Champs-Elysées, 20 h. 45 : le Bateau pour Lipaia.
Daunou, 21 h. : Pepsie.
Edouard-VII, 21 h. : Un ennemi du peuple.
Espace Cardin, 20 h. 30 : le Grand Orchestre du Splendid.
Fontaine, 21 h. : Rendez-vous à Hollywood.
Gaîté-Montparnasse, 21 h. : Elles... Steffy, Pomme, Jane et Vivi.
Gymnase, 21 h. : Coluche.
Huchette, 20 h. 45 : la Cantatrice chauve ; la Leçon.
Il Teatrino, 20 h. 30 : Louise la Pétroleuse.
Le Lucernaire, Théâtre Noir, 18 h. 30 : la Belle Vie ; 20 h. 30 : les Ecrits de Laure ; 22 h. 30 : R. Wagner. — Théâtre Rouge, 20 h. 30 : Boite Mao boîte ; 22 h. 15 : Zoo Story.
Madeleine, 21 . : Peau de vache.
Marigny, 21 h. : Nini la Chance.
Mathurins, 20 h. 45 : La ville dont le prince est un enfant.
Michel, 21 h. : les Vignes du Seigneur.
Michodière, 20 h. 30 : Pauvre assassin.
Montparnasse, 21 h. : Trois lits pour huit.
Mouffetard, 20 h. 30 : les Précieuses ridicules.
Nouveautés, 21 h. : Apprends-moi Céline.
Œuvre, 21 h. : la Magouille.
Orsay, grande salle, 20 h. 30 : l'Eden cinéma. — Petite salle : 20 h. 30 : Albert Nobbs.
Palace, 22 h. 30 : les Mirabelles.
Palais des arts, 20 h. 45 : Bernard Haller.
Palais-Royal, 20 h. 30 : la Cage aux folles.
Plaisance, 20 h. 45 : Adieu Supermac.
Poche-Montparnasse, 21 h. : Sigismond.
Porte Saint-Martin, 21 h. Pas d'orchidées pour Miss Blandish.
Récamier, 20 h. 30 : Hernani.
Saint-Georges, 20 h. 30 : Topaze.
Studio des Champs-Elysées, 21 h. : les Dames du jeudi.
Théâtre d'Edgar, 20 h. 45 : Sylvie Joly.
Théâtre du Marais, 20 h. 30 : Tueur sans gages.
Théâtre Marie-Stuart, 21 h. : Elle, elle et elle.
Théâtre de Paris, 21 h. : Vive Henri IV.
Théâtre la Péniche, 20 h. 30 : le Psychopompe ; 22 h. : Duo and Brandy.
Théâtre Présent, 20 h. 30 : le Nouveau Locataire.
Théâtre 347, 20 h. 30 : la Ménagerie de verre.
Tristan-Bernard, 21 h. : Ovni soit qui mal y pense.
Variétés, 20 h. 30 : Féfé de Broadway.

Les théâtres de banlieue

Boulogne, T.B.B., 20 h. 30 : Et la fête continue.
Champigny, Centre G.-Philipe, 21 h. : De cape et d'épée.
Créteil, Espace Carole, 21 h. : Quatuor Loewenguth (Beethoven).
Gennevilliers, Théâtre, 20 h. 45 : les Burgraves (dernière).
Saint-Denis, Théâtre Gérard-Philipe, 20 h. 30 : Peines de cœur d'une chatte anglaise.
Vincennes, Théâtre Daniel-Sorano, 21 h. : Blanche Alicata (dernière).

La danse

(Voir aussi salles subventionnées.)
Théâtre d'Orsay, 18 h. 30 : Ballets Moebius (Résonances).

Les chansonniers

Caveau de la République, 21 h. : Ce soir on actualise.
Deux-Anes, 21 h. : Aux ânes citoyens !
Dix-Heures, 22 h. : Le maire est démonté.

Les comédies musicales

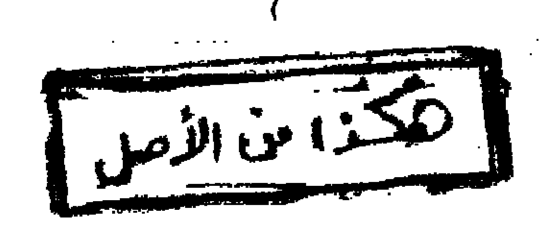
Châtelet, 20 h. 30 : Volga.
Mogador, 20 h. 30 : Valses de Vienne.
Théâtre des Champs-Elysées, 18 h. et 21 h. : Brasil Tropical.

Les concerts

Eglise des Blancs-Manteaux, 20 h. 30 : Nouvel orchestre philharmonique et chœurs de Radio-France, dir. E. Krivine (Bach).
Eglise St-Germain-des-Prés, 21 h. : les Bergers de la nuit.
Hôtel Herouet, 20 h. 30 : S. Escure (Bach).
Le Lucernaire-Forum, 19 h. : Sylvie Davidson.
Palais des Congrès, 20 h. 30 : orchestre de Paris, dir. L. Von Matacic (Haydn, Strauss, Janacek).

Jazz, pop', rock et folk

Laser (ex-Nashville), 20 h. : Bracos Band.
Palace, 18 h. 30 : Djamel Allan ; 20 h. 30 : Clifton Chenier (blues cajun de Louisiane).
Palais de la Découverte, 19 h. 30, 20 h. 45, 22 h. : Laserium.
Palais des glaces, 20 h. : Nass el Ghiwane (folklore marocain).
Théâtre Mouffetard, 22 h. 30 : Compagnie Lubat.
Théâtre Marie-Stuart, 22 h. 30 : Rachid Bahri.



SPECTACLES

cinémas

(*) Films interdits aux moins de treize ans.

(**) Films interdits aux moins de dix-huit ans.

La cinémathèque

Chaillot. — 15 h. : le Monde sans soleil du commandant J.-Y. Cousteau ; 18 h. 30 : Quarante-Deuxième Rue, de Lloyd Bacon ; 20 h. 30 : la Prise du pouvoir par Louis XIV, de R. Rossellini ; 22 h. 30 : François Ier, de Christian-Jaque.

Les exclusivités

L'AMI AMERICAIN (All., v.o.) (**) : Studio Cujas, 5e (033-89-22).

L'ANIMAL (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

ANNIE HALL (A., v.o.) : Studio J.-Cocteau, 5e (033-47-62) ; Marbeuf, 8e (225-47-19) ; v.f. : Ternes, 17e (380-10-41).

L'ARGENT DE LA VIEILLE (It., v.o.) : Saint-Germain-Huchette, 5e (633-87-59), Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14), Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52), Montparnasse 83, 6e (544-14-27), Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43), Nations, 12e (343-04-67).

ARRETE TON CHAR... BIDASSE (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93), U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32), Ermitage, 8e (359-15-71), Caméo, 9e (770-20-89), U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59), U.G.C. Gobelins, 13e (331-06-19), Magic-Convention, 15e (828-20-64), Miramar, 14e (326-41-02), Mistral, 14e (539-52-43), Murat, 16e (288-99-75), Secrétan, 19e (206-71-33).

AU-DELA DU BIEN ET DU MAL (It., v.o.) (**) : Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12) ; v.o./v.f. : les Templiers, 3e (272-94-56).

LES AVENTURES DE BERNARD ET BIANCA (A., v.o.), en soirée : Normandie, 8e (359-41-18) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93), U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08), Bretagne, 6e (222-57-97), Normandie, 8e en matinée, U.G.C. Gobelins, 13e (331-06-19), Mistral, 14e (539-52-43), Magic-Convention, 15e (828-20-64), Napoléon, 17e (380-41-46).

LA BALLADE DE BRUNO (All., v.o.) (**) : Styx, 5e (633-08-40).

BIG GENERATION (A. v.o.) : Vidéostone, 6e (325-60-34).

BOBBY DEERFIELD (A. v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38), Marignan, 8e (359-92-82), Studio-Raspail, 14e (326-38-98) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52), Athéna, 12e (343-07-48).

BRANCALEONE S'EN VA-T-AUX CROISADES (It., v.o.) : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; v.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02).

CET OBSCUR OBJET DU DESIR (Fr.) : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08).

LE CRABE-TAMBOUR (Fr.) : Impérial, 2e (742-72-52) ; Quintette, 5e (033-35-40) ; Bosquet, 7e (551-44-11) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Elysées Point-Show, 8e (225-67-29) ; Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13).

DES ENFANTS GATES (Fr.) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82) H. Sp. ; Grand Pavois, 15e (531-44-58).

LA DENTELLIERE (Fr.) : Marbeuf, 8e (225-47-19).

DERSOU OUZALA (Sov., v.o.) : Marbeuf, 8e (225-47-19) ; Palais des Arts, 3e (272-62-98) ; v.f. : Paramount-Gaîté, 14e (326-99-34).

DEUX SUPER-FLICS (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; v.f. : Mercury, 8e (225-75-90) ; Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Max-Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Moulin-Rouge, 18e (606-34-25).

DIABOLO MENTHE (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Quintette, 5e (033-35-40) (2 salles) ; Saint-Germain-Studio, 5e (033-42-72) ; 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

L'ESPION QUI M'AIMAIT (A., v.o.) : Ermitage, 8e (359-15-71) ; v.f. : Capri, 2e (508-11-69) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Tourelles, 20e (636-51-98) H. Sp.

NOUS IRONS TOUS AU PARADIS (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Saint-Germain Village, 5e (633-87-59) ; Le Paris, 8e (359-53-99) ; Lord Byron, 8e (225-04-22) ; Gaumont-Opéra, 9e (073-95-48) ; Diderot, 12e (343-19-29) ; Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; P.L.M. Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

NEW-YORK, NEW-YORK (A., v.o.) : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37), Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28), Paramount-Orléans, 14e (540-45-91), Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24), Publicis Matignon, 8e (359-31-97).

L'ŒUF DU SERPENT (A., v.o.) (*) : Quartier Latin, 5e (326-84-65), Hautefeuille, 6e (633-79-38), Gaumont Rive-Gauche, 6e (548-26-36), Colisée, 8e (359-29-46), Galerie Point-Show, 8e (359-29-46), Gaumont-Lumière, 9e (770-84-64), 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81), Olympic, 14e (542-67-42) à partir de ven., Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).

ORCA (A., v.o.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62), Ermitage, 8e (359-15-71) ; v.f. : Omnia, 2e (233-39-36), U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32), George-V, 8e (225-41-46), Helder, 9e (770-11-24), U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59), U.G.C. Gobelins, 13e (331-06-19), Mistral, 14e (539-52-43), Miramar, 14e (326-41-02), Magic-Convention, 15e (828-20-64), Murat, 16e (288-99-75), Les Images, 18e (522-47-94), Secrétan, 19e (206-71-33).

LES ORPHELINS (Sov., v.o.) : Panthéon, 5e (033-15-04).

UN OURSIN DANS LA POCHE (Fr.) : Quintette, 5e (033-35-40), Montparnasse-83, 6e (544-14-27), Marignan, 8e (359-92-82), Français, 9e (770-33-88), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Calypso, 17e (754-10-68).

PADRE PADRONE (It., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38).

PARADISO (Fr.) : La Clef, 5e (337-90-90), Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90).

POUR CLEMENCE (Fr.) : Studio Médicis, 5e (633-25-97).

REPERAGES (Suis.) : Studio de la Harpe, 5e (033-34-83), 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00), Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14), 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).

LA 7e COMPAGNIE AU CLAIR DE LUNE (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Cluny-Palace, 5e (033-07-76) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Français, 9e (770-33-88) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Wepler, 18e (387-50-70) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).

SKATEBOARD (A. v.o.) : Biarritz, 8e (723-69-23) ; v.f. : Haussman, 9e (770-47-55) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00).

SWEET SOUL MUSIC (A., v.o.) : Déjazet, 3e (887-97-34) ; Bilboquet, 6e (222-87-23)

LE THEATRE DES MATIERES (Fr.) : Action République, 11e (805-51-33).

UNE JOURNEE PARTICULIERE (It., v.o.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; v.f. : Bretagne, 6e (222-57-97).

UNE SALE HISTOIRE (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Olympic, 14e (542-67-42). H. sp.

LA VIE DEVANT SOI (Fr.) : Capri, 2e (508-11-69) ; Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90) ; Studio Alpha, 5e (033-39-47) ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17) ; Paramount-Maillot, 17e 758-24-24).

LA VIE PARISIENNE (Fr.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Rotonde, 6e (633-08-22) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Mistral, 14e (539-52-43).

Les films nouveaux

LES TZIGANES MONTENT AU CIEL, film soviétique d'Emile Lotianou (v.o.) : Vendôme, 2e (073-97-52) ; Balzac, 8e (359-52-70) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50).

POURQUOI PAS, film français de Coline Serreau : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12) ; Studio des Ursulines, 5e (033-39-19) ; Bonaparte, 6e (326-12-12) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Maxéville, 9e (770-72-86)

UN MOMENT D'EGAREMENT, film français de Claude Berri : A.B.C., 2e (236-55-54) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Gaumont-Madeleine, 8e (073-56-03) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).

COURS APRES MOI, SHERIF, film américain de Hal Needham (v.o.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Elysées-Cinéma, 8e (225-37-90) ; (v.f.) : Rex, 2e (236-83-93) ; Cinémonde-Opéra, 9e (770-01-90) ; U.G.C. Gare-de-Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (331-06-19) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Murat, 16e (288-99-75) ; Secrétan, 19e (206-71-33).

LE FOND DE L'AIR EST ROUGE (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Olympic-Entrepôt, 14e (542-67-42).

FORTINI-CANI (Fr., v. it.) : Le Seine, 5e (325-95-99), H. sp.

LA GUERRE DES ETOILES (A., v.o.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (359-04-67). V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Le Paris, 8e (359-53-99) ; Madeleine, 8e (073-56-03) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; Mistral, 14e (359-52-43) ; Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

HARLAN COUNTY U.S.A. (A., v.o.) : Studio Saint-Séverin, 5e (033-50-91).

LES INDIENS SONT ENCORE LOIN (Fr.) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82), h. sp.

JULES LE MAGNIFIQUE (Fr.) : La Clef, 5e (337-90-90). J.V.

MADE IN GERMANY AND U.S.A. (All., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42), h. sp.

MON BEAU LEGIONNAIRE (A., v.o.) : Quintette, 5e (033-35-40) ; Marignan, 8e (359-92-82). V.f. : Omnia, 2e (233-39-36) ; Rio-Opéra, 2e (742-82-54) ; Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Balzac, 8e (359-52-70) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

MORT D'UN POURRI (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Saint-Michel, 5e (033-07-76) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; France-Elysées, 8e (723-71-11) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; Wepler, 18e (387-50-70) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).

NEUF MOIS (Hong., v.o.) : 14 Juillet-Montparnasse, 6e (326-58-00) ; Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).

Les festivals

THEATRE, MUSIQUE ET DANSE (v.o.), Le Marais, 4e (278-47-86) : Jazz à New-Port, Cesar, Cat Ballou.

ENFANCE : Jean-Renoir, 9e (874-40-75) : les Anciens de Saint-Loup.

M. DURAS : Le Seine, 5e (325-95-99), à 14 h. et 22 h. : Baxter, Vera Baxter, à 16 h. et 20 h. : le Camion.

J. RIVETTE : Studio Galande, 5e (073-72-71), Paris nous appartient.

LES BONS FILMS D'AUTREFOIS (v.o.), Action République, 11e (805-51-33) : Hommage à Henri Langlois (la Flibustière des Antilles, les Conquérants du Nouveau Monde).

CINEMA FANTASTIQUE (v.o.), Acacias, 17e (754-97-83), 13 h. 30 : L'Antre de l'horreur, 15 h. : la Malédiction d'Arkham, 16 h. 30 : l'Empire de la terreur, 18 h. : l'Horrible Cas du Docteur X, 19 h. 30 : la Pluie du diable, 21 h. : l'Abominable Docteur Phibes, 22 h. 30 : le Retour de l'abominable Docteur Phibes. V. et S., à 24 h. : Théâtre de sang.

STUDIO 28 (v.o.), 18e (606-36-07) : l'Ile des adieux.

GRANDS ACTEURS DU CINEMA ITALIEN (v.o.), Olympic, 14e (542-67-42) (Manfredi, Giannini) : Vers un destin insolite sur les flots bleus de l'été.

C. CHAPLIN (v.o.) Nickel-Ecoles (5e) (325-72-07) : l'Emigrant.

COMEDIES AMERICAINES (v.o.), Action La Fayette, 9e (878-80-50) : Une vierge sur canapé. — II., la Belle de New-York.

A. HITCHCOCK (v.o.), La Clef, 5e : Complot de famille.

CHATELET - VICTORIA, 1er (508-94-14) (v.o.), I : 13 h. 30 : le Guépard ; 16 h. 30 : Taxi-Driver ; 18 h. 30 : le Dernier Tango à Paris ; 21 h. : le Crépuscule des dieux ; V., à 24 h. 15 : Trois Femmes ; S., à 24 h. 15 : l'Equipée sauvage. — II. 14 h. : l'Honneur perdu de Katharina Blum ; 16 h. : les Fraises sauvages ; 18 h. : Marathon Man ; 20 h. : Cabaret ; 22 h. : Rosemary's Baby ; V., à 24 h. 15 : Casanova de Fellini ; S., à 24 h. 15 : A l'est d'Eden.

JERRY LEWIS (v.o.), Palais des arts, 3e (272-62-98) : Jerry chez les cinoques.

SACHA GUITRY, La Pagode, 7e (705-12-15), h. sp. : Les trois font la paire ; le Nouveau Testament.

BOITE A FILMS, 17e (754-51-50), I., 13 h. : Un après-midi de chien ; 15 h. : Une étoile est née ; 17 h. 30 : le Désert des Tartares ; 20 h. : Trois Femmes ; 22 h. : Frankenstein junior ; (V., S., à 24 h. : Un après-midi de chien) ; II., 13 h. : Five easy pieces ; 14 h. 45 : Jeremiah Johnson ; 16 h. 30 : Nos plus belles années ; 18 h. 30 : Un tramway nommé Désir ; 20 h. 30 : Mort à Venise ; 22 h. 30 : Phantom of the paradise ; 0 h. 15 : Délivrance.

Le Monde

régions

Ile-de-France

La jeune commune des Ulis (Essonne) veut « secouer le joug » de la Société mixte d'aménagement

Ce n'est qu'au terme d'un moratoire de quatre mois, et après « une large consultation de la population » que le conseil municipal des Ulis, dans l'Essonne, se prononcera sur le renouvellement de la convention qui lie la commune, jusqu'au 31 décembre 1977, pour son aménagement, avec la Société d'économie mixte d'aménagement de Bures, Orsay et d'équipement en Essonne (SAMBOE). Dans cette société, le département et les communes intéressés sont les actionnaires majoritaires, mais le reste est détenu par la Caisse des dépôts et par ses filiales.

En outre, les élus ont refusé deux des trois programmes de logements qui leur étaient proposés, réservant leur jugement pour le dernier.

Ces décisions au-delà même des circonstances locales bien particulières, constituent une illustration exemplaire des rapports ambigus qui peuvent s'établir entre collectivités locales et sociétés d'économie mixte.

Les Ulis est une ville jeune par son histoire puisqu'elle n'a été officiellement constituée que le 17 février 1977. Objet d'un savant découpage, elle correspond à la ZUP (1) qui avait été entreprise, dès 1964, sur le territoire appartenant alors et surplombant les deux communes voisines : Bures et Orsay. Il y a actuellement huit mille logements terminés sur les dix mille trois cent cinquante prévus.

Sa création fut pourtant très controversée. D'abord par les habitants. Ils y voyaient un découpage à but politique, resté sans effet puisque les trois communes ont élu des listes à majorité socialiste. Les Ulis, c'est aussi une ville exceptionnellement jeune par sa population, puisque la moyenne d'âge est de dix-huit ans. Sur les vingt-cinq mille habitants, dix mille sont encore des mineurs et sept mille cinq cents encore scolarisés. Quant au conseil municipal, dix des vingt-sept membres ont moins de trente ans.

« Un tableau de bord »

La situation générale de cette commune, dans un département qui souffre d'un grave sous-emploi, est pourtant relativement satisfaisante puisque environ 70 % de la population travaillent dans un rayon de 10 kilomètres. La zone d'activité de Courtabœuf touche trois communes ; 83 de ses 193 hectares sont déjà occupés, dont 70 sur Les Ulis et près de cinq mille emplois sont offerts. Le centre commercial des Ulis 2 est considéré comme une « réussite exemplaire ».

Lorsqu'ils ont été élus en mars dernier, les nouveaux conseillers municipaux se sont trouvés devant une tâche quasiment herculéenne. Il y avait tout à faire aux Ulis, hier gérés par un district urbain sous-administré : mettre en place un service d'état civil et élaborer une politique d'urbanisme. Recenser les problèmes de voirie, mais aussi entreprendre immédiatement la réalisation de nouveaux équipements, scolaires en particulier.

Pour la municipalité, le seul interlocuteur compétent était alors la SAMBOE, qui fut en fait, et depuis l'origine, la cheville ouvrière de cette ZUP. Mais il semble que l'harmonie entre municipalité et société d'économie mixte n'ait pu s'établir, l'intention des élus étant de prendre eux-mêmes en main l'achèvement de cette ZUP. Selon son directeur, M. Philippe Hugon, la SAMBOE est financièrement saine et sereine, puisque « *le bilan, tel qu'il est fait à partir des opérations réalisées, laisse apparaître un fonds de concours de 22 467 000 francs à verser à la commune* ». Dès le début de leur mandat, les nouveaux élus purent prendre connaissance d'un Livre blanc exposant en détail les raisons qui justifient cette sérénité, mais ils le jugent encore insuffisant.

En fait, explique le maire, M. Paul Loridant (P.S.), « *on a le sentiment d'être un peu démunis et dessaisis quand on travaille avec une société d'économie mixte. C'est peut-être une position de jeunes élus ; mais nous voulons que soit établi une sorte de tableau de bord* ».

« *C'est un moratoire que nous nous avons décidé*, précise M. Joël Pelade (P.S.), adjoint chargé de l'urbanisme, *afin que nous puissions faire nos choix en meilleure connaissance de cause. (...) Nous avons relevé trop d'approximations pour ce qui concerne les données financières qui nous ont été présentées par la SAMBOE.* »

« *Dans cette affaire*, conclut le maire, *ce que je souhaite, c'est dire clairement qui donne les directives, et qui les exécute.* »

Au sein de la société, on a apparemment pris les choses avec calme : « *Nous sommes là pour être derrière la municipalité*, commente M. Hugon. *Nous sommes un outil. Il faut une période d'apprentissage du mode d'emploi. Mais on ne peut accuser un outil de forfaiture.* » Pourtant, parmi le personnel, l'inquiétude se manifeste : « *Les recettes des programmes différés*, remarque-t-on, *constituaient plus de 60 % des moyens de financement des investissements prévus en 1978 sur la ZUP.* » On craint que la Caisse des dépôts, mettant à profit les réticences de la commune, ne compromette l'avenir même de la société.

STÉPHANE BUGAT.

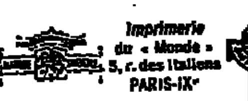
(1) Zone à urbaniser en priorité.

Aquitaine

● *Bordeaux-Poitiers par autoroute en 1981 ?* — L'avant-projet de la liaison autoroutière Bordeaux-Poitiers, approuvé en août 1976, a été l'objet à Bordeaux, La Rochelle et Poitiers d'une réunion de coordination en présence de M. Fève, directeur des autoroutes et de M. Millez, P.-D. G. de la S.A.S.F. (Société des autoroutes du sud de la France) adjudicataire et concessionnaire de cette nouvelle portion qui doit être livrée au public fin 1981.

Les responsables du projet pensent que la déclaration d'utilité publique devrait pouvoir intervenir en mars 1978 et que les travaux effectifs pourraient débuter en mars 1979. Il resterait alors deux ans et demi pour livrer ces 220 kilomètres d'autoroute à la circulation. — *(Corresp.)*

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.



Commission paritaire des journaux et publications : n° 57437.

Bretagne

A Saint-Malo

DES ENFANTS SUR L'HIPPODROME

(De notre correspondant.)

Saint-Malo. — L'hippodrome de Saint-Malo (Ille-et-Vilaine) va être prochainement transformé en terrain de sports et de loisirs. M. Louis Chopier, maire de Saint-Malo (P.S.), vient d'annoncer, au cours d'une réunion du conseil municipal, que la ville ne mettrait plus à la disposition de la société locale des courses les vingt hectares de terrains communaux constituant actuellement l'hippodrome. La société des courses, qui organise dix-sept jours de concours par an, verse à la commune une redevance symbolique annuelle de 15 F.

Vingt hectares de terrains en partie plantés d'arbres, un ruisseau, un étang. Autrefois à la *périphérie de la ville, ils sont* aujourd'hui au cœur des quartiers populaires. Dès la campagne pour les élections municipales, la liste d'Union de la gauche, conduite par M. Louis Chopier, avait fait connaître ses intentions : l'hippodrome de Saint-Malo utilisé dix-sept jours par an devrait être transformé en terrain de sports.

La transformation de l'hippodrome permettra la création d'un terrain de hockey, d'un terrain de rugby, de deux terrains d'entraînement de football, de plusieurs « plateaux » réservés aux scolaires, d'un terrain d'honneur avec tribune et de deux courts de tennis couverts. Le complexe comportera également un centre de loisirs, un terrain réservé aux fêtes et aux kermesses. L'étang sera aménagé.

M. du Halgouet, président de la société des courses de Saint-Malo, ne cache pas sa déception. « *Les pistes pouvaient être conservées*, assure-t-il. *L'opération ressemble fort à une opération politique. Les critiques faites aux activités du casino au cours de la même réunion du conseil municipal le prouvent.* »

La section locale du parti républicain s'est également prononcée contre la décision du maire de Saint-Malo. « *Les courses de chevaux, trot, plat et obstacles*, précise le P.R. dans un communiqué, *représentent une activité populaire où toutes les couches de la société trouvent une gamme de distractions qui ne le cèdent à aucune autre, en intérêt et en qualité, dans un cadre harmonieux que chacun nous envie. Les centres de loisirs et de jeux doivent être créés en plus et non en remplacement de ce qui a le mérite d'exister.* »

ANDRÉ MEURY.

A PROPOS DE...

LE PROJET D'IMPOT FONCIER

Tous des spéculateurs

L'idée d'un impôt foncier généralisé refait surface. Créé lors du vote de la loi foncière en décembre 1975 pour étudier — ou écarter ? — l'idée, soutenue à l'époque par certains parlementaires de la majorité et de l'opposition, le comité d'études qui groupait sept fonctionnaires et onze élus, vient de remettre au Parlement son « rapport sur la politique foncière et les moyens d'améliorer les interventions foncières des collectivités locales ».

Trois idées principales ont été retenues par le comité, dont le rapporteur était M. Jacques Thyraud, sénateur indépendant du Loir-et-Cher : la nécessité de généraliser la concession des sols plutôt que la revente des terrains aménagés par la collectivité ; l'utilité d'une meilleure connaissance du marché foncier, notamment grâce à l'informatique ; enfin, et surtout, la création d'un impôt foncier assis sur la valeur vénale des propriétés bâties et non bâties qui remplacerait les taxes actuelles, calculées sur la valeur locative. Cette proposition a été retenue par la majorité des votants (10 contre 8), bien que la plupart des fonctionnaires y soient opposés. Elle nourrit un débat jamais clos et qui vient d'être relancé notamment par le livre de M. Edgard Pisani, Utopie foncière *(1).*

La France compte au moins dix millions de propriétaires, et toute tentative de porter atteinte à ce droit « inviolable et sacré » soulève des polémiques passionnées. Il est donc remarquable de constater que des élus autres que MM. Claudius-Petit et Fanton, partisans acharnés de l'impôt foncier de longue date, se prononcent sereinement pour un tel impôt, hors de l'hémicycle il est vrai.

L'impôt foncier proposé par le comité d'études serait annuel, compris entre 0,1 et 1 % de la valeur vénale des terrains bâtis ou non, déclarée par le propriétaire. Le comité estime dans son rapport que « les Français connaissent généralement la valeur de ce qu'ils possèdent » *et que cette connaissance pourrait être améliorée par la publicité des prix.*

Le nouvel impôt rapporterait au moins autant que les actuelles taxes foncières, estime le comité en s'appuyant sur les calculs faits par le ministère de l'économie et des finances dans vingt et une villes.

L'impôt serait plus juste et plus clair. Il permettrait aux collectivités locales de récupérer une partie de la plus-value qu'elles procurent à certains terrains par les équipements qu'elles financent. Enfin, il inciterait les propriétaires à vendre les terrains constructibles, ce qui débloquerait le marché.

Dans cette proposition de réforme, il faut distinguer deux préoccupations : assurer une meilleure justice fiscale et une plus grande clarté ; faciliter l'aménagement de l'espace et la politique foncière des collectivités locales.

Sujet tabou

Du point de vue de la justice fiscale et de la clarté, chacun s'accorde à reconnaître que le système actuel, malgré la toute récente mise à jour des valeurs locatives, est loin d'être parfait et que le contribuable est dans l'impossibilité de comprendre le pourquoi et le comment du chiffre qui figure sur sa « feuille jaune ». Les communes elles-mêmes lèvent l'impôt sans connaître exactement les effets de leurs décisions.

La grande réforme n'est pas pour demain. L'administration fiscale s'estime dans l'impossibilité de gérer à la fois un système fondé sur les valeurs vénales et un impôt assis sur la valeur locative comme la taxe d'habitation. Les « quatre vieilles » ont la vie dure.

Du point de vue de l'urbanisme, le nouvel impôt devrait permettre en principe aux collectivités de récupérer une partie de la plus-value des terrains qu'elles créent en équipant les villes. Mais la formule de la déclaration par le propriétaire, même sous le contrôle d'une commission communale, risque de rendre le système inopérant. Un propriétaire qui n'a pas l'intention de vendre et qui se sait à l'abri d'une expropriation prochaine n'aurait aucune bonne raison — autre que son civisme — de déclarer la valeur réelle de son bien.

En fait, le point chaud de la fiscalité foncière concerne les terrains constructibles, ceux dont la valeur augmente rapidement et qu'il serait sain de mettre plus nombreux sur le marché. Certains spécialistes ont proposé une imposition spécifique de ces terrains. Dans la Question foncière, *M. Antoine Givaudan, chef du service de l'urbanisme au ministère de l'équipement, suggérait l'institution d'une taxe urbaine qui frapperait les terrains au moment où la collectivité décide qu'ils deviennent constructibles.*

Mais, avant d'envisager de grandes réformes qui, sur un sujet tabou comme celui-là, sont pratiquement condamnées avant d'être discutées, ne faudrait-il pas tout simplement réussir à accorder la fiscalité foncière actuelle et les règles d'urbanisme. Dans la catégorie « terrains à bâtir », l'administration fiscale ne classe que 30 000 hectares de terrain, alors que plus de 100 000 hectares sont urbanisés chaque année. Certaines terres agricoles inconstructibles sont ainsi indûment classées dans cette catégorie, tandis que de véritables terrains à bâtir lui échappent. L'évaluation elle-même (154 millions de francs pour 30 000 hectares) est sans doute très loin de la réalité puisqu'elle correspond à un prix de terrain de 50 francs le mètre carré « ce qui est bien peu, note le rapporteur du comité d'études, quand on connaît le prix des terrains en région parisienne ou même à la périphérie des petites villes ».

N'est-il pas urgent d'harmoniser les différentes réglementations et d'obliger l'administration fiscale à tenir compte des règles d'urbanisme de plus en plus précises affectées à chaque terrain par les plans d'occupation des sols ? Mais ce ne serait qu'une « réformette » peu susceptible d'intéresser les hommes politiques.

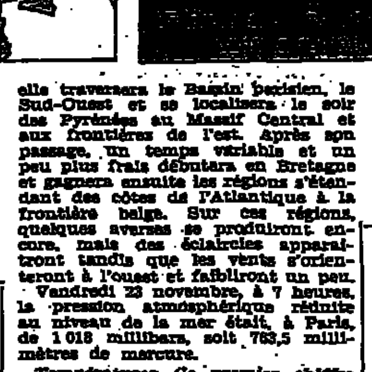
MICHÈLE CHAMPENOIS.

(1) Gallimard, 45 F (*le Monde* du 26 novembre).

AUJOURD'HUI

MÉTÉOROLOGIE





Evolution probable du temps en France entre le vendredi 23 décembre à 0 heure et le samedi 24 décembre à 24 heures :

Samedi 24 décembre, sur l'ensemble du pays, le temps sera doux, très nuageux ou couvert et souvent pluvieux. Une zone pluvieuse importante, accompagnée de vents forts, affectera en début de journée les régions voisines de la Manche, puis elle traversera le Bassin parisien, le Sud-Ouest et se localisera le soir des Pyrénées au Massif Central et aux frontières de l'est. Après son passage, un temps variable et un peu plus frais débutera en Bretagne et gagnera ensuite les régions s'étendant des côtes de l'Atlantique à la frontière belge. Sur ces régions, quelques averses se produiront encore, mais des éclaircies apparaîtront tandis que les vents s'orienteront à l'ouest et faibliront un peu.

Vendredi 23 novembre, à 7 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, de 1 018 millibars, soit 763,5 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 22 décembre ; le second, le minimum de la nuit du 22 au 23) : Ajaccio, 13 et 6 degrés ; Biarritz, 15 et 13 ; Bordeaux, 12 et 10 ; Brest, 13 et 10 ; Caen, 13 et 9 ; Cherbourg, 12 et 10 ; Clermont-Ferrand, 13 et 3 ; Dijon, 11 et 3 ; *Grenoble, 12 et —1 ; Lille, 11 et 7* ; Lyon, 10 et 3 ; Marseille, 12 et 11 ; Nancy, 8 et 0 ; Nantes, 12 et 10 ; Nice, 9 et 9 ; Paris-Le Bourget, 11 et 9 ; Pau, 14 et 10 ; Perpignan, 12 et 9 ; Rennes, 13 et 11 ; Strasbourg, 1 et 0 ; Tours, 12 et 9 ; Toulouse, 13 et 11 ; Pointe-à-Pitre, 26 et 23.

Températures relevées à l'étranger : *Alger, 19 et 6 degrés ; Amsterdam, 10* et 6 ; Athènes, 10 et 7 ; Berlin, 2 et —2 ; Bonn, 5 et 2 ; Bruxelles, 11 et 8 ; Iles Canaries, 24 et 17 ; Copenhague, 4 et 2 ; Genève, 7 et 3 ; Lisbonne, 17 et 15 ; Londres, 12 et 10 ; Madrid, 11 et 9 ; Moscou, —12 et —15 ; Nairobi, 23 (max.) ; New-York, 5 et 0 ; Palma-de-Majorque, 17 et 6 ; Rome, 11 et 6 ; Stockholm, 2 et —2 ; Téhéran, 6 et 1.

Tir

● *Armes à canon rayé et à percussion centrale.* — La date limite pour la déclaration au commissariat de police des fusils et carabines à canon rayé, à percussion centrale et leur lunette, a été à nouveau reportée de six mois.

Ce report vise les autorisations de détention délivrées à une date antérieure de cinq ans à celle de la publication du décret du 17 juin 1976, autorisations qui devaient faire l'objet d'une demande de renouvellement dans un délai d'un an. Ce délai, qui s'achevait le 17 décembre 1977, est donc prolongé de six mois (*le Monde* daté 19-20 juin 1977).

Journal officiel

Sont publiés au *Journal officiel* du 23 décembre 1977 :

UNE LOI

● De finances rectificative pour 1977.

DES DECRETS

● Portant attribution de compétences en matière civile et de baux ruraux à la cour d'appel de Versailles ;

● Portant modification du schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de Cherbourg (Manche) ;

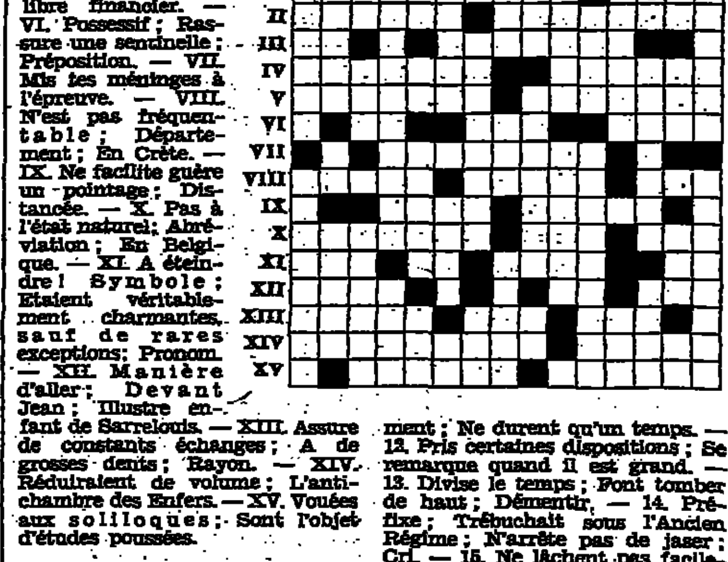
● Portant classement dans l'organisation autonome d'assurance-vieillesse des professions libérales des professeurs libres de toute discipline.

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 1 952

HORIZONTALEMENT

I. Fil assez fin ; Imites de Conrard, le silence prudent. — II. Frais, par principe ; Ne craint pas les courants d'air. — III. Objet d'un culte antique ; Pièces de service. — IV. Voient mourir des lames ; Echappe à toute accusation de sottise. — V. Donnent de la fièvre ; Assure un bon équilibre financier. — VI. Possessif ; Rassure une sentinelle ; Préposition. — VII. Mis tes méninges à l'épreuve. — VIII. N'est pas fréquentable ; Département ; En Crète. — IX. Ne facilite guère un pointage ; Distancée. — X. Pas à l'état naturel ; Abréviation ; En Belgique. — XI. A éteindre ! Symbole ; Etaient véritablement charmantes, sauf de rares exceptions ; Pronom. — XII. Manière d'aller ; Devant Jean ; Illustre enfant de Sarrelouis. — XIII. Assure de constants échanges ; A de grosses dents ; Rayon. — XIV. Réduiraient de volume ; L'antichambre des Enfers. — XV. Vouées aux soliloques ; Sont l'objet d'études poussées.



VERTICALEMENT

1. Un vrai cochon ! Ne se frappe pas. — 2. Devient brillant au feu ; Saint ; Vent. — 3. Grecque ; Recouvre ; Eléments d'un service. — 4. Prend facilement la mouche ; Auxiliaire. — 5. Pronom ; Au bout du doigt ; Partie de chasse ; Noie tout (sauf le chagrin !). — 6. Nettoyée ; Département ; Pronom. — 7. Calmées ; Eveille des échos forestiers. — 8. N'a pas cours en France ; Placés ; Ne savent que râler. — 9. Se tourne rarement sans peine ; Conférait certains privilèges ; Abréviation. — 10. Parmi les vernis de ce monde ; Soutiennent une perche. — 11. Rendaient dément ; Ne durent qu'un temps. — 12. Pris certaines dispositions ; Se remarque quand il est grand. — 13. Divise le temps ; Font tomber de haut ; Démentir. — 14. Préfixe ; Trébuchait sous l'Ancien Régime ; N'arrête pas de jaser ; Cri. — 15. Ne lâchent pas facilement leur proie ; Séparations de corps.

Solution du problème n° 1 951

Horizontalement

I. Mitraille. — II. Unau ; Naît. — III. Géneurs. — IV. Ur ; Isar. — V. Etole ; Inn. — VI. Têtes ; Tee. — VII. Tau. — VIII. Seth ; RD. — IX. Emeutière. — X. Pèse ; Os. — XI. Su ; Ruées.

Verticalement

1. Muguet ; Seps. — 2. Inerte ; Emeu. — 3. Tan ; Otites. — 4. Ruelle ; Huer. — 5. Est. — 6. INRI ; Aride. — 7. Lassitude. — 8. Li ; Ane ; Ros. — 9. Eternelles.

GUY BROUTY.



Le Monde

économie

LA CRISE DE L'INDUSTRIE TEXTILE

La région Rhône-Alpes subit de plein fouet les effets des restructurations industrielles

Sept mille emplois en moins depuis le début de l'année

L'annonce de la fermeture d'ici deux ans de deux usines de textiles de Rhône-Poulenc dans l'agglomération lyonnaise (2 700 emplois supprimés), aggrave le malaise dans une région fortement touchée par les réductions d'emploi. Déjà, Berliet, Ciment-Loire, B.S.N., la C.S.F. ont annoncé au cours des derniers mois des mesures de restructuration industrielle entraînant des diminutions d'effectifs.

Selon une enquête récente faite par l'I.N.S.E.E., la région Rhône-Alpes a enregistré une disparition nette de 7 000 emplois dans le secteur privé durant les huit premiers mois de cette année.

De notre correspondant régional

Lyon. — Ils ont beau se répéter que c'est pour *« assurer la survie d'une industrie du textile chimique »* et pour *« épargner le sort de leurs soixante mille camarades de l'ensemble chimie-santé »* qu'ils sont sacrifiés sur l'autel de la rentabilité, les trois mille cinq cents salariés de Rhône-Poulenc Textile (R.P.T.) de la région Rhône-Alpes (1) dont les emplois seront supprimés d'ici deux à quatre ans trouvent la pilule amère.

Certes, les mesures annoncées le 20 décembre simultanément à Lyon et à Paris n'ont pas surpris. Il y a longtemps que les ouvriers du textile perçoivent dans leurs ateliers, tournant parfois à 60 % de leur capacité, la dégradation continue de ce secteur d'activité. Mais une chose est d'envisager la fin, une autre de connaître les modalités de celle-ci, et en particulier son terme rpécis : disparition danśd eux ans des usines R.P.T. de Lyon-Vaise (deux mille *salariés) et de* Vaulx-en-Velin (sept cents salariés) — soit deux mille sept cents emplois supprimés dans l'agglomération lyonnaise — et sursis de quatre ans seulement pour l'usine de fils de viscose industrielle à La Voulte, en Ardèche (huit cents *personnes). Pour la C.F.D.T. comme* pour la C.G.T., l'annonce de ce calendrier pour les reconversions est tenue pour une *« stratégie politique destinée à démobiliser les salariés ».*

Mais les organisations en question entendent réagir : un tract *« Arrêtons le bras des massacreurs »* a été donné *immédiatement à l'impression et des* manifestations de protestation pourraient avoir lieu dès le début de l'année prochaine.

Au cours d'une conférence de presse, les responsables C.G.T.-C.F.D.T. de l'usine de Lyon-Vaise *ont relevé « de graves incohérences et contre-vérités »* dans le document de la direction de R.P.T. Ils ont ainsi contesté *« la surcapacité de production »*, à laquelle ils opposent la *« sous-consommation »*. Pour eux, y aurait-il toutefois surcapacité de production, que la responsabilité en incomberait à Rhône-Poulenc, qui a préféré investir à l'étranger et à moindres frais. Les responsables syndicaux de cette usine ont fait savoir que, selon eux, l'argument de la modernisation ne tient pas : *« Les cinq usines de R.P.T. dont la fermeture avait été annoncée en 1975 et qui sont restées ouvertes offrent une meilleure situation financière que les autres. »* D'une manière générale, les syndicats en question ainsi que le parti communiste dénoncent ce plan, mis en œuvre *« avec la complicité de M. Raymond Barre, et dont le seul objectif est le profit, pour lequel on n'hésite pas à jeter sur le pavé des milliers de travailleurs, à envoyer des usines à la casse, à liquider un pan entier de l'économie nationale ».*

Dix ans de restrictions

Au reste, après l'annonce de ces coupes claires dans les effectifs de R.P.T. *une partie du personnel se demande pourquoi des mesures plus* énergiques pour orienter et adapter les unités de production à l'évolution *du marché, n'ont pas été décidées* plus tôt ? Car les difficultés sont connues depuis longtemps. Dans une étude consacrée au textile dans la *région Rhône-Alpes effectuée à la* demande du ministère de l'industrie et des assemblées régionales, les auteurs rappellent que *« le développement d'unités de production de R.P.T. à l'étranger a été important ces dernières années ».* En 1976, la moitié seulement du chiffre d'affaires *de R.P.T. était réalisée en France.*

Au niveau de la région Rhône-Alpes, les restrictions opérées depuis dix ans ont marqué la fin du rôle de leader de la profession textile dans la région. Des transformations de l'appareil productif ont été réalisées *mais,* observent les spécialistes, *« depuis dix ans la région Rhône-Alpes n'a pas connu d'investissements ayant un véritable impact sur le développement de R.P.T. Les investissements réalisés ont visé au mieux un maintien de certaines activités... Le développement a eu lieu surtout hors de la région »* ... à Gauchy-Saint-Quentin, Arras, Chalampé notamment. N'est-ce pas en définitive les conséquences de ces choix que l'on fait peser aujourd'hui sur les travailleurs de R.P.T. et particulièrement ceux de la région Rhône-Alpes ?

Sur le plan économique, les décisions de R.P.T., même si elles se veulent tempérées par la relance de certaines fabrications visant à conserver Valence (Drôme) pour les fils et fibres de nylon et de polyester (2), Roanne pour la fibranne et Grenoble pour la rayonne textile, traduisent un peu plus un effondrement des activités qui faisaient traditionnellement la puissance industrielle de Rhône-Alpes.

On ne peut pas perdre de vue, en effet, que le quart des emplois industriels dans cette région — soit environ 160 000 salariés — dépend des huit groupes suivants : Rhône-Poulenc, PUK, C.G.E., Creusot-Loire, Thomson-Brandt, B.S.N., Saint-Gobain-Pont-à-Mousson et Renault-Berliet. On sait quels déboires connaissent maintenant ou ont connu, dans un passé récent, plusieurs d'entre eux. Les réductions d'emplois se sont succédé : 1 200 récemment chez Berliet dans le cadre de la *fusion avec la Saviem ; 2 700, en cinq* ans, dans les vallées de l'Ondaine et du Gier (Loire) à la suite notamment de la restructuration de Creusot-Loire ; 350 chez B.S.N. (une filière supprimée à l'usine de Rive-de-Gier) et réduction d'effectifs à la C.S.F. (groupe Thomson-Brandt), à Saint-Egrève (Isère), sans omettre les difficultés de la chaussure, de la machine-outil, des tanneries. Seuls, certains secteurs électriques (Merlin-Gérin) ou métallurgiques (Neyrpic), dont les activités sont stimulées en partie au moins par la mise en œuvre du programme nucléaire, restent solides dans la tempête.

Les dernières tendances de la situation économique régionale n'incitent pas à l'optimisme : les demandes d'emploi non satisfaites ont atteint, à la rentrée, les chiffres les plus élevés depuis le début de la crise (plus de 92 000 demandeurs), se sont à peine dégonflées en novembre (89 600). La diminution du nombre *des salariés trouve encore une confirmation* dans les résultats d'une récente enquête de l'INSEE (3) — concernant les établissements privés *de la région Rhône-Alpes de 100 salariés* et plus — qui font ressortir une *« disparition nette de 7 000 emplois durant les huit premiers mois de l'année 1977 ».*

BERNARD ELIE.

(1) Le plan textile prévoit la suppression de 6 000 emplois dont plus de 50 % dans la région Rhône-Alpes (« le Monde » daté 21 et 22 décembre). Ces chiffres ne tiennent pas compte de la fermeture de l'usine du Péage-du-Roussillon (neuf cents salariés) considérée comme effective depuis plusieurs mois, ou des réductions d'effectifs opérées parfois depuis des années dans les usines du groupe.

(2) L'usine de Valence et celles de Gauchy et d'Arras devraient faire l'objet d'un plan d'investissement de 450 millions de francs dans les deux ans.

(3) « Points d'appui pour l'économie Rhône-Alpes », n° 10 novembre-décembre 1977, édité par la direction régionale de l'INSEE.

Les industriels français ne sont pas « complètement rassurés » par les accords signés à Bruxelles

« Je suis satisfait mais pas complètement rassuré, car nous ne sommes pas encore sûrs que l'ensemble des importations de textile à bas prix sera maîtrisé », a déclaré M. Léon Louis Weil, président de l'Union des industries textiles, jeudi 22 décembre, en commentant les résultats des négociations bilatérales menées à Bruxelles afin de limiter les importations de textiles en provenance de pays en voie de développement, ainsi que le protocole de renouvellement de l'accord multifibre.

L'Union des industries textiles formule trois réserves à l'égard des mesures décidées :

— Les Neuf ont accepté un dépassement des quotas initialement prévus pour les filés et les tissus de coton : compte tenu du mode de répartition de ces quotas entre les pays de la C.E.E., les industriels craignent que les importations de ces produits en France pour 1978 ne soient en définitive supérieures de 16 à 18 % à leur niveau de 1976.

— Les importations couvertes par l'accord multifibre ne représentent, a souligné M. Weil, qu'un tiers du volume global des importations à bas prix dans la Communauté. Les deux tiers restants proviennent des pays associés (Espagne, Grèce, Portugal, etc.) ou des pays ayant signé des accords préférentiels avec la C.E.E. (accord de Lomé). Les industriels du textile souhaitent que les importations en provenance de ces pays soient contrôlées.

— *« L'ensemble des dispositions communautaires et nationales prises ou en voie de l'être pour maîtriser la croissance des importations textiles n'auront leur pleine efficacité qu'à condition de pouvoir en surveiller et en contrôler l'application pour éviter les détournements de trafic et les fraudes sur l'origine tant extérieure qu'interne à la Communauté »,* conclut l'Union des industries textiles.

La C.F.D.T. réclame la création d'un « office national »

La suppression de six mille emplois dans les usines Rhône-Poulenc de fils et fibres chimiques conduira à *« rayer de la carte française »* tous les textiles artificiels et synthétiques (TAS) et menace à terme l'ensemble des huit cent mille salariés du textile du pays, disent les cédétistes.

Pour *« stopper l'hémorragie »*, les syndicalistes C.F.D.T., parmi lesquels se trouvaient des délégués de Rhône-Poulenc et de Montefibre, ont proposé, au cours d'une conférence de presse tenue le 22 décembre, la création d'un « office national » du textile qui contrôlerait notamment l'utilisation des aides de l'Etat, de la taxe parafiscale, des investissements et des importations.

Devant cet *« adversaire de taille »* qu'est Rhône-Poulenc, les syndicalistes ne se font guère d'*« illusions »*. Ils réclament cependant la convocation d'urgence d'une réunion tripartite *« au plus haut niveau »* pour assurer la survie des cinq usines condamnées et la réactivation de celle de Péage-de-Roussillon.

La fédération du textile C.F.D.T. (Hacuitex) propose à son homologue C.G.T. l'examen en commun d'un plan d'action.

De son côté, la confédération C.F.D.T. reprend les arguments d'Hacuitex en dénonçant la *« politique du profit maximum et l'exploitation des populations du « tiers monde ». Rhône-Poulenc, lui-même, a multiplié ses investissements dans le textile à l'étranger au détriment des usines françaises,* déclare la centrale. *Comment peut-il oser aujourd'hui se plaindre d'une situation dont il est responsable par le démantèlement des textiles artificiels et synthétiques en Frace, qu'il a délibérément provoqué ? »*

En bref...

● *Poursuite du conflit chez Michelin.* — Alors que le conflit se poursuit dans les cinq usines Michelin, à Clermont-Ferrand, où la plupart des dix-sept mille ouvriers sont en grève depuis lundi 19 décembre, pour protester contre la décision de l'entreprise de faire travailler le samedi ou le dimanche soir, la direction a refusé, jeudi 22 décembre, la rencontre avec les syndicats, qui avait été proposée par l'inspecteur du travail. La direction indique qu'*« elle ne comprend pas la nouvelle intervention de l'inspection du travail dans la mesure où elle a déjà refusé de répondre à une invitation de cette nature, estimant qu'elle n'avait rien d'autre à dire après l'entrevue qu'elle a accordée aux syndicats lundi dernier ».*

De leur côté, les syndicats avaient accepté l'invitation, étant d'accord *« pour que la discussion se déroule sous l'égide de l'inspecteur du travail ».* Vendredi matin, les syndicats C.G.T. de toutes les usines françaises de la firme se sont réunis pour coordonner l'action sur le plan national. De surcroît, les unions départementales C.G.T. et C.F.D.T. du Puy-de-Dôme ont lancé un mot d'ordre d'action interprofessionnel de soutien dans le département pour le 26 décembre.

A Paris, le ministre du travail, M. Christian Beullac, a indiqué qu'il avait demandé à la direction départementale du travail *« tous les éléments d'information »* afin d'arrêter sa position. Le ministre a toutefois noté qu'il fallait reconnaître que Michelin devait faire face aux problèmes économiques tout en admettant que *« certaines précautions n'avaient peut-être pas été prises »* par la direction lorsque celle-ci avait demandé de modifier les horaires de travail.

● *Les électriciens C.F.D.T. envisagent des coupures deux fois par semaine au mois de janvier.* — La fédération C.F.D.T. de l'E.D.F. a réaffirmé, le 22 décembre, sa volonté d'obtenir la négociation sur les salaires avec versement d'un acompte mensuel de 200 francs. A l'appui, elle veut, à partir de la seconde semaine de janvier, pratiquer des grèves de deux heures, deux fois par semaine. Il y aurait une baisse de production dont l'importance n'est pas fixée. Ce projet sera discuté avec la fédération des électriciens et gaziers C.G.T., le 4 janvier.

● *La déléguée C.G.T. des Etablissements Furnon,* à Saint-Christol-lès-Alès (Gard), vient d'être condamnée, par le tribunal d'Alès, à 200 F d'amende et à 1 000 F de dommages et intérêts pour *« préjudice moral »* envers M. Gérard Furnon. Mlle Justa Valencia, qui a fait appel de ce jugement, avait déclaré, lors d'une manifestation, qu'elle gagnait 1 700 F par mois — soit un salaire inférieur au minimum prescrit par la convention collective de l'habillement. — M. Furnon assurant qu'elle percevait en moyenne 2 300 F. Le tribunal a estimé que les assertions de Mlle Valencia étaient fausses.

● *La direction de la société Guiraudie et Auffeve* (bâtiments et travaux publics), à Toulouse, a annoncé au comité d'entreprise son intention de procéder à 99 licenciements et de ramener la durée hebdomadaire du travail de 44 à 40 heures pour certaines catégories, avec diminution du salaire de 12,5 %. Ces licenciements touchent l'ensemble des catégories du personnel, ouvriers, employés, cadres, ainsi que deux responsables syndicaux. L'entreprise Guiraudie et Auffeve, qui comptait en France plus de 1 200 ouvriers en 1973, n'en compte plus, après la liquidation en 1976 de l'agence de Rouen, que 579. Ce nombre sera de 480 après les licenciements envisagés. — *(Correspondance.)*

● *Les personnels de la sidérurgie,* employés notamment à la Solmer, à Ugine-Acier, à Sacilor, à Usinor, etc., sont mis en chômage technique, en raison de la conjoncture économique, pendant une dizaine de jours, période qui va du 23 décembre au 4 janvier. Durant cette période, plusieurs dizaines de milliers de travailleurs ne percevront que 60 % de leur salaire. Evoquant cette mesure, l'union locale C.G.T. de Fos-sur-Mer affirme que *« la sidérurgie est malade seulement pour les travailleurs »* et assure que des bénéfices réalisés cette année dans cette branche sont en augmentation de 50 % par rapport à l'exer-

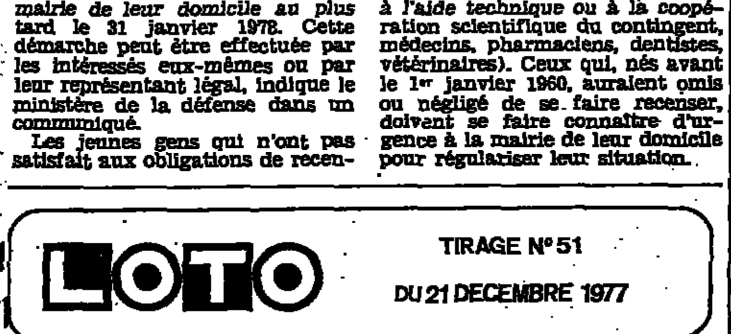
● *Aux Ateliers roannais de constructions textiles* (A.R.C.T.), à Roanne, les quelque mille deux cents salariés de l'entreprise ont débrayé et occupé les locaux administratifs, jeudi 22 décembre, pendant une heure et demie. Les grévistes protestaient contre les mesures de redressement de la firme, notamment la suppression de la prime de fin d'année (60 % du salaire mensuel) et de la contribution patronale au restaurant d'entreprise. — *(Corresp.)*

AUJOURD'HUI

RECENSEMENT DES FRANÇAIS NÉS ENTRE JANVIER ET MARS 1960

Les jeunes Français nés en janvier, février, mars 1960 sont tenus de se faire recenser à la *mairie de leur domicile* au plus tard le 31 janvier 1978. Cette démarche peut être effectuée par les intéressés eux-mêmes ou par leur représentant légal, indique le ministère de la défense dans un communiqué.

Les jeunes gens qui n'ont pas satisfait aux obligations de recensement, sont exclus du bénéfice du report spécial d'incorporation au-delà de vingt-trois (candidats à l'aide technique ou à la coopération scientifique du contingent, médecins, pharmaciens, dentistes, vétérinaires). Ceux qui, nés avant le 1er janvier 1960, auraient omis ou négligé de se faire recenser, doivent se faire connaître d'urgence à la mairie de leur domicile pour régulariser leur situation.



LOTO

TIRAGE N° 51
DU 21 DECEMBRE 1977

9 12 19 28 38 42

NUMERO COMPLEMENTAIRE 16

	RAPPORT PAR GRILLE GAGNANTE (POUR 1F)
6 BONS NUMEROS	1 812 696,80 F
5 BONS NUMEROS + numéro complémentaire	81 938,90 F
5 BONS NUMEROS	4 331,00 F
4 BONS NUMEROS	87,50 F
3 BONS NUMEROS	7,50 F

PROCHAIN TIRAGE LE 29 DECEMBRE 1977

VALIDATION JUSQU'AU 28 DECEMBRE 1977 APRES-MIDI

Visites, conférences

SAMEDI 24 DECEMBRE

VISITES GUIDEES ET PROMENADES. — 11 h., entrée de l'exposition, Mme Zujovic : « Exposition Rubens au Grand Palais ».

14 h. 45, 1, quai de l'Horloge, Mme Legregeois : « Le Palais royal des Capétiens » (Caisse nationale des monuments historiques).

15 h. 8, rue Franklin : « Le musée Georges-Clemenceau » (L'Art pour tous).

CONFERENCE. — 18 h., 12, rue Etienne-Marcel : « Conscience cosmique pour la maîtrise de toutes les lois de la nature » (entrée libre).

DIMANCHE 25 DECEMBRE

VISITES GUIDEES ET PROMENADES. — 15 h., portail central, Mme Guillier : « Notre-Dame ».

16 h., place de la Concorde, grille des Tuileries, Mme Pennec : « Promenade dans Paris et visite des crèches » (Caisse nationale des monuments historiques).

15 h., 21 bis, rue Théophile-Sueur à *Montreuil* : « Le Musée de l'histoire de France » (L'Art pour tous).

16 h., 3, rue Malher : « Les synagogues de la rue des Rosiers. Le couvent des Blancs-Manteaux » (A travers Paris).

15 h., 93, rue de Rivoli : « Salons du ministère des finances » (Mme Barbier).

15 h., 123, boulevard de Port-Royal : « Le Monastère de Port-Royal et le jansénisme » (Mme Ferrand).

14 h. 45 : métro Cité : « La Cité » (M. de La Roche).

15 h., rue de Vaugirard, angle rue de Condé : « Le Palais du Luxembourg » (Paris et son histoire).

Circulation

● *Le conseil des ministres* des transports des Neuf, qui vient de se réunir à Bruxelles, a étudié la création d'un permis de conduire européen. L'ensemble des délégations ont donné leur accord de principe, sauf les Britanniques et les *Danois,* qui estiment préférable de régler tous les aspects techniques d'une telle mesure avant que chaque Européen dispose d'un permis uniforme. Les experts devront ainsi étudier la reconnaissance mutuelle par les Neuf des permis nationaux, la mise en place d'un formulaire européen et l'uniformisation des règles de délivrance de ce permis.

CONJONCTURE

LA FRANCE DANS LA CRISE

(Suite de la première page.)

Le taux d'inflation est plus bas en Allemagne et aux Etats-Unis, mais plus élevé en Angleterre, en Italie, en Espagne et au Portugal. Parmi les grands pays, seuls l'Allemagne et le Japon n'ont pas de déficit extérieur, leurs balances des paiements se soldent, au contraire, par des surplus gênants pour le reste du monde.

En fait, depuis maintenant quatre ans, le monde occidental (pour la facilité de l'exposé, j'y inclus le Japon) souffre de troubles divers, crise aiguë en 1974-1975, rechute en 1977, après une année 1976 relativement bonne. L'économie française est atteinte, mais également celle des autres pays qui font partie de la zone où les échanges commerciaux se font d'une façon relativement libre.

Les perspectives pour 1978, et même pour 1979 (dans l'hypothèse où les politiques économiques resteraient inchangées), ne sont pas plus favorables. Alors que le taux de croissance de la production pour l'ensemble de la zone de l'O.C.D.E. (Europe occidentale, Amérique du Nord et Japon) s'était élevé à 5,3 % en 1976, pour retomber à 4 % en 1977, il semble probable qu'il ne dépassera pas 3,5 % en 1978 et 3 % en 1979. L'activité économique en France se situerait à des niveaux proches de la moyenne de l'économie occidentale.

Crise du capitalisme ?

Le fait que notre malheur soit partagé par d'autres, même par *tous les autres*, ne le rend pas plus léger à supporter. Mais c'est un élément de la situation dont il faut tenir compte, si l'on veut essayer de définir une ligne d'action qui permettrait de sortir de la crise. Il devient difficile d'imputer aux seuls égarements de nos dirigeants un fléchissement conjoncturel dont souffrent vingt autres pays.

Mais est-ce bien un « fléchissement conjoncturel » ? Ecoutant, il y a quelques semaines, un homme politique de l'opposition parler à la télévision, je l'ai entendu dire, en une courte phrase, que le caractère quasi mondial des maux dont nous souffrons n'avait rien de surprenant, étant donné qu'il s'agissait d'une crise du *« régime capitaliste »*.

Au cours d'une existence déjà longue, j'ai assisté maintes fois aux funérailles du « régime capitaliste », pour le voir ensuite renaître de ses cendres avec une vigueur renouvelée. Mais ne faudrait-il pas définir d'abord ce que l'on entend par « régime capitaliste » ? Celui que nous connaissons aujourd'hui n'a plus grand-chose de commun avec le régime économique du dix-neuvième siècle ou de la première moitié du vingtième. C'est un régime, en outre, qui varie profondément d'un pays à l'autre. Des Etats-Unis ou de l'Allemagne à l'Angleterre, à la Suède, à la France ou à l'Italie, les différences sont énormes.

Une autre constatation devrait inciter à une certaine prudence quand on essaie de déterminer les responsabilités du « régime capitaliste » dans la crise actuelle. Les économies qui semblent tenir le mieux ou le moins mal dans l'ébranlement général, ce sont précisément celles dont le caractère « capitaliste », au sens de liberté de l'entreprise, est le plus marqué : les Etats-Unis et l'Allemagne, et aussi le Japon.

Enfin, c'est sous ce même « régime capitaliste », sous le régime qui est celui de l'Europe occidentale, de l'Amérique du Nord et du Japon, que ces parties du monde ont connu, de 1948 à 1973, pendant vingt-cinq ans, une période de prospérité comme elles n'en avaient jamais connu dans le passé, et qui a transformé complètement les conditions d'existence de toutes les classes de la population. Est-il vraisemblable que, si la machine économique avait présenté des vices essentiels, comme ceux qu'on lui prête, elle aurait fonctionné avec efficacité pendant un quart de siècle pour révéler subitement, en 1973-1974, ses malfaçons originelles ?

Une analyse économique positive (par opposition à une analyse métaphysique) suffit à expliquer les difficultés dans lesquelles nous nous débattons.

Faute de place, je ne peux ici qu'en indiquer les grandes lignes. L'origine de la crise remonte aux débuts des années 60, quand les Etats-Unis ont essayé, sans faire l'effort fiscal nécessaire, de mener simultanément une guerre extérieure et une politique sociale ambitieuse. Le résultat a été un déficit massif de la balance des paiements américaine et un accroissement vertigineux des liquidités internationales.

La dynamite était accumulée pour l'explosion inflationniste des années 1972-1974, qui n'aurait cependant pas été possible sans la passivité avec laquelle la plupart des gouvernements et des banques centrales ont accepté une création monétaire excessive et des déchaînements spéculatifs qui portaient en eux le germe de l'effondrement ultérieur.

Qu'on ajoute à ces différents facteurs un certain nombre de chocs extérieurs, tels que de très mauvaises récoltes en Russie et en Chine, conduisant à une hausse brutale des prix des produits alimentaires, et la multiplication par cinq en moins d'un an des prix du pétrole, et l'on aura tracé les origines de la récession de 1973-1975 et de la chute de confiance qui en a prolongé les effets jusqu'à l'époque actuelle (1).

Parmi les faits qui permettent de comprendre les difficultés particulières qu'éprouvent un grand nombre de pays, dont la France, il faut mettre au premier rang les déficits des balances des paiements, qui sont la contrepartie inéluctable des surplus qu'accumulent, année après année, les pays producteurs de pétrole, et auxquels viennent s'ajouter ceux d'un certain nombre de pays industrialisés (Japon, Allemagne, Suisse, etc.).

La politique de M. Barre

S'il ne s'agit pas d'une crise du « régime capitaliste », mais d'une longue suite d'erreurs qui auraient dû normalement être évitées, et dont l'effet est prolongé dans le temps par la hausse des prix du pétrole, que peut faire le gouvernement, sinon pour que la France tire son épingle du jeu, du moins pour qu'elle souffre le moins possible ?

A mon sentiment, rien d'essentiellement différent de ce qu'il fait aujourd'hui. MM. Giscard d'Estaing et Barre ne sont ni pervers ni stupides. Ils aimeraient certainement, à l'approche des élections, pouvoir se targuer d'une politique économique qui réduirait d'une façon sensible le nombre des chômeurs. L'idée que ce sont les « trusts », et particulièrement les entreprises multinationales, qui leur imposent une politique restrictive est simplement absurde. Comme si les profits des entreprises, y compris les plus grandes, ne dépendaient pas, dans une large mesure, du taux d'expansion de l'activité économique.

Changer de cap maintenant et adopter une politique expansionniste, ce serait, à brève échéance, plonger la France dans une situation catastrophique, caractérisée par un déficit extérieur massif, une baisse profonde du franc et une hausse beaucoup plus rapide des prix. Si l'on croit, ou veut croire, qu'une telle description relève d'une imagination délirante, que l'on regarde ce qui s'est passé en Italie et en Angleterre au cours des dernières années. Le résultat d'une relance économique « nationale », dans une conjoncture internationale mauvaise ou médiocre, ce serait inévitablement, après quelques mois, une récession profonde, auprès de laquelle les difficultés actuelles apparaîtraient comme des « bobos » d'enfant.

Ce qui se passe à nos frontières est à cet égard significatif. Quelle que soit leur couleur politique, les gouvernements des pays voisins font ce que M. Barre fait : ils s'efforcent d'éviter le pire. Le parti travailliste n'est peut-être pas socialiste, au sens que le P.S. français donne aujourd'hui à ce terme, mais ce n'est certainement pas un parti de droite. Néanmoins, en accord avec les syndicats ouvriers, il mène depuis plus de deux ans une politique économique, et en particulier une politique de salaires qui, entre juillet 1976 et juin 1977, a entraîné une chute du pouvoir d'achat de 7 à 8 %. M. Barre est loin du compte.

Le parti communiste italien serait-il devenu un parti réactionnaire, dont le principal souci serait de sauver le « régime capitaliste » ? Cependant, il soutient un gouvernement démocrate-chrétien, qui applique une politique budgétaire et monétaire déflationniste. Cette politique a pour conséquence un état de stagnation économique et un chômage élevé.

Que dire du parti communiste espagnol, qui est entré, il y a quelques semaines, dans un pacte d'union sacrée avec les autres partis pour essayer de modérer l'inflation et le déficit extérieur, notamment par une limitation de la hausse des salaires ?

Le fait brutal, c'est que, étant données les contraintes extérieures, il n'y a pas de relance globale possible en France maintenant. Nous faisons partie d'un système international, caractérisé par un haut degré de liberté dans les échanges et les paiements et par une concurrence aiguë entre nations. Quiconque cherche à aller plus vite que les autres perd rapidement l'équilibre. Les Etats-Unis sont le dernier pays en date à en faire l'expérience.

Pourrions-nous nous affranchir de ces contraintes extérieures, en sortant du système international d'échanges et de paiements dans lequel nous sommes étroitement intégrés, en nous affranchissant des règles du Marché commun et du GATT, en prenant nos distances à l'égard du Fonds monétaire international, en essayant d'équilibrer nos échanges extérieurs au moyen de restrictions de toutes sortes ou d'accords de troc ?

L'absurdité d'une telle thèse est pour moi évidente, mais j'attendrai pour en en parler que quelqu'un s'en fasse, clairement et honnêtement, l'avocat. Je voudrais simplement rappeler que la France exporte entre 25 % et 30 % de sa production industrielle, donc que l'emploi de plus d'un travailleur sur quatre dans l'industrie dépend de l'exportation.

∴

Tout cela signifie-t-il qu'il faut se résigner et accepter un destin qui s'imposerait à nous comme un phénomène naturel, ouragan ou tremblement de terre ? Non. Tout ce que j'ai voulu dire, c'est qu'à la crise actuelle il n'y a pas de solution possible qui soit une « solution nationale ».

Partie d'un système international étroitement intégré, la France ne peut retrouver prospérité et stabilité que dans une coopération étroite avec les autres pays qui sont ses principaux partenaires commerciaux. Autrement dit, son avenir ne dépend pas que d'elle-même ; il dépend aussi de ce que feront les Etats-Unis, le Japon, les autres pays du Marché commun.

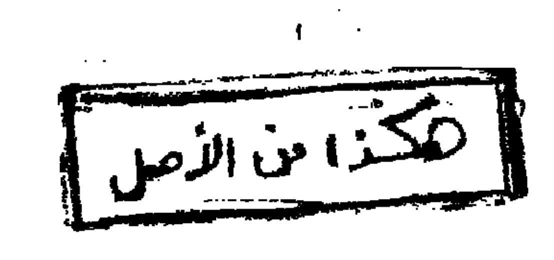
Une telle affirmation équivaut-elle à s'avouer battu d'avance ? Ce serait vrai si ces pays n'avaient pas les mêmes intérêts que nous, s'il ne dépendait pas de nous autant que nous dépendons d'eux.

M. Barre fait avec lucidité et courage ce qui est possible. Un changement important dans la politique qu'il suit (une relance globale par exemple), s'il n'était pas accompagné de changements concomitants dans la politique des autres puissances économiques (particulièrement des plus importantes) conduirait à un désastre.

Ce qui est essentiel maintenant, c'est de rechercher avec les autres pays appartenant au système économique occidental le moyen de sortir *ensemble* de la crise actuelle. Ce n'est pas facile, c'est même très difficile, et le succès n'est pas assuré. Mais il n'y a pas d'autre voie praticable, hors d'un repli sur soi-même, qui replongerait la France dans les troubles et la misère des années d'avant guerre.

ROBERT MARJOLIN.

(1) Pour une analyse plus complète, voir le rapport du groupe McCracken, publié par l'O.C.D.E.



Mais que veut faire la Chine des ordinateurs Hitachi ?

De notre correspondant

Tokyo. — Les Etats-Unis devraient autoriser, « sous certaines conditions », la vente à la Chine de trois gros ordinateurs japonais (1) dont la livraison était bloquée depuis un an et demie, vient d'annoncer le ministère des affaires étrangères.

Hitachi avait obtenu, en septembre 1976, une commande pour la fourniture d'ordinateurs, de modele M 170 et M 160 II, destinés à l'observation météorologique. Mais la livraison en avait été suspendue à cause des objections soulevées par les Etats-Unis au COCOM (Comité de coordination du contrôle des exportations), qui réglemente les ventes de matériels dits « stratégiques » aux pays du bloc socialiste (2). Les Américains estimaient, en effet, que les ordinateurs japonais ont des capacités trop grandes pour être uniquement destinés à des utilisations pacifiques et que la Chine pourrait s'en servir à des fins militaires, notamment pour le guidage de missiles et d'engins nucléaires.

Les « conditions » finalement mises par les Etats-Unis à la réalisation de cette vente n'ont pas été dévoilées. Washington voudrait, semble-t-il, que les Japonais obtiennent de la Chine la garantie que les ordinateurs ne seront pas détournés de leur utilisation première. Apparemment, Tokyo n'est pas très sûr de la réaction des Chinois. D'un autre côté, les Américains ne peuvent bloquer indéfiniment le contrat japonais, alors que la Chine vient de commander à I.B.M. un ordinateur (de modèle 3032), également de grande capacité, destiné à la Banque de Chine à Hongkong. Ce contrat doit, lui aussi, être approuvé par le gouvernement américain. Ce qui est sûr, c'est qu'il paraît difficile de voir I.B.M. obtenir une autorisation, alors que dans le même temps le COCOM continuerait à empêcher Hitachi de livrer son matériel.

Dans un autre domaine, qui ne devrait pas susciter de telles difficultés — celui de l'acier, — les Japonais sont pratiquement certains d'obtenir un important contrat en Chine. Ils ont, en effet, reçu une demande de coopération pour la construction d'une aciérie, d'une capacité annuelle de 6 millions de tonnes, probablement dans la province du Shantung, où existent d'importantes ressources en charbon. Selon le quotidien Asahi, il est prématuré de conclure que le Japon sera le seul partenaire de la Chine dans cette opération. Il n'en reste pas moins vrai qu'ils s'y tailleront la part du lion...

PHILIPPE PONS.

(1) Voir dans *le Monde* du 20 décembre l'article qu'Alain Jacob, notre correspondant à Pékin, avait consacré à ce sujet.

(2) COCOM (Coordinating Comity). Cet organisme, créé en 1950, où l'on retrouve les pays membres de l'alliance atlantique et le Japon, est chargé de contrôler ou d'interdire les ventes d'un certain nombre de produits dits stratégiques aux pays communistes. Le COCOM fut, par exemple, longtemps un obstacle à l'achat par la République populaire de Chine, de trois exemplaires du Concorde.

● *Le chômage* a représenté [illegible]4 % de la population active ca[illegible]adienne en novembre, égalant [illegible]s taux records des années 40. [illegible]e nombre de chômeurs a été de [illegible]40 000, contre 708 000 un an auparavant. Le Québec a toujours le plus grand nombre de chômeurs — 295 000 (11,4 %) — suivi par la province de l'Ontario, avec 253 000 chômeurs. — *(A.F.P.)*

Au Japon

FAILLITE D'UN GROS CHANTIER NAVAL

Un tribunal de Matsuyama (Shikoku) vient de prononcer la mise en faillite de la société de construction navale Hashihama. Celle-ci, qui emploie un millier d'employés, a été victime de la crise de la construction navale dans le monde et de la revalorisation du yen, qui rend les exportations japonaises beaucoup moins concurrentielles.

Il s'agit de la plus grosse faillite de cette année au Japon et de la quatrième plus grosse faillite depuis la guerre. Le découvert est estimé à environ 50 milliards de yens (200 millions de dollars).

Environ 16 000 cas de faillite ont été signalés au Japon depuis le début de l'année. Le total des découverts dépasse les 2 700 milliards de yens, soit 11 milliards de dollars. — *(Reuter.)*

● *Un nouveau « patron des patrons » en Grande-Bretagne.* — M. John Greenborough, vice-président et directeur général de la Shell britannique, deviendra le 1er janvier 1978 président de la Confédération de l'industrie britannique.

UN OUVRIER ALLEMAND ÇA COUTE ÉNORMÉMENT...

Les coûts salariaux ouest-allemands sont les plus élevés du monde en raison, d'une part, du niveau des rémunérations elles-mêmes, d'autre part de la *revalorisation* constante du deutschemark sur le marché des changes.

Telle est la conclusion d'une étude effectuée par la Dresdner Bank, qui montre que le coût salarial d'un ouvrier dans l'industrie de transformation (salaires augmentés des charges sociales) atteint 18,50 deutschemarks de l'heure en Allemagne fédérale et en Belgique (41,4 francs), 18 DM en Suède (40,3 F), 16,50 DM en Suisse (37 F), 15,50 DM aux Etats-Unis (34,7 F), 11 DM en France et en Italie (24,6 F), 10 DM au Japon (22,3 F), enfin 8 DM (17,9 F) en Grande-Bretagne.

Cette évolution n'est pas restée sans effets sur le commerce extérieur de la R.F.A. ainsi, durant les trois premiers trimestres de cette année, les exportations ouest-allemandes de biens d'investissement et de consommation ont progressé de 8 % en valeur, mais les importations augmentaient dans le même temps de 12,6 %. (Agefi.)

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ Bas	+ Haut	Rep + ou Dép —		Rep. + ou Dép —		Rep. + ou Dép. —	
$ U.S.	4,7800	4,7900	+ 100	+ 130	+ 200	+ 240	+ 640	+ 710
$ can.	4,3640	4,3750	+ 100	+ 120	+ 195	+ 230	+ 630	+ 700
Yen (100).	1,9790	1,9860	+ 130	+ 150	+ 230	+ 270	+ 640	+ 700
D. M.	2,2270	2,2370	+ 130	+ 160	+ 250	+ 285	+ 800	+ 860
Florin	2,0250	2,0695	+ 60	+ 80	+ 100	+ 140	+ 340	+ 400
F B. (100)	14,3020	14,3560	— 550	— 450	— 400	— 350	— 460	+ 120
F. S.	2,3310	2,3490	+ 140	+ 170	+ 300	+ 335	+ 940	+1000
L. (1 000).	5,4400	5,4600	— 600	— 400	—1100	— 800	—2300	—1900
£	8,8900	8,89350	+ 205	+ 255	+ 450	+ 520	+1310	+1450

TAUX DES EURO-MONNAIES

D. M.	1 3/4	2 1/4	2 5/8	2 7/8	2 3/4	3	3 1/8	3 3/8
$ U.S.	6 5/8	6 3/4	7 1/8	7 3/8	7 1/8	7 3/8	7 5/8	7 7/8
Florin	5 3/4	6	6 1/8	6 1/2	6 3/8	6 3/4	6 3/4	7 1/4
F. B.	10	12	13 1/2	14 1/2	11 1/2	12 1/2	10 3/8	11 1/4
F. S.	1/8	5/8	1 7/8	2 1/8	1 3/4	2	2 1/8	2 3/8
L. (1 000).	11	14	19	22	20	22	18	19
£	7	7 1/2	6 7/8	7 1/4	6 3/4	7 1/8	7 3/8	7 3/4
Fr. franç.	9	9 1/4	9 3/8	9 5/8	9 3/8	9 5/8	8 7/8	10 1/8

Nous donnons ci-dessus les cours pratiqués sur le marché interbancaire *des devises tels qu'ils étaient indiqués en fin de matinée par une grande* banque de la place.

En Italie

La loi sur le placement des jeunes chômeurs rencontre un échec total

De notre correspondant

Rome. — *Les listes spéciales de placement des jeunes chômeurs, établies en juin dernier par un vote du Parlement après la révolte étudiante, n'ont pas permis d'atteindre les objectifs fixés : seuls 1 279 Italiens de moins de vingt-neuf ans, sur les 650 000 inscrits, ont trouvé un emploi dans le cadre de cette loi, a indiqué Mme Tina Anselmi, ministre du travail, en réponse le 21 décembre aux interpellations parlementaires des principaux groupes.*

La loi avait été accueillie avec *scepticisme* par une jeunesse ne se reconnaissant plus dans les institutions. L'inscription sur des listes spéciales de 650 000 chômeurs, alors que l'Italie en comptait 1 048 000, avait toutefois été présentée comme un succès et le gouvernement s'était engagé à répondre à leurs aspirations dès la fin septembre.

C'est, en fait, un constat d'échec que Mme Anselmi a dressé au Parlement à la veille de Noël : les jeunes ne s'étant pas inscrits sur ces listes en principe *« prioritaires »*, ont trouvé un emploi plus facilement que ceux qui ont cru en la loi. Le secteur privé a en effet proposé en septembre 177 130 emplois à des chômeurs *de moins de vingt-neuf* ans non portés sur les listes et 177 150 en octobre, alors que seuls 1 279 inscrits sur les listes ont été embauchés dans le même temps.

Ces chiffres ont provoqué la stupeur des partis et des syndicats. Ils renforcent la conviction des communistes, des socialistes et des républicains de *« l'incapacité de l'actuel gouvernement à sortir le pays de la crise »*. Ils confirment également la détérioration du contexte économique et social de l'Italie, qui compte désormais un million sept cent mille chômeurs, dont 73 % ont moins de vingt-neuf ans. Mais Mme Anselmi voit d'autres raisons à l'échec de la loi qui avait été la *première véritable initiative gouvernementale* en faveur de l'emploi : le patronat a préféré recruter sur le marché traditionnel de l'emploi plutôt que de passer par les *« listes spéciales »* où il n'a pas la possibilité de choisir nominativement les candidats. Surtout, la loi a mis en évidence les problèmes de qualification professionnelle : neuf jeunes chômeurs sur dix ont refusé un poste proposé par le gouvernement, car ce poste ne répondait pas à leur formation.

Tirant les premiers enseignements de l'échec de la loi, le ministre du travail a indiqué aux parlementaires que le gouvernement entendait agir dans plusieurs directions : renforcer la formation professionnelle, reconsidérer dans son ensemble le rôle *de l'école « actuellement trop éloignée des réalités du monde productif »*, modifier le marché du travail qui privilégie les emplois de bureau au détriment des métiers manuels et de l'industrie.

En attendant, le problème du chômage des jeunes reste explosif en Italie. Pour le désamorcer, le gouvernement pourrait succomber à la tentation traditionnelle d'embaucher dans l'administration. Mme Anselmi a annoncé que soixante mille jeunes inscrits sur les listes spéciales seront engagés dans le secteur public, essentiellement dans le Sud improductif. Mais n'y a-t-il pas là contradiction avec le désir de réduire en 1978 le déficit de l'Etat de 5 000 milliards de lire ? Et la création de nouveaux postes de fonctionnaires est-elle le meilleur moyen pour relancer l'économie ?

(Intérim.)

● *Le Mexique vient de renoncer à vendre du gaz naturel* aux Etats-Unis en raison d'un différend sur les prix. Le président Portillo a donné ordre à la compagnie PEMEX de ne pas signer le protocole — comme cela était prévu — avec six compagnies américaines, et les travaux ont été arrêtés sur le tronçon final du gazoduc destiné à permettre l'écoulement de gaz vers les Etats-Unis. — *(A. P.)*

ÉNERGIE

Plaidoyer pour le nucléaire

(Suite de la première page.)

Il est permis de supposer aussi que la fabrication d'un explosif nucléaire capable de fonctionner sera rendue plus difficile, de surcroît, par une « dénaturation » du plutonium et d'autres matières fissiles auxquelles auront été ajoutées des matières radioactives.

Le problème de l'énergie nucléaire n'est pas épuisé par l'examen de ses aspects techniques et économiques. Je veux encore m'arrêter sur ses aspects politiques internationaux.

Non sans raison, les hommes politiques se fondent sur la prémisse que le niveau de développement économique du pays, son indépendance économique, sont parmi les facteurs essentiels qui déterminent son indépendance politique et militaire, sa force diplomatique et son influence internationale. Ce raisonnement doit être doublement fondé quand il s'agit de deux systèmes mondiaux qui s'opposent l'un à l'autre. Mais, à son tour, le niveau de l'économie est déterminé par l'énergie, c'est-à-dire par l'utilisation du pétrole, du gaz et du charbon dans l'immédiat, de l'uranium et du thorium dans un proche avenir et, peut-être même, du deutérium et du lithium dans un avenir plus éloigné quand auront été résolus les problèmes scientifiques et techniques impliqués que soulève la fusion nucléaire contrôlée. C'est pourquoi j'affirme que le développement de l'énergie nucléaire est l'une des conditions indispensables au maintien de l'indépendance économique et politique de chaque pays, qu'il ait atteint un niveau de développement élevé ou qu'il soit en voie de développement.

L'énergie nucléaire est particulièrement importante pour les pays de l'Europe occidentale et le Japon. Si l'économie de ces pays continue à dépendre d'une manière substantielle des livraisons de combustibles fossiles d'U.R.S.S. et d'autres pays placés sous son influence, l'Occident vivra toujours sous la menace d'un arrêt des robinets et il en découlera une dépendance politique humiliante. En politique, une concession suit l'autre et il est difficile de prédire à quoi cela pourrait mener.

Un moyen de pression ?

J'ai déjà eu la possibilité de rapporter (dans mon livre *Sur le monde et la paix*) les dires d'un fonctionnaire soviétique important que j'ai entendu en 1955, quand « ils » me considéraient encore comme un des « leurs ». Il s'agissait de la réorientation de la politique soviétique au Proche-Orient, de l'appui à donner à Nasser afin de *susciter une pénurie de pétrole* en Europe occidentale et d'acquérir des moyens de pression efficaces. A *présent*, la situation est bien plus compliquée et bien plus nuancée. Mais l'U.R.S.S. a toujours un intérêt politique à utiliser les difficultés énergétiques de l'Occident.

L'U.R.S.S. (ou les autres pays de l'Est) inspire-t-elle l'actuelle campagne antinucléaire ? Je n'ai eu connaissance d'aucune information digne de foi à ce sujet. S'il en était ainsi, les préjugés antinucléaires et l'incompréhension de l'inéluctabilité de l'ère nucléaire sont tellement répandus qu'il aurait suffi de quelques efforts insignifiants et imperceptibles pour fortement influencer l'ampleur de ces campagnes.

Les êtres humains doivent avoir la possibilité — la connaissance et le droit — d'apprécier avec lucidité et responsabilité, sans émotions non fondées et sans préjugés, l'ensemble des problèmes économiques, politiques et écologiques, liés entre eux, que soulève le développement de l'énergie nucléaire et la nécessité de trouver des solutions de rechange pour le développement de l'économie. *Il ne s'agit pas seulement du confort, ou du maintien de ce qu'on appelle la « qualité de la vie ». Il s'agit d'un problème plus capital, celui de l'indépendance économique* et politique, celui du maintien de la liberté pour vos enfants et vos petits-enfants. Je suis persuadé que la bonne décision sera *prise*.

ANDREI SAKHAROV.

TRANSPORTS

Au conseil général des Hauts-de-Seine QUI DOIT PAYER LE DÉFICIT ?

Par 23 voix pour et 13 contre, le conseil général des Hauts-de-Seine, que préside M. Jacques Baumel, député R.P.R. et maire de Rueil-Malmaison, a adopté jeudi 22 décembre son budget primitif pour 1978. « *Budget de rigueur* », selon les élus de la majorité ; « *budget d'austérité* », d'après les conseillers généraux communistes.

D'un volume global de 1,4 milliard, en augmentation de 7,27 % sur 1977, le budget des Hauts-de-Seine est traditionnellement un des plus importants de France. Il sera marqué en 1978 par un « tassement » des investissements (baisse de 1,75 %), tandis que les dépenses de fonctionnement progresseront de 8,78 %.

Les dépenses sociales, qui ne représentent que 5,6 % des investissements (contre 57 % à la voirie départementale), atteignent en revanche environ 60 % du budget de fonctionnement. L'administration préfectorale s'est efforcée, « *compte tenu du contexte économique difficile* », de restreindre au maximum les dépenses de fonctionnement, ce qui permet de prévoir une augmentation de l'imposition qui ne devrait pas excéder 10,89 %.

Les élus de la majorité ont assorti leur approbation d'une réserve sur un point : ils ont demandé que le conseil général obtienne enfin la justification des sommes qu'il verse chaque année (comme tous les autres départements d'Ile-de-France) à titre de participation au déficit des transports parisiens. Abondant dans ce sens, M. Lucien Lanternier maire de Gennevilliers, président du groupe communiste, a soulevé des objections plus profondes. Evoquant les précédents, il a craint que « *l'augmentation de la pression fiscale par habitant ne soit une fois encore largement supérieure aux prévisions* » Dénonçant une nouvelle baisse de la participation financière de l'Etat (qui passe de 5,28 % à 4,20 %), M. Lanternier a conclu à la nécessité d'une réforme profonde du régime des collectivités locales.

« CONCORDE » A NEW-YORK : UN BON DÉPART

Le « carnet de notes » de Concorde après son premier mois de classes sur la ligne Paris-New-York, satisfait Air France. Si l'on met à part les vols inauguraux, et à raison d'un aller et retour quotidien, l'avion supersonique a transporté, du jeudi 24 novembre au jeudi 22 décembre, 3 722 passagers payants, répartis par tiers, entre résidents des deux pays, et résidents divers, soit un coefficient de remplissage de 65,3 %.

Les performances de l'appareil franco-britannique sont nettement meilleures dans le sens Paris-New-York, 2 198 passagers 75,8 % de taux d'occupation, que dans le sens New-York-Paris : 1 524 passagers, 54,4 % de taux d'occupation.

Air France explique ce déséquilibre par la célébration, aux Etats-Unis, du traditionnel Thanksgiving Day : trois jours fériés à la fin du mois de novembre que les Américains ont passé en famille et qui ont vidé les avions au départ de Kennedy Airport.

Pendant son premier mois d'exploitation sur la ligne Paris-New-York, Concorde a affiché, au décollage, une ponctualité presque exemplaire. 96,3 % des vols supersoniques ont accusé un retard égal ou inférieur à cinq minutes.

Pendant cette période, Concorde a été victime de deux incidents techniques. Le 30 novembre, à cause d'un mauvais écoulement de l'air dans un réacteur, l'appareil qui reliait New-York à Paris a dû interrompre sa traversée transatlantique à Shannon, en Irlande. Le 10 décembre, à cause d'une défaillance des circuits hydrauliques dans un réacteur, l'avion a atterri à Kennedy Airport avec 28 minutes de retard et le vol de retour vers Paris a dû, ce jour-là, être annulé. Le 21 décembre, enfin, en raison des conditions météorologiques défavorables, Concorde a dû se poser sur l'aéroport new-yorkais de Newark.

ARCHITECTURE

A LA VEILLE DE NOUVELLES ÉLECTIONS

Trois membres du conseil de l'ordre démissionnent

Tandis que les décrets d'application de la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture sont en cours de signature, une querelle vient d'éclater entre les deux organisations professionnelles des architectes, l'ordre et les syndicats.

A la veille de l'organisation d'élections pour les nouveaux conseils régionaux de l'ordre, trois membres du conseil supérieur de l'ordre ont présenté leur démission à son actuel président, M. Jean Connehaye. « *La fièvre qui s'empare des uns et des autres nous paraît annonciatrice d'une situation funeste à notre profession* », écrivent-ils dans leur lettre de démission qui souligne à l'intention de M. Connehaye le danger de « *la confusion des hommes et des institutions* ».

Deux candidats à la présidence du futur conseil national se sont en effet déclarés : M. Alain Gillot, ancien président de l'Union nationale des syndicats français d'architectes (U.N.S.F.A.) qui fera campagne pour lui, et M. Jean Connehaye, actuel président du conseil supérieur de l'ordre.

L'un des enjeux de la polémique actuelle est la rédaction des décrets d'application de la nouvelle et notamment les poids respectifs qui seront donnés aux nouveaux conseils régionaux qui correspondent aux régions de programme et non plus aux circonscriptions des cours d'appel et dont les membres éliront leurs représentants au conseil national.

M. Connehaye souhaitait que la région parisienne dispose d'un nombre de membres proportionnel aux 4 500 architectes inscrits dans cette circonscription. M. Gillot, qui est soutenu par les syndicats installés également dans toutes les régions, souhaitait qu'on s'en tienne à un « éventail de 8 à 24 membres selon les régions.

Finalement, c'est la rédaction primitive du texte qui a été retenue : pour l'élection au conseil national, les membres des conseils dans les régions où les architectes sont nettement plus nombreux disposeront de deux voix par personnes (Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur) et de trois en région Ile-de-France. Cette solution semble donner satisfaction aux deux parties.

Cette bataille prend un certain relief politique quand on sait que M. Connehaye a été élu conseiller de Paris P.R. dans le 16e arrondissement et que M. Gillot est l'un des conseillers de M. Chirac et membre du comité central du R.P.R.

L'Arabie Saoudite va diminuer sa production de pétrole

La France, la République fédérale d'Allemagne, le Japon et l'ensemble des pays industrialisés ont exprimé leur satisfaction après le gel *de facto* du prix du pétrole qui résulte de l'absence de décision de l'OPEP. « *Toute hausse*, a rappelé le 23 décembre, le département d'Etat américain, *serait préjudiciable au marché financier international et à l'économie mondiale et aggraverait la situation économique déjà difficile de nombreux pays en voie de développement.* » Quant au président Carter, il a dit « *espérer que le gel se poursuivra pour l'ensemble de l'année 1978* ».

Les pays exportateurs envisagent cependant de se réunir avant la conférence ordinaire du 15 juin pour faire le point sur l'état du marché. Il s'avère que l'Arabie Saoudite n'a pas imposé sa décision sans contrepartie.

Pour ajuster l'offre et la demande sur un marché saturé de pétrole, le cheikh Yamani aurait accepté à Caracas de prendre en charge seul — la plupart de ses partenaires n'ayant pas les moyens de réduire leur production — la « *programmation* » de la production. Dès avant la réunion de l'OPEP, l'Arabie Saoudite avait annoncé limiter sa production à 8,5 millions de barils par jour (contre près de 10 millions de barils par jour au printemps). « *Lorsque les excédents auront disparu, ou pour accroître les prix* » a d'ailleurs précisé le cheikh Yamani.

Enfin, dès janvier ou février, une commission *ad hoc* se réunira pour tenter de régler la question des prix relatifs des « *bruts* » lourds du Golfe (Iran, Arabie Saoudite, Koweït et Emirats arabes unis). La décote imposée par les Saoudiens sur le pétrole lourd menace en effet le système unifié des prix de l'OPEP. — *(A.F.P., Reuter.)*

UNE RÉPONSE A JEAN LECANUET

De quels cadres s'agit-il ?

M. Paul Quilès, ingénieur, membre du comité exécutif de la Fédération de Paris du P.S., nous écrit à propos de l'article de Jean Lecanuet, « La crise, les cadres et l'entreprise » (le Monde *du 16 décembre).*

De quel pari s'agit-il et à quels cadres s'adresse-t-on ? Sans aucun doute, M. Lecanuet reprend la définition de l'INSEE qui comptabilise plus de 4 millions de cadres, rassemblant pêle-mêle les techniciens, les professeurs, les ingénieurs, les avocats, les médecins, les « managers », les instituteurs et même les commissaires de police. Ces métiers n'ont évidemment pas grand-chose de commun entre eux, ni dans les responsabilités, ni dans les niveaux de salaire, et c'est justement là qu'intervient la mystification qui consiste à s'adresser aux « cadres » comme à une catégorie homogène afin de faire défendre par un plus grand nombre les privilèges réels d'une petite minorité. Les cadres des secteurs privé, public et nationalisé ne représentent certainement pas plus d'un million et demi de salariés, et pourtant, même sur cette base, les disparités de situation sont encore considérables : c'est ainsi, pour ne prendre que l'exemple des salaires, que 15 % des cadres gagnent moins de 4 000 F par mois, et 70 % moins de 8 000 F par mois, que la hiérarchie des salaires entre cadre diplômé débutant et directeur général est de 1 à 8, alors qu'elle est de 1 à 1,2 entre le manœuvre et l'O.S., de 1 à 2 entre l'ouvrier qualifié et le technicien supérieur.

Conscient de ce phénomène, quoique feignant de l'ignorer, M. Lecanuet se défend de vouloir « opposer les cadres aux autres catégories sociales » et « d'en faire une catégorie privilégiée ». Ses propos seraient plus crédibles si dans le même temps ses seules propositions ne consistaient pas précisément à isoler les cadres du reste des salariés : création dans l'entreprise d'organismes de concertation avec l'encadrement, actionnariat des cadres, mesures d'allègement fiscal pour les cadres. Il s'agit probablement là l'une contrepartie à ce que M. Lecanuet appelle les « sacrifices » demandés aux cadres et qui auraient permis le « relèvement très sensible du pouvoir d'achat des bas salaires, des familles et des personnes âgées ». Curieuse conception du revenu national : pas un mot sur le partage salaires-profits, sur le système fiscal et ses injustices, sur les différences de traitement entre salariés et non-salariés. Pas un mot non plus sur les scandaleuses inégalités de revenus dont notre pays est le champion. Il est vrai que, pour M. Lecanuet, les propositions de la gauche sont « attristantes » parce qu'elles « tournent le dos aux véritables solutions de la crise », et que, selon lui, le seul remède est la réforme de l'entreprise. Va-t-on voir resurgir le rapport Sudreau, perdu dans les oubliettes où sont enfouies les innombrables réformes avortées de M. Giscard d'Estaing : rapport Méraud, rapport Eveno, rapport Guichard... sans parler de la « serisette » ou de la taxation des plus-values ? Il ne le semble pas, car le temps presse et de bonnes mesures propres à modifier le vote des cadres en moins de trois mois apparaissent beaucoup plus essentielles aux représentants de la droite.

La démarche de la gauche et particulièrement celle du parti socialiste est d'une autre nature. Sans isoler les cadres des autres salariés, elle vise à répondre à leurs aspirations profondes : besoin d'autonomie, besoin de comprendre, recherche d'un équilibre entre vie professionnelle, vie privée et vie de citoyen. L'autogestion, qui s'appuie sur la décentralisation et sur la participation de chacun — et pas seulement les cadres — au niveau de décision le concernant, répond en partie à ces aspirations.

Celles-ci trouveront également une réponse dans ce que les socialistes appellent la « nouvelle croissance » qui est la voie sur laquelle ils proposent d'engager la société française. Une croissance qui, sans négliger le progrès matériel et la lutte contre les inégalités, soit plus attentive à la qualité de la vie dans le travail et dans la ville, qui favorise une nouvelle distribution du temps, qui accorde une priorité aux équipements collectifs, qui permette de définir un véritable « droit à la ville », c'est-à-dire le droit de jouir d'un cadre de vie permettant à chacun de satisfaire ses besoins de repos, de détente et de relation avec les autres.

Seul ce projet, qui va bien au-delà du classique discours électorale aux cadres, nous semble conforme à l'intérêt et au véritable rôle des cadres dans notre société. Nombre d'entre eux nous ont déjà rejoint depuis quelques années. Il est important que d'autres encore viennent dès aujourd'hui participer avec nous à l'élaboration du projet socialiste pour la France.

SYNDICATS

Une nouvelle tentative de regroupement des classes moyennes

Opération IRIS

Opération IRIS. Ce pourrait être un bon titre de série noire, ce n'est qu'un épisode ajouté à la saga des classes moyennes. Sous ce sigle évocateur se cache une très sérieuse association Initiative et responsabilité de l'individu dans la société (IRIS). L'affaire montée au début de l'automne a été menée tambour battant.

L'homme qui dirige l'opération, M. Quatorze, aime la discrétion. On est loin des GIR (1) lancés avec éclat et force déclarations spectaculaires, en février dernier. La nouvelle association a été créée en octobre. Ses fondateurs ? « Des amis », *dit M. Quatorze. De lui-même, on apprend seulement qu'il travaille « dans l'assurance », qu'il est originaire du Sud-Ouest, et qu'il appartient à la C.G.C.* « sans y avoir aucune fonction ». *C'est peut.*

Les yeux petits et vifs contrastent avec le visage lourd, la carrure épaisse, le parler lent et calme de cet « homme-trop ?-tranquille ». M. Quatorze et ses « amis » ne veulent rien moins que « regrouper tous les mouvements éparpillés des classes moyennes ». Nul, depuis trente ans, n'y est parvenu.

Actuellement, deux lignes de force se dégagent : d'un côté les GIR, de l'autre le Comité national de liaison des classes moyennes largement représenté au sein du Conseil supérieur des classes moyennes, lequel a été créé par le gouvernement il y a un an et est dirigé par un membre actif des clubs giscardiens, Perspectives et Réalités, M. Yves Le Go.

« Il y a un vide à combler », *insiste M. Quatorze. Certes mais comment ?* « En s'adressant à la base. Hors des états-majors il y a beaucoup à faire. » *De fait, depuis trois mois, l'association IRIS a multiplié les réunions en province, utilisant pour ce faire les appareils de certains syndicats professionnels et de la C.G.C. Objectif : rédiger une charte des classes moyennes capable d'obtenir l'aval de tous les organismes représentatifs ; cette charte devait être présentée lors d'une vaste réunion, au Palais des congrès de Paris en présence de M. Raymond Barre. La date était fixée au 15 décembre. Un programme détaillé de cette journée, accompagnée de la liste des participants, avait même été diffusé (2). La réunion a dû être reportée au mois de février.* « Nous nous sommes laissés déborder par le temps », *explique M. Quatorze.*

Ce n'est pas si simple. De fait, c'est l'hostilité marquée de certains membres des GIR (MM. Debatisse et Gingembre notamment) qui a fait capoter cette première tentative. Soupçonnant cette initiative d'être orchestrée de Matignon, avec l'appui précieux du conseil supérieur des classes moyennes, pour créer le « dialogue avec la France profonde » et, surtout, pour récupérer leur mouvement, les leaders des GIR, réunis en bureau le 30 novembre, ont décidé de ne pas y participer. Les bouillonnements qu'a provoqués l'opération IRIS au sein de la C.G.C. n'ont pas arrangé les choses : la Fédération de la métallurgie a violemment accusé M. Charpentié d'avoir laissé faire, sinon encouragé, un « noyautage » de certains organismes de la C.G.C. « dont les structures sont actuellement utilisées pour faciliter le montage d'IRIS ».

M. Charpentié s'en défend. Reste qu'il a préféré prendre du champ. La C.G.C. sera désormais représentée au sein des GIR par M. Corentin Calvez, délégué général de ce syndicat.

Les premiers résultats de l'opération IRIS ne sont donc pas très encourageants. M. Quatorze et ses « amis » parviendront-ils à imposer un regroupement dont personne ne veut, hormis le gouvernement ? « Les choses avancent en province. » *Derrière le paisible « assureur » perce enfin l'homme d'action. M. Quatorze dirige en fait le service marketing d'un grand groupe d'assurances. C'est bien l'homme « ad hoc ».*

VÉRONIQUE MAURUS.

(1) Groupes Initiative et Responsabilité créés par MM. Debatisse (exploitants agricoles), Gingembre (petites et moyennes entreprises), Charpentié (Confédération générale des cadres), Combes (chambres de métiers) et Monnier (syndicats médicaux).

(2) Figuraient entre autres sur cette liste : MM. Combe, Habar, Charpentié, Ceyrac ou Chotard, Gingembre, Mallecot, Debatisse, Fourastié, Prouteau, Ventejol et Calvez.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

SOCIÉTÉ NAVALE CHARGEURS DELMAS-VIELJEUX

Le conflit qui a opposé la société navale Chargeurs Delmas-Vieljeux à la Compagnie de navigation mixte, au cours des derniers mois, a trouvé son dénouement par un accord, intervenu le 20 décembre 1977.

Il est rappelé que, à la suite de la décision prise par la Compagnie de navigation mixte, au début de 1977, de s'immiscer dans le trafic maritime sur la côte occidentale d'Afrique, la société navale Chargeurs Delmas-Vieljeux avait été conduite, pour défendre ses intérêts, à lancer une offre publique d'achat sur les actions de la Compagnie de navigation mixte.

A l'issue de la bataille boursière qui s'est engagée à cette occasion, la société navale Chargeurs Delmas-Vieljeux, si elle n'est pas parvenue à en prendre la majorité, a pu néanmoins prendre le contrôle d'une part importante du capital de cette société, pour se trouver en mesure de négocier.

L'accord qui vient d'être passé met un terme au différend maritime par la renonciation de la Compagnie de navigation mixte aux trafics sur la côte occidentale d'Afrique, et la reprise par la société navale Chargeurs Delmas-Vieljeux de deux navires porte-conteneurs que la Compagnie de navigation mixte y exploitait.

La société navale Chargeurs Delmas-Vieljeux a retrouvé la totalité de la trésorerie qu'elle avait engagée dans cette opération. L'ensemble de ses actions Compagnie de navigation mixte lui ayant été reprises à leur prix de revient.

La société navale Chargeurs Delmas-Vieljeux a, en outre, contribué, en accord avec la Banexi, au règlement des affaires Lesieur dans des conditions satisfaisantes pour toutes les parties intéressées :

— D'une part, en permettant à la Compagnie de navigation mixte de réaliser les participations minoritaires qu'elle y détenait ;

— D'autre part, en facilitant la restructuration des intérêts et des activités de ce groupe industriel.

Par ailleurs, les Assurances du groupe de Paris se sont portées acquéreurs des actions de la compagnie financière Delmas-Vieljeux que la Compagnie de navigation mixte avait acquises lors du conflit, soit un peu plus de 5 % de son capital.

Enfin, les parties concernées se sont désistées de l'ensemble des actions en justice qu'elles avaient engagés.

هكذا من الأصل

BOURSE

LONDRES

Peu d'affaires en cette veille du week-end sur le marché de Londres. La tendance est néanmoins soutenue aux industrielles, dont l'indice progresse de 0,9 point à 483,5, aux pétroles et aux Fonds d'Etat. Nouvelle avance des mines d'or. Le Stock Exchange rouvrira ses portes le 28 décembre.

OR (ouverture) (dollars) : 162 05 contre 159 40

VALEURS	CLOTURE 22/12	COURS 23/12
Beecham	578	580 ...
British Petroleum	864	864
Courtaulds	115	118
De Beers	309	308 ...
Imperial Chemical	357	358
Rio Tinto Zinc Corp.	182	183
Shell	536 ..	538 ...
Vickers	177	178
War Loan 3 1/2 %	36 1/2	36 1/2
*West Driefontein	24 3/4	25 ...
*Western Holdings	17 7/8	18 1/8

(*) En dollars U.S., net de prime sur le dollar investissement.

NOUVELLES DES SOCIÉTÉS

PRICEL. — Le résultat consolidé de l'exercice 1977, y compris tous les éléments exceptionnels, sera positif, ce qui permettrait de maintenir le dividende global à 7,50 F par action.

SONY. — Le bénéfice consolidé de l'exercice clos le 31 octobre 1977 s'est établi à 34,64 milliards de yens contre 30,69 milliards (+ 12,8 %). Le chiffre d'affaires a progressé de 9,2 % à 506,02 milliards de yens contre 463,53 milliards. Pour l'exercice 1977-1978, la direction du groupe a pour objectif d'accroître de 10 % le chiffre d'affaires hors taxes.

I.C.I. — La division fibres chimiques enregistrera pour 1977 un déficit de 10 à 15 millions de livres (89 à 133,5 millions de francs).

Taux du marché monétaire

Effets privés .... 9 1/8 %

NEW-YORK

Nouvelle hausse

Le mouvement de reprise amorcé deux jours plus tôt s'est poursuivi et encore accéléré jeudi à Wall Street, l'indice Dow Jones enregistrant une nouvelle hausse de 7,88 points, à 821,81.

Le volume des transactions s'est également étoffé, 28,10 millions de titres ayant changé de mains contre 24,51 millions.

Sur 1 942 valeurs traitées, 948 ont progressé, 559 ont reculé et 435 sont restées inchangées.

Outre le gel des prix du pétrole décidé par l'OPEP, la reprise des cours a été favorisée par la remontée du dollar sur les marchés des changes après la déclaration de M. Carter *(voir d'autre part)*.

La progression des ventes au détail lors de la semaine précédente et l'espoir d'une contraction de la masse monétaire, espoir concrétisé après la séance, ont joué également un rôle non négligeable.

Indices Dow Jones : transports, 215,82 (+ 2,63) ; services publics, 110,19 (— 0,04).

VALEURS	COURS 21/12	COURS 22/12
Alcoa	44 1/4	44 7/8
A.T.T.	60 1/4	60 1/8
Boeing	27 1/8	27 1/4
Chase Manhattan Bank	28 3/8	28 5/8
Du Pont de Nemours	117 1/4	118 3/8
Eastman Kodak	50 1/8	50 3/4
Exxon	48 3/8	48 3/8
Ford	44 1/4	45 ...
General Electric	48 3/4	49 5/8
General Foods	31 1/4	32 ..
General Motors	62 7/8	63 1/2
Goodyear	17 1/8	17 1/4
I.B.M.	265 ...	258 ...
I.T.T.	30 1/4	31 ...
Kennecott	21 5/8	22 ...
Mobil Oil	62 1/2	63 ...
Pfizer	25 7/8	26 3/8
Schlumberger	71 1/8	72 ...
Texaco	26 7/8	26 7/8
U.A.L. Inc.	20 1/8	20 1/2
Union Carbide	40 7/8	41 1/4
U.S. Steel	30 1/4	30 5/8
Westinghouse	17 3/4	17 3/4
Xerox	45 1/2	46 3/4

S.I.C.A.V.

Plac. institut.	12776 75	12343 72
1re catégorie	10233 17	10061 98

23/12	Emission frais inclus	Rachat net
Actions Sélect	135 27	129 13
Aedificandi	*161 89	154 55
Agfimo	173 83	165 95
A.L.T.O.	*156 23	149 15
America-Valor	284 07	251 78
Assurances Plac.	*125 60	119 90
Bourse-Invest.	*130 10	124 21
B.T.P. Valeurs	122 60	118 46
C.I.P.	276 .2	.63 22
Convertibles	*119 46	114 04
Convertimmo	*121 54	118 83
Drouot Invest.	*175 52	167 48
Elysées-Valeurs	*157 45	150 31
Epargne-Croiss.	490 41	482 49
Epargne-Inter	265 51	262 61
Epargne-Mobil.	*152 26	145 36
Epargne-Oblig.	*137 85	131 19
Epargne Revenu	295 ..	281 62
Epargne-Unie	274 30	261 59
Epargne Valeur	168 10	159 26
Foncier Investiss.	281 00	269 28
Fortune 1	128 60	188 ..
France-Croissance	167 19	159 61
France-Epargne	158 43	152 28
France-Garantie	*223 97	218 58
France-Invest.	*142 18	135 73
Laffitte-Rend.	109 41	104 45
Laffitte-Tokyo	192 48	183 73
Nouv. France-Obl.	*289 78	273 78
France Placement	165 86	158 34
Gestion Rendem.	*246 75	235 56
Gest. Sél. France	*148 64	141 88
I.M.S.I.	148 79	148 13
Indo-Valeurs	*178 55	170 45
Intercroissance	*139 99	133 64
Intersélection	*138 81	132 52
Livret portef.	*192 59	183 96
Oblig. ttes catég.	1132 21	1096 57
Paribas Gestion	162 ..	154 66
Pierre Investiss.	*191 06	182 45
Rothschild-Exp.	*269 99	257 75
Sécur Mobilière	276 50	263 96
Sélec Croissance	536 48	512 13
Sélect Mondiale	*118 72	113 34
Sélection-Rend.	*133 84	127 87
S.F.I. FR et ETR.	*165 28	157 98
S.I.G.	*251 85	240 25
Silvafrance	144 82	137 20
Silvam	112 29	106 87
Silvarente	147 34	140 49
Silvinter	129 22	123 47
Sogeparges	*268 85	253 80
Sogevar	330 72	315 72
Soleil-Investiss.	*174 46	166 55
U.A.P.-Investiss.	*129 57	123 69
Unifoncier	285 75	272 79
Unijapon	198 24	189 25
Uni Obligations	1470 21	1413 68
Unipremière	1608 43	1546 57
Unisic	133 59	127 53
Worms Investiss.	225 86	215 62
23/12		
Actigest-Etoile	103 81	99 10
Crediinter	137 64	131 40
Croissance-Imm.	131 21	125 26
Euro-Croissance	140 02	133 68
Financière Privée	337 20	321 91
Fructidor	147 19	140 52
Gestion Mobilière	200 48	191 39
Mondiale Invest.	178 34	165 48
Oblisem	131 07	125 13
Optima	143 83	138 06
Planinter	274 20	261 77
Sicavimmo	197 85	188 45
S. I. Est	394 33	386 90
Soginco	121 71	116 14
Soginter	423 46	404 23
Univaler	152 62	144 16
Valorem	156 44	149 35

*Cours précédent

DROITS DE SOUSCRIPTION

VALEURS (Actions et parts)	Modalités	Derniers cours
Arbel, c. 72	1 p. 4	1 ..
Batimarest, c. 14	1 p. 4	d 8 ..
Sade, c. 27	2 p. 3	7 80
S.I.L.I.C., c. 13	1 p. 3	1 60
Sadéro, c. 28	1 p. 1	.. ..
Relinco, dr. ou c. 16	1 p. 20	.. ..

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	22/12	23/12
1 dollar (en yens) ...	241 275	241 65

PARIS

22 DÉCEMBRE

La grève se poursuit

Malgré l'appel à la reprise du travail lancé par les syndicats C.F.T.C. et C.G.C., la grève s'est poursuivie jeudi à la Bourse de Paris. L'activité du marché n'a cependant pas été complètement stoppée. Comme les jours précédents, un service minimum de cotations a été assuré par les agents de change. Mais il a été, cette fois, quelque peu étendu, sur décision de la Chambre syndicale, soucieuse, à l'approche des fêtes de Noël, de permettre aux opérateurs d'effectuer le plus grand nombre d'échanges possible. Les charges spécialistes ont, de ce fait, procédé à la cotation à terme et au comptant de toutes les valeurs françaises et étrangères inscrites à terme ainsi que des Fonds d'Etat négociables au comptant seulement.

Toutefois, la liquidation générale des opérations à terme qui aurait dû se dérouler le 21 décembre n'a pu encore une fois avoir lieu. Elle s'effectuera dès que le travail aura repris normalement, indique un communiqué de la chambre.

En attendant, cette paralysie du marché de Paris ne fait l'affaire ni des charges, qui perdent de l'argent au plus mauvais moment, ni des opérateurs incapables de réaliser leur capital ou de procéder aux ajustements de portefeuilles habituels pour la présentation des bilans de fin d'année. Beaucoup affirment que l'attitude des syndicats est suicidaire. En fait, les torts sont, semble-t-il, très partagés.

Quant au conflit proprement dit, qui piétinait encore mercredi, il pourrait toucher à sa fin. Certains, du moins, l'affirmaient dans les travées à demi désertes. Il n'est pas en effet impossible que les négociations reprennent en fin d'après-midi. Serait-ce dans cette perspective ? En tout cas, les syndicats C.F.D.T., C.G.T. et F.O. ont ordonné une reprise du travail à partir de 15 heures, après Bourse il est vrai. Mais personne ne sait quelles consignes ils lanceront pour la séance du 23 décembre, la dernière avant le long week-end de Noël, la Bourse étant fermée le 26 décembre.

LA PRODUCTION ET LES VENTES DE 1977 DES VOITURES DEVRAIENT ÊTRE ÉGALES A CELLES DE 1976

« Pour l'ensemble de l'année 1977, production, exportations et immatriculations [de voitures neuves] *ne différeraient que marginalement des chiffres de 1976 »*, note la chambre syndicale des constructeurs automobiles dans son bulletin mensuel de conjoncture. Les résultats du mois de novembre confirment, en effet, le ralentissement de l'activité constaté depuis l'été, après le boom du premier semestre. Les immatriculations de voitures ont atteint, en novembre, 170 325 unités, soit 3,5 % de moins qu'en 1976 ; les exportations, 134 222 unités, en progression de 5,6 %, et la production, 273 717 unités, soit 3 % de plus que l'an passé.

La dégradation de la situation des poids lourds s'est encore aggravée par rapport aux mois *précédents*. La production de véhicules de plus de 6 tonnes, qui avait diminué, en octobre, de 7,8 % (par rapport à 1976), n'a atteint, *en novembre*, *que* 4 426 unités, soit 9,7 % de moins qu'un an auparavant. L'augmentation des exportations n'a pu, en effet, compenser le recul du marché intérieur (3 085 véhicules vendus, soit 9,5 % de moins que l'an passé). Au total, pour l'année, la production devrait être inférieure d'environ 7 % à celle de l'an passé.

● *Un nouveau P.-D.G. pour Tourisme-France international.* — M. Michel Pairault vient de prendre les *fonctions* de président-directeur général de la société Tourisme-France international (T.F.I.), filiale à parts égales d'Air France et du Club Méditerranée.

MONNAIES

LE DOLLAR SE STABILISE : 4,79 F A PARIS

Le plus grand calme a régné, vendredi matin 23 décembre, sur les places financières internationales. Au lendemain de sa remontée, le dollar s'est fermement maintenu sur ses positions, se traitant sans grand changement — mais plutôt au-dessus de ses précédents niveaux — à 4,79 F à Paris, 2,15 DM à Francfort, 241,70 yens à Tokyo et 2,045 francs suisses à Zurich. D'après les calculs effectués par la Banque nationale suisse, le cours du franc suisse, pondéré par les exportations vers les *quinze principaux partenaires commerciaux* de la Confédération, a monté de 15,3 % depuis le 1er janvier.

La meilleure tenue de la devise américaine, expliquent les cambistes, est, comme la veille, imputable à la réaction favorable des milieux financiers au souci affirmé par le président Carter de maintenir « l'intégralité du dollar » et au « gel » du prix du pétrole. De l'avis général, toutefois, il faut attendre le début de 1978 pour savoir si le dollar bénéficie effectivement d'un regain de confiance.

AFFAIRES

L'industrie française des circuits intégrés : tout reste à faire

Inscrit initialement à l'ordre du jour du comité de politique économique et sociale du 20 décembre, l'examen du dossier des circuits intégrés a finalement été repoussé à une date ultérieure, vraisemblablement à la mi-janvier. Ce report témoigne des difficultés rencontrées par les pouvoirs publics à mettre en place une véritable politique nationale dans un secteur qui conditionne pourtant le développement et l'indépendance de plans entiers de l'industrie française.

La mise en place du plan pour le développement des circuits intégrés en France (*le Monde* du 13 septembre) est bien laborieuse. Le rapport de la mission pour les circuits intégrés, dirigée par M. Crémieux, qui devait servir de base aux décisions des pouvoirs publics, connaît quelque retard. Prévue pour le 30 novembre, sa rédaction ne serait achevée que le 15 janvier. L'harmonisation des positions des divers ministères *intéressés* (industrie, P.T.T., armée) n'est pas toujours facile. Enfin, les propositions des industriels français et étrangers, recensées par la *mission*, sont *souvent* floues, voire contradictoires.

La Sescosem (du groupe Thomson-C.S.F.), dont la rentabilité s'est quelque peu améliorée ces derniers mois, maintient, dans ses grandes lignes, ses propositions du printemps dernier. En plus des accords ponctuels sur certains produits qu'elle a déjà signés avec la société britannique Plessey et le groupe américain Motorola, elle est prête à passer de nouveaux accords de licence avec des sociétés étrangères (Fairchild, vraisemblablement, voire Mostec). Mais la Sescosem entend « *faire appel à ses propres capacités* » pour le « *développement et la production* » de ces produits. L'implantation de nouvelles usines et de nouveaux laboratoires par des firmes américaines n'est pas vue d'un très bon œil. *On doute* d'ailleurs, chez Thomson, qu'il y ait beaucoup de candidats outre-Atlantique pour se lancer dans une telle opération. Seuls, semble-t-il, Texas Instruments et Motorola, qui disposent déjà d'installations sur le sol français, ont formulé auprès de la mission Crémieux des propositions précises d'extensions. Quant aux firmes japonaises, elles n'auraient pas témoigné d'un grand intérêt pour le « plan français ».

La C.G.E., qui avait délaissé pendant des années le secteur des composants, a, de son côté, fait connaître son point de vue aux pouvoirs publics. Elle estime que le véritable *problème* ne réside pas dans la fabrication massive en France de circuits intégrés, mais dans la maîtrise de leur conception. Pour la C.G.E., mais aussi pour le groupe des Signaux, c'est toute l'industrie française des « *systèmes* » (télécommunications, automatismes, informatique, matériels militaires) qui est aujourd'hui menacée. Et ce parce qu'elle prend du retard par rapport à ses concurrents américains et japonais, qui, travaillant en coopération avec les fabricants de circuits intégrés, peuvent disposer immédiatement des innovations technologiques. Pour combler ce retard, les sociétés françaises de systèmes souhaiteraient avoir un accès direct et immédiat à la conception des circuits intégrés.

La C.G.E. serait prête à participer à l'installation en France, en coopération avec un fabricant étranger de circuits intégrés (qui resterait minoritaire), d'un centre de conception de circuits intégrés (*« design center »*). On songe à la société américaine Intel à la pointe de la technologie des microprocesseurs qui pourrait être intéressée par une implantation en Europe, à une autre firme d'outre-Atlantique, AMI ou encore au groupe Philips. Ce dernier a déjà des accords particuliers avec la C.G.E. mais aussi CII-Honeywell Bull.

Enfin, on envisage de regrouper à Grenoble les équipes de chercheurs en circuits intégrés dépendant des laboratoires publics (*télécommunications notamment*) ou parapublics.

En fait, aucune solution définitive ne semble encore arrêtée. Les discussions se poursuivent tous azimuts avec les Américains et Philips. On peut penser que les pouvoirs publics s'orienteront finalement vers une politique de créneau. Les aides publiques seraient versées un peu à tout le monde, chaque groupe français ou étranger, ayant à développer la conception ou la fabrication d'un certain type de circuits *intégrés*.

Une telle politique de « *saupoudrage* » aurait quelque chance de succès à condition que les investissements publics et privés pour le développement des circuits intégrés soient massifs. Tel n'est pas le cas. Les 600 millions de francs de crédits publics prévus pour les cinq années à venir (en fait 500 millions hors taxes) apparaissent bien minces. Quand on sait que les fabricants et le gouvernement japonais vont consacrer (à parts égales) 2,5 milliards de francs au cours des cinq prochaines années en études et développements dans le seul domaine de « *l'intégration à très grande échelle* » (programme V.L.S.I.), on peut se demander si les moyens mis en œuvre en France sont bien à la hauteur du problème.

JEAN-MICHEL QUATREPOINT.

● *La société Nouvelle Giron* vient d'obtenir le bénéfice de la suspension provisoire des poursuites auprès du tribunal de commerce de Lyon, qui a nommé deux curateurs. Première entreprise textile de la Loire, cette société spécialisée dans les velours et peluches emploie quatre cent six salariés à Saint-Etienne. Depuis *trois ans, du fait notamment* du renforcement de la concurrence étrangère, son activité n'a cessé de chuter. Son chiffre d'affaires est passé de 48 millions de francs (dont 27 à l'exportation), en 1974, à 39 millions (dont 20 à l'exportation) en 1975, et 31 millions (dont 15 à l'exportation) en 1976. Ses effectifs ont été diminués d'une centaine de personnes depuis deux ans.

MARCHÉ A TERME

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées dès le lendemain dans la première édition.

La Chambre syndicale a décidé, à titre expérimental, de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant fait l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
680	4,5 % 1973	674 40	674 10	674 10	674 40
196	E.J. Lefebvre	190 50	190	190 50	186 80
130	Olida-Caby	115 20	118 10	116 50	118 10
245	Tél. Ericsson	210 50	208 20	220 ..	204
330	Gen. Motors	191 ..	297 50	293 90	297 50
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
345	B. Ottomane	344	340	342	334
315	BASF (Akt.)	301	300 20	299 50	299 50
296	Bayer	293	293 50	291 50	291 .
56	Buffelsfont.	55	55 50	55 .	.
11	Charter	11 40	11 70	11 75	11 40
145	Chase Manh.	136 80	137 80	137 80	136 80
93	Cie Petr. Imp	90 30	89 80	89 70	89
335	C.F. Fr.-Can	314 50	317	315	314 50
18 50	De Beers (S.)	19 80	19 20	19 30	19 25
650	Deuts. Bank	678	677	676	678
266	Dome Mines	290	280 10	287	280 10
585	Du Pont Nem	565	566	556	562
260	East Kodak	238 30	243	239 80	242
26	East Rand	19 70	20 80	20 40	20 50
187	Ericsson	127 70	130	130	127 70
236	Exxon Corp.	220 40	222 10	220	220 40
216	Ford Motor.	208 70	206 75	206 70	208 70
70	Free State.	71 90	71 20	71 20	71 90
326	Gen. Electric	236 .	231 80	231 80	233 80
177	Randfontein	202 70	199	200	203
285	Royal Dutch	268 50	269 40	269 40	268 50
16	Rio Tinto Zinc	16 85	16 35	16 45	16 65
58	St-Helena Co	50 .	48 10	48 70	50
335	Schlumberg.	335 .	335 30	334 .	335
48	Shell Tr. (S.)	47 .	47 10	47 .	47 .
635	Siemens A.G.	644	650	644	637
37	Sony	32 10	32 15	32 70	32 70
12 50	Tanganyika	12 10	11 70	12 10	11 70
250	Unilever	250 10	253 70	252 50	262 50
17	Union Corp.	15 40	15 70	15 80	15 85
104	U. Min. 1/10	101 30	100 80	100 90	101 30
118	West Drief.	118	115	116	118
44	West Deep	41 50	41 50	40 80	41 75
86	West Hold.	83 50	86 10	85	84 20
240	Xerox Corp.	217 70	222 80	217 50	222 80
8 85	Zambia Cop.	8 68	8 82	8 82	8 80

VALEURS DONNANT LIEU A DES OPÉRATIONS FERMES SEULEMENT

o : offert ; C : coupon détaché ; d : demandé ; * droit détaché. — Lorsqu'un « premier cours » n'est pas indiqué, il y a eu cotation portée dans la colonne « dernier cours ».

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 22/12	COURS DES BILLETS échange de gré à gré entre banques
Etats-Unis ($ 1)	4 756	4 789	4 760
Allemagne (100 DM)	224 030	222 830	222 500
Belgique (100 F.)	14 287	14 315	14 175
Pays-Bas (100 fl.)	207 070	208 700	206
Danemark (100 krd)	81 850	81 350	81 000
Suède (100 krs)	100 900	100 950	101
Norvège (100 k.)	91 990	91 420	91 250
Grande-Bretagne (£ 1)	8 967	8 925	9 050
Italie (1 000 lires)	5 442	5 456	5 600
Suisse (100 fr.)	234 600	235 250	234
Autriche (100 sch.)	31 125	31 800	31 550
Espagne (100 pes.)	5 863	5 878	5 650
Portugal (100 esc.)	11 915	11 925	11 100
Canada ($ can. 1)	4 349	4 362	4 335

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 22/12
Or fin (kilo en barre)	25360	25220
Or fin (kilo en lingot)	25355	25240
Pièce française (20 fr.)	248	248 70
Pièce française (10 fr.)	222 .	223 50
Pièce suisse (20 fr.)	224 10	224 80
Union latine (20 fr.)	219 10	219
Souverain	239 80	240 50
Pièce de 20 dollars	1132	1126 .
Pièce de 10 dollars	535 20	535 20
Pièce de 5 dollars	380 50	379
Pièce de 50 pesos	1043	1042
Pièce de 10 florins	240	240

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

DEVANT LA SUSPENSION DU CONTRAT AMÉRICAIN

L'Afrique du Sud construit sa propre usine d'enrichissement de l'uranium

La République Sud-Africaine commencera prochainement la construction d'une usine commerciale d'enrichissement de l'uranium, selon le quotidien britannique Financial Times *de ce vendredi 23 décembre. Un contrat de 500 millions de rands (2 175 millions de francs) aurait été signé entre la Corporation de l'uranium enrichi et le groupe sud-africain Murray and Roberts, qui a déjà construit l'atelier-pilote d'enrichissement de Valindaba, au nord-ouest de Johannesburg. C'est au voisinage immédiat de cet atelier-pilote que serait construite l'usine. Une annonce officielle du gouvernement est attendue dans les premiers jours de 1978, et les travaux pourraient commencer en février. La capacité de l'usine ne sera fixée qu'à la fin de l'année.*

La décision sud-africaine n'est une surprise que par sa date. Le premier ministre, M. Vorster, avait annoncé le 20 juillet 1970 son intention d'entreprendre un vaste programme d'énergie nucléaire (environ 20 000 mégawatts à la fin du siècle) et précisé que cela impliquait une production autonome d'uranium enrichi. Simultanément, il révélait la mise au point d'un procédé nouveau d'enrichissement — dont on sait maintenant qu'il n'est qu'une variante du procédé aérodynamique conçu par le professeur Becker, à l'université allemande de Karlsruhe (*le Monde* du 18 mai).

La construction de l'atelier pilote d'enrichissement de Valinbada était entreprise. Cet atelier a été mis en service en 1975 et il a été suivi par la construction d'un prototype de module commercial d'enrichissement, d'une capacité de 6 000 U.T.S. (1) par an. En novembre 1975, le ministre sud-africain des mines annonçait l'intention de construire une usine commerciale dont la capacité — sans doute 5 ou 10 millions d'U.T.S., — serait fixée à la fin de 1978. On attendait donc la décision pour cette date. Mais la « modularité » du procédé permet de commencer la construction sans avoir fixé définitivement la capacité.

La menace américaine de ne pas livrer d'uranium enrichi à Pretoria a probablement précipité la décision. Le président Carter semble décidé à ne pas fournir d'uranium enrichi nécessaire à la première centrale sud-africaine et, de plus, ne veut pas rembourser les arrhes déjà versées sous prétexte qu'il ne s'agit que d'une suspension provisoire. Rappelons que la République d'Afrique du Sud a commandé à un consortium français la construction de ses deux premières centrales à Koeberg, près du Cap : l'une sera mise en service en 1982, l'autre l'année suivante.

La construction d'une usine d'enrichissement renforcera la capacité sud-africaine d'armement nucléaire, mais l'atelier de Valindaba lui donnait déjà la possibilité de fabriquer des bombes. Le gouvernement sud-africain a toujours démenti cette fabrication, mais, en août dernier, des satellites soviétiques décelaient la préparation d'une explosion nucléaire dans le désert du Kalahari. Confirmation en était donnée par un satellite de reconnaissance américain, et une sévère mise en garde était adressée à Pretoria par plusieurs pays, dont la France. — M. A.

(1) L'unité de travail de séparation isotopique (U.T.S.) mesure la capacité d'enrichissement d'une centrale. Il faut environ 3 800 U.T.S. pour produire une tonne d'uranium « civil » enrichi à 3 % à partir de 5,9 tonnes d'uranium naturel.

La Suède stockera provisoirement son combustible nucléaire irradié

De notre correspondant

Stockholm. — Le gouvernement suédois a annoncé jeudi 27 décembre qu'il autorisait, pour une période de deux ans, le fonctionnement du réacteur nucléaire Barsebäck 2 dans le sud du pays. Les trois pays de la coalition ont donc trouvé un nouveau compromis. Les discussions engagées depuis plusieurs semaines s'étaient déroulées dans une atmosphère quelquefois tendue, et la presse parlait régulièrement de la possibilité d'une crise, comme d'un référendum ou d'élections anticipées.

En autorisant, au mois d'octobre 1976, le chargement de Barsebäck 2, le parti du centre, résolument anti-nucléaire du premier ministre, M. Thorbjörn Fälldin, avait fait une concession importante à ses partenaires libéraux et conservateurs. Toutefois, il était bien précisé que dans les douze mois suivant ce chargement, la compagnie propriétaire de la centrale devrait présenter un contrat « *satisfaisant* » sur le retraitement et le stockage définitif des déchets radio-actifs.

Cela a été fait. Un accord conclu avec la COGEMA prévoit l'exportation à l'usine française de la Hague pour retraitement de 50 tonnes de combustibles irradié suédois. Il a été présenté au gouvernement au mois de novembre dernier. Pour M. Fälldin, la question était délicate. En approuvant le texte de l'accord, il admettait indirectement que l'énergie nucléaire était « *sûre et fiable* » ; en disant non, il risquait de faire éclater la coalition. Les centristes sont finalement parvenus à un compromis qui limite leur retraite. Le combustible des centrales suédoises ne sera pas exporté, mais provisoirement stocké en piscine.

ALAIN DEBOVE.

CONFLIT AU SEIN DE LA FÉDÉRATION SOCIALISTE DU VAUCLUSE

La confirmation, par la convention nationale du P.S. réunie le 6 novembre, de la candidature de M. Jacques Richard, membre du comité directeur et premier secrétaire de la fédération du Vaucluse, aux élections législatives à Carpentras, avait provoqué une crise au sein de la fédération. M. Jean-Pierre Fournier avait été désigné par la commission exécutive fédérale pour succéder au poste de premier secrétaire à M. Jacques Richard. Celui-ci n'avait pas accepté cette décision.

Menacée, dans un premier temps, de dissolution, la fédération socialiste du Vaucluse sera finalement maintenue en activité. Mais une délégation de la commission nationale des conflits, composée de MM. Georges Dayan, sénateur de Paris, Charles-Emile Loo, député des Bouches-du-Rhône, et Roger Fajardie, tous deux membres du secrétariat national du P.S., se rendra sur place au mois de janvier.

LE SYNDIC A ÉTÉ DÉSIGNÉ A « J'INFORME »

Le tribunal de commerce de Paris a nommé Me Jacques-Marie Garnier syndic, après le dépôt de bilan de la société Inforem, éditrice du quotidien *J'informe*, qui a suspendu sa parution le samedi 17 décembre, mais dont le personnel continue d'occuper les locaux. Le syndic n'envisage pas de recevoir les délégués du personnel avant le 2 janvier.

Pour sa part, M. Joseph Fontanet, directeur de *J'informe*, a annoncé au personnel, réuni ce vendredi 23 décembre en assemblée générale, que chacun recevrait son salaire de décembre, ainsi que sa quote-part sur le treizième mois. Ces sommes seront à prendre en compte sur les créances qui restent à régler. Les chèques seront expédiés ce même vendredi.

La dérive du « franc vert »

MÉCOMPTES COMPENSATOIRES

Le 1er décembre, M. Raymond Barre reçoit les présidents des quatre grandes organisations paysannes. Le premier ministre constate que « *le régime actuel des montants compensatoires monétaires (M.C.M.) entraîne des perturbations anormales pour la compétitivité des exploitations agricoles* ». Concrètement, il sera procédé « *à un premier réajustement de la parité du « franc vert » de 2,50 % à compter du 1er février 1978* ». Les professionnels se réjouissent : la rentabilité des exploitations sera renforcée ; les exportations, qui supportent une véritable taxe de 14,5 %, seront facilitées.

Le 12 décembre, la Commission de Bruxelles constate « *la faiblesse persistante du franc français sur les marchés des changes vis-à-vis des monnaies fortes de la C.E.E.* ». Elle porte les montants compensatoires à 16,9 %.

Le 16 décembre, M. Valéry Giscard d'Estaing réunit quelque soixante mille personnes à Vassy (Calvados) pour parler d'agriculture. Il dit que « *le gouvernement s'appliquera en particulier à faire disparaître ces barrières douanières d'un nouveau genre qu'on appelle les montants compensatoires monétaires* ». Le président de la République assure « *attacher à cette affaire une importance essentielle* ». Les professionnels applaudissent.

Le 23 décembre, une dépêche de Bruxelles indique que les M.C.M., qui, entre-temps, sont passés à 18,1 %, doivent atteindre 19,4 % le 26 décembre, car le franc français s'est encore affaibli par rapport aux monnaies du serpent européen.

Le décalage est singulier entre les discours officiels et la réalité. Comment, dans ces conditions, l'agriculture sera-t-elle le « *pétrole de la France* » ? En n'ajustant pas automatiquement la parité du « franc vert », les pouvoirs publics ont laissé depuis 1969 se dégrader la compétitivité des exploitations. Un seul exemple : lorsqu'un agriculteur ouest-allemand achète un tracteur, il lui faut vendre en contrepartei 476 quintaux de blé ou bien 30 quintaux de viande de bœuf ; en France, le même tracteur vaut 850 quintaux de blé ou encore 51 quintaux de bœuf. En dépit des déclarations d'intention, cette situation ne devrait pas changer en 1978. Une dévaluation de 5 % au total du franc vert laissera les montants compensatoires monétaires à leur « *niveau insupportable* » de 1977.

MORT DE LA CANTATRICE LOTTE SCHONE

La cantatrice Lotte Schöne est morte jeudi 22 décembre à Bobigny (Seine-Saint-Denis), à l'âge de quatre-vingt-six ans.

[Née à Vienne, le 15 décembre 1891, Lotte Schöne, soprano, étudie le chant dans sa ville natale, où elle débute en 1912. Elle chante à l'Opéra de Vienne jusqu'en 1925, puis à celui de Berlin jusqu'en 1933. Elle se produit également à Salzbourg pendant ces années. En 1933, elle s'établit à Paris, chante à l'Opéra et à l'Opéra-Comique. Naturalisée française en 1938, elle vivait à Bobigny.]

Le numéro du « Monde » daté 23 décembre 1977 a été tiré à 523 722 exemplaires.

EN PRÉVOYANT UNE FORTE CROISSANCE EN 1978

Le gouvernement japonais perd un peu plus de sa crédibilité

De notre correspondant

Tokyo. — Le gouvernement japonais a approuvé, vendredi 23 décembre, le projet de loi de finances pour l'année fiscale 1978 qui commencera en mars prochain. En augmentation de 20 % par rapport au budget originel de l'année en cours (c'est-à-dire sans que soit tenu compte des budgets supplémentaires votés par la suite pour stimuler l'activité), celui de 1978 se chiffre à 34 295 milliards de yens, soit l'équivalent de 143 milliards de dollars. Le cabinet a, d'autre part, approuvé le troisième budget supplémentaire pour l'année fiscale qui s'achève : il se chiffre à 562 milliards de yens (2,3 milliards de dollars), ce qui porte l'ensemble du budget 1977 à 29 346 milliards de yens (123 milliards de dollars).

Le nouveau budget pour 1978, estime le gouvernement Fukuda, devrait permettre au Japon d'atteindre trois objectifs : d'une part, élever le rythme de croissance du produit national jusqu'à 7 % ; d'autre part, réduire à 6 milliards de dollars l'excédent de la balance des paiements courants (qui se chiffrera cette année à 10 milliards de dollars), et, enfin, maintenir la stabilité des prix à la consommation.

Selon M. Miyazawa, directeur de l'Agence de planification, la croissance devrait être soutenue au cours de la première partie de 1978 par les dépenses de travaux publics en augmentation de 30 % par rapport au budget actuel. Au cours de la seconde moitié de l'année, espèrent les dirigeants japonais, la demande privée devrait prendre le relais de la demande publique.

Parallèlement le gouvernement prévoit un accroissement de 18 % des dépenses de l'éducation et pour le bien-être social. Pour financer celles-ci, le gouvernement augmenterait les taxes sur les alcools, les cigarettes, et surtout sur les carburants. Il devra aussi émettre pour 10 985 milliards de yens (45,8 milliards de dollars) en obligations d'État, dépassant ainsi le plafond qu'il s'était fixé les années précédentes.

Les grandes lignes de la politique économique pour 1978 traduisent les pressions américaines, surtout exercées sur le Japon par les grands pays industrialisés. Le moins qu'on puisse dire est qu'elles ne soulèvent guère d'enthousiasme : personne, ni dans les milieux d'affaires ni parmi les experts économiques japonais ou étrangers ne croit que les objectifs seront atteints. Les grands quotidiens titrent sur l'« irréalisme de l'objectif de croissance ». Les instituts de recherche, eux, sont d'un avis très différent : celui de Mitsubishi estime que le taux de croissance ne dépassera pas 5,4 % au cours de la prochaine année fiscale. On reproche surtout au gouvernement d'avancer des objectifs sans préciser les moyens permettant d'y parvenir.

D'une manière de plus en plus aiguë se pose en fait le problème de la crédibilité du gouvernement. Aux yeux de l'opinion, le nouveau cabinet Fukuda semble aussi sensible que le précédent aux pressions extérieures : le Lobby Paysan, lorsqu'il s'agit de libéraliser les importations de produits alimentaires, le patronat lorsqu'il est question de relever les prix des carburants, la diète quant on parle d'abaisser les tarifs douaniers, etc. L'équipe Fukuda cherche davantage à temporiser qu'à définir une politique. Là est le problème...

PHILIPPE PONS.

La normalisation des rapports entre les deux Allemagnes

La circulation routière entre la République fédérale et Berlin-Ouest va être améliorée

De notre correspondant

Bonn. — Après plusieurs mois de négociations, les rapports interallemands viennent d'enregistrer un très modeste progrès : le représentant permanent de Bonn auprès du gouvernement de la R.D.A., M. Günther Gaus, et le directeur principal du ministère est-allemand des transports, M. Rolf Illgen, ont signé, jeudi jeudi 22 décembre, à Berlin, un accord grâce auquel le transit routier entre la République fédérale et Berlin-Ouest pourra être accéléré.

L'accord prévoit que la R.D.A. élargira la partie de l'autoroute Hanovre-Berlin qui est située entre la frontière et le poste est-allemand de Marienborn. En période d'affluence, les automobilistes se voyaient souvent contraints d'attendre plusieurs heures avant de pouvoir franchir ce contrôle. L'élargissement à six voies de ce tronçon long de 1,5 kilomètre permettra de séparer la circulation des voitures se rendant à Berlin-Ouest de la circulation interallemande et de celle des camions.

Bien que les travaux d'élargissement dépendent de la R.D.A., celle-ci a obtenu que la République fédérale paie 90 % de leur coût, évalué à 2 700 000 deutschemarks (plus de 5 500 000 F). Le gouvernement de Bonn paiera même 300 000 deutschemarks de plus pour l'occupation d'une bande de terrain située en territoire est-allemand, à la sortie du pont de Helmsted, qui marque la frontière entre les deux Etats : cet ouvrage devant être reconstruit par la République fédérale, l'accès à la rive orientale est indispensable.

Lors de l'échange de lettres définissant les termes de l'accord, MM. Gaus et Illgen ont tenu l'un et l'autre à souligner qu'il s'agissait là d'un pas de plus sur le chemin de la « *normalisation* » des rapports entre la R.F.A. et la R.D.A. Si, à Bonn, les autorités se déclarent naturellement satisfaites que les très longs pourparlers avec Berlin-Est aient enfin abouti à un résultat, modeste sans doute mais concret, elles reconnaissent aussi qu'elles ont dû céder aux exigences financières de la R.D.A.

JEAN WETZ.

Le club de football du Red Star est mis en liquidation

Un jugement de la sixième chambre civile du tribunal de grande instance de Bobigny (Seine-Saint-Denis) a prononcé la liquidation des biens pour cessation de paiements du Red Star Football-Club de Saint-Ouen.

Ce jujement, qui remonte au 20 octobre dernier, mais qui n'est révélé qu'aujourd'hui, faisait suite à une plainte déposée par la Caisse de retraite interprofessionnelle. L'Association du Red Star Football Club est déclarée en cessation de paiement à la date du 6 décembre 1966. Me Chevrier a été nommé syndic à la liquidation. Il devrait communiquer sous peu l'état de la situation financière du club aux créanciers.

A la direction générale de la Fédération française de football, comme à celle du Groupement du football professionnelle, on semblait totalement ignorer la situation du club audonien, ce vendredi 23 décembre. Au siège du club, en revanche, on confirmait l'information, déclarant que la situation était en cours d'examen. On se refusait à indiquer quel serait le sort des joueurs dans les jours prochains.

Le Red Star a compté pendant longtemps parmi les toutes premières équipes du football français. Cinq fois vainqueurs de la Coupe de France (en 1921, 1922, 1923, 1928 et 1942), il fut également finaliste en 1946. Il a compté dans ses rang des joueurs remarquables tesl que Chayrigues, Thépot et Da Rui, mais aussi Aston et Simonyi, ainsi que Paul Nicolas. Après la dernière guerre, le club a connu des fortunes diverses sur le plan sportif, parvenant mal à se maintenir parmi l'élite. Il dispute actuellement le championnat de deuxième division.

NOUVELLES BRÈVES

• *M. Girault*, sénateur, maire de Caen, s'est déclaré surpris, jeudi soir 22 décembre, d'apprendre que les instances parisiennes du P.R. avaient rendu officielle sa candidature. Dénonçant le « *centralisme parisien* », il a souligné : « *Je n'aime pas que l'on fasse ses petites affaires à la sauvette. Je ne confirme ni ne dément. Quelle que soit ma décision, je l'annoncerai moi-même début janvier.* ». — *(Corresp.)*

• *A la suite du communiqué de M. Pierre Bordas* annonçant sa démission du poste de président-directeur général des éditions Bordas (*le Monde* du 23 décembre), M. Jean-Manuel Bourgois nous fait savoir qu'il a succédé à M. Bordas et qu'il occupe les fonctions de président-directeur général depuis le 8 décembre.

A B C D E F G

